John Adams Library.

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF Nº
ADAMS
204.5
v.7

TABLEAU
DE
L'HISTOIRE
DES
PROVINCES-UNIES.
TOM. VII.

Digitized by the Internet Archive
in 2009

http://www.archive.org/details/tableaudelhistoi07ceri

TABLEAU
DE
L'HISTOIRE
GÉNÉRALE
DES
PROVINCES-UNIES.

PAR

A. M. CERISIER.

TOME SEPTIEME.

A UTRECHT.

chez B. WILD.

MDCCLXXXI.

xx ADAMS 204-5
v. 7

TABLE
DES
MATIERES

Contenues dans le Septieme Volume.

Seconde Guerre avec les Anglais.

Coup-d'œil sur l'Etat Politique des Provinces-Unies. Causes de la seconde Guerre avec les Anglais. Commencement des hostilités par les Anglais. De Witt envoye secretement des ordres à De Ruiter. De Witt trompe le Resident d'Angleterre. Hostilité ouverte en Angleterre. Preparatifs formidable contre les Anglais. Victoire navale des Anglais à la hauteur de Lestoffe. Mécontentement & troubles civils. Mauvaise humeur de Tromp. Retour de De Ruiter. De Ruiter nommé Lieutenant Amiral Général. Incident extraordinaire qui sauve la flotte de Smirne dans le port de Bergue. Le Roi de Danemarck se déclare pour les Etats. Les Etats échouent en Suede. Les Etats ont recours au secours de la France. Les Etats engagent la France à se déclarer pour eux. Guerre avec van Galen, Evêque de Munster. 1663. 1664. 1665.

Le Roi de France envoye des Troupes contre l'Evêque de Munſter. Projets ambitieux de la France. Les troupes des Etats aſſiſtées des Français repouſſent l'Evêque de Munſter.
1666. Paix avec l'Evêque de Munſter. La France déclare la Gueire à l'Angleterre. Combat de quatre jours dans les Dunes. Harangue de De Ruiter à ſes Officiers. Défaite des Anglais. Cauſe de cette victoire. Victoire des Anglais près de Sudforland. Les Anglais brulent une flotte Marchande & un village. Querelle entre De Ruiter & Tromp. Tromp diſgracié. De Ruiter juſtifié. Mouvemens en faveur du Prince d'Orange. Les Etats de Hollande ſe chargent de l'éducation du Prince d'Orange & l'adoptant pour Enfant de l'Etat. De Gent Gentilhomme Gueldrois, nommé pour le remplacer en qualité de Gouverneur. Projets & triſte ſort de Buat. Lettre d'Arlington. Jonction des flotes Françaiſe & Hollandaiſe manquée. Franchiſe & ſimplicité de De Ruiter. Les Etats raculent leur flotte. Les deux parties deſirent la paix. Quadruple Alliance. Congrès de Breda. Plenipotentiaires nommés. Conteſtation entre les Anglais & les Etats. Imprudence de Charles II. Projet de De Witt.
1667. Expédition de Chatam. Signature de la Paix de Breda. Traité de Breda. Edit perpétuel. Mécontentement au ſujet de cet Edit.

Triple Alliance.

Coup d'œil ſur la puiſſance Françaiſe. Prétexte de Louis XIV pour envahir les pays bas. Con-

quête des Français. Négociation politique de De Witt avec la France Négociation avec les Espagnols. Ambassade des Etats en Angleterre. Négociation du Chevalier Temple. Temple & De Witt négocient la Triple Alliance. Traité de la Triple Alliance. La Suède accéde au Traité. La gloire de cette Alliance due à De Witt & à Temple. Mécontentement des cours de France & d'Espagne au sujet de la Triple Alliance. Louis XIV se rend maître de la Franche Comté. Congrès d'Aix la Chapelle. Traité d'Aix la Chapelle.

ORAGES CONTRE LA TRIPLE-ALLIANCE & LA RÉPUBLIQUE.

Projets d'ambition & de vengeance de Louis XIV. La France laisse entrevoir ses Projets. Le jeune prince d'Orange laisse échapper des traits de politique. Le jeune Guillaume proclamé premier noble de Zéelande. Resolution pour qu'aucun Stathouder n'ait séance dans le Conseil d'Etat. Troubles dans les provinces pour l'avancement du prince. Divisions en Overyssel. Division en Hollande. Guerre civile en Zeélande Dispute sur la Reduction des Troupes. Louis XIV tente de detacher les Etats de la Triple Alliance. Manœuvres de Louis XIV. en Angleterre. Dispute avec les Anglais sur Surinam & les Indes-Orientales. L'Angleterre laisse éclater son indifference pour la Triple Alliance. La duchesse d'Orléans sœur du Roi d'Angleterre, attire ce Monarque au parti de la France. Ligue des Rois de France & d'Angleterre pour la destruction des provinces Unies. 1668. 1669.

Les puiſſances du Nord ſollicitées dans la ligue contre la République. Effort tenté pour attirer l'Electeur de Brandebourg. Avis donné par l'Electeur de Brandebourg aux Etats. Les Etats conçoivent des alarmes. Precautions des Etats envers le Roi de France. Rappel du Chevalier Temple. Incertitudes des Etats. Diſputes inteſtines au ſujet du prince d'Orange. Zele de la Ville d'Amſterdam pour le prince. Conteſtations entre la ville d'Amſterdam & pluſieurs autres membres. Diſpute ſur l'élévation du prince d'Orange à la charge de Capitaine-Général. Le prince d'Orange eſt choiſi Capitaine-Général. Le Roi de France fait éclater ſes mauvaiſes diſpoſitions contre les Etats. Réponſe du Roi de France à la Lettre des Etats. La France gagne l'Empereur & la Suede. Etat de l'Eſpagne & des pays-bas Eſpagnols. Negociations infructueuſes en Angleterre Querelle ſinguliere au ſujet d'un Yacht du Roi d'Angleterre. Conduite impérieuſe du Chevalier Douning, Ambaſſadeur Anglais. Negociation avec l'Angleterre au ſujet des propoſitions adroites faites par de Witt.

INVASION DES FRANÇAIS & DES ANGLAIS.

E'tat de la Republique. Politique de De Witt. Langage des Français. Les Anglais attaquent la Flotte de Smirne avant la déclaration Manifeſte du Roi d'Angleterre. Motifs ſinguliers du mécontentement des Anglais. Bataille de Solsbay. Meſures de

defenſe négligées. Premieres Conquêtes des Français. Conquêtes des Evêques de Cologne & Munſter. La Caiſſe de l'Etat portée à Amſterdam. Fameux paſſage du Rhin par les Français. La Gueldre envahie par les Français. Ils penetrent dans la Province d'Utrecht. Poſition de l'armée des Etats. Les Français à une lieu d'Amſterdam. Priſe de la ville d'Utrecht par les Français. Nimegue ne ſe rend qu'après une défenſe courageuſe. Conſeil de Guerre pour conquérir toutes les Provinces Unies. Conſternation générale. Epouvante du Penſionaire de Witt. De Witt propoſe de traiter avec le Roi de France. Deliberation des Etats & des Villes ſur la Negociation avec la France. Les Etats de Zéelande s'oppoſent à la Négotion. Querelle entre De Groot & le Greffier. Fermeté courageuſe de la ville d'Amſterdam. Les pleins pouvoirs donnés aux Députés pour traiter. Le Prince d'Orange demande la permiſſion d'avoir des Sauve gardes du Roi de France. Conditions ſuperbes & intollérables de la part de la France. Inſtabilité des Plénipotentiaires Français. Avis des Etats ſur les propoſitions de la France. Négociation avec l'Angleterre. Lettre des Deputés envoyés en Angleterre à Mr. Fagel. Négociation ſecrête du Prince d'Orange avec la Cour d'Angleterre. Diſpoſitions de la Nation Anglaiſe. Politique de Charles II. Négociations des Miniſtres Anglais auprès du Prince d'Orange. Politique des Etats à l'Egard de l'Angleterre. Offres faites au Prince d'Orange. Articles propoſés par le Roi d'Angleterre. Article du Roi de France. Conduite du

Prince d'Orange à l'égard des deux projets de Traité. Guillaume fait éclater des soupçons contre De Witt. Les Anglais échouent dans leur Négociation dans les Pays-bas.

Guillaume III. Stathouder.

Causes des révoltes du peuple & de l'élevation du Prince. Audace des Prédicans. Premier soulevement à Veere en Zéelande en faveur du prince d'Orange Le Ruwart. De Witt forcé de signer la révocation de l'Edit perpétuel. A Rotterdam. A Haarlem & Leiden. A Delft. A Amsterdam. Revocation de l'Edit perpétuel proposée dans les Etats de Hollande. A quel point Amsterdam a-t-elle poussé le zèle pour le prince. Le prince d'Orange proclamé Stathouder de Hollande & Zéelande.

Massacre des De Witt.

Attentats contre les De Witts. Le pensionaire De Witt attaqué par des assassins. Inflexibilité de De Witt à l'Egard de son Assassin. De Witt fait son Apologie. Lettre du prince d'Orange à De Witt. De Witt pense à résigner sa charge. Tichelaar accuse le Ruwaard De Witt d'avoir voulu faire assassiner le prince d'Orange. Détail de l'accusation. Le Ruwaard, condamné la subir laquestion. Sentence prononcée contre le Ruwaard. Irregularité dans la lecture de la Sentence. Tichelaar excite à soulever le peuple contre les deux Freres. Jean De Witt trompé par un message du Geolier vint trouver son frere dans la

priſon. Les deux Freres preſentent leur ſort. Tichelaar anime le peuple. Jean de Witt tente envain d'echapper. Précaution des Etats de Hollande. Ruſe employée pour faire retirer le Comte de Tilly avec la Cavalerie. Precautions pour livrer les deux Freres à la rage populaire. Maſſacre des deux Freres. Cruautés exercées ſur les deux Corps. Ferocité de Verhoef. Détreſſe des parens des De Witt. De Ruiter expoſé au danger de perdre la Vie. Les deux corps enlevés & inhumés. Conduite du prince envers les coupables. Triſte fin de la plupart des meurtriers. Particularités ſur le Caractere de De Witt. Gaſpard Fagel nommé Grand penſionaire. Les Etats autoriſent le prince d'Orange à changer les Régences des Villes. Le prince change les Regens. Troubles en Zéelande. Changement dans le College des Nobles. Amniſtie Générale.

Péril de la Hollande. Operation des Français.

Etat de défenſe de la Hollande. Les Anglais échouent dans un projet de deſcente. Etat floriſſant de la navigation. Belle défenſe de Groningue. Mouvemens en Allemagne contre la France. Entrepriſe de Louis XIV ſur Bois-le-Duc. Acroiſſement du Credit du prince d'Orange. Le prince repouſſé devant Woerden. Le prince d'Orange aſſiège envain Charleroi. Incurſion des Français à Swammerdam et Bodegrave. Priſe de Coeverden. Projet de Frazer ſur les vaiſſeaux d'Amſterdam echoue. Les Flottes entrent en mer. Bataille navale de Schoonveld 1673.

Paix avec l'Angleterre, Munſter & Cologne.

Diſpoſition de la nation Anglaiſe. Cha-

les II. desire la paix. Lettre des Etats-Generaux. Congrès de Cologne. Alliance des Etats avec le Danemark. Les Français abandonnent la Hollande. Accomodement particulier des Etats avec l'Angleterre. Traité entre les Etats & l'Angleterre. Alliance des Etats avec l'Empereur, le Roi d'Espagne & le Duc de Brunswyk Lunenbourg. Prise de Naarden par le prince d'Orange.
1673. Rançonnement des places évacuées par les Français. Espérances de la République. Bataille de Senef. Grande prise par le prince d'Orange et la Franche Comté par les Français. Succés de Turenne en Allemagne.

Réunion des Sept Provinces.

1674. Délibération sur la rentrée des trois Provinces conquises dans l'Union. Le Stathouderat declaré hereditaire. La Gueldre offre la Souveraineté au Prince d'Orange.

Guerre avec la France & la Suede.

1675. Disposition de la France à la paix. Mort de Turenne. Expedition & mort de De Ruiter en Sicile. Campagne en Flandre. Le Prince d'Orange echoue devant Maastricht, Expédition dans le Nort contre les Suedois.
1676. Intérêts des diverses puissances au Congrès de Nimegue. Nouveaux succès des Français dans les Pays bas. Prise de Valenciennes par les Français. Prise de Cambrai & de St. Omer par les Français. Défaite de Mont Cassel. Voyage du Prince d'Orange & son mariage en Angleterre. Accomodement particulier entre la France & les Etats. Bataille de St. Denis,

PREFACE

On ne penſerait pas, que, plus les événemens ſe rapprochent de nos jours, plus il eſt difficile de les reproduire avec exactitude & fidélité. Rien n'eſt, cependant, plus certain. Dans les tems anciens on manquait, il eſt vrai, de documens propres à éclaircir les faits obſcurs, ou à faire trouver le fil des événemens découſus ; mais dans les tems modernes s'offre un autre inconvénient, on eſt accablé ſous le poids des matériaux : il faut non ſeulement du tems, pour les recueillir ; mais encore une étude particuliere pour en faire le choix. Souvent les ſources où l'on puiſe rendent les mêmes faits d'une maniere différente : que d'obſtacles, d'embarras pour un Ecrivain qui veut être inſtructif & fidel ? Encore ces obſtacles peuvent-ils être ſurmontés par le travail, l'induſtrie & la patience : mais il eſt un autre incident qui rend dans les tems modernes, la fonction d'hiſtorien également épineuſe & délicate. Les générations encore ſubſiſtantes d'acteurs qui ont joué dans l'hiſtoire un rôle ſi voiſin de nous, ſont extrêmement délicats ſur des faits qu'ils n'auraient vu qu'avec indifférenee dans une perſpective éloignée.

Il faut donc menager cette faibleſſe qui vient d'une mauvaiſe honte ou d'une fauſſe délicateſſe. Tant d'hommes conſtitués en dignité, ſont ſi peu important par eux-mêmes, que ravaler la gloire de leurs ancêtres, c'eſt leur oter la plus grande partie de leurs mérites. Encore ſi l'on avait des pièces authentiques qui donnaſſent la Clef de certains événemens qu'on ne fait qu'entrevoir, un hiſtorien libre & courageux ſaurait ſe mettre au deſſus des conſidérations particulieres, qu'il doit toujours immoler à la vérité. Il eſt par exemple dans ce pays une multitude de particuliers qui ſont en poſſeſſion de mémoires ſecrets, propres à développer des cauſes presque toujours altérées dans les monumens publics. On nous

avait promis la communication d'un grand nombre de ces pieces; mais un incident inoui dans les annales de la Litterature, nous à empeché d'attendre la bonne volonté de ceux qui nous faisaient ces promesses, ou d'approfondir certaines particularités qui exigeaient des informations dont les dépositaires sont plus attentifs à leurs commodités qu'aux besoin d'un historien. On croirait que nous vivons dans un Pays barbare, si l'on savait les entraves qu'on nous a imposées pour retracer les annales d'une nation libre. Nous espérons qu'un tems viendra, où une carriere moins bornée nous mettra plus en état de satisfaire ceux qui ont daigné s'intéresser à nos premiers essais.

TABLEAU DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE DES PROVINCES-UNIES.

PREMIERE EPOQUE.

SECONDE GUERRE AVEC LES ANGLAIS.

Hostilités en Afrique, en Amérique. — Victoire navale des Anglais à la hauteur de Lestoffe. — Guerre avec l'Evêque de Munster. — La France & le Danemark se déclarent pour les Etats. — Victoire navale sur les Anglais aux Dunes. Victoire des Anglais à l'embouchure de la Tamise. Mouvemens en faveur du Prince d'Orange. — Expédition de De Ruiter & du Ruwaard de Witt jusqu'à Chatam. — Négociations & paix de Breda.

LES dernieres alliances conclues avec 1663.

1663. l'Angleterre & la France auraient dû cimenter, sinon pour toujours, du moins pour longtems le repos des Provinces-Unies; si les traités ne servaient pas souvent, plûtôt à masquer qu'à détruire les mauvaises dispositions. Ce n'est ni sur la nouveauté ni sur la grandeur des engagemens qu'il faut en mesurer la solidité; mais sur les avantages qu'en retirent les deux contractans. Depuis que le commerce des Provinces-Unies éclipsait celui de tous les autres peuples & qu'elles n'avaient plus rien à craindre de l'Espagne; les Anglais étaient devenus des rivaux dangereux par la concurrence du commerce, & les Francais des voisins trop redoutables par leur puissance. Les alliances avec ces deux Etats, n'etant que l'effet de la crainte, ne pouvaient être solides. Ainsi verrons-nous bientôt la Republique tour à tour aux prises avec l'un & l'autre, & même attaquée par tous les deux à la fois. Elle fut presque écrasée sous le poids de leurs formidables efforts: elle ne se releva qu'avec peine: mais devenue par ces malheurs même le centre de toutes les haines & jalousies contre la France, elle se rend l'arbitre de l'Europe & l'ame de tous ses mouvemens. Elle est le centre des négociations & des ligues de l'Europe, & la France le

Coup d'œil sur l'Etat politique des Provinces-Unies.

point contre le quel se portent les efforts combinés de la confédération générale. Le Prince d'Orange, élevé aux dignités de ses ancêtres, quoiqu'il ne fût que le premier Officier & le premier sujet d'une petite République, prend un ascendant réel sur les plus grands monarques. Son crédit s'accroît tellement, qu'il ôse aspirer à la conquête de trois Royaumes & se met en effet à la place du monarque qu'il détrône. Quoiqu'en général il pût compter ses disgraces par les campagnes & par les siéges qu'il avait entrepris, il ne laisse pas de faire trembler ses vainqueurs & de conserver la confiance générale. Il detruit le système politique établi par la paix de Westphalie. On n'avait d'abord pensé qu'à réduire leur puissance à de justes bornes: enfin on en vint jusqu'à projetter de renverser cette monarchie. L'Histoire serait inutile, si elle ne montrait à quel point ce rôle brillant peut être utile ou dangereux à une République qui, fondée sur le commerce, ne doit entrer dans les affaires étrangeres que dans les cas où ses interêts essentiels sont attaqués. 1663.

Causes de la seconde Guerre avec les Anglais.

Les Anglais n'envisageaient qu'en frémissant les progrès de commerce de la République. Ils étaient indignés de se voir supplantés dans tous les marchés de l'univers. Leur ressentiment aug-

1663. mentait, en pensant aux avantages de leur patrie, si supérieure aux Provinces-Unies, par la situation, la fertilité, la population & la bravoure des Matelots. Ils auraient dû chercher à vaincre leurs rivaux par l'économie & l'activité : mais ces moyens étaient trop lents pour l'impétuosité nationale: ils crurent qu'il serait plus facile & plus court d'enlever de force ce qu'ils ne pouvaient obtenir par une adroite concurrence & une active industrie; ils crurent qu'en écrasant leurs rivaux ils s'éleveraient plus facilement sur leurs débris. Charles II. vit avec plaisir des dispositions si propres à faire réussir ses projets secrets contre la Hollande. Le Duc d'York, son frere, plus ardent Catholique que lui, soupirait encore plus vivement pour la destruction d'une République, regardée comme le boulevard de la Réforme & la source de ces idées politiques & religieuses qui avaient causé tous les malheurs de Charles I. Le Duc était Grand-Amiral d'Angleterre; il avait des connaissances supérieures dans la Marine; & il espérait de trouver dans cette carriere une gloire brillante qui lui procurerait en Angleterre une considération dont il avait grand besoin.

Commencement des

Les esprits étant ainsi disposés, on ne s'embarassa guere de sauver les

apparences. Dès l'année 1661, Sir Robert Holmes avait insulté les établissemens des États en Afrique, sous prétexte que toute cette côte appartenait aux Anglais jusqu'au Cap de Bonne Espérance. En 1663, au mépris de l'alliance qui venait d'être jurée entre les deux États, il reçut des ordres secrets pour commettre de nouvelles hostilités. Il partit avec une flotte de vingt quatre vaisseaux. Il fit voile vers la côte d'Afrique, prit plusieurs vaisseaux des États qu'il rencontra sur sa route, & le premier Fevrier 1664, il réduisit un Fort dans l'Isle de Goerée. Ensuite s'étant emparé de Tacorary, de Cabo-Corso & de onze vaisseaux marchands devant St. George del Mina qu'il attaqua inutilement, il fit voile vers l'Amérique. Au mois d'Août il soumit toute la nouvelle Belgique dont le nom fut changé en celui de Nouvelle York, en l'honneur du Prince qui était le chef de cette expédition. Les Isles de Tabago & de St. Eustache, attaquées aussi au dépourvu, tomberent également au pouvoir des Anglais. A la premiere nouvelle de ces violences commises en pleine paix, les États firent des plaintes ameres à Charles II. Ce Monarque ne se contenta pas d'affecter d'ignorer entierement l'expédition du Chevalier Hol-

1663. hostilités par les Anglais. *Aitsem. IV. 756. V. 122 115. Brand. Vie de Ruiter. p. 210. 211.*

1664.

Notul Zeel. 12. 24. Sept. 1664, 21 Janv. 1666.

1664. mes; il pousſa l'artifice jusqu'à le faire conduire à la tour, rejeta la faute ſur le Duc d'York, ſon frere, & proteſta qu'il voulait conſerver religieuſement l'alliance qu'il venait de jurer aux États. Mais il ne fut pas difficile de s'apperçevoir que ce Monarque ne cherchait à les raſſurer que pour les accabler en les ſurprenant endormis dans le ſein de la ſécurité. Dès le mois d'Avril, le parlement Britannique avait fait connaître ſes mauvaiſes diſpoſitions en recommandant au Roi, par une adreſſe publique, de recourir aux moyens les plus efficaces, pour défendre la nation contre les violences & les outrages qu'elle eſſuyait des Hollandais. La ville de Londres conſentit enſuite à lui prêter pour cet effet la ſomme de cent mille livres ſterlings. En même tems Downing ſe livrant à ſon caractere violent & turbulent appuya l'adreſſe du Parlement par un mémoire plein de déclamations, mais abſolument dénué de preuves juſtificatives. Il ne put alléguer d'autre ſujet de plaintes que la détention de deux navires, la *bonne avanture* & *la bonne Eſpérance*, que les Anglais reclamaient depuis longtems, & dont le jugement avait été renvoyé, par une clauſe du dernier traité, devant la juſtice ordinaire qui n'avait pas encore

Hiſtoire. V. 70. D'Eſtrade lettre du 3 & 4 Juill. 7 Aout. Rapin, Liv. 23.

Ibid. D'Eſtrade. 5 Juin. Hiſtoire. V. 78. 84. 87. 92. 106. &c.

prononcé. L'avide Downing, qui pour une somme modique s'était fait céder les droits très-équivoques des Réclamans sur ces navires, se refusait à toutes les voies de la conciliation. 1664.

Les États de Hollande, voyant les Anglais précipiter les armemens & décidés à rompre en guerre ouverte, armerent à force de leur côté. Sur les plaintes de la compagnie des Indes occidentales, ils résolurent d'envoyer douze vaisseaux en Afrique. Mais, comme les Anglais osaient affirmer que l'envoi de cette flotte serait regardée comme une déclaration de guerre & comme cet équipement aurait fait perdre un tems précieux, on eut recours à un autre expédient. De Witt imagina d'envoyer des ordres secrets à De Ruiter qui croisait alors avec une escadre de douze vaisseaux contre les Pirates d'Alger qui, depuis peu, avaient rompu la paix. Mais il n'était pas aisé de tenir cette résolution assez secrete, pour en dérober la connaissance aux Anglais. Cette difficulté fut l'objet de longues réflexions. Enfin De Witt & six autres commissaires, eurent recours à un artifice qui paraissait déroger aux principes de la constitution, & ne pouvait en effet se justifier que par la nécessité des circonstances. Le 5 Aout, ils porterent la résolution toute dressée dans l'assem-

De Witt envoye secrement des ordres à De Ruiter. *De Witt Briev. I. 681. IV. 306. 308. 320. 337. 343. Aitsem. V. 179. 33. Secret. Resol. Holl. 6. 7. Aout. Brandt. 121. De Ruiter. p. 212. 213.*

1663. blée des Etats. Pendant qu'on la lisait à la suite d'autres papiers, ils eurent soin d'éloigner ou d'attirer adroitement à l'ecart ceux dont la fidélité était suspecte. On observe même que le Président auquel on la fit signer avec plusieurs autres papiers, n'en savait pas le contenu.

De Witt trompe le Resident d'Angleterre.

Elle fut aussitôt envoyée à De Ruiter qui l'ayant reçue le 1er. Septembre devant Malaga, se mit en devoir d'obéir. Mais, quoiqu'il eût caché avec le plus grand soin les motifs de son départ; Lawson Admiral Anglais, avec lequel il croisait dans la mediterranée contre les Corsaires d'Alger, ne laissa pas de concevoir des soupçons. Le Roi d'Angleterre donna promptement ordre à Downing de pénétrer le mistere. Le Résident Anglais qui faisait accroire à la cour de Londres qu'il gouvernait toute la Hollande, vint trouver le Grand-Pensionaire pour s'éclaircir. Il eut l'audace de lui demander si De Ruiter avait eu ordre de faire voile pour l'Afrique: il crut l'embarasser en ajoutant qu'un honnête homme ne devait point déguiser la vérité dans une pareille circonstance. Non seulement De Witt sut éluder la curiosité de l'interrogateur importun qui voulait dérober son secret; il sut même, sans violer les regles de la bonne-foi, le rassurer contre les soupçons:

„ tenez pour certain," lui dit il, „ que les Etats de Hollande n'ont rien ordonné qui puisse alarmer le Roi votre maître : quant aux Etats-Généraux, vous savez bien qu'il ne se passe rien dans leur assemblée de si secret qui ne vous soit bien connu". Sur cette Réponse, Downing, trop vain pour imaginer que des Hollandais pussent le tromper, se hâta de faire passer sa présomptueuse confiance au cabinet de Londres. 1663. *ibid.* 231.

Le Roi d'Angleterre, ayant en peu de tems équipé une puissante flotte, ne garda plus de ménagemens. Elle mit en mer sous la conduite du Duc d'York, & s'empara d'une Flotte marchande de cent trente vaisseaux des Etats qui venaient de Bordeaux, chargés de vin & d'eau de-vie, pendant que d'un autre coté on mettait un arrêt sur tous les navires qu'ils avaient en Angleterre. Peu s'en fallut qu'une autre escadre de sept vaisseaux Anglais commandée par Thomas Allen, ne s'emparât d'une riche flotte qui revenait de Smirne: heureusement trois navires de guerre qui l'escortaient, opposerent une résistance si vigoureuse, que les Anglais furent obligés de se retirer, sans avoir pu prendre plus de deux batimens. Mais la mêlée fut si sanglante que Pierre van Brakel que commandait cette escorte périt dans il Hostilité ouverte en Angleterre. *Rapin ibid. De Witt. Briev. IV.* 387. 411. 413. 420. *Novemb. vie de Ruiter Liv. VIII,* p. 278.

1664. combat avec un grand nombre de braves marins. Cependant les Etats avaient envoyé à Londres le Sieur van Goch Ambassadeur extraordinaire pour exposer leurs plaintes, accommoder les différends & prévenir la guerre, s'il était possible. Mais après bien des soins & des peines inutiles, un des principaux ministres vint lui notifier que l'animosité des deux nations avait été trop loin, pour qu'on pût éviter une guerre ouverte. Le Roi ne tarda pas à accorder à tous ses sujets des Lettres de répréfailles. Il acheva de lever le masque en publiant une déclaration de guerre, motivée sur *des injures*, disait il, *innombrables*, & sur l'ordre donné à De Ruiter d'aller attaquer les Anglais en Afrique. Mais comme il n'articulait aucun fait pour prouver ces *injures innombrables* & que l'expédition de De Ruiter était postérieure aux hostilités des Anglais, on a toujours regardé cette aggression comme un des traits les plus iniques de l'ambition & de l'animosité des Anglais.

De Witt. Briev. IV. 420. Aitsem. V. 371 - 378.

1665. 14. *Janv. Rapin. liv. 23.*

Les Etats, voyant qu'on ferait vainemens des propositions d'accomodement à une nation jalouse & résolue d'en venir aux plus violentes extrémités, ne pensèrent plus qu'à se garantir de la tempête par des préparatifs formidables & vigoureux. En peu de tems ils eurent équippé

Preparatifs formidables contre les Anglais, *vie de Ruiter VIII. 279. 280. Moll. Resol. Janv.*

une flotte de cent trois vaisseaux. Pour avoir plus facilement des matelots, on mit un arrêt sur tous les navires qui se trouvaient dans les ports. La pêche de la baleine & du harang fut interrompue. On assigna de fortes recompenses à ceux qui pourraient s'emparer d'un vaisseau Anglais ou en enleveraient le pavillon. On augmenta le tarif des blessures. On nomma plusieurs Lieutenants-Amiraux, pour chacun des départemens des différentes Amirautés. Opdam, seigneur de Wassenaar, fut mis à la tête de toute la flotte sous le nouveau titre de Lieutenant Amiral-Général; parceque la qualité d'Amiral-Général avait été comprise dans la suppression des grandes dignités affectées aux Stadhouders. Enfin les revenus publics furent ménagés avec tant de soin & les préparatifs poussés avec tant d'ardeur, que onze millions se trouvaient en réserve pour les nécessités imprévues & quarante grands vaisseaux en état de mettre en mer, au cas que la grande flotte eût besoin d'être renforcée. 1665.

Groot plac. III. 223. 226. 262. 264 291. 292 293. 295. Aitsem. V. 429. D'Estrade, 21. 21, May III. 190.

Ces immenses ressources avaient inspiré tant de présomption, & l'aggression violente des Anglais, tant d'animosité, qu'à la nouvelle que la flotte Anglaise avait mis en mer au mois de mai, on donna des ordres positifs d'al-

Victoire navale des Anglais & la hauteur de Lestoffe.

1665. ler la chercher partout pour lui livrer bataille. Elle était commandée par le Duc d'York, & forte d'environ cent quatorze vaisseaux, outre vingt huit, tant brûlots que galiotes. La flotte des Etats n'était gueres inférieure en nombre; mais il s'en fallait beaucoup que les vaisseaux fussent ni aussi gros ni aussi bien fournis de monde & de canon. Elle eut cependant le bonheur de prendre presque en sortant, dix vaisseaux Anglais qui faisaient partie d'une flotte marchande qui venait de l'Elbe. On assure même qu'elle ne tarda pas à être poussée par un vent favorable à la vue de la flotte Anglaise (*); mais cet avantage si important dans les combats de mer fut négligé:

D'Estrad. 28 May III. 193. Aitsem. V. 443. 470 De Gni che Liv. I. 46. 70. Basnage. I. 740. 741.

(*) Voyez la relation de Tjerk Hidder dans *Aitzema V.* 443; mais celle de Tromp *ibid.* 447 dit que le calme & la nuit empêcherent l'engagement: jamais les circonstances d'aucune bataille navale n'ont été racontées d'une maniere aussi diverse; dans ces fortes de cas il suffit d'alléguer les faits généraux sur lesquels les différentes relations ne se contredisent pas: il y a, surtout, dans les mémoires de Guiche certains traits marqués au coin d'une trop grande partialité pour que, sans autre preuve, on puisse y ajouter foi.

deux jours après le vent devint favorable aux Anglais ; ils en profiterent pour avancer à force de voiles sur la flotte des Etats. Le combat s'engagea le 14 Juin, dès la pointe du jour, à dix lieues de la petite ville de Lestoffe dans le comté de Suffolc. Les Anglais se tenaient d'abord à une certaine distance pour tirer avantage de leurs canons qui, étant plus gros, portaient beaucoup plus loin. Mais Opdam, resolu de vaincre ou de périr, prit le parti de percer vigoureusement dans leur flotte. Malgré la perte de Cortenaar, Lieutenant-Amiral de Zeélande, qui fut suivie de la retraite honteuse d'une partie de sa division, malgré la mort d'Auke Stellingwerf, Lieutenant-Amiral de Frise, du Capitaine Bankerd & de plusieurs autres habiles & braves officiers, Opdam tint la victoire en balance juqu'à deux heures après midi : il s'attacha au vaisseau du Duc d'Yorc : la mêlée devint si sanglante que le Duc fut couvert du sang de trois personnes tuées à ses côtés. 1665.

Dans le plus fort de l'action, le feu prit aux poudres de l'intrépide Opdam : son vaisseau sauta avec tout l'équipage qui fut englouti par les flammes & les flots. Ce malheur jeta la consternation & causa un désordre gé-

1665. néral dans la flotte des Etats. La plupart des vaisseaux s'enfuirent à toutes voiles vers leurs côtes. Tromp soutint jusqu'à la fin l'honneur de sa patrie & la gloire de son pere. Par l'habileté de sa manœuvre, il vint à bout d'arrêter avec sa division, jusqu'à la nuit, les efforts des Anglais, & de sauver la plus grande partie de la flotte. Soixante vaisseaux se refugierent dans le Tesel, dix sept à dix-huit dans la Flie, douze à treize dans les ports de Wielingue, de Goerée, & de la Meuse: quelques uns tomberent au pouvoir des Anglais: ils en brûlerent trois qui s'étaient accrochés ensemble, sans qu'on pût les séparer. La confusion était si grande qu'on assure que les Anglais auraient pu détruire les bâtimens qui se retirerent au Tesel où la marée ne les fit entrer que le lendemain sur les deux ou trois heures: les uns disent qu'ils manquaient de brûlôts: d'autres assurent que le Duc d'York, s'étant endormi dans le sein de la victoire, un de ses chambellans nommé Brounker, qui n'était pas de ceux qui préferent la gloire au danger, feignit d'avoir un ordre de son maître. Sous prétexte qu'il ne fallait pas trop exposer l'héritier de la couronne & que les Hollandais deviennent des lions dans le désespoir, on

Memoire de Guiche Liv. I. 69 Burnet. I. 231.

fit relâcher les voiles; & le principal avantage de cette grande victoire fut perdu. Cet échec ne laissa pas d'être considérable pour les Provinces-Unies. Elles perdirent environ vingt vaisseaux tandisque les Anglais n'en perdirent qu'un. De Witt attribuait le mauvais succès de cette bataille à la conduite plus courageuse que prudente de l'Amiral Opdam, qu'il n'aimait pas, dit on, à cause de son attachement à la maison d'Orange. D'autres ont soutenu que De Witt, avait lui même causé ce malheur, en forçant Opdam à combattre dans quelque état qu'il se trouvât. Pour rendre cette opinion plausible, on ajoute qu'il se trouvait alors dans une position si critique qu'il avait besoin d'un combat dont l'heureuse issue pût rétablir son autorité chancelante, ou le mauvais succès déterminer la France à se déclarer pour les Etats. Mais ces conjectures ne s'accordent pas avec les discours de Tromp: quoiqu'il fût ennemi de De Witt, il déclara que la victoire eût été asfurée pour la République, s'ili eût été bien secondé. Aussi la fuite honteuse d'un si grand nombre de Capitaines excita une indignation générale. Jean Evertsen, Lieutenant Amiral de Zeélande, quoiqu'il n'eût abandonné le champ de bataille

1665.

De Guichenon. I. 77. Aitsem. V. 446. 447. 448. Basnage. II. 741.

D'Estrades. 12. Juin. III. 214.

1665. qu'après avoir combattu vaillamment jusqu'à l'époque du désordre causé par la mort d'Opdam, fut cruellement maltraité par la populace. Lorsqu'il mit pied à terre à la Brille, elle se ramassa autour de lui, l'accusa de lâcheté dans les termes les plus injurieux & le précipita dans l'eau, où il se serait noyé, si des soldats Français n'étaient accourus à son secours. Il fut obligé de se tenir caché jusqu'au tems où il put se justifier devant d'autres juges qu'une populace brutale. De Witt, qu'on accusait de le haïr, fut le premier à écrire qu'Evertsen méritait des recompenses & non des punitions.

Mécontentement & troubles civils. *D'Estrad. 18 Juin. III. 213, 215. 2 Juill. 229. 230. 231. 232. 233. 12. Nov. 527. De Guiche I. 75. 106. Aitsem. V. 477. 483. 502 - 504. Resol. Holl. Janv. Juin Nov. Dec.*

A la premiere nouvelle de cette défaite déplorable, que les premieres impressions de la consternation nationale avaient encore grossie, De Witt sentit sa constance ébranlée. Ses propres amis tremblerent. Ils étaient déjà inclinés à acheter la paix à tout prix & à y sacrifier même leur jalousie contre l'élévation du Prince d'Orange. Les zélés partisans du Stadhoudérat en prirent occasion de publier dans les provinces, & de proposer même dans les Etats, l'élévation du Prince d'Orange, comme l'unique moyen de rétablir les affaires. Les Bourgeois d'Amsterdam éclaterent en murmures contre la Régence. Ceux de Leide je-

terent dans l'eau un tambour qui faisait des recrues au nom des Etats: le peuple criait en fureur qu'il fallait lever pour le Prince d'Orange & non pour des traîtres. Quelques Ministres crurent l'occasion favorable pour soulever le peuple contre une régence qui les tenait sous le joug. Ils eurent l'audace de publier en chaire que cette guerre maritime ne pouvait avoir un heureux succès, si le jeune Prince d'Orange n'était mis à la tête du gouvernement. Ils firent des applications odieuses de l'écriture & des comparaisons déshonorantes pour les Régens. Ils cherchèrent à confirmer le peuple dans l'idée que cette guerre était fomentée par la France qui mettait aux mains les deux principales puissances maritimes pour les affaiblir l'une par l'autre, & s'élever sur leurs débris. Ils prêchaient publiquement qu'il plût à Dieu de les délivrer de leurs deux grands ennemis, les Français & les Anglais. Lors même que la France eut promis d'assister les Etats, un Ministre, nommé Thedeus Landman, osa dire en pleine chaire à la Haye, que Dieu les châtiait d'avoir rompu l'alliance avec un Monarque de la bonne religion, pour accepter les secours d'un Roi idolâtre qui ferait sur eux une seconde Saint-Barthele- 1665.

1665. mi. Downing qui réſidait encore à la Haye, toujours ardent à ſemer la diviſion, répandait partout que ſon Roi ne voulait point avoir la guerre avec les Etats; que De Witt ſeul voulait la lui faire, & qu'il ſerait aſſez plaiſant pour les races futures de lire que le Roi d'Angleterre & de Witt euſſent fait la guerre enſemble. Les partiſans de la maiſon d'Orange répandaient, pour appuyer ce diſcours, que l'ambition de De Witt était la ſeule cauſe de cette guerre. Ce qui achevait d'augmenter le trouble & la conſternation, c'eſt que les Anglais, étant maîtres de la mer, pouvaient s'emparer de la flotte de Smirne, de celle de De Ruiter & de celle des Indes dont on attendait à tout moment le retour, & dont on n'avait point de nouvelles.

De Witt. Briev. 31. *Juill. D'Eſtrad.* 23. *Juill. III.* 248.

C'eſt dans les criſes embaraſſantes que ſe deployent avec le plus d'énergie le génie & le courage des grands hommes. De Witt ne fut pas longtems en proie à la premiere impreſſion que devait lui cauſer la perte d'une bataille dont il avait eu tant de raiſon d'attendre un heureux ſuccès. On commença par faire un châtiment exemplaire & terrible des capitaines qui avaient manqué à leur devoir. Trois des plus coupables furent condamnés

à mort & arquebusés ; trois autres virent rompre leurs épées à leurs yeux par la main du bourreau & furent déclarés incapables de jamais servir : le premier pilote de Cortenaar, convaincu d'avoir laissé dériver son vaisseau, pour s'éloigner de l'ennemi, fut condamné à assister à la punition des autres, la corde au cou. En effrayant les lâches, on n'oublia pas de rendre justice au courage & au mérite. Les Etats firent élever à l'honneur de l'Amiral Opdam un monument dans la grande église de la Haye, où son éloge est gravé sur le marbre. La gloire de l'Amiral Cortenaar fut immortalisée par un monument semblable dans la même Eglise. On imposa silence aux predicateurs séditieux, en leur défendant expressément de parler d'affaires d'Etat, en privant même les plus indociles de leur emploi. De Witt entama une négociation secrete avec les mécontens d'Angleterre : il avait quelque espérance de réussir ; ceux qui devaient entrer dans le complot, furent épouvantés par la maniere odieuse & perfide avec laquelle on avait livré à Charles II. trois des juges de son pere. On expédia de tous côtés des ordres pour avertir les trois flottes, de se tenir sur leurs gardes. Tromp fut chargé de tenir la mer pour les protéger, 1665.

Ibid. 25 Juin. III. 218. De Guiche 71. Mem. de Ludlow. III. D'Estrad. III. 558. De Witt. Briev. II. 205. 243.

1665. au cas que quelqu'une fût sur le point d'arriver. Mais ce Marin, à qui sa jeunesse, ses talens & l'affection populaire inspiraient une fierté méprisante, ayant répondu d'un stile sec & laconique que les Régens ne savaient ce qu'ils disaient; on fit travailler avec activité dans les chantiers, pour mettre au plutôt une flotte formidable en mer (*). Tromp pousa la mauvaise humeur jusqu'à refuser de paraître dans le tribunal militaire, formé pour juger les lâches qu'il avait lui-même déférés à la vindicte publique. Les Etats & de Witt, sacrifiant leurs ressentimens particuliers à l'avantage de la patrie & ne considérant que les talens supérieurs & la confiance des matelots pour lui, se vangerent noblement: on le nomma Lieutenant-Amiral de la Meuse à la place de Cortenaar: il fut choisi pour commander la flotte en chef: mais pour borner son autorité & tempérer les excès de son courage bouillant, on lui joignit trois députés des Etats, Rutger Huigens, Jean de Witt & Jean Boreel. Tromp

Mauvaise humeur de Tromp, *Aitsem. V.* 445. 457. 468. *Vie de Ruiter.* 284. *De Gniche* 76. 77. 83.

(*) Tout ce que dit Rapin sur ce sujet n'est gueres fidele: le peu qu'en dit Hume me parait plus exact & plus conforme à la vérité.

ne goûta pas ces dernieres disposition. 1665.
Moins sensible à la faveur qu'on lui faisait qu'indigné des restrictions qu'on imposait à son autorité, il éclatait en plaintes contre De Witt.

Se livrant même à une vangeance indigne d'une ame noble, il se proposait, dit-il, d'exposer le Pensionaire de si près au danger, qu'il le guérirait pour toujours de sa manie singuliere de combattre. Un incident qui répandit la joie générale, acheva de mettre le comble à son mécontentement. On craignait, depuis longtems, que De Ruiter ne fût tombé avec son escadre au pouvoir des Anglais: on le vit revenir au mois d'Août, après une expédition de quinze mois, non-seulement en bon état, mais couvert de lauriers & chargé des dépouilles de l'ennemi. Il avait repris en Afrique tous les forts enlevés par les Anglais à l'exclusion de Capo-Corso; il s'était dedommagé sur celui de Cormantin. Il avait attaqué leurs possessions en Amérique sans pouvoir les entamer; mais il avait pris dans son trajet vingt six de leurs vaisseaux. Son arrivée fut d'autant plus heureuse, qu'en revenant par la mer de Norwege il n'avait dû qu'à l'obscurité d'un brouillard épais le bonheur de ne pas tomber au milieu de la flotte anglaise. Un retour si

Retour de Ruiter. *Vie de Ruiter.* De 285. 289. 289.

1665. fortuné, dans un tems de désolation générale, causa une joie qu'il est impossible d'exprimer. Le peuple se transporta en foule au Texel, pour contempler à loisir cette escadre triomphante & goûter le plaisir de voir flotter les pavillons enlevés à l'Anglais. Quiconque avait pu aprocher De Ruiter s'estimait heureux, & s'en retournait content; plusieurs Dames de la premiere considération, croyant pouvoir, dans une occasion si extraordinaire, déroger à la réserve imposée à leur sexe & cédant à cette sensibilité touchante qui les caractérise, lui sauterent au cou & le caresserent, comme si elles eussent vu dans lui un pere ou un frere, échapé seul d'un naufrage. Enfin De Ruiter fut célébré non seulement comme le plus grand capitaine de marine de son tems, mais encore comme un héros favorisé de la protection singuliere du ciel, pour sauver la République dans les circonstances fâcheuses où elle se trouvait.

De Ruiter nommé Lieutenant Amiral-Général.

De Witt qui avait une prédilection particuliere pour De Ruiter, non moins bon capitaine, mais moins docile, moins fougueux, moins partisan de la maison d'Orange que Tromp, ne laisa pas échaper ce moment d'enthousiasme général. Sur la proposition de la ville d'Amsterdam, il en-

gagea les Etats de Hollande à nommer De Ruiter à la charge de Lieutenant-Amiral-Général, vacante par la mort d'Opdam. Tromp, qui s'attendait que l'honneur dont il venait d'être decoré ferait un acheminement à cette dignité, regarda cette préférence comme un pasſedroit & un affront. Son dépit fut ſi violent que ſon premier deſſein fut de ne point ſervir ſous De Ruiter. Il ſe laiſſa vaincre à la fin: il ſe réconcilia même avec ſon rival: mais comme on pardonne rarement à ceux qui nous enlevent des honneurs que l'on croit avoir mérités, la ſuite ne tarda pas à montrer que cette réconciliation n'était pas ſincere. 1665.

On ne laiſſait pas de trembler encore pour les riches flottes de Smirne & des Indes-Orientales, lorſque d'heureuſes nouvelles mirent le comble à la joie publique en apprenant qu'elles étaient en ſureté; on apprit que l'incident le plus extraordinaire venait de les dérober au plus grand danger. Elles avaient pris la route du Nord pour éviter le paſſage périlleux de la Manche, dont les Anglais ſont facilement les maîtres en tems de guerre. Elles étaient arrivées dans le port de Bergh en Norwege, attendant une forte eſcorte pour retourner en Hollande, &

Incident extraordinaire qui ſauve la flotte de Smirne dans le port de Bergh.

De Guiche 98. 109. 107. *Vie de Ruiter.* 306. *Rapin Liv. XXIII. p.* 237. *Burnet. I.* 234. *Lettr. d'Arlington à*

1665. se reposant sur le droit des gens & surtout sur l'étroite alliance des Etats avec le Roi de Danemarc. Mais l'Envoyé d'Angleterre, ayant remarqué que ce Monarque oubliant les importans services qu'il avait reçus des Etats, & touché seulement du ressentiment de petites injures, engagea à favoriser l'attaque des Anglais, le flattant de l'agréable espoir de lui donner sa part dans la proie (*). L'escadre Anglaise, qui croisait dans ces parages, eut ordre d'aller attaquer la flotte des Etats jusques dans l'asile où elle se croyait en pleine sureté. Sir George Tiddiman qui la commandait, envoya dire au Gouverneur que ces vaisseaux appartenaient aux Anglais par le droit légitime de la guerre, & qu'il eût à les livrer au plutôt de bon gré, s'il ne voulait y être contraint par la force. Les Anglais se préparerent en même tems à mettre

Temple 240. *Aout.* *D'Estrad* 20 21. 27. *Aout.* *Il.* 304. 316. 326. *Aitsem. V.* 493. *Aout.*

(*) Le Comte d'Arlington écrivait au Chevalier Temple le 24 Aout 1665 en ces termes, „nous ne nous serions jamais engagés dans „ une entreprise aussi difficile, sans les assu„ rances que nous avait données la cour de Da„ nemarkde nous assister d'une autre maniere „ qu'elle n'a fait."

tre ces menaces à exécution: mais l'Amiral Hollandais fut ranger ses vaisseaux dans une position si avantageuse, qu'il fut en état de répondre vigoureusement au feu des Anglais. Les habitans de la ville prirent leur défense: le gouverneur lui-même, soit qu'il fût intimidé, soit qu'il n'eût pas encore reçu des ordres bien clairs, soit qu'il n'eût pu s'accorder avec les Anglais sur le partage du butin, se déclara à la fin contre les aggresseurs; il fit tirer le canon du château sur la flotte Anglaise qui, battue de tous les côtés, fut obligée de retourner en Angleterre pour se radouber. 1665.

Cet incident qui trompa l'attente de tous les partis, acheva, sans doute de déterminer le Roi de Danemarck, alors flottant entre l'Angleterre & les Provinces-Unies. Godard Adrien, Seigneur de Reede, d'Amerongue & de Ginckel, qu'on lui envoya en ambassade, s'appliqua à ruiner les manœuvres du Chevalier Talbot. Il eut recours à tous les moyens usités par les habiles négociateurs; mais aucun ne fit plus d'impression sur l'ame intéressée & avide du Roi que l'offre d'un subside considérable qui fut stipulé l'année suivante, & dont la France se chargea de payer une partie. Le Monarque fit une alliance offensive & défensive avec les

Le Roi de Danemarck se déclare pour les États. *Aitsem. V.* 553. 563 *Holl, Resol. Fev,* 1666, *Basnage,* I, 757. *d'Estrad,* 24, *Decemb. ibid,* 1 *janv,* 1666, *Dumont* VI, 59.

1665. Etats contre l'Angleterre, semblable à celle qu'il avait déjà faite secrètement avec l'Angleterre contre les Etats. Il promit de les assister d'une flotte de quatorze vaisseaux. Il n'osa, cependant, éclater ouvertement avant d'être en état de soutenir la guerre. Et, comme il dévorait des yeux la prise de tous les vaisseaux Anglais qui étaient dans ses ports, il ne voulut s'engager à rien à moins d'être assuré que le traité resterait secret. Ce Traité ne pouvait valoir sans avoir été ratifié par tous les corps de la République, & ne pouvait être proposé dans des assemblées si nombreuses, sans courir le risque d'être divulgué par les Partisans publics & secrets de la maison d'Orange & de l'Angleterre. Dans cette circonstance embarrassante les chefs du Gouvernement & De Witt eurent recours à un expédient extraordinaire : ils trouverent moyen de le faire ratifier, même dans les Etats Provinciaux, sans qu'ils s'en apperçussent. Un pareil procédé était sans exemple: il pouvait entraîner des conséquences fâcheuses même pour les auteurs : De Witt crut sans doute que le bien de la patrie, & la nécessité des circonstances l'autorisaient à s'écarter des regles ordinaires.

Les Etats échouent

Les Etats ne négligeaient pas de solliciter leurs autres alliés: ils perdirent

leurs peines en Suede où l'injure faite par les Etats à Charles X était trop récente & trop grande, pour que l'impression en fût effacée du cœur des Suédois. 1665. en Suede, *Secret, Resol Nov, Dec,* 1664, *Aitsem. V,* 85. 207,

Les Etats tournerent alors leur principale attention vers la France, quoiqu'il ne parût gueres prudent de mettre sa confiance dans ce Royaume. D'après les idées vraisemblables de la politique du jour, on n'accusait pas seulement Louis XIV. de fomenter cette guerre, mais même de l'avoir fait naître. Les mouvemens que la Cour de France se donna, d'abord pour prévenir cette rupture, ensuite pour réconcilier les deux parties, enfin pour faire tourner la fortune en faveur des Etats en se déclarant pour eux, montrent assez que ces bruits n'étaient appuyés que sur le penchant populaire à attribuer aux princes la politique qui paraît la plus analogue à leurs intérêts. Van Beuning pressant la cour de France de donner à ses alliés les secours stipulés par les traités, reçut de Mr. De Lionne secrétaire d'Etat cette réponse remarquable. *C'est,* dit il, *une méchante affaire : nous vous assisterons, & romprons à cause de vous un engagement que nous avons avec l'Angleterre ; & demain vous romprez avec nous. Tout se trouble par une méchante poli-* Les Etats ont recours au secours de la France *Secret. Res. Nov. Dec.* 1664. *Aitsem. V.* 85. 247, *de Witt Briev,* 16, 23 *Janv.* II, 23, 27. *d'Estrad,* 19 *Decemb,* 25 *Sept.* 1664, II, 666, 673,

1665. *tique, qu'il faut une barriere entre les Provinces Unies & la France.* De Lionne fit même entendre que le Roi ne refuserait rien aux Etats, s'ils voulaient s'engager à favoriser ses droits. Van Beuning, trop prudent pour ôter tout espoir à la France, & trop éclairé pour lui faire des promesses si délicates, se tirait habilement d'affaire, en disant qu'elle devait commencer par gagner l'affection des Etats en leur fournissant les secours stipulés par le traité d'alliance; & qu'ils seraient toujours moins opposés à ses projets que les autres puissances: cette maniere adroite de s'énoncer n'empêchait pas la Cour de se défier toujours des Etats. En les assistant contre l'Angleterre, elle ne leur fournissait pas seulement des forces pour la traverser avec plus d'avantage; elle risquait de s'aliéner pour toujours Charles II. dont il importait d'autant plus de cultiver les bonnes dispositions, qu'il offrait à la France carte blanche pour s'emparer des Pays-bas. Il avait même offert de l'aider de tout son pouvoir à faire cette conquête, si Louis XIV voulait lui promettre des secours, au cas que ses sujets dont il avait raison de se défier, se révoltassent de nouveau contre leur Souverain. Ces offres flattaient d'autant plus Louis XIV. qu'en traitant

D'Estrad, 19, 19, 23 Decemb. 1664. 21 Juill. 1667.

avec les Provinces-Unies, il aurait dû leur céder une partie du partage proposé. Il ne désespérait pas même d'obtenir de Charles II. la restitution de l'Acadie dont la possession pouvait assurer le sort des Colonies Françaises du Canada. Enfin l'alliance avec les Anglais présageait de si grands avantages & celle des Etats, si peu de solidité & tant d'inconvéniens, que plusieurs ministres & le Comte d'Estrades lui même inclinerent à donner la préférence à Charles II. A ces considérations se joignait le ressentiment des infidélités de la République à Munster, & les sollicitations des Anglais qui soutenaient que les Hollandais étaient les aggresseurs & que Louis XIV. n'était pas tenu d'assister ses alliés, pour des querelles élevées hors de l'Europe. On sent combien ces motifs pouvaient faire impression sur une Cour politique, toujours si prompte à trouver des prétextes de se dispenser de ses engagemens. La crainte principale de Louis XIV. était qu'en laissant accabler la République, elle ne devînt une Province Anglaise, soit par le droit de conquête, soit par l'autorité qu'y obtiendrait le Prince d'Orange. Ainsi la France n'était attachée aux Provinces-Unies que par un lien faible & facile à lever. Rien n'est plus intéressant que de voir comment De-

1665

d'Estrad, III, 465,

1665. Witt & Van Beuning tirerent parti de ce léger incident & engagerent la France à négliger les grands avantages qu'elle attendait de l'Angleterre, pour se déclarer ouvertement en faveur de la République.

Les Etats engagent la France à se déclarer pour eux
de Witt, Briev, II, 31, 78, 101 102, *d'Estrad*, 6, 7, 21. 28, *Août* 26, *Juin*, 15 *Octob*, 20 *Novemb*, 23, 30, *Juill*,

La passion de Louis XIV pour figurer avec éclat dans les scenes politiques, était bien connue. On prévoyait que, s'il ne pouvait atteindre à la gloire flatteuse de réconcilier les parties belligérantes, il n'était pas d'un caractere à rester spectateur indifférent de la querelle. On s'attacha donc à lui montrer que son interêt devait le décider en faveur des Provinces-Unies. Van Beuning représenta la nécessité où était la France de remplir les engagemens du traité d'alliance. Et, comme sa marine ne consistait alors qu'en trente deux vaisseaux de guerre dont les plus gros étaient de quarante canons, Louis XIV paraissait craindre d'irriter les Anglais contre lui, en assistant publiquement les Etats. Van Beuning leva ces deux difficultés en avançant adroitement que le Roi pourrait, à la fois, ménager les Anglais & satisfaire la République; en lui fournissant secretement en argent les secours stipulés par les traités.

d'Estrad, 6, *Octob*,

On savait que Louis XIV brûlait de rendre son Royaume florissant par le

commerce & la marine: on lui fit donc insinuer que les Anglais, en écrasant les Provinces-Unies deviendraient trop formidables sur mer, ou qu'en se rendant maîtres de la République par la faction du Prince d'Orange, ces deux Etats formeraient aussitôt une confédération redoutable, qui empêcherait à jamais la France de devenir puissante sur mer. Quoique Charles II ne cessât d'assurer le monarque Français de son affection & de son dévouement, Louis ne laissait pas de craindre en jetant les yeux sur les événemens antérieurs, qu'il ne fût pas en état de maîtriser les mouvemens d'un peuple impétueux & libre qui avait pour les Français une haine ancienne & invétérée. Il commença donc par assurer les États que si l'Angleterre se refusait à des conditions raisonnables, ils n'auraient aucun sujet d'être mécontens de lui. Ces conditions ayant été rejettées, on représenta vivement au monarque le danger de perdre pour toujours la bonne volonté des Provinces par les soupçons que leur causait sa lenteur à les assister & par le danger d'un changement violent dans le gouvernement, qui éleverait la maison d'Orange sur les ruines du parti contraire, regardé comme dévoué à la France. On lui représenta même qu'une simple 1665.

1665. déclaration de sa part suffirait pour rassurer les peuples qui le croyaient d'intelligence avec les Anglais, & pour consterner les Anglais qui se vantaient de l'avoir attiré dans leur cause. Dans ces circonstances, l'Evêque de Munster déclara la guerre aux Etats; & Philippe IV. Roi d'Espagne mourut, laissant sa succession à Charles II, enfant de quatre ans & demi, d'une complexion faible & valétudinaire, sous la régence de Marie Anne d'Autriche, étrangere & sans expérience. S'il venait à mourir sans héritiers, la couronne devait passer à l'impératrice Marguerite sa seconde fille, au préjudice de Marie Therese, Reine de France. Louis, qui ne perdait pas de vue ses projets sur les Pays bas, crut qu'il ne pouvait différer plus longtems de s'attacher les Provinces Unies, en se déclarant pour elles. Il commença par promettre aux Etats de leur envoyer au plûtot six mille hommes de ses meilleures troupes contre le Prélat guerrier de Munster.

Setemb. d'Estrad, III, 411, 427, 465,

Guerre avec van Galen, Evêque de Munster, *Barnage I, 449. II, 499, Temple lett, II, 6, Sept,*

Ce Capitaine Ecclésiastique s'appellait Christophe Bernard van Galen: c'était un libertin scandaleux, homme ambitieux & turbulent, plus propre à faire la guerre à la maniere des Tartares qu'à remplir les fonctions graves & pacifiques du sacerdoce. Devenu

Prince par les intrigues si ordinaires dans les élections ecclésiastiques, il avait voulu régner en despote. En 1657, il tenait Munster assiégée & l'aurait contrainte à se rendre à discrétion, s'il n'avait appris que les habitans allaient être secourus par les Etats Généraux qu'ils avaient implorés (*). En 1660, ce prélat guerrier fit de nouveau la guerre à ses sujets. Il vint même à bout de les assujettir entierement & de les dépouiller des privileges qui

1665.

Aitsem. IV, 697 2, 118, 244, 248, 451, 455, 657, 675, 1086, 1093, Wicquef, Liv, X, 552. 556. de Witt, Briev, III, 425. 434, 437, V, 314, 338.

(*) Ce secours fut envoyé malgré l'opposition de Dort, de Schiedam, de la Brille & surtout d'Amsterdam. Burnet rapporte (I. 233) que cette derniere ville empêcha les Etats de s'emparer de Munster dont la souveraineté leur fut offerte par les habitans. Cette assertion peut être mise au rang des autres erreurs ou fausſetés ordinaires à cet Auteur. On sait que Bolinbroke, Hume, Sir Jean d'Allympre n'ont point caché le mépris qu'ils faisaient de son histoire: les faits y sont trop souvent altérés ou travestis par la pasion de la partialité & des fables absurdes & ridicules. On sait d'ailleurs que ce grave Prélat, ce rigide censeur, n'avait pas, du moins en théorie, les sentimens de la morale la plus rigide; & que, s'il n'eût tenu qu'à son suffrage, il n'aurait pas été plus difficile sur la poligamie que ne le furent les Docteurs Luthériens consultés par le Prince de Hesse.

1665. faisaient de cette ville une espece de République municipale. Piqué de nouveau contre les États qui, dans cette derniere occasion, les avaient assistés d'une somme d'argent, il méditait depuis longtems les moyens de se vanger. En 1663 il imagina de leur demander la restitution de la Seigneurie de Borkelo qu'ils avaient, disait-il, ravie, l'an 1616, à ses prédecesseurs. Mais les États de Gueldre évoquerent cette affaire à leur tribunal. Il prononcerent en faveur des droits du Comte de Stirum sur ce fief de leur Province. Les Anglais, cherchant partout des ennemis aux Provinces-Unies, il ne leur fut donc pas difficile de gagner cet esprit ambitieux & vindicatif. Et comme il avait plus de bonne volonté que de pouvoir, ils promirent de lui fournir de quoi entretenir une armée. Il avait pour maxime qu'un homme d'armes ne devait avoir ni conscience ni entrailles, & qu'un prince ne doit pas être délicat sur les moyens de s'aggrandir, parceque la fortune seconde souvent l'audace & procure au moins à ceux qu'elle trompe la réputation d'avoir imaginé de grands desseins. Conformément à cette exécrable politique, il nia impudemment ses intelligences avec l'Angleterre jusqu'a ce qu'il se vît en état de tomber à l'improviste sur les Provinces-Unies. Il commen-

Biblioth. Angl. T XII. 954. XXIII 430

Higgons Histor. & Critic, Remarks.

ça par faire courir un manifeste où il accusa les Etats d'avoir brisé les images & les crucifix respectés même des Turcs, commis des outrages sur l'hostie sacrée & fait rôtir au feu des catholiques, inhumainement massacrés. 1665. 14. Sept.

Peu s'en fallut que ces impostures atroces, imaginées pour soulever les catholiques, ne produisissent les plus funestes effets. Les Pasteurs de cette religion eurent l'audace de venir insulter un Français établi à Rotterdam, & de se répandre en injures contre le Roi de France qui assistait, disaient-ils, des hérétiques contre un Prélat zélé qui voulait rétablir la vraie religion dans le pays. Dans la ville d'Utrecht, quelques uns porterent l'imprudence jusqu'à publier qu'on dirait bientot la grand' Messe dans l'Eglise cathédrale. Enfin, pour achever de soulever le peuple, van Galen eut recours à un artifice employé dans la guerre des Bataves par les Romains. En portant le dégât sur la frontiere, il affecta d'épargner le Comté de Lingen, qui appartenait au Prince d'Orange. Il adopta pour chant Militaire cet ancien vaudeville qui flatte si agréablement le peuple, parce qu'il célebre la gloire de Guillaume I. Il fit même répandre le bruit qu'il avait traité avec l'Electeur de Brandebourg & le Duc d'Estrad. 19. Nov. Aitsem. V. 656. 679. de Wit. Briev. II. 91.

1665. de Niewbourg pour les intérêts du Prince d'Orange. Pendant que le peuple, avide de ces bruits, traversait le gouvernement en accablant De Witt d'imprécations & demandait à grands cris l'élévation du Prince d'Orange, l'Evêque portait le fer & le feu dans la Frontiere. Aidé de l'argent d'Angleterre, il avait attiré sous ses drapeaux une multitude de déserteurs & de bandits, dont il vint à bout de former une armée de dix-huit mille hommes. Il avait commencé par s'emparer de Borkelo, dont il fit massacrer toute la garnison contre la foi de la capitulation. Il prit ensuite Lochem & Deutichem: il pénétra jusques dans l'Overysel, où il réduisit Oldenzeel & plusieurs autres places. Comme son armée subsistait principalement de pillage, la terreur marchait sur ses pas. La consternation était d'autant plus grande que les milices des Etats avaient été considérablement diminuées à l'entrée de la Guerre par le licenciement des troupes Anglaises & Ecossaises. Les chefs du gouvernement, n'imaginant pas avoir rien à craindre par terre, avaient porté tous leurs efforts & toutes leurs ressources sur mer.

d'Estrad. 1. Octob.

Aitsem. IV. 421. 641. 642. 671.

Le Roi de France envoye des troupes

Aux premiers mouvemens de l'Evêque, ils avaient entamé une négociation avec l'Electeur de Brandebourg, le Duc de Niewbourg & d'autres Prin-

ces de l'Empire pour en obtenir des Régimens. Les premiers jugerent l'occasion favorable pour se faire restituer les places de Cleves où les Etats avaient garnison. Mais, pendant que ces demandes retardaient le traité & le secours; le Roi de France, craignant que dans la crise périlleuse des affaires, quelque émeute violente ne fît élever le Prince d'Orange à la tête de la République, se hâta de fournir aux Etats les secours qu'ils attendaient en vertu du traité d'alliance. Il envoya six mille hommes de ses meilleures troupes, sous le commandement de François De Pradel. Les difficultés du voyage retarderent d'abord leur marche; les Etats furent même obligés de pourvoir l'infanterie qui manquait absolument de bas & de souliers. Pour marquer la confiance qu'ils avaient dans la bonne foi de Louis XIV, ils firent passer ses troupes au travers de leurs villes; mais, comme on exige toujours beaucoup de ceux à qui l'on prête du secours, les soldats Français ne tarderent pas à se plaindre qu'on n'avait pas pour eux les égards dûs à de si généreux auxiliaires. Les Etats, ne voulant pas qu'on leur fît la loi dans leur pays, se plaignirent de leur côté de l'indocilité & de la licence des troupes françaises. S'il faut ajouter foi au Chevalier

1665. Lettre de l'Evêque de Munster, d'Estrad. III 411. 427. 466. de Guiche 124.

Lettre de Temple 22. Octob. 10 decemb.

De Guiche p. 153.

Lettre du 18 Decemb. au Duc d'Ormond.

1665. Temple, Réſident de ſa Majeſté Britannique à Bruxelles & intéreſſé à décrier les ſecours de Louis XIV, les Français ne répondirent aux égards des Etats qu'en les donnant, dit-il, mille fois au Diable. Il ajoute qu'ils vécurent à diſcretion dans tous les lieux de leur paſſage, & qu'ils pouſſerent la mauvaiſe volonté ou plutôt l'extravagance juſqu'à boire à la ſanté des Anglais & des Munſtériens qu'ils allaient combattre.

Projets ambitieux de la France.

Pour comble d'embarras, le Roi de France, déterminé à pourſuivre, l'année ſuivante, ſes prétentions ambitieuſes ſur les Pays-bas, avait des vues ſur Maaſtricht; & le Comte d'Eſtrades fut chargé de ſonder ſi les Etats voudraient céder cette place à la France. D'Eſtrades, ayant mieux connu les diſpoſitions des eſprits, n'oſa pas même en faire la propoſition, de peur d'exciter des ombrages dans un tems où il importait de gagner la confiance des eſprits. Habile à flatter les paſſions & les vues de ſon maître, il avait ouvert au miniſtere un projet bien plus vaſte & plus important. Il ne propoſait rien moins que de profiter des diviſions inteſtines de la République & de la préſence des troupes françaiſes pour s'emparer des provinces de Friſe & de Groningue. Il crut même

avoir attiré dans ſes intérêts la princeſſe veuve du dernier Stadhouder de ces deux Provinces, & Mere & Tutrice du Stathouder actuel, encore enfant. Il crut avoir d'autant plus de raiſon de ſe fier à elle qu'elle ne vivait pas en bonne intelligence avec la Princeſſe douairiere d'Orange ſa mere, dévouée aux Anglais. Mais cette Princeſſe intéreſſée & politique, après avoir longtems amuſé la Cour de France pour en obtenir le payement d'une vieille dette de cent mille livres, changea dans la fuite d'étendard, lorſqu'elle eut perdu toute eſpérance de recouvrer cette ſomme. 1665.

D'Eſtrad. VI. 226.

D'un autre coté, la conduite de la France n'augmentait pas la confiance des Etats. Le Général Pradel oppoſa mille difficultés aux entrepriſes qu'on lui propoſait pendant l'hiver. Les Députés des Etats auraient voulu que, par des marches rapides & des opérations promptes & vigoureuſes, on eût ſurpris l'Evêque de Munſter qui, ébloui de ſes petites conquêtes, paſſait les journées à boire à l'Allemande, & donnait lui-même l'exemple de la débauche à ſes ſoldats. Enfin, le Prince Maurice à qui ſes longs ſervices dans les Pays-bas auſſi bien que dans le Bréſil, avaient donné une grande expérience, s'étant, ſous le voile de la

Les troupes des Etats, aſſiſtées des Francais repouſſent l'Evêque de Munſter. *Baſnage. 765. De Guiche 131. 169. 184.*

1665. Complicité Germanique, emparé de l'esprit du Général Francais, cette réunion augmenta l'activité des opérations. Les troupes des Etats & de la France combinées, vinrent asſiéger Lochem. S'il faut ajouter foi aux ſarcasmes du Comte de Guiche, les Soldats des Etats ne furent nullement pointilleux, ni jaloux des postes difficiles. Selon lui, ce fut principalement à la bravoure des Francais qu'on fut redevable de la priſe de cette place.

ibid, 174. 181. 184.

La marche des troupes du Duc de Lunebourg avec qui les Etats venaient de faire un traité, & ſurtout l'alliance offenſive & defenſive (*) qu'on vint à bout de conclure avec l'Electeur du Brandebourg, effrayerent l'Evêque de Munſter; & pour comble de malheur, les offres du Roi d'Angleterre ſe trouverent bientot épuiſées pour ce Prélat guerrier & prodigue: ainſi voyant ſes troupes déſerter faute de paye, & ménacé à la fois par tant d'ennemis puiſſans, il craignit pour ſes propres domaines. Il s'empreſſa d'entrer en conférence: les Etats, non moins jaloux d'avoir cet ennemi de moins, firent ouvrir le congrès à Cleves. La négociation fut ſuivie avec tant de rapidité, que la paix fut conclue le 18 du mois d'Avril. L'Evêque rendit, par ce traité, toutes les

Paix avec l'Evêque de Munſter.

1666.

(*) 16. *Fevr.* 1666 *Dumont. VI. p. III* 86. *Aitſem. V.* 1020. 1022.

places dont il s'était emparé, & renonça à toutes ses prétentions sur la ville de Borkelo. Les secours envoyés par les Francais ne servirent pas seulement à délivrer les Provinces-Unies des hostilités de ce fâcheux voisin; elles affermirent l'autorité chancelante du Grand Pensionnaire. De Witt, à son retour de la Flotte, parut avec un nouvel éclat dans les assemblées d'Etat. Le Comte d'Estrades ne laissa pas d'écrire à la Cour que les présens faits à quelques membres de la Régence n'avaient pas peu contribué à cet heureux changement. „ J'ai gagné," disait-il, les quartiers de Zwoll & du Comté de Zutphen qui ont rassuré les villes de Hollande qui chancelaient. Il y a dans l'assemblée trois cens députés, tous corruptibles." C'est par ces moyens qu'il croyait ou voulait faire croire à son maître qu'il avait empêché qu'on n'envoyât en Angleterre une ambassade à la tête de laquelle on proposait de mettre le Prince d'Orange. 1666. *Dumont. IV.* p. 113. 106. *D'Estrad. III.* 479. 495. 496. 504. 506. 513. 525. 536. 545. 623.

La France déclare la Guerre à l'Angleterre.

Cependant les chefs du Gouvernement ne cessaient de représenter à la France qu'il n'y avait qu'un bon moyen d'empêcher un bouleversement dans le Gouvernement & d'attacher pour toujours la République à la France. C'était de rompre avec l'Angleterre par une déclaration ouverte. Louis *Aitsem. V.* 911. 912. *D'Estrad.* 13 *Nov.* 1665. 19. & 20.

1666. XIV chancela longtems, avant d'en venir à cette démarche importante & délicate. Enfin, après avoir bien recommandé au Comte d'Estrades, de faire valoir aux États ce trait de générosité & de s'asſurer qu'ils appuieraient dans le tems ſes droits ſur les Pays-bas, il rappella ſon Ambaſſadeur de Londres. Il déclara la Guerre à la Grande Bretagne le 26 Janvier. Mais la conduite de la France à la ſuite de cette Déclaration, fit ſoupçonner que cette rupture n'était qu'un jeu concerté entre Louis XIV & Charles II pour tromper la République; ou du moins que le Monarque Français n'avait voulu s'engager qu'autant que ſa démarche pourrait rompre les meſures de la maiſon d'Orange & ſoutenir l'autorité de la faction contraire.

Janv. 1666.

Baſnage. I. 771.

Il y eut cependant des diſputes ſur la maniere dont devait ſe faire la jonction des deux flottes qui ne ſe joignirent jamais. Les débats furent vifs. La France ſe prévalait du beſoin qu'on avait de ſon ſecours, pour exiger non ſeulement les premiers honneurs du ſalut, mais même le privilege ſingulier de ne pas le rendre; ſous prétexte que le Pavillon Amiral de France n'avait jamais été baiſſé. Ces débats durerent juſqu'à ce qu'on perdit toute eſpérance de voir réuſſir cette jonction.

Lett. de De Witt 5. Nov. & de Beuning à De Witt. 12 Nov. Secr. Reſol. 17 Feb. II. 501.

Les Etats, contens de l'asſurance de n'avoir pas un ennemi dans la France & trop éclairés pour ſe repoſer ſur leurs alliés du ſoin de leur défenſe, n'en travaillerent qu'avec plus de vigueur à préparer des forces formidables; ils équipperent ſur mer une flotte de quatre-vingt-cinq vaiſſeaux, neuf brûlots & huit jachts, qui mirent en mer au commencement de Juin ſous les ordres de De Ruiter. La flotte des Anglais était d'environ quatre vingt bâtimens; mais par un excès de précaution, ils s'affaiblirent conſidérablement, en détachant un corps de vingt navires pour aller au devant de la flotte françaiſe afin de prévenir la jonction. Ils étaient commandés par l'Auteur de la derniere révolution, le fameux Monk, alors Duc d'Albemarle. Et par un excès d'audace naturelle à cette nation belliqueuſe, au lieu de décliner le combat, ils allerent chercher l'ennemi. Les deux flottes ſe rencontrerent le onze du mois de Juin à la hauteur des Dunes. 1666.

Combat de quatre jours dans les Dunes. *Vie de Ruiter.* *Mem. de Duquesne. II. 259.*

Le premier choc fut vif & opiniâtre des deux côtés. Le vent fut d'abord en faveur des Anglais; mais comme il ſouflait avec violence, ils en reçurent plus d'incommodité que d'avantage; parce que la trop grande inclinaiſon des babords empêchait de don-

1666. ner une direction juſte aux batteries baſſes qui ne pouvaient porter que dans l'eau. Cette circonſtance était, au contraire, favorable aux Hollandais, dont les boulets firent un grand dégât dans les voiles & les agrès des Anglais. Le combat commencé à une heure ne finit qu'à la nuit. Deux navires Anglais furent coulés à fond & trois furent pris: dans un de ces derniers l'on trouva le Vice-Amiral Berkeley expirant & baigné dans ſon ſang. Mais cet avantage fut acheté par la mort du Lieutenant Amiral Evertſen qui fut tué d'un coup de boulet & par la perte de deux vaiſſeaux qui périrent par le feu, avec une partie des équipages.

Le lendemain le combat recommença dès la pointe du jour avec le même acharnement que la veille. L'Amiral Tromp, s'abandonnant à ſon impétuoſité naturelle, s'engagea avec ſa diviſion dans le gros de la flotte Anglaiſe. Il courait riſque d'être accablé par le nombre. De Ruiter, voyant ſon rival dans le péril, la premiere penſée de ſon ame noble & généreuſe fut d'aller le dégager; il perce auſſitôt au milieu du feu & parvient à le délivrer en s'expoſant au plus grand danger. Ce fut dans cette horrible mêlée que ſe fit le plus grand carnage des deux côtés.

Les Hollandais y perdirent le Vice-Amiral Van der Hulſt qui fut tué & le vaiſſeau DE LIEFDE qui fut brûlé. Quatre autres de leurs navires furent tellement maltraités, qu'on eut bien de la peine à les remener au Texel. Mais la perte des Anglais fut beaucoup plus conſidérable. De Ruiter attaqua Albemarle avec tant de vigueur, qu'après avoir coulé à fond pluſieurs de ſes vaiſſeaux, il le força de ſe retirer vers la côte d'Angleterre, avec environ trente bâtimens, les ſeuls qui fuſſent en état de combattre. Il commençait à ſe flatter de les atteindre, lorſqu'un calme ſurvenu un peu avant la nuit les déroba à l'ardeur de ſon courage. 1666.

Le troiſieme jour ne fut remarquable par aucun coup d'éclat. Les Anglais s'enfoncerent dans la Tamiſe. Pour ne pas voir tomber leurs vaiſſeaux les plus endommagés entre les mains des Ennemis, ils y mirent eux-mêmes le feu. Pour comble de malheur, l'Amiral Aſcue qui montait le ROYAL PRINCE, le plus grand vaiſſeau de la flotte Anglaiſe, donna ſur un écueil, & fut obligé de ſe rendre avec tout ſon équipage. Tromp ſe flattait déjà de l'agréable idée de le conduire en triomphe dans les ports de la République : mais De Ruiter, jaloux, dit-on, de lui ravir cette gloire,

1666. sous prétexte que ce navire ne pouvait qu'embarrasser, y fit mettre le feu.

Harangue de De Ruiter à ses Officiers. *Brandt vie de De Ruiter.*

Son dessein était en effet d'engager un nouveau combat. Les Anglais, alors considérablement renforcés par la jonction de l'Escadre du Prince Robert, brûlaient eux-mêmes d'en venir aux mains, pour laver l'affront, qu'ils venaient d'essuyer. Le lendemain les deux flottes se cherchèrent avec une ardeur égale des deux côtés. „ Mes amis," dit De Ruiter en haranguant les Officiers qu'il avait fait venir sur son bord, „ voici l'instant qui va décider „ de notre sort. Les chefs de l'Etat, „ les Peres de la Patrie, nos parens, „ nos femmes, nos enfans, enfin le salut de tout ce que nous avons de „ plus cher nous apelle à notre devoir. „ Nous laisserions-nous arracher la „ victoire après l'avoir tenue fixée trois „ jours sous nos pavillons? Nos Ennemis sont les mêmes que nous vîmes hier fuir lâchement devant nous. „ Il n'y a pas de milieu, il faut vaincre ou mourir; il s'agit du salut de „ la patrie & du nôtre: ou plûtôt il „ faut vaincre pour éviter de tomber „ entre les mains des Anglais & d'être jettés, sans miséricorde, dans les „ cachots affreux où ces barbares font „ périr nos compatriotes de misere & „ d'infection. Je ne doute pas de la

„ victoire, si vous me secondez comme 1666.
„ vous avez déjà fait par votre courage
„ & votre bon accord"

La bataille commença le 14 Juin, dès les huit heures du matin. La flotte des Anglais était alors composée de soixante & un vaisseaux, la plupart frais & en bon état; les Hollandais n'en avaient que soixante quatre, qui venaient d'essayer trois jours de fatigue. Ainsi les forces se balançaient à peu près de part & d'autre; & le premier choc n'en fut que plus général & plus serré. Plusieurs navires furent désemparés des deux côtés. Un de ceux des Etats fut consumé par le feu. Mais l'après-midi, De Ruiter saisit rapidement l'avantage du vent, pour ordonner aux siens de faire un effort général en tombant à la fois & de tous les côtés sur l'ennemi. Cet ordre fut exécuté avec tant de vigueur & de précision, que les Anglais, enfoncés & mis en désordre, chercherent leur salut dans la fuite. Plusieurs de leurs vaisseaux furent ou pris, ou coulés à fond. On les poursuivit jusqu'à sept heures du soir; on espérait même de prendre ou détruire la plus grande partie de la flotte, lorsqu'un brouillard épais, survenu tout-à-coup, empêcha la poursuite. „ C'est Dieu," dit alors De Ruiter, „ qui les sauve: il ne veut

Défaite des Anglais.

1666. „ que les corriger de leur présomption, „ & non les perdre tout à-fait." Le lendemain on chercha encore les Anglais; mais ils s'étaient tous retirés dans leurs ports pour se sauver ou s'y radouber. Cette retraite fut cause que De Ruiter rentra, de son coté, dans le Wielingue.

Cause de cette victoire.

La gloire de ces quatre fameuses journées fut toute entiere pour les Etats. Ils perdirent, il est vrai, deux vice-Amiraux, huit cens hommes, & quatre navires. Mais les Anglais avaient eu cinq à six mille hommes de tués: ils avaient laissé trois mille prisonniers & perdu vingt-trois vaisseaux dont six furent conduits en Hollande. Ainsi les Etats eurent toutes les raisons d'ordonner un jour solemnel d'actions de graces. On fit également des feux de joie à Lon-

Resol. Holl. Mars 1663

dres: mais ils ne servirent qu'à montrer dans un plus grand jour la vanité de cette nation. L'historien Anglais Burnet n'a pu s'empêcher de dire que faire de pareilles réjouissances était se moquer de Dieu & se jouer des

Brandt 362 hommes. L'Amiral Ascue fut envoyé

Vie de Ruiter 366. prisonnier à Louvestein où il resta jus-

Basnage 779 qu'à la conclusion de la paix. Le corps de Berkeley fut embaumé par ordre des Etats-Généraux & envoyé au Roi d'Angleterre qui les remercia de ce procédé noble & obligeant.

On

On convint généralement que cette brillante victoire n'était due qu'au génie de De Ruiter. Il se distingua non seulement par la sagesse admirable des ordres qu'il distribua; mais encore par l'intrépidité avec la quelle il donna lui même l'exemple & sa promptitude à sécourir ceux qui s'engageaient trop avant dans les lignes ennemies. On dit alors de lui qu'il était la main qui battait la mesure pour faire jouer l'effroyable *harmonie de tous les Instrumens destructeurs de la guerre*. Les Ennemis eux mêmes, qui le rencontraient partout, ne purent s'empêcher de demander s'il y avait cinq ou six Ruiters dans l'armée? Il fut regardé comme l'heureux mortel, choisi par la providence pour humilier l'orgueil de ceux qui voulaient s'arroger l'empire de la mer. Il n'est pas inutile de remarquer que De Witt eut aussi beaucoup part à ce Triomphe; s'il est vrai qu'il fut dû en partie à l'usage des boulets à chaîne dont on lui attribue l'invention & qu'on croit avoir été employés pour la premiere fois dans ce combat. 1666.

Les Anglais, en cherchant à se déguiser par des fêtes trompeuses, la honte de leur défaite, ne négligerent rien pour se mettre au plûtôt en état de la réparer. Cette nation hardie & belliqueuse ne démentit point son activité ordinaire.

Victoire des Anglais près de Sudforland *Brandt. vie de De Ruiter.*

1666. Au bout du'un mois & demi ils se trouverent en état de reparaître en mer avec une flotte formidable d'environ quatre-vingt douze vaisseaux & vingt brûlots. De Ruiter était déjà sorti, avec une flotte de quatre vingt huit navires, dix neuf brûlôts & dix jachts. Il venait de tenter, mais inutilement, s'il pourrait faire une descente en Angleterre. Les deux flottes se rencontrerent le 14 Aout entre le Sudforland & les bancs de Flandre. Le premier choc fut également furieux des deux côtés : Les Anglais brûlaient de laver leur derniere disgrace. Les Hollandais ne voulaient pas se voir arracher le fruit de leurs précédentes victoires. Leur avant garde était commandée par Jean Evertzen, frere de celui qui avait été tué dans le dernier combat & par Tjerk Hiddes de Vries, un des plus habiles marins de son tems. Malheureusement ces deux Lieutenants-Amiraux combattant contre l'Escadre blanche des Anglais, commandée par Thomas Allen, furent tués dès le commencement de l'action. Cet accident jetta le désordre dans l'avant-garde qui plia deux heures après : dès lors tout l'effort des Ennemis se porta sur le corps de bataille, aux ordres de De Ruiter. Tromp, qui commandait l'arriere garde, au lieu de venir à son

14. Août.

secours, resta longtems à une grande distance & s'engagea ensuite dans une attaque si vive avec l'Escadre bleue, que l'ayant mise en fuite, il la poursuivit toute la nuit. De Ruiter restant ainsi toujours seul par cette diversion, & s'étant longtems défendu avec huit vaisseaux contre vingt-deux qui l'environnaient, profita de la nuit pour se retirer, à petites voiles, vers le reste de la flotte. 1666.

Les Anglais, qui ne l'avaient pas perdu de vue, lui donnerent le lendemain un réveil terrible. Ils l'environnerent dès la pointe du jour. Ses gens étaient si épuisés des fatigues de la veille, qu'ils dormaient au milieu des morts & des mourans; On ne les engagea qu'avec peine à mettre la main à l'œuvre. Au milieu du carnage, De Ruiter fit apeler à son bord Van Nès, un des Capitaines qui ne l'avait jamais quitté. Ils entrerent dans la Dunette pour deliberer sur le parti qu'ils devaient prendre. Ils en sortaient après être convenus de se battre en retraite, lorsqu'un boulet de canon emporta le banc sur lequel ils venaient de s'asseoir. Les Anglais, se flattant de prendre De Ruiter vif ou mort, firent des décharges si furieuses que son navire paraissait prêt à voler en éclats. Dans cette position alarmante, ce grand hom-

1666. me ne put s'empêcher de s'écrier avec une espece de désespoir: *ô Ciel! Que je suis malheureux! Parmi tant de boulets n'y en aura-t-il pas un qui viendra m'emporter?* De Witte, son Gendre, saisit cet instant pour lui conseiller de tomber lui même sur les Anglais & de leur vendre cherement sa vie. Mais de Ruiter, revenant alors à sa prudence ordinaire, jugea qu'il ne convenait pas à un chef de mettre en danger la flotte confiée à ses soins & la fortune de l'Etat; en s'abandonnant à ces traits de courage qui ne conviennent qu'à de simples capitaines. Il se retira donc en opposant une défense si fiere que les Ennemis ne purent tirer aucun avantage. Il entra dans le Wielingue, où Tromp ne tarda pas à le rejoindre. De là tous les vaisseaux rassemblés de la flotte firent voile pour la Hollande, dans un état fort délabré.

Les Anglais brulent une flotte Marchande & en Village. 19 Aout.

Quoiqu'elle n'eût perdu que deux vaisseaux & les Anglais quatre; on neput, cependant, contester la victoire à ces derniers; puisqu'ils tinrent la mer d'où ils chasserent entierement les Hollandais. Ils affecterent de promener orgueilleusement leur flotte pour jetter l'alarme dans toutes les côtes de Hollande. Il y avait alors dans la rade de la Flie une flotte de 150 vaisseaux Marchands. Malgré des avis réitérés, ils avaient refusé d'aller chercher un poste plus sûr,

Lettre de De Witt. 26 Aout.

True and perfect na-

d'après la folle pensée que les ennemis n'ôseraient s'avancer à cause des bancs de sable. Ces obstacles n'arrêtterent pas l'ardeur impétueuse des Anglais. Holmes fut détaché sous la direction de Laurent Heemskerk, auparavant capitaine de vaisseaux & banni pour avoir manqué à son devoir. Il avait une escadre de vaisseaux legers & quatre brûlots, qui porterent la flamme dans quelques-uns des principaux navires. L'ennemi ayant mis le désordre dans la flotte, les Anglais saisirent ce moment de consternation, sauterent courageusement dans les barques & porterent la flamme dans tous les autres navires qui furent consumés à l'exception de huit ou neuf qui se sauverent. Enflés du succès de cette expédition, les Anglais firent une descente dans l'Isle de Schelling. Ils y brulerent un gros village où se trouvait une de ces balises ou fanaux qu'on nomme en Hollandais *Brandaris*. Ces terribles échecs consternerent les Hollandais. Ils tremblerent de ne plus trouver dans leurs ports cette sûreté qu'ils y cherchaient, dit le Comte de Guiche, si soigneusement par de promptes retraites. *Il se joignit*, poursuit le même auteur satyrique, *à cette considération une douleur vive de la perte du Patrimoine:*

1666.

rative of the Graet ſucceſs of his Majeſty's Fleet Burning 160 dutch Ships &c. Guiche 281. Holl Reſol. Aout. Aitſcm. V. 731. 838

1666. *Et comme l'utile fait presque tout l'intérêt des Provinces Unies, sa perte les toucha plus vivement que celle de la gloire & de la réputation de leurs armes.*

Les divisions que les incidens de cette défaite causerent parmi les deux principaux chefs de la flotte produisirent de nouveaux embarras. De Ruiter se plaignit vivement de n'avoir perdu la bataille que pour avoir été abandonné par Tromp. Il représenta qu'il n'aurait jamais dû perdre de vuë le Pavillon Amiral pour courir après une escadre particuliere de l'Ennemi. Tromp fit éclater, dans cette circonstance, toute la hauteur, l'orgueil, & l'impétuosité de son caractere. „C'était De Ruiter qui avait," disait il," par une lenteur déplacée, laissé échaper l'avantage d'une victoire certaine, en manquant l'occasion la plus favorable de couper l'avant-garde Anglaise. Il ne cherche à me perdre d'honneur que parce que Dieu m'a fait la grace de triompher, avec peu de vaisseaux, tandis qu'avec des forces bien supérieures, il n'a essuyé qu'un revers honteux." Tromp en vint même jusqu'à soutenir que sa conduite avait sauvé la flotte d'une ruine totale. Ces raisons persuaderent d'autant moins, que Tromp était connu pour un partisan zélé de la Maison d'Orange & qu'on

Querelle entre De Ruiter & Tromp.

Tromp disgracié. *Resol. Holl.* 19. 24. *Aout. Aitsem, V.* 729. 732.

le soupçonnait d'avoir eu, pour la favoriser, des desseins pernicieux. Les Etats de Hollande prirent avec chaleur le parti de De Ruiter, connu par sa docilité & son affection pour le Gouvernement actuel. On donna la charge de Tromp au Colonel Guillaume Joseph van Ghent. Le malheur de Tromp ne doit cependant pas rendre son témoignage sur De Ruiter plus croyable. Cette terrible défaite fut causée par la défection d'une partie de la flotte. Les Français qui s'étaient trouvés dans ce combat ne purent s'empêcher de dire hautement *qu'il avait fait des choses de cœur & de tête qui surpassaient les forces humaines; qu'ils estimaient plus sa retraite que s'il avait gagné la bataille; puis qu'avec huit vaisseaux il avait tenu tête à dix-huit des plus forts d'Angleterre.* Le Roi de France voulut même reconnaître le merite de ce grand homme, en lui envoyant le collier de l'ordre de St. Michel avec une chaîne d'Or & son portrait enrichi de diamant. 1666.

De Ruiter justifié.

Le Clerc Hist. XIV. 150. Vie de De Ruitey. I. 385.

On ne laisa d'attribuer la disgrace de Tromp à son penchant pour la maison d'Orange. Les troubles publics & les complots secrets qui se formaient à chaque instant pour la rétablir, donne-

Mouvemens en faveur du Prince d'Orange.

1666. rent à penser que le parti dominant ne pouvait prendre trop de précautions pour faire échouer ces projets. Plusieurs villes & des Provinces entieres demandaient qu'on mît le jeune Prince à la tête des armées, en lui déférant la charge de Capitaine-Général. Et comme on était peu content du Prince Jean Maurice de Nassau, on demandait que sa place de Général de la Cavalerie fût transportée au Prince d'Orange. Pour renverser ce projet, sans paraître entraînés par des vues particulieres, les Etats de Hollande insinuerent adroitement que, dans les circonstances présentes, il ne fallait mettre à la tête des armées que des chefs expérimentés, qui ne fussent pas suspects aux alliés de l'Etat & surtout à la France Ils proposerent même le fameux Prince de Turenne dont l'attachement à la religion reformée & les liaisons de sang avec la maison d'Orange, paraissaient devoir lever tous les soupçons à son égard. Mais comme ni le Roi de France, ni de Turenne lui-même ne parurent goûter cet arrangement, on laissa les choses dans le même état.

De Witt Bri v II. 162. 165. 172. 180. 185. 186.

Les Etats de Hollande se chargent de l'éducation

La Zeélande n'en fut que plus ardente à insister, pour faire déférer au jeune Prince la charge de Capitaine de la Cavalerie & lui donner séance dans le

Conseil d'Etat. Cette proposition fut discutée dans les Etats de Hollande. Les nobles & les villes de Dort, de Rotterdam, d'Alkmaar, de Hoorn, d'Enkhuizen & de Medenblik, parurent disposées à favoriser ce plan; mais en ajoutant pour clause, qu'il fallait auparavant s'assurer, en se chargeant de son éducation, s'il n'était pas dans les principes Anglais. Haarlem & Leide se montrerent moins difficiles. Mais Delft & Amsterdam ne voulaient pas même qu'on se chargeât de cette éducation. La Princesse Douairiere, instruite de cette délibération, ne perdit aucun moment pour la mettre à profit. De Witt lui même, voyant les dispositions des esprits, & cédant habilement à l'orage, fit, par l'avis du Comte d'Estrades, le premier pas, pour s'aboucher avec elle sur cet objet. Comme il connaissait le faible de cette femme dominée par l'esprit d'ambition & d'interêt, il fut la ramener à son parti par des promesses éblouissantes; il l'engagea même d'abandonner le parti qui la soutenait, de mettre toute sa confiance dans les Etats de Hollande, en les priant de se charger de l'éducation de son petit-fils. Pour mieux la gagner, il lui apprit, en confidence, que les Etats adopteraient non seulement le jeune

1666. du Prince d'Orange & l'adoptant pour Enfant de l'Etat.

Memoires de Guiche. II 217. 225. D'Estrad. IV. 203. Aitsem. F. 793.

1666. Prince pour Enfant de l'Etat, mais qu'ils étaient même disposés à se charger des frais de son éducation & à le faire entrer dans le Conseil d'Etat. La Princesse crut facilement ce qu'elle desirait avec ardeur. Elle hazarda la premiere démarche; en suppliant, dans un memoire public, les Etats de se charger de l'éducation de son petit-fils. Cette offre fut aussitôt acceptée. Les Etats saisirent cette occasion pour donner au Prince des Instituteurs & des Gardiens dont ils étaient sûrs. Le Pensionaire De Witt fut nommé pour être du nombre. On reforma entierement la maison du jeune Prince. Parmi les personnes suspectes d'Anglo-manie, qui en furent éloignées; on compta les sieurs Heenvliet, Bromley, Boreel & Zuilenstein. Le jeune Prince fut surtout inconsolable de l'éloignement de ce dernier; il avait déjà pour lui cette tendresse particuliere qui fut le premier fondement du crédit que ce Seigneur acquit dans la suite; lorsque Guillaume parvint au comble de la gloire & des honneurs. Il vint même trouver le Comte d'Estrades & le pria, les larmes aux yeux, d'empêcher qu'on ne lui arrachât ce Seigneur. Il promit de vouloir se livrer entierement aux Conseils du Pensionaire, de le regarder comme son pere & de n'avoir,

comme *Enfant de l'Etat*, d'attachement que pour la France & les autres amis & alliés de la République. Mais Zuyleſtein était connu pour trop zélé partiſan des Anglais, pour qu'on déférât au deſir du jeune Prince. C'eſt d'après ſes diſpoſitions que De Witt, jaloux de montrer combien il avait à cœur l'avantage du Prince Guillaume, s'enfermait des heures entieres avec lui, pour l'inſtruire dans l'art de gouverner; quoiqu'il n'oubliât pas, d'un autre côté, de tout tenter pour éloigner l'époque où le jeune Prince ſerait obligé de mettre ſes talens à exécution. Cette conduite ne manqua pas d'exciter des murmures; mais on publia qu'il n'était pas de la bonne politique d'élever le Prince d'Orange aux charges, avant qu'on fût certain s'il avait abandonné les maximes Anglaiſes. La diſcretion & les marques de déférence que le jeune Prince témoignait pour De Witt & pour les Etats, firent porter des jugemens ſur ſon caractere que la ſuite a verifiés. *Le Prince*, diſait D'Eſtrades, *a de l'eſprit & aura du mérite. Il eſt fort diſſimulé & n'oublie rien pour parvenir à ſes fins.* 1666.

De Gent Gentilhomme Gueldrois homme zélé & ſûr, fut nommé pour le remplacer en qua li té de Gouverneur *Mémoire de Henri Charl. de la Tremouille Prince de Tarente.* 275. *Aitſem. V.* 787. *D'Eſtrad.* 16. *May* 22. 23. *Avril.*

Ces diſpoſitions n'éteignirent pas le zele des ardens partiſans de la maiſon d'Orange. L'affaire de l'infortuné Buat en offre un exemple terrible. C'était ce

1666. même Henri Fleur de Coulan, Seigneur de Buat qui s'était signalé par un courage extraordinaire à la descente dans l'Isle de Fuhnen. Il avait été page du jeune Guillaume; il était encore Officier dans la maison du Prince, lorsqu'il fut enveloppé dans la disgrace de ceux que les États remercierent. C'était un de ces hommes ardens & pasionés, dans leur ressentiment. Il portait à l'excès les vertus & les défauts. Des hommes pareils sont plus prompts à former des projets qu'habiles à les conduire. De Witt sachant que les Anglais entretenaient des intelligences secretes en Hollande, avait jetté les yeux sur le Sr. De Buat, pour en pénétrer le mystere. De Buat, ne pouvant être suspect au parti de la maison d'Orange, avait noué une correspondance avec un nommé Sylvius, du même parti, qui résidait alors en Angleterre. Le comte d'Arlington secrétaire d'Etat était dans la même confidence: on voit par les lettres de ce Ministre qu'il ne projettait rien moins que de s'emparer du gouvernement de la République, en élevant la maison d'Orange sur les débris du parti contraire. De Buat, enivré de se voir dans la confiance des deux partis, oublia combien une pareille position était délicate. Il résolut de travailler en faveur du Prince auquel il

Lettr de De Witt. 29 *Avril. De Grieche.* 225. 226.

Projets & triste sort de Buat.

Lettre d'Arlington. *An cher. Temple* 9 *Fevrier.* 12 15 *Octob.* 30 *Juill.* 11. 17 *Aout. De Grieche* 282. 283. *Aitsem. V.* 840. 841. 842. 846. *VI,* 889.

était attaché. Il entra dans une correspondance sérieuse avec Arlington. Pour mieux tromper De Witt il ne lui montrait que les lettres de Sylvius. Enfin il s'était rendu le chef d'une société, aveuglement dévouée à la maison d'Orange. Ce manége aurait duré longtems, si sa prudence eût égalé son zele. Un jour qu'il avait la tête échauffée de vin, il eût l'imprudence, en rendant des lettres à De Witt, de lui en laisser, par mégarde, une qu'il avait interêt à cacher. Il y avait au dessus, *pour vous même.* On y parlait d'une societé Hollandaise de *Bons amis*, de *villes bien intentionnées* qui devaient *former une union étroite, & prendre une résolution vigoureuse* pour un bon accommodement. On disait qu'alors l'Angleterre *s'expliquerait plus clairement* pour favoriser *l'intrigue qu'il savait.* De Buat ne s'apperçut de sa mépriſe, que lorsqu'il fut de retour à la maison: Au lieu de se mettre en sureté par une prompte fuite, il eut l'imprudence de retourner chez De Witt, pour retirer la lettre. Il vint le trouver dans son cabinet, il aurait pu se la faire rendre de force dans une maison où il n'y avait que trois ou quatre Dometiques, mais il sentit tout son courage l'abandonner. De Witt, nanti de cette

1666. *De Witt. Briev. II. 329. d'Estrad. IV. 430. Holl. Resol Aout. Septemb. Octob. Notul. Zeel. Sept.*

1666. piéce, la porta, sans delai, aux Etats de Hollande. Buat fut bientôt arrêté; tous ses papiers furent saisis: ce qui rendit son cas plus grave, fut la copie d'une Lettre qu'il avait écrite au Comte d'Arlington, dans le tems de la derniere fermentation élevée pour mettre le Prince d'Orange à la tête des armées ou du moins de la Cavalerie. Il écrivait qu'il avait formé dans le pays un grand parti pour la paix; que c'était le seul moyen de rétablir le Prince d'Orange, qu'il appellait son *petit-maître*. Il assurait que, par là, le Roi d'Angleterre deviendrait le plus grand Monarque de l'Univers, & qu'autrement le parti opposé chasserait le Prince d'Orange & se donnerait à la France. Il finissait, en avouant qu'il avait cru devoir jetter plusieurs de ses lettres dans le feu. La découverte de cette lettre ne manqua pas d'augmenter les soupçons dans un tems de trouble & de fermentation. Bien des raisons furent mises en avant pour justifier Buat. Les Etats de Zeélande s'intéresserent formellement en sa faveur. Ils soutenaient que la compagnie qu'il commandait étant sur leur repartition, & son domicile à Berg Opzoom, cette affaire touchait toute les Provinces, & qu'au moins il n'était point justiciable de la Cour de la Haye à qui les Etats de Hollande avaient re-

9. Mars.

mis cette procedure. On ajoutait que 1666.
sa correspondance s'était faite sous l'aveu de gouvernement; qu'on ne trouvait dans ses expressions les plus criminelles que des vues de procurer la paix. La Cour même trouvait son délit assez léger & paraissait vouloir se borner à prononcer une sentence de bannissement. L'Electeur de Brandebourg intercéda lui même en faveur du prisonnier. Enfin De Buat montrait qu'il n'avait rien fait sans la participation de plusieurs Régens; entr'autres de Jean Kievit, conseiller-committé, & d'Ewoud van der Horst, membre du Conseil d'Etat. Mais ces deux Officiers venaient, en s'abandonnant à un fuite précipitée, d'aggraver le délit, en augmentant les soupçons. Ainsi les Etats de Hollande insisterent pour qu'il fût puni dans toute la rigueur des loix. On disait qu'il n'appartenait nullement à un simple particulier d'entrer dans des mesures tendantes à l'altération du Gouvernement présent. On ajoutait qu'un Français était inexcusable d'avoir voulu faire la paix sans la participation d'un Roi dont il était né sujet. Louis XIV lui-même fut indigné qu'un Gentilhomme de son Royaume eût préferé l'interêt d'un Prince étranger à celui de sa patrie. Le Comte d'Estrades, son Ambassadeur, solli-

1666. cita vivement la condamnation du prisonnier. En conséquence De Buat fut condamné à périr sur l'échaffaut, pour avoir entretenu des correspondances illicites avec l'Ennemi. Cet infortuné Gentilhomme protesta jusqu'au dernier soupir qu'il n'avait eu que des vues salutaires. La conduite qu'il tint, en apprenant son malheureux sort, montre que ceux qui bravent la mort quand elle ne s'offre que confusément à leur idée au milieu des combats, ne sont pas toujours en état de l'envisager d'un œil sec sur l'échaffaut. LeComte de Guiche assure que si DeBuat avait conservé assez de sang-froid pour représenter au peuple qu'il périssait victime de la haine de parti, pour avoir voulu terminer une guerre onéreuse, la multitude aurait tout tenté pour l'arracher des mains du Bourreau. Il est certain que cette exécution causa beaucoup de murmures. Le Peuple s'écria même que le sang de cet homme retomberait sur ceux qui l'immolaient à leur ressentiment particulier.

Louis XIV, aveuglé lui-même par le ressentiment, n'avait pas même gardé les bienséances de la dignité Royale. Il en était venu jusqu'à se plaindre que le crime de lese-Majesté n'eût pas été exprimé dans la sentence; ce qui s'était

fait pour éluder la confiſcation des biens qu'on voulait conſerver à la femme du condamné. 1666.

Jonction de flotes Francaise & Hollandaiſe, manquée.

Tous ces mouvemens intérieurs ne laisſaient pas que d'alarmer les chefs du gouvernement. Ils ſentaient que, pour cimenter leur autorité, ils avaient beſoin d'enchaîner la fortune dans les opérations militaires. Ils firent travailler avec tant de diligence à la réparation de la Flotte, qu'elle fut en état de remettre en mer au commencement du mois de Septembre. On eſpérait ſurtout que, dans cette expédition, elle ſerait plus heureuſe à ſe joindre à l'Escadre franciaſe. En conſéquence De Ruiter fit voiles vers les côtes de France; mais quoiqu'on eût diſputé longtems ſur la maniere dont s'opererait cette jonction, elle ne put jamais s'effectuer. La flotte Françaiſe avait paſſé le détroit de Gibraltar & mouillait alors dans le port de Breſt, ſous les ordres du Duc de Beaufort, au nombre de vingt-deux batimens de guerre, qui portaient 30 à 40 canons. C'étaient alors toutes les forces maritimes de la France. Auſſi Louis XIV avait pris tant de précautions; pour que cette flotte ne fut pas rencontrée ſeule par les Anglais qui l'auraient détruite, que De Ruiter ne put jamais la trouver; quoiqu'il fût

Aitſem, V. 975. 979. d'Eſtrnd. 20 May 5 Juin. Crandt vie de Ruiter. 39.

de Witt. Briev. II. 31. 35.

1666. venu, jusqu'à la hauteur de Boulogne. Il n'ôsa s'avancer davantage dans la Manche; parce que les Francais n'y ont aucun port qui puisse recevoir les grands vaisseaux. Mais le vent qui l'avait amené étant contraire à la flotte Francaise; il fut obligé de l'attendre: les Anglais, sentant combien il leur importait de l'attaquer avant cette jonction, s'approcherent: mais soit qu'ils doutassent de leurs propres forces, soit que la manœuvre savante que fit alors De Ruiter pour prendre le dessus du vent, les eût déconcertés; soit que le Duc d'Albermale leur Amiral, eût recu, comme on l'assure, un ordre précis de rentrer promptement à cause de l'incendie de Londres, il n'y eut que quelques coups de canon qui, tirés à une certaine distance, ne firent pas grand mal. Enfin un gros vent, survenu à propos, acheva de fournir aux deux flottes une bonne raison pour se séparer entierement. Les vents devinrent tous les jours plus contraires; les maladies causerent de grands ravages dans la flotte. De Ruiter fut accueilli lui même d'une fievre violente, causée par une méche enflammée qui lui était entrée dans la bouche. Tous ces accidens l'engagerent à s'éloigner peu à peu du Canal en tirant vers les ports de la République. A cette nouvelle le Roy

Vie de Ruiter 391 &c. d'Estrad IV. 466, 467, de Guiche 289, 296,

de France se répandit en plaintes amères, disant que cette retraite laissait sa flotte à la merci des Ennemis(*). Le Comte de la Feuillade se rendit même de sa part au bord de De Ruiter; pour le faire entrer dans les vues du Roi. 1666. d'Estrad. IV. 453. Guiche 293. 494.

La maniere dont le Comte de Guiche raconte cette contestation est tout à fait plaisante. De Ruiter démontrait mathématiquement qu'il était impossible que la flotte du Roi pût entrer dans la Manche à cause des vents contraires. La Feuillade lui répondit en l'assurant *qu'elle irait contre vent & marée & que Mr. de Beaufort en avait reçu l'ordre.* De Ruiter qui n'était pas accoutumé aux expressions hyperboliques, surtout dans un sujet où l'esprit geometrique est si nécessaire, fut effrayé, de ce discours. Il prit à la lettre des expressions exagérées assez ordinaires à la vivacité des Francais. Il s'imagina que leur peu d'expérience dans la Franchise & simplicité de De Ruiter.

(*) Rapin se trompe sûrement, en insinuant qu'il y avait de l'intelligence entre la France & l'Angleterre contre la jonction des deux flottes. Quand les Lettres d'Estrades ne leveraient pas tous les soupcons à ce sujet, celles du Lord Arlington prouvent évidemment le contraire.

1666. marine les ferait périr. Il frémit de peril où leur zele pour la République allait les exposer. Il recueillit le peu de forces que sa maladie lui laissait, pour prier les Etats d'empêcher que les Français n'allassent se perdre en forçant les vents & la marée. Cette lettre apprêta beaucoup à rire aux Etats & à tous les politiques de la Haye. Elle ne diminua point la vénération qu'on avait pour De Ruiter. Elle montrait dans un grand jour sa franchise, sa confiance & sa simplicité. Elle montrait qu'on peut être un héros sans avoir les lumieres qu'ont ordinairement les hommes du monde.

Ibid. 295. *d'Estrad.* IV. 497.

Les Etats, trouvant eux-mêmes la jonction impossible, ne tarderent pas a permettre à De Ruiter de descendre a terre pour rétablir sa santé. De Witt se rendit sur la flotte avec quelques autres Députés. Il alla chercher les Anglais; les deux flottes s'apercurent, mais ne se joignirent pas. Enfin ils rapelerent la flotte. Le Roi de France fut d'autant plus mécontent de cette Résolution, que sa flotte s'était déja avancée dans la Manche. Il se consola, cependant, en apprenant qu'elle avait échappé au peril imminent de tomber au milieu de l'Escadre Anglaise. Il y en eut même un, apelé le

Les Etats raculent leur flotte.

Guiche vie de De Ruiter.

RUBIS qui fut pris; mais comme il avait combattu un jour entier contre une Escadre Anglaise, les Français furent plus orgueilleux de cette courageuse defense qu'ils ne furent affligés de la perte du vaisseau. Mais toutes ces démarches ne firent qu'augmenter le soupçon qu'il n'avait aucune bonne volonté de secourir la République, & qu'il ne paraisfait les soutenir que pour engager les deux partis à s'épuiser par de grands efforts, pour qu'ils ne fussent pas en état de s'opposer à ses desseins sur les Pays-bas. 1666.

Les deux partes defirent la paix.

Il est certain que cette opinion, jointe au peu de succès que les deux partis avaient remportés dans cette guerre, commençait à les décourager. Aux malheurs inséparables de la guerre s'était joint un autre fleau, celui de la peste qui faisait de grands ravages parmi les deux nations. Pour comble de calamité pour les Anglais, la plus grande partie de la ville de Londres venait d'être réduite en cendres par un terrible incendie qui prit naissance dans la maison d'un Boulanger (*). Enfin le Roi d'An- *Hume.*

(*) Tout ce qu'on trouve sur cet événement dans Burnet (T. I.) à la charge des Catholiques ou des Labadistes ou d'un Fran

1666. g'eterre, voyant que la continuation de cette guerre ne servait qu'à aliéner les Régens de la République contre l'élévation des Prince d'Orange, ne désirait plus que de sortir avec honneur du pas dangereux où il était engagé. Il était abandonné par l'Evêque de Munster; il craignait la France qu'il avait projetté d'attacher à ses intérêts. Il ne voyait depuis l'extrémité de la Norwege jusqu'aux côtes de Bayon-
Guiche 304. une acune place qui ne fût ennemie. Enfin, dit le Comte de Guiche, confor-

---

cais Protéstant, porte des caracteres trop marqués de contradiction, de fausseté, de Contes de vieilles, pour mériter la moindre créance. Il est impossible qu'un honnête homme lise l'inscription qui se trouve sur le monument érigé à Londres en memoire de cette incendie sans être indigné contre ceux qui osent consacrer & perpetuer une odieuse imposture qui flétrit de la maniere la plus criante & la plus injuste une société religieuse qui forme une partie respectable de l'Etat. Que ses Editeurs du *Monthly Revieuw* aillent voir cet indigne monument d'un fanatisme imposteur & reflechissent sur les troubles de Londres au mois de Juin 1779 &c. &c. &c. &c. qu'ils prennent le défense du Tolérantisme Protestant.

mement à sa devise, il n'avait plus espérance que dans *Dieu & son droit*. Pour parvenir aux fins pour lesquelles il avait entrepris cette guerre, il désirait de la voir terminée. Comme il aimait beaucoup plus les plaisirs que les affaires, il désira la paix avec autant d'ardeur qu'il avait entrepris la guerre; on ne pouvait la conclure trop tot pour ses désirs. Les Etats de leur coté, commencaient à sentir le poids de cette guerre dont les dépenses montaient à quatre millions quatre cens mille florins, somme si exorbitante pour ce tems là que le Comte d'Estrades n'en parle qu'avec effroi: ce fardeau était certainement accablant puisqu'il tombait presque en entier sur la seule Province de Hollande (*) Les chefs du parti dominant ne lais- 1666.

D'Estrad. 24. Decemb. 1665.

(*) Hume se trompe surement, en évaluant à 40 millions de livres la dépense des Etats. Le subside accordé par le parlement suivant lui fut la derniere année de 1, 800000 livres sterlings. Burnet ajoute qu'on accorda dans le Cours de cette guerre plus de cinq millions de livres Sterlings. Ainsi la depense des Anglais fut plus grande que celle des Hollandais. S'ils n'en tirerent pas de plus grands avantages, c'est un inconvénient ordinaire aux Etats monarchiques où les deniers ne sont jamais aussi bien administrés que dans les Républiques.

1666. faient pas de craindre les ſuites des mouvemens intérieurs en faveur du Prince d'Orange. Le grand nombre de leurs Ennemis ſemblaient n'attendre qu'un revers pour ſoulever le peuple en faveur de ce Prince. La paix leur offrait au contraire une perſpective agréable où ils pourraient s'occuper à cimenter leur autorité chancelante & à procurer le bonheur & le repos à la République. Ils craignaient d'ailleurs le ſecours de la France trop étroitement liée à un Etat dont les vues devenaient tous les jours plus ſuſpectes. Auſſi depuis longtems le Grand-Penſionaire avait l'œil attentif ſur l'Angleterre pour tacher d'y entamer une négociation de paix. En un mot la maxime politique d'alors, étant de craindre le voiſinage de la France, il devenait d'une indiſpenſable néceſſité de tout tenter pour faire échouer ſes projets.

De Witt, Briev. II. 184. 190, 198, 202, 205.

Quadruple Alliance.

Les alarmes étaient d'autant plus grandes que les Français avaient déjà commencé à faire marcher des troupes ſur la frontiere. Ils achetaient à force toutes ſortes de munitions de guerre dans les Provinces-Unies. Ils travaillaient pour attirer à leur ſervice les troupes congédiées par les Princes Allemands. Comme il ſe formait alors

D'Eſtrad. III. 594. 603 612, IV. 254.

ne ligue dans le Nord pour empêcher 1665.
es Suedois de s'emparer de la ville
e Brême qu'ils assiégeaient, les Etats
ttirerent adroitement les conféren-
e à la Haye. Le Roi de France fit
ous ses efforts pour les faire échouer.
l sentait avec quelle facilité elle pou-
ait se tourner contre lui; mais voyant
'impossibilité de réussir, il se plaignit
eaucoup des Etats. Le Comte d'Es
rades qui était sur les lieux, étant
lus à portée d'exposer leurs véri-
bles dispositions, tâchait de dorer
i pilule, en rejettant tout le blame sur le
ıractere de la nation. „Si ces peu-
es(**) disait il, pouvaient être gagnés
ıs la bonne foi & la générosité des
océdés, on pourrait compter sur leur
:connaissance. Mais ce sont des
archands que l'interêt seul gouverne,
: qui n'ont aucun égard aux engage-
ents." Ils entrerent en effet, dans la
uadruple alliance. Le 27 Octobre, elle
t signée entre le Roi de Danemark, l'E-
cteur de Brandebourg, & les deux
ucs de Brunswyk Lunebourg. L'Em-
reur & le Roi d'Espagne tenterent
ıssitôt de s'y faire recevoir. Mais
urs demandes furent éludées; pour ne
ıs causer trop d'ombrages à la Fran-
:. Louis XIV, pour en prévenir
s suites, y serait entré, s'il avait
ı décider la Suede à se join-

Ber, Brant Liv, X, Aitsem, V, 905, d'Estrad, 17 Sept, (**) 28, 29 Octob, 4 (*) 5 11 Nov, 20, 21, 28, Janv. 1677 Lett, de de witt. & van Benning 12, 18, Nov 24 Decemb,

Wagenaar XIII, 239, Puffendorf

1665. dre à une ligue formée contre elle & où se trouvait le Danemark.

Congres de Breda,

Ce pas important étant fait, ils poussèrent avec vigueur les négociations de paix avec l'Angleterre. Ils avaient ouvert la carrière par une lettre polie & touchante qu'ils écrivirent au Roi, en lui renvoyant avec honneur le corps de l'Amiral Berkeley. Mais Charles II avait fait la première démarche, en saisissant cette occasion pour leur insinuer qu'il n'avait aucun éloignement pour une paix à des conditions raisonnables. Les Etats lui ayant répondu qu'ils étaient dans les mêmes dispositions, le Roi de Suede qui s'offrait pour médiateur, fut accepté par les deux partis. Charles, pour mieux les gagner, les assura qu'il ne désirait aucun changement dans la forme de leur gouvernement, aucune brèche à leur liberté par l'élévation d'aucun Prince. Mais pour paraître conserver une espece de supériorité, il demanda que les conférences se tinssent à Londres. Les Etats garderent prudemment le silence sur une élévation qui désignait le Prince d'Orange; mais ils firent entendre avec décence qu'ils avaient contracté des engagemens trop étroits avec d'autres puissances, pour qu'ils pussent traiter ailleurs que dans un pays neutre. Char

Aitsem. IV, V, 132, 750. D'Estrad. IV, 39, 515, de Guiche

les, passant alors à l'extrémité opposée, 1666.
proposa la Haye pour le lieu du Con-
grès. Mais cette offre, honorable en
apparence, parut telle qu'elle était en
effet, un piege adroit & dangereux, vi-
siblement destiné à fomenter les trou-
bles civils par la facilité qu'elle pouvait 1667.
donner aux Anglais de soulever les parti-
sans de la maison d'Orange. On sut
même qu'un d'entr'eux avait donné ce
Conseil à Charles. Ainsi l'offre de cette pla-
ce fut rejettée. Enfin, après bien des dé-
bats, tous les partis s'accorderent à
choisir la ville de Breda pour le lieu
du congrès.

d'Estrad. v, 3, 8, 9, 26, 27 42, 78, 86 118 124,

Comme la nomination des Plénipo-
tentiaires de la République, dépendait
des Etats-Généraux, elle ne fut pas à
la satisfaction du parti anti-Stathoudé-
rien ni de la France. On en choisit
cinq, Adolp Henri Ripperda de Beur-
ze, Jerome van Beverningk, Pierre
d'Huybert, Allard Pierre de Yongstal
& Ludolf de Tjarda de Sterkenburg.
Les quatre premiers étaient connus
pour Ennemis de De Witt & partisans
déclarés de la maison d'Orange. Le
Roi de France fut singulierement cho-
qué de ce choix. Quand il vit qu'il
n'y avait plus de remede, il se consola
cependant dans la pensée qu'il pour-
rait les employer contre le Grand-
pensionaire, qu'il soupçonnait de vou-

Plenipotentiaires nommés,

d'Estrad. I, 7 *Avril*, 6 12 *May*, v, 157, 178, 203, 206, 212, 305, *Guiche*, 219

1667. loir prolonger cette guerre; pour ôter aux Français le loisir & le pouvoir d'envahir les Pays-bas. Il ne paraît pas que cette élection causât la moindre inquiétude à De Witt; parcequ'il était sûr des Etats de Hollande, sans le consentement desquels il savait bien qu'on ne pourrait former aucune résolution. Louis XIV nomma pour ses Plénipotentiaires le Comte d'Estrades & Mr. Courtin, le Danemark, Paul Clinkenberg & Pierre Charisius. Les Plénipotentiaires Anglais furent le Lord Hollis & Henri Coventry. Ceux de la Suede furent George Flemming, Christophe Belgicus & Pierre Julius Coyet. Les Anglais & les Suedois se firent longtems attendre; le congrès ne s'ouvrit même à Breda que le 4 Juin; mais les négociations ne laisserent pas de commencer dès les premiers jours du mois de May.

Contestation entre les Anglais & les Etats

Les Etats firent d'abord des propositions très équitables & très propres à accelérer la conclusion du Traité. Ils demandaient, ou que les choses fussent remises sur le même pied où elles se trouvaient avant la guerre, ou que chacun des deux partis restât en possession de ce qu'il avait acquis avant & pendant la guerre. Charles acceptait cette derniere proposition; à l'exception de cette clause, *avant la guerre*. Il demandait

n conſéquence la reſtitution des deux 1666.
aiſſeaux *la bonne fortune* & la *bonne* ——
ſpérance dont la priſe avait été le pré d'Eſtrad, 93, 770, Aitſem. V. 863.
exte de la guerre: il exigeait ſurtout l'Isle
le Pouleron. Les États avaient la
lus grande répugnance à céder aux
Anglais une des Molucques qui pou-
ait fournir à cette ambitieuſe nation
e facilité de partager le commerce des
iches productions de ces Isles qu'ils
eur importait ſi fort de faire excluſi-
ement. Ils refuſaient hautement cet-
e reſtitution, ſoutenant cependant
u'ils s'étaient emparés de cette Isle
endant la guerre: Les Anglais ſoute-
aient que cette reſtitution, quoique
ipulée dans le traité de 1662, ne
était pas encore faite. Ce qu'il y a
e plus vraiſemblable dans ces aſſer-
ons contradictoires, c'eſt que les Hol-
ndais avaient exécuté le traité de
662, en abandonnant l'Ile; mais qu'ils
n avaient ſi bien détruit les plantations
: rendu le voyage & le ſéjour ſi incom-
odes, qu'il n'y avait encore, depuis la fin
e la derniere guerre, aucun établiſ-
ment Anglais. Les États, attentifs aux
terêts de leur commerce, demandaient
n changement dans le 9e. article du
aité de 1662, pour anéantir la force
n fameux acte de navigation qui cau-
it un tort ſi conſidérable à leur com-
erce. Mais on leur montra qu'on ne

1666. saurait contester à aucun Etat indépendant de faire, en quelque tems que ce fût, les Réglemens qu'il juge utiles pour son commerce intérieur. Les Etats, sentant qu'aucun traité ne pouvait enchaîner les Anglais sur cet article, y renoncerent facilement. Mais, pour prendre des précautions plus sûres relativement à l'Isle de Pouleron, ils s'en tinrent obstinément à la demande des acquisitions faites aussi bien avant que pendant la guerre. Ils furent d'autant plus inflexibles, que les Français paraissaient prendre le parti de l'Angleterre: En effet les deux Monarques commençaient à avoir des intelligences secretes. Les disputes réciproques paraissaient devoir durer longtems; lorsqu'une action d'éclat, glorieuse pour la Hollande & terrible pour les Anglais, rendit ces derniers plus souples & plus faciles.

d'Estrad, V, 179, *Basnage*. I, 303, *Lett. de van Beuning* 22, 29, *Avril*,

Dès l'ouverture du Congrès, les Plénipotentiaires Suedois avaient proposé une suspension d'hostilités. Les Anglais insistaient principalement sur ce point, parceque leurs Finances, épuisées & mal-administrées n'étaient pas encore prêtes pour les dépenses nécessaires à de nouveaux armemens. Le Roi destinait même le dernier subside en payement des dettes que ses amours lui faisaient contracter aussi qu'à celles

occasionnées par la guerre. Il regar- 1667.
dait la paix comme prochaine, puis- Imprudence de Charles II.
qu'il ne s'agissait plus que de légers différends sur lesquels il était bien résolu de se relâcher ; mais non pas sitôt, pour ne pas compromettre son honneur. Les Matelots, qu'il avait singulierement mal payés, avaient pris service dans les navires marchands ; un grand nombre même étaient enrôlés sur la flotte de la République où les payemens étaient exacts. Les Etats s'appercevant de cet excès de négligence & de sécurité, resolurent d'en tirer parti. Ils firent de grands préparatifs. De Witt s'appliqua surtout à faire échouer toutes propositions d'armistice, qui paraît naturelle dans un tems de négociations de paix. Ce Ministre voulait tirer vangeance de la maniere violente & perfide dont les Anglais avaient commencé la guerre ; il avait des motifs particuliers de ressentiment contre Charles II ; il avait jugé le caractere de ce Prince en homme de génie ; & d'après cette connaissance, il nourrissait depuis longtems le projet d'humilier ses Ennemis de sa patrie par un coup d'éclat. *De Witt. Briev. II. 491.*

Ainsi De Witt prolongea la conclusion de la paix ; & amusant adroitement Charles II qui demandait une suspension *Projet de De Witt. De Witt.*

1667. d'armes, il faisait accélerer avec vi-
Brieu, II. 447. d'Estrad. V. 191. 197, 239. 330. 358. gueur, les préparatifs militaires. Le Roi de France n'oublia rien pour le faire renoncer à l'idée d'une nouvelle expédition. La flotte aurait mis en mer dès le commencement du mois de may, sans la rigueur extrême de la saison. Elle sortit du Texel le 6 Juin; & le 13 du même mois, elle était composée de soixante & une voiles, tant vaisseaux de guerre que fregates; outre quantité de brûlots & de petites chaloupes. Cet armement formidable causa le plus grand étonnement: L'Ennemi n'étant pas préparé ne savait où l'orage allait tomber. De Witt voulait monter sur la flotte pour aller cueillir la gloire du projet qu'il avait conçu : mais les représentations de l'Ambassadeur de France & la crainte que ses ennemis ne profitassent de son absence pour troubler l'Etat, le retinrent à la Haye. Il eut cependant soin de faire nommer
De Guiche. Vie de Ruiter. 406, 407. pour un des commissaires des Etats sur la Flotte, Corneille De Witt, Ruwaard de Putten, son frere aîné. Ce n'était point un homme mépriſable tel que le dépeint le Comte de Guiche; c'était un de ces hommes qui pensent beaucoup, parlent peu, mépriſent l'éclat & la représentation & portent dans les affaires importantes une tête froide, libre, profonde, & au dessus de tous les dangers.

De Ruiter avait le commandement 1667.
énéral de la Flotte. Elle arriva le Expédi-
7 du mois dans le Konings-diep & le tion de Chat.
) à l'embouchure de la Tamise: Le tum.
uwaard De Putten se mit alors sur *Vie de Ruiter*
vaisseau du Lieutenant-Amiral van *Hume.*
hent qui fut détaché avec les dix-sept
isseaux les plus légers & quelques
tres batimens pour remonter le fleu-
. Le Fort de Sheerness, situé dans
petite Isle de Schappey, fut pris mal-
é la valeur du Chevalier Sprague
i le défendait. On fit sauter les
ifications, après avoir enlevé ou
ulé une quantité considérable de mu-
ions navales & de guerre. Alors De
iter s'avança avec le gros de la flotte:
s Hollandais, profitant de la marée
d'un vent d'Est, s'avancerent jus-
'auprès de Chatam, où se trouvaient
plus grande partie des vaisseaux du
i Les Anglais, pour obstruer le
sage, y avaient coulé à fonds quatre
îlôts & deux gros navires. Ils avaient
du à travers le fleuve, une grosse
aîne de fer qui passait dans des pou-
s soutenues par des radeaux. Der-
re la chaîne il y avait quatre vais-
ux de guerre & deux frégates, &
les deux rives opposées, deux batte-
s de canon, & une compagnie de
filiers qui faisaient un feu continuel.
passage paraissait impossible; &

1667. l'on commençait à désespérer de l'exécution du principal objet de cette entreprise. Dans cet embarras, un Capitaine nommé Jean van Brakel, qu'on avait mis aux arrêts pour avoir enfreint les ordres, offrit d'ouvrir la route, si on voulait le relâcher. Cette offre fut acceptée. L'intrépide van Brakel montant une frégate légere, s'avance sous le feu des batteries, des troupes & des vaisseaux Ennemis, sans tirer un seul coup. Mais lorsqu'il fut au de-là de la chaîne, il lâcha toute sa bordée sur une grosse frégate; &, sans donner le tems à l'Ennemi de lui répondre, il saute à l'abordage & s'empare du batiment. Encouragé par ce succès rapide, Jean Danielszoon van den Rhyn qui le suivait avec un brûlôt, brisa la chaîne (*), & mit feu à un vaisseau de guerre Anglais. Ce premier passage étant ouvert, plusieurs autres s'avancerent avec impétuosité. Trois autres vaisseaux de guerre furent livrés aux flames dans le même endroit. Le Royal-Charles, un des plus grands de la marine Anglaise, fut pris & conduit ensuite en Hollande. Plusieurs autres vaisseaux qui s'avancerent en-

(*) Il en est qui disent qu'elle fut détachée par des matelots envoyés à terre.

uite, suivis de De Ruiter & de De Witt dans une chaloupe, jusques sous e canon du château d'Upnor où ils rûlerent trois autres grands navires e guerre, le *Royal oak*, le *Royal-London*, & le *Grand-James*. Les nglais consternés par ces traits d'audace, commencerent à craindre que es Hollandais ne remontassent jusqu'au ont de Londres, & ne portassent a désolation dans cette grande ille, qui venait d'être la proie 'un affreux mandie. Ils se mirent en éfense de tous côtés. A Woolwich ils oulerent neuf vaisseaux à fond; & uatre à Blacwall. Tous les postes irent garnis de batteries, les companies de milices reçurent ordre de narcher de tous les côtés; enfin tout réfentait l'image du désordre & de la erreur. Mais le vent étant devenu conraire, on jugea qu'il serait téméraire 'abuser de la fortune; on redescendit a Tamise jusqu'à l'embouchure de ce euve que De Ruiter tint bloqué pendant que de petits détachemens furent nvoyés pour insulter différens ports 'Angleterre Mais, dans cette alarme nprévue & ce péril commun, les nglais s'étaient hâtés de porter des orces si considérables dans tous les ndroits ménacés; il avaient pousse vec tant d'ardeur les moyens de dé- 1667.

1667. fenſe, qu'on jugeât qu'il ſerait dangereux de vouloir les forcer. La flotte des Etats étant ſortie de la Tamiſe, borna ſes opérations ul érieures à des croiſieres. Elle battit pluſieurs détachements, s'empara de quelques vaiſſeaux marchands & tint toute la côte en alarmes. Ainſi réuſſit une entrepriſe dont l'éclat ne put impoſer aux eſprits dominés par l'envie ou la puſillanimité. Ils ne ſoupçonnerent ſeulement pas que les grandes entrepriſes demandent une hardieſſe qui approche de la témérité. A peine le ſuccès put-il juſtifier cette entrepriſe à leurs yeux Ils ne voyaient dans de Witt qu'un heureux téméraire: le grand homme leur échappait. Ils n'imaginaient pas, que les difficultés disparaiſſent devant le génie qui, voyant les choſes en grand, mépriſe un danger qui frappe vivement les demi-politiques, accoutumés à conſidérer chaque action indépendamment de la chaîne qui les unit toutes entr'elles.

Baſnage I. 807. 808. d'Eſtrad, 21 Juin.

Quoiqu'il en ſoit, cette brillante expédition eut les ſuites les plus heureuſes, en accélérant la concluſion de la paix qui ſe négociait à Breda. Les Anglais conſternés par ce coup de vigueur & ſe voyant presque bloqués partout ſans avoir des forces ſuffiſantes pour détourner le danger, ſentirent

Signature de la Paix de Breda.

leur fierté s'ébranler. Les Plénipotentiaires qu'ils avaient à Breda, ayant cru devoir par dignité retenir quelques-unes de leurs premieres prétentions, reçurent des Députés des Etats cette Réponse remarquable. „ Nous ne cherchons point à nous prévaloir du bonheur dont le ciel vient de nous „ favoriser: les propositions que nous „ avons faites sont équitables; nous „ sommes décidés à n'y rien changer; „ soit en relâchant de nos prétentions „ au cas d'un revers, soit en les augmentant, au cas d'un succès encore „ plus brillant". Ainsi dès que le succès excite le courage, l'orgueil ne manque pas de se déguiser sous le nom d'équité. Les Etats eurent l'honneur de dicter la loi aux Anglais; puis qu'ils obtinrent ce qui faisait le sujet des contestations reciproques, quoique la chose fût de peu d'importance. La paix fut signée à Breda le 31 Juilliet & ratifiée de part & d'autre le 24 du mois d'Aout suivant. 1667. *de Witt, Briev,* II, 533. 536, 537. *Secret. Resol.* 14. *Juillet.*

Cette paix glorieuse fut célébrée par des démonstrations extraordinaires de joie dans toutes les Provinces-Unies. De Witt se piqua lui-même de participer aux réjouissances publiques. Il donna un grand repas & se confondit familierement parmi le peuple, en dansant & buvant devant sa maison une grande partie de la nuit. Pour recon-

1667. naître les services que De Ruiter, Corneille De Witt & De Ghent avaient rendus à la patrie dans cette occasion, on leur fit présent à chacun d'une coupe d'or sur laquelle était gravée l'expédition mémorable de Chatham.

D'Estrad. Septq. Barnage I, 947. &c.

Ces témoignages de joie & d'approbation étaient bien légitimes, vu les avantages que les Hollandais obtinrent par ce Traité. Chacune des deux nations fut confirmée dans la jouissance de ce qu'elle possédait alors. Ainsi les Etats conservèrent l'Isle de Pouleron si importante par sa situation entre les Molicques & Surinam dont les Zéelandais s'étaient emparés pendant la guerre. Les deux nations se promirent de s'assister réciproquement, au cas que l'une des deux fût attaquée. Les Anglais ne conservèrent l'honneur du pavillon que sur les mers Britaniques. Ils renoncèrent à toutes les prétentions dont ils avaient fait le prétexte de cette guerre. Ils dérogèrent même en partie au fameux Acte de navigation, en permettant aux Etats dans une clause particuliere de transporter en Angleterre toutes sortes de fruits, de productions & de manufactures d'Allemagne & de tous les Pays-bas. Cette paix fut suivie de celle entre la France & l'Angleterre & entre l'Angleterre & le Danemarc. Comme elle a été le premier lien de l'Union politique entre la France & les Provin-

ces-Unies & que depuis les articles ont 1667.
souvent été réclamés dans les transac-
tions réciproques, & qu'ils ne se trouvent
en Français dans aucun corps diploma-
tique, „ il convient de les rapporter" Traité de Breda. Dumont, VII. I, 70. Aitsem. VI. 46. 52.
dans toute l'étendue de leur teneur
originale, en indiquant par des Itali-
ques les clauses les plus remarquables.

Ier Art. Il y aura une sincere, constan-
te & inviolable amitié, alliance & union
entre le très-sérénissime Roi de la
Grande-Bretagne & Leurs Hautes Puis-
sances, les Seigneurs Etats-Généraux
des Provinces & villes qui sont sous leur
obéissance, sans différence de place & si-
tuation, & entre leurs sujets & Habitans,
de quelque qualité que ce puisse être.

II. Art. Dorénavant cesseront & se-
ront anéanties toutes sortes de désunions,
inimitiés, discordes & guerres entre le-
dit Seigneur Roi & les susdits Sei-
gneurs Etats-Généraux & leurs Habi-
tans & sujets, & de part & d'autre
ils s'abstiendront de toutes sortes de
pillages, saccagemens, dommages, in-
jures & troubles, tant par terre que par
mer & eaux douces, partout & princi-
palement dans leurs pays réciproques,
Seigneuries, Places, Gouvernemens, de
quelque condition que ce puisse être.

III. Art. Seront oubliés de part &
d'autre toutes les offenses, dommages,
& pertes que ledit Seigneur Roi &
ses sujets & lesdits Seigneurs Etats

1667. & les Leurs ont souffert des deux côtés pendant cette guerre ou ci-devant, en quelque tems ce soit, pour quelque sujet ou sous quelque prétexte que ce puisse être, & seront effacés de leur souvenir, tout de même que s'ils n'étaient jamais arrivés. Mais afin aussi que la susdite Paix, amitié & confédération soit appuyée sur un fondement ferme & inébranlable & que dès-aujourd'huy tout sujet de nouveaux différends & de désunion puisse être retranché, il a de plus été arrêté, que *chacune des dittes parties tiendra & posſédera à l'avenir, en tout droit de souveraineté, propriété & posſeſſion, tous & tels pays, Isles, Villes, Forts, Places et Colonies & autant que chacune, soit pendant cette guerre ou auparavant, en quelque tems que ce soit, en a pris & retenu de l'autre, par force et par les armes ou de quelque maniere que ce puisse être et de la maniere qu'elles les auront occupés et posſédés le 10 de May dernier, aucune desdittes places exceptées* (*).

IV Art. Semblablement *tous les vaisſeaux avec leurs Equipages* & marchan-

(*) Cette clause fit restituer aux Etats la Colonie du Surinam que les Anglais leur avaient repris au mois d'Octobre.

handiſes & tous les Biens meubles qui 1667.
endant cette guerre ou auparavant,
n quelque tems que ce ſoit, *ſont tombés*
n la puiſſance de l'Une ou l'autre
les parties, *ou de leurs ſujets*, *demeure-*
ront ſans aucune compenſation ou Reſ-
titution aux occupans, en ſorte que
haqu'un demeurera à jamais le Pro-
riétaire & Poſſeſſeur de tout ce qui
ura été ainſi occupé, & ce, ſans au-
une diſtinction de lieux, de tems &
e choſes.

V. Art. De même toutes les Actions
t Prétentions, telles qu'elles puiſſent
tre, ou qui, en quelque maniere que
e ſoit ou en vertu de quelque traité
le paix ou d'alliance, ci devant faits
t ſpécialement auſſi par le 15 Article
e celui de l'an 1662, auraient été
eſtituées, définies & réſervées; & les-
u'elles ledit Seigneur Roi & lesdits
eigneurs Etats-Généraux, ou leurs
ujets, pourraient ou voudraient, les
ns contre les autres, intenter, inſti-
uer ou mouvoir, ou qui à l'égard de
uelques effets & biens ſeraient ſurve-
us pendant cette guerre, ou avant ou
près le ſusdit Traité de 1661, jus-
u'au jour où commencera la préſente
lliance, ſeront oubliés, ſupprimés,
néantis, comme ledit Seigneur Roi &
esdits Seigneurs Etats-Généraux ont
éclaré & déclarent par ces préſentes,

1667. pour eux & pour leurs Successeurs qu'en vertu des présentes, ils y renonceront entierement & pour toujours; comme de fait ils renoncent, ensorte que pour raison d'icelles aucun différend ne pourra être mû à l'avenir.

Art. VI. Et au cas que l'une ou l'autre des Parties, après le dix du mois de May (vieux stile) suivant la teneur du 3e. Article, ou après la paix arrêttée ou après la signature du présent Traité d'alliance, l'une des parties venait à prendre à l'autre quelque Pays, Isles, Ville, Fort, Colonie ou autre Place, ils seront aussitôt, sans aucune distinction de terres ou de lieu, rendus & remis de bonne foi, à chacun au même état où ils auront été trouvés alors, au cas que la conclusion de la Paix ait été.

Art. VII. Mais pour prévenir dorénavant tout sujet de dissensions, & de différends, qui surviennent quelquefois pour cause de Restitution, ou de liquidations touchant les vaisseaux, marchandises & autres effets mobiliers, que les deux parties ou l'Une d'Elles pourroit prétexter avoir été prise après la Paix faite & parfaite, ou avoir occupé dans des Lieux & Pays éloignés, & ce avant que la Paix y ait eté luë; il a été convenu que tels vaisseaux, marchandises & autres Effets mobiliers

qui peut-être auront été occupés après la Conclusion & Publication du présent Traité de Paix, dans la Manche ou dans la mer du Nord dans le tems de douze jours & de la Manche en remontant jusqu'au Cap St. Vincent, dans six semaines, & depuis ledit Cap jusqu'à la Ligne Equinoxiale, tant dans l'Océan & la mer Méditerranée qu'ailleurs, dans six semaines, & depuis au delà de ladite Ligne par tout le monde dans huit mois, sans aucune Exception ou autre différence de tems ou de lieux, & sans avoir égard à la restitution ou Compensation, seront & demeureront au profit de ceux qui les auront occupés. 1667.

Art. VIII. Il est arrêté que, sous lesdites Renonciations & stipulations, seront aussi comprises toutes sortes de Lettres de Représailles, de Marque & Contre-marque, tant générales que particulieres, & autres, telles sortes de Lettres en vertu desquelles on aurait après ce tems, commis quelque hostilité & que par l'autorité publique de la présente alliance, elles seront de part & d'autre retenues & revoquées; & au cas que ce nonobstant, une des deux Nations, après une telle revocation sous prétexte & en vertu de telles Lettres & Commissions (qui après la paix faite sont révoqués) & après le tems limité

1667. dans le 7 article ci-dessus se trouvât avoir commis quelque nouvelle hostilité, il sera comme perturbateur du Repos public, puni selon le droit des Gens, outre la Restitution entiere des Effets occupés & l'entiere indemnisation des dommages soufferts, à quoi il sera obligé; nonobstant toutes clauses contraires qui pourraient être inserées dans lesdites lettres ci-dessus révoquées.

Art. IX. Et comme dans les Lieux éloignés, comme en Afrique & en Amérique & principalement en Guinée, quelques protestations, déclarations & semblables Ecrits peuvent avoir été donnés ou publiés au nom des Souverains de part & d'autres contraires à la liberté du Commerce & de la navigation, Il est pareillement convenu que telles pretestations, déclarations & autres Ecrits seront supprimés & censés à l'avenir comme nuls & de nulle valeur, & que chacune des deux parties & leurs Habitans & sujets jouiront de la même liberté de Commerce & de navigation, tant en Afrique qu'en Amérique, dont ils jouissaient ou pouvaient jouir selon le droit, au tems de la signature du Traité de 1662.

X. Art. Tous les Prisonniers, de part & d'autre, de quelque état & condition qu'ils soient, pas un excepté, seront rendus sans rançon & remis en li-

berté ; & ils payeront toutes les dettes qu'il auront contractées pour cause de nourriture ou autres raisons Légitimes. 1667.

XI. Art. Ledit Seigneur Roi & lesdits Seigneurs Etats-Généraux *demeureront amis, Confédérés, Unis & liés par une amitié particuliere* pour défendre les droits & Privileges des sujets Réciproques *contre qui que ce soit* qui voudrait entreprendre de troubler la paix de l'un ou de l'autre Etat par mer ou par terre, ou qui s'étant retiré sous l'autorité de qui que ce soit, *se feront déclarés Ennemis ouverts de l'un ou de l'autres Etat.*

XII. Art. Ledit Seigneur Roi & les dits Seigneurs Etats-Généraux ne feront, ne traiteront, n'entreprendront rien l'un contre l'autre ni les sujets des Uns contre les sujets des autres, en quelques Lieux, mers, Havres, Distrîcts, Bayes & Eaux douces en quelque occasion que ce soit ; & que ni l'une ni l'autre, ni les sujets de part & d'autre ne donnera ni ne montrera aucune aide, Conseil ou faveur, ni ne souffrira qu'il soit rien fait, négocié ou entrepris par aucun qui que ce puisse être au dommage ou désavantage l'un de l'autre, ou de leurs sujets réciproques, mais *toutes les deux partis traverseront & empêcheront tous & un chacun, demeurant sous l'obéissance de*

1667. *l'une ou de l'autre, d'entreprendre, faire, traiter ou attenter quelque chose contre elles.*

XIII. Art. Ledit Seigneur Roi ou la susdite République, ni personne de leurs sujets, Habitans ou autres qui se tiennent ou demeurent sous leur jurisdiction, *ne soutiendra ni assistera de Conseil ou de faveur, les Rebelles l'un de l'autre; mais empêcheront expressément qu'à tels Rebelles ne soit donné aucune aide ou assistance par aucun de leurs sujets, Habitans ou autres demeurant dans leurs jurisdiction; & ne soit fourni Troupes, Vaisseaux, Armes, Munitions de guerre ou autres marchandises défendues, ni même aucune argent ou vivres:* Et *seront adjugés à celui ou à ceux contre qui il sera contrevenu en cela, & confisqués à leurs profits tous les Vaisseaux, Armes, Munitions & Guerre ou autres Marchandices défendues, ensemble l'argent & les approvisionnemens à quiconque elles puissent appartenir*; ou qui les auront fournis contre la disposition de cet article; & seront ceux qui de leur sû & volonté, auront fait ou entrepris quelque chose de contraire audit article, déclarés Ennemis des deux parties & seront punis aux Lieux où le Delit aura été commis comme traîtres à l'Etat, & sera convenu ci-après de la spécifica-

tion des marchandiſes qui ſeront repu- 1667.
tées de contrebande.

XVI. Art. Le dit ſeigneur Roi & lesdits Seigneurs Etats-Généraux s'aſſiſteront *réciproquement*, *ſincerement & de bonne foi contre les Rebelles de l'un & des autres*, *tant par mer que par terre & ainſi que beſoin ſera*, *de troupes & vaiſſeaux*, de telle quantité & grandeur, & en la maniere & aux Conditions qu'il ſera ci après convenu, ſelon que la néceſſité & les conjectures l'exigeront de l'un ou de l'autres, le tout néammoins aux Dépends & à la charge de celui qui demandera le ſecours.

XV. Art. Ni le ſusdit Roi ni lesdits Seigneurs Etats-Généraux ou leurs ſujets ne recevront celui ou ceux qui ſont ou ſeront déclarés Rébelles-fugitifs de l'un ou l'autre dans leurs Seigneuries, Pays, Provinces, Havres, Bayes ou Contrées; ni ne ſera à pas un d'eux dans leurs dites Seigneuries, Patrie, Provinces, Pays, Havres, Bayes ou Contrées, accordé, donné ou adminiſtré aucune aide, conſcit, Demeure, Soldats, Vaiſſeaux, Argent, Armes, munitions de guere ou Vivres; ni ne conſentiront ou permettront que perſonne dans leurs Seigneurices, Patrie, Provinces, Pays, Havres, Bayes ou Contrées, donnent, accordent

1666. ou fourniſſent à de tels Rébelles ou Fugitifs, aucune aide, Conſeil, Demeure, Faveur, Armes, Munitions, Soldats, Vaiſſeaux, Argent ou Navires; mais l'empêcheront expreſsément & de fait.

XVI. Art. (*) Quand une des parties aura fait ſavoir & aura déclaré à l'autre par Lettres Publiques & authentiques, que telle ou telles perſonnes ont été & ſont Rébelles, ou Fugitifs & que lui ou eux les reçoivent dans leurs Seigneuries, Juriſdictions, Patrie, Havres, Contrées ou qu'ils y demeurent, s'y tiennent cachés, ou s'y réfugient; alors celle des parties qui aura reçu de telles ou à qui cela aura été ſignifié ſera obligé dans l'espace de vingt huit jours, à compter du jour de la notification, d'enjoindre & ordonner aux dits Rébelles ou fugitifs, de ſortir & ſe retirer là Juriſdiction des Pays, Provinces, Contrées & de chacune d'icelles; & ſi quelqu'un desdits Ennemis, Rébelles

(*) Il n'eſt pas inutile de faire remarquer combien ces XIV. XV & XVI & XX Articles ſont oppoſés au XI Article; quelle atteinte l'Expulſion de Jacques II. y a donné; quand même ce traité n'aurait pas été annullé par la guerre de 1672,

u Fugitifs ne viennent à ſortir ou à ſe 1667.
etirer à compter du jour que l'in-
nction & commandement leur aura
té fait, ils ſeront, chacun, punis
e mort & de confiſcation de leurs
erres & de leurs biens.

XVII. Art. Aucun Rébelle du ſus-
it Seigneur Roi ne pourra être reçu
n aucun château, ville, Bourgade,
Iavre, Contrée ou autre lieu, ſoit
ui'ls ſoient privilégiés on non, que
uelque perſonne, de quelque état &
ignité qu'elle ſoit pourroit ou pour-
. poſſéder dans la ſouveraineté ou obéis-
nce des Provinces Unies, ſous quelque
oit ou titre que ce ſoit, & perſon-
e de quelque Etat ou dignité que ce
it, ne permettra ou contribuera à ce
u'ils y ſoient reçus ou qu'ils y de-
eurent. Ne permettront ni ſouffri-
nt non plus leſdits Seigneurs Etats-
enéraux que, dans les ſusdits lieux,
ſoit par aucune perſonne, de quel-
ie Etat & dignité qu'elle ſoit, don-
auxdits Rébelles aucun vaiſſeau, Sol-
ats, Argent, Vivres, ou quelqu'autre
aniere d'aide, de Conſeil ou de Faveur;
ais l'empêcheront ſevérement & ou-
rtement, & de fait. Et en cas que quel-
ie Perſonne ou Perſonnes, de quelque
tat & dignité qu'elle ſoit, ſe tenant ou de-
eurant ſous l'obéiſſance des Provin-
s Unies vienne à faire ou commettre

1667. quelque chose contre ce qui est convenu ci-dessus, toutes & chacune de ces personnes, perdront pour toute leur vie, les châteaux, Villes, Bourgades, Terres & autres Lieux, qu'elles ou l'une d'entr'elles auront dans ce tems là; lesquelles leur seront confisquées, quelque droit & titre qu'ils prétendent avoir. Semblablement aucun Rebelle des Etats-Généraux des Provinces-Unies ne pourra être reçu ou souffert, demeurer ou converser dans les Châteaux Villes, Havres & autres Lieux, ou dans aucun Lieu privilégié ou non privilegié que, quelque personne, de quelque Etat & dignité qu'elle soit posséderait ou posséderа par quelque droit ou titre que ce pourrait être. dans les Royaumes ou dominations du dit Seigneur Roi de la Grande-Bretagne. Et ledit Seigneur Roi ne permettra, souffrira, ni ne consentira non plus qu'aucune personne, de quelque état qu'elle soit, dans les susdits lieux donne ou accorde auxdits Rebelles aucun vaisseau, soldats, Argent, Vivres ou autre maniere d'assistance, de Conseil ou de faveur, mais l'empêchera & le défendra severement, ouvertement & par effet, en cas que quelqu'un des sujets dudit Seigneur Roi ou quelqu'un étant sous sa dominatio vienne à contrevenir ou attenter e

quelque chose à ce présent Traité, cha- 1667.
que personne qui l'aura fait, perdra pareillement pour toute sa vie & seront sur elles confisqués les châteaux, Villes, Bourgades, Terres, & autres lieux qu'Elle ou Elles ont ou posséderont alors, quelque droit, titre, ou prétention qu'elles y aient.

XVIII. Art. Ledit Seigneur Roi & les sujets, & tous les Habitans de la domination de sa Majesté, comme aussi les susdittes Provinces Unies, & leurs sujets & Habitans, de quelque état & condition qu'ils soient, seront obligés de se traiter les uns les autres, en toutes choses civilement & amiablement; que, soit, par mer ou par terre, ils pourront venir, fréquenter & demeurer librement & surement autant qu'ils voudront, dans les Pays, Villes Villages, Murés ou non fermés, fortifiés ou non fortifiés, qui sont de leur domination reciproque dans toute l'Europe & y acheter, sans nul empêchement, des vivres autant qu ils en auront besoin, & aussi trafiquer & négocier de toute sorte de marchandises, ainsi que bon leur semblera, y en apporter ou en faire sortir & importer, en payant seulement les impositions qui y sont mises, *sauf néammoins, tous les Statuts & les lois, de l'une & l'autre*

1667. *domination* (*) que les sujets & Habitans réciproques, en poursuivant leur commerce dans les pays & domaines les uns des autres, ne seront désormais obligés de payer de plus grandes charges, impositions, Douanes & autres droits que proportionellement aux autres étrangers qui y commercent.

XIX. Art. Les Navires & Vaisseaux marchands des Provinces-Unies, tant de guerre qu'équippés pour repousser les forces de l'Ennemi & autres, lesquels *rencontreront dans les mers Britanniques* quelques Vaisseaux de guerre dudit Roi baisseront le pavillon de haut du mât & laisseront tomber la voile de Mars, comme cela s'est pratiqué par le passé.

XX. Art. Pour plus grande liberté du commerce & de la navigation, il a été convenu & conclu, que ni ledit Roi, ni lesdits Etats-Généraux ne recevront ou ne permettront que leurs sujets reçoivent, dans leurs Havres Villes, & places réciproques les pirates & capres de part & d'autre, ni ne leur permettront d'y demeurer, ni

(*) On sent que cette clause conservait l'Acte de Navigation dans toute sa force. Ce ne fut que dans un article secret & détaché que les Anglais se relâcherent un peu.

ne leur donneront aide ni vivres, mais feront leurs efforts à ce que lesdits pirates & Capres, leurs Complices & adhérans, pour l'effroi des autres soient poursuivis, pris & punis suivant leur mérite; & lors les vaisseaux, marchandises, & denrées pris sur eux en piratant & amenées dans les Havres de la domination de l'une ou l'autre des parties & seront encore en nature, encore qu'elles fussent déjà vendues, seront restituées aux véritables Propriétaires d'icelles, ou bien à ceux qui, comme ayant charge, les réclameront pourvu que le droit des propriétaires ait apparu aux Colléges d'Amirautés. 1667.

XXI. Art. Il ne sera point permis aux sujets dudit Roi ni aux Habitans des Royaumes & pays de sa domination, ni aux Habitans & sujets des Provinces-Unies, de commettre aucune hostilité ni violence les uns contre les autres, par mer ou par terre, sous quelque prétexte que ce puisse être. Comme aussi par conséquent il ne sera point permis auxdits sujets & Habitans de prendre d'aucun Prince ou Etat, avec lesquels l'un des confédérés serait en quelque différend ou guerre ouverte, aucune Lettre patente, (nommées Commissions) ou de Représailles, & beaucoup moins de causer, en vertu des-dittes Lettres, aucune moles-

1667. tation ou dommage à l'un des Confédéré. Il ne sera pas plus permis aux Etrangers qui vont en mer avec des Lettres de Répréſailles ou qui ne ſont pas ſujets de l'un ou l'autre des Confédérés, mais qui ont leurs Commiſſions de quelques autres Princes ou Etats d'équipper leurs Vaiſſeaux dans les Havres de l'un ou l'autre des ſusdits Confédérés & d'y venire les effets qu'ils auront pris, les faire acheter, ou en quelque maniere que ce ſoit les échanger, ſoit que ce ſoient des vaiſſeaux marchandiſes, ou quelques autres d'enrées, de quelque nature qu'elles ſoient; & ne leur ſera non plus permis d'acheter aucun vivre que ceux dont ils auront abſolument beſoin pour venir dans les Havres du Prince dont ils ont obtenu les Commiſſions: Et ſi par rencontre quelques ſujets de ſa Majeſté ou des ſusdits Seigneurs Etats-Généraux, par permutation ou échange, ou par quelqu'autre maniere que ce ſoit, ont eu quelque vaiſſeau ou marchandiſes de l'un ou l'autre des ſujets, les ſusdits ſujets ſeront en ce cas obligés de rendre ſans aucun délai ledit vaiſſeau, ou lesdites denrées ou marchandiſes aux propriétaires, & ce ſans aucun dédommagement ou reſtitution de l'argent donné ou promis pour lesdits effets, pourvu qu'ils puiſſent juſtifier

par devant le Conseil de sa Majesté, ou par devant lesdits Seigneurs Etats Généraux, qu'ils en sont les propriétaires. 1667.

Art. XXII. Si ledit Seigneur Roy de la Grande Bretagne, ou lesdits Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas contractent quelque alliance, amitié, confédération & engagement avec quelqu'un, soit Rois, Républiques, Princes ou Etats; l'une ou l'autre des parties, avec leurs dominations, ou chacune d'elles, y seront compriſes, en cas qu'elles le veuillent, & s'avertiront, l'une l'autre, de tels traités, amitié & Confédération.

Art. XXIII. S'il arrivait que durant cette alliance, amitié & société, quelqu'un des sujets ou des Habitans de l'une ou l'autre des parties vînt à entreprendre quelque chose par mer, par terre, ou eaux douces contre cette alliance; lesdites alliances, amitiés & société ne seront pourtant pas pour cela interrompues, ni casées entre les deux nations, mais demeureront, en leur entier & dans leur force & vertu; & seront seulement punis ceux qui y auront contrevenu, & non autres: & sera fait droit & donné satisfaction à ceux qui s'y trouveront intéressés, par ceux qui par terre, par mer ou autres eaux auront commis quelque cho-

1667. se contre ladite alliance, soit dans quelque partie de l'Europe; ou en quelque autre lieu, dans le Détroit de Gibralter, ou en Amérique, ou sur les cotes d'Afrique, ou en quelques pays, Isles, Mers, Fleuves, Bayes, Rivieres ou autres Lieux en deçà du Cap de Bonne-Espérance, dans le temps d'un an du jour que l'on aura demandé justice être faite; mais dans le temps de dix-huit mois à l'égard de tous les Lieux qui sont au delà du Cap de Bonne Espérance. Mais si les Contrevenans ne paraissent point & refusent de se soumettre à justice ou donner satisfaction dans l'un ou l'autre espace de temps ci-dessus Limité, selon la Distance des Lieux, les susdits contrevenans seront declarés pour Ennemis de part & d'autre, & leurs biens & moïens, & tous leurs revenus seront publiquement vendus, pour en tirer l'indemnité & satisfaction convenable du dommage par eux causé: et outre cela seront, s'ils tombent au pouvoir de l'une ou l'autre partie, sujets à la peine qu'ils auront meritée, suivant la nature de leur crime.

XXIV. Art. Tous les sujets dudit Seigneur Roy qui seront sous sa domination, pourront librement & surement venir dans les Provinces-Unies & dans chacune de leurs Dominations en Europe & passer & voïager par eau

ou par terre & par toutes leurs places, Villes & Forteresses qui sont dans le ressort de leur Domination dans lesdites Provinces-Unies, ou ailleurs dans l'Europe & y faire leur négoce, soit par eux-mêmes, ou par leurs Négocians, Facteurs ou serviteurs, armés ou sans armes (mais armés non en plus grand nombre que de quarante à la fois) tant avec que sans marchandises, en quelque lieu qu'ils veuillent aller. Jouiront aussi les sujets & habitans des Provinces-Unies de la même liberté à l'égard des Dominations du susdit Seigneur Roy en Europe, à condition que chacun de part & d'autre se comportera pour le commerce & le trafic selon les loix & statuts de l'un ou l'autre Etat. 1667.

Art. XXIV. Si les vaisseaux marchands des uns ou des autres sujets, pousses par quelque tempête, Pirates ou autres necesités, viennent à entrer dans les havres de la domination de l'une ou l'autre des parties, ils en pourront ressortir librement & sans Empechement avec leurs vaisseaux & marchandises, sans payer aucun péage ou autres droits, pourvu néammoins qu'ils ne les déchargent ou ne les vendent point, ni les mettent en vente. Ils ne seront pas non plus sujets à aucune recherche, pourvu seulement

1667. qu'ils ne prennent dans leurs bords ni personnes ni marchandises, ou qu'ils ne fassent rien contre les Loix, ordonnances, ou coutumes des Lieux dans les havres des quels ils seront entrés, comme il a été dit.

Art. XXVI. Les marchands, Bateliers, Pilotes ou Mariniers, ou leurs vaisseaux, denrées ou Marchandises de l'un, ne pourront pas être retenus ni arretés dans les pays, Havres, Rades ou Fleuves de l'autre, en vertu d'un ordre général ou spécial, soit en guerre, ou en vertu de quelqu'autre usage; à moins qu'une nécessité très urgente ne le demandât ainsi & qu'on n'en fit un dédommagement convenable, à condition toutefois qu'il ne soit pas dérogé par là aux saisies & arrêts qui, selon le droit & les loix des Dominations réciproques, se font justement & avec ordre.

Art. XXVII. Les Marchands de part & d'autre, leurs facteurs & serviteurs comme aussi les Bateliers & autres gens de marine, tant en allant qu'en retournant avec leurs vaisseaux, par mer & autres Eaux, comme aussi dans les Havres de l'une ou de l'autre ou étant venus à terre pour se défendre eux & leurs marchandises, pourront pour leur défense porter toutes sortes d'armes offensives & défensives,

& s'en ſervir; & étant arrivés dans leurs auberges ou logemens, mettre leurs armes bas & à part jusqu'à ce qu'ils s'en retournent à leurs vaiſſeaux pour faire voile. 1667.

Art. XXVIII. Les vaiſſeaux de Guerre & de Convoi, rencontrant en mer quelque vaiſſeau ou vaiſſeaux marchands, appartenant à l'un ou l'autre des ſujets ou habitans & qui tiendront le même cours ou feront le même Voïage, les devront convoyer & défendre contre tous & un chacun qui voudraient les attaquer & leur faire violence.

Art XXIX. Si un ou pluſieurs vaiſſeaux, appartenans à des ſujets ou habitans de l'une ou l'autre partie, ou à des perſonnes neutres, viennent à être pris dans l'un ou l'autre havre par un tiers, qui ne ſera point ſujet ou habitant de quelqu'une des parties, ceux dans les havres ou Domaines de qui les dits vaiſſeaux auront été pris, ſeront tenus avec l'autre partie de contribuer ou faire enſorte que que lesdits vaiſſeau ou vaiſſeaux ſoient pourſuivis, repris & reſtitués aux propriétaires d'iceux; mais alors tout ſe fera aux Dépens des propriétaires ou par ceux qui y auront interêt.

Art. XXX. Les Douaniers & autres ſemblables Officiers auront à ſe

1667. regler ſuivant la teneur des loix du Domaine de l'une ou l'autre des parties & n'exigeront pas de plus grands droits que ceux portés par leur commiſſion & inſtruction.

Art. XXXI. Si les ſujets de l'une viennent à recevoir quelque dommage cauſé par les ſujets de l'autre partie, contre les Articles de la préſente alliance ou le droit commun, il ne ſera néamoins accordé aucune lettre de repréſailles, ou de marque, contre-marque, avant que juſtice ait été demandée; mais ſi la juſtice y était refuſée ou longtemps diſtérée, alors le ſusdit Seigneur Roy & les ſusdits Seigneurs Etats Généraux, ou leurs miniſtres, dont les ſujets & habitans auront reçu le Dommage ou tort par cauſe où la juſtice (comme eſt dit cidesſus) ſera differée ou refuſée, ou par le Magiſtrat qui eſt établi pour entendre, pourſuivront l'affaire publiquement, ou afin que le différend ſoit terminé à l'amiable, ou par les procédures ordinaires du droit: mais ſi l'affaire était encore differée plus longtems & que droit ni ſatisfaction ne fût pas faite dans le temps de trois mois, après que la requiſition en aura été faite, lettres de repréſailles, de marque ou de contre-marque pourront alors être accordées.

XXXII. Art. Il a été convenu, 1667.
que s'il arrivait (ce qu'à Dieu ne plaise) que les differens déjà terminés entre ledit Seigneur Roy & lesdits Seigneurs Etats-Généraux vinssent à se renouveller & à tourner en une Guerre ouverte, les vaisseaux, Marchandises & toute sorte d'effets mobiliaires de l'une ou l'autre part, lesquels se trouveront être dans les havres & sous la Domination de la partie adverse, ne seront nullement confisqués ni endommagés, mais sera aux uns & aux autres sujets des deux parties accordé le temps de six mois entiers, pendant lequel ils transporteront lesdits effets où ils voudront.

XXXIII. Ceux qui ont reçu des lettres ou commissions de l'une des parties, avant de les recevoir, donneront par devant le juge bonne & suffisante caution par personnes non adhérentes ou intéressées, ou aiant part audit vaisseau, qu'ils ne feront aucun Dommages ni tort aux sujets & habitans l'un de l'autre.

XXXIV. Art. Est convenu & accordé, qu'il sera permis aux sujets de part & d'autre d'avoir accès libre en tout tems dans les havres réciproques & qu'il leur sera loisible d'y rester & d'en repartir non seulement avec leur marchandises & leurs vaisseaux fretés,

1667. mais ausſi avec des vaiſſeaux de Guerre, ſoit qu'ils appartiennent audit Seigneur Roy ou aux dits Seigneurs Etats Generaux, ou à ceux qui en ont reçu commiſſion ſpéciale, ſoit qu'ils y ſoient entrés par force, tempête ou péril de la mer ou pour y radouber ou calfeutrer leurs vaiſſeaux, ou y acheter des vivres, pourvu néamoins qu'ils n'excedent pas le nombre de huit, qu'ils y ſoient entrés volontairement, & qu'ils n'y demeurent pas plus de temps qu'il ne faut pour y réparer les vaiſſeaux, y acheter des vivres & les autres choſes dont ils auront beſoin; & s'il arrivait qu'un plus grand nombre de vaiſſeaux y voulusſent entrer, ils ne le pourront ſans en avoir auparavant obtenu la permiſſion de ceux ou celui à qui lesdits havres appartiendront, à moins qu'ils n'y aient été contraints par tempête, violence, ou autre néceſſité; pour éviter le péril de la mer: ce qui arrivant ainſi ils feront ſavoir au Gouverneur, ou premier magiſtrat du lieu la cauſe de leur arrivée, & n'y reſteront qu'autant que ledit gouverneur ou premier magiſtrat le permettra; & reſtant dans lesdits havres, ils n'entreprendront rien au préjudice dudit lieu

Art. XXXV. Eſt convenu & arreté que les deux partis obſerveront & exécuteront le préſent traité véritablement

& conſtamment, & tout ce qui y eſt contenu & compris, & feront en ſorte qu'il ſoit obſervé par les ſujets & habitans de part & d'autre. 1667.

Art. XXXVI. Pour plus grande aſſurance & fermeté que le ſusdit traité de conféderation ſera exécuté ſincerement & de bonne foi de la part des Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies & de leurs ſujets, il a été convenu, comme en effet lesdits Seigneurs Etats Généraux s'engagent & s'obligent par les préſentes, que tous & un chacun de ceux qu'eux ou les Etats des Provinces particulieres choiſiront, feront & établiront en quelque tems que ce ſoit, pour Capitaine Général, Gouverneur ou Stathouder, Maréchal de Camp ſur les armées de terre, ou pour Amiral ſur les flottes, vaiſſeaux ou forces de mer, ſeront tenus & obligés de confirmer le préſent traité & les articles d'i-celui par ſerment, & promettront ſaintement de l'obſerver religieuſement, & autant qu'en eux ſera, le feront obſerver en ce qu'il les regardera, & auront ſoin qu'il ſoit obſervé & executé par les autres.

Art. XXXVII. Dans ce préſent traité de Paix ſeront compris ceux qui, avant la ratification qui en ſera faite ou dans ſix mois après, ſeront nommés d'un conſentement unanime; & comme cependant les parties contractantes

1667. reconnaissent avec gratitude les offices sinceres & la diligence infatigable, par lesquels le très sérenissime Roi de Suede a, par son Entremise & médiation, avec l'aide & grace de Dieu, amené le salutaire ouvrage à la fin souhaitée; les dites parties contractantes, pour témoignage de leur inclination reciproque, & d'un commun consentement, ont arreté & sont convenus, que ladite Majesté Suédoise, avec tous ses Royaumes, Seigneuries, Provinces & droits, sera compriſe dans ce traité & dans le présent instrument de paix en la meilleure maniere.

Art. XXXVIII. Il a été convenu, résolu & arreté, que le présent traité, & tout ce qui y est contenu, sera par ledit Seigneur Roy de la grande Brétagne, & par lesdits Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, approuvé & ratifié par leurs lettres patentes respectives & confirmé du grand sceau, en la plus convenable & authentique forme; & les instrumens échangés de part & d'autre dans le temps des quatre semaines prochaines venant, ou plutôt, si faire se peut; & sera ledit traité en alliance après l'Echange des instrumens publié dans les lieux, & en la maniere accoutumée; & pour plus grande sureté de tout ce que dessus, nous lesdits

ambaſſadeurs & Plénipotentiaires de ſa Majeſté de la Grande Bretagne, avons, avec les Ambaſſadeurs extraordinaires & mediateurs, ſigné le préſent inſtrument de paix, & icelui confirmé de notre ſceau; fait à Bréda le 31. Juillet 1667. (ſigné,) L S George Flemming L S. Hollis. L S. Chriſtophe Delphique. L S. Henry Coventry. in Dohna. 1667.

Articles Séparés.

Si en cas quelques tapis, tapiſſeries, tableaux ou quelqu'autres meubles, joyaux, bagues, pierreries ou quelqu'autres effets mobiliers, appartenans au Roy de la Grande Bretagne, ſe trouvaſſent préſentement ou ci-après chez leſdits Etats-Généraux, ou quelqu'un de leurs ſujets, les ſusdits Seigneurs Etats promettent de ne point protéger en aucune maniere les poſſeſſeurs de quelques effets mobiliers, appartenant audit Seigneur Roy; leſquels effets leur ſeront otés, de telle maniere que l'on ne faſſe point de tort ni d'injuſtice à ceux qui s'y trouveront dézés, mais qu'ils puiſſent leur être rendus; en y promettant les ſusdits Seigneurs Etats de faire enſorte, autant qu'il leur ſera poſſible, qu'il ſoit procédé ſommairement, en cette affaire, ſans s'aſtreindre aux formes

1667. de procéder qui se pratiquent à la cour, & que droit soit fait, de maniere que, autant qu'il se pourra, Sa Majesté en soit contente.

Si quelques personnes se trouvent coupables de l'abominable meurtre commis en la personne de feu le Roy Charles premier d'heureuse memoire, & qu'elles se trouvent légitimement accusées, convaincues ou sentenciées, & qu'elles soient trouvées sous la Domination desdits Seigneurs Etats-Généraux; que dèsque lesdits Etats, ou quelques-uns de leurs officiers en auront connaissance, ou qu'on les leur aura dénoncées, elles seront apprehendées, mises en prison, envoiées liées en Angleterre & livrées ès mains de celui qui sera pour ce commis par Sa Majesté Britannique, pour les garder & les faire retourner en Angleterre. Pour plus grande confirmation de tout, & que les présens articles séparés sont de mot à mot du même contenu que celui qui a été conclu à Whitehal le quatorzieme Septembre V. S. & quatrieme stile nouveau l'an 1662., & qu'il doit en toute vigueur être aussi bien observé que tous ceux qui sont contenus dans le traité principal, nous Ambassadeurs extraordinaires & Plenipotentiaires de ladite Majesté le Roy d'Angleterre, l'avons signé & à ice

ui appliqué notre ſceau. Fait à Bréda e 31 juillet 1667. (ſigné) L S George Flemming. L S. Hollis. L. S. Chriſtophe Delphique. L S. Henry Coventry. in Dohna. 1667.

EDIT PERPETUEL.

Edit Perpetuel.

La concluſion de la paix glorieuſe de Breda avait porté au plus haut dégré la réputation de De Witt. On ne pouvait lui refuſer la gloire d'avoir attiré la France dans une querelle étrangere dont la politique aurait dû l'éloigner : mais la République étant ménacée par ce même allié aux ſecours duquel on avait mis tant d'importance; il fallait un trait de génie extraordinaire, pour l'arracher au danger qui la menaçait. Louis XIV, voulant ſe prévaloir de noeuds des la reconnaiſſance avec leſquels il s'imaginait avoir attaché les Etats, n'avait pas attendu la ſignature de la paix pour faire une invaſion dans les Pays-bas. La République ſentit alors qu'elle avait beſoin de porter ſes forces de terre ſur un pied reſpectable; on délibéra naturellement ſur qui on jetterait les yeux pour commander les Troupes. Le zele des partiſans de la maiſon d'Orange ne manqua pas d'éclater dans cette occaſion. La Province de Zeelande

1667. commença par solliciter pour lui faire obtenir séance dans le Conseil d'État. La plupart des Provinces étaient d'avis qu'on le nommât à la charge de Capitaine-Général. Les États de Hollande étaient fort opposés à ce projet; ils étaient secondés par la Province d'Utrecht, qu'ils avaient toujours eu soin d'attirer à leur parti. Ils n'osaient cependant le traverser directement: ils se contenterent d'avancer adroitement qu'il ne convenait pas d'en parler avant que le Prince eût atteint un âge convenable, qu'on ne pouvait borner à moins de dix-huit ans. Ils ne laissaient pas de voir clairement qu'il auraient de la peine à empêcher cette élévation; si l'Etat était engagé dans une guerre de terre, dont le danger devenait tous les jours plus prochain. Ils crurent que, dans ce cas, il fallait trouver un moyen pour le mettre hors d'état de travailler à l'humiliation de ceux qui avaient traversé son avancement. Dans cette idée, il imaginerent de mettre une barriere éternelle entre la charge de Capitaine-Général & celle de Stadhouder. En conséquence, le Pensionaire De Witt, voulant profiter du crédit que le succès de la guerre avec les Anglais venait de lui procurer, ouvrit dans les Etats de Hollande un plan

Juill. II. 155. D'Estrad. V. 348. 358. 365. 379. 381.

ivart lequel, ces deux digni- 1667.
s ne pourraient jamais être remplies
ar la même personne. Un avis, si
nforme à leur penchant & à leur
térêt passa avec la plus grande cé-
rité. Il ne s'éleva pas une seule
ix pour s'y opposer. L'ardeur Ré-
ublicaine fut même portée au point,
l'on crut pouvoir faire de ce plan
ne constitution éternelle. On ne son-
ea pas que les hommes ne sont pas
lus maîtres de l'avenir que du passé.
i peut être, de paraître imiter la Ré-
ublique d'Athenes qui nommait ses
ix éternelles, on éteignit le Stathou-
erat par un arrêt, qui fut nommé
Edit perpétuel. Il fut non seulement
ecidé de ne jamais déroger à cette Réso-
ution, mais encore de tout tenter pour
ngager les Etats des autres Provinces
à les Etats Généraux à résoudre
u'on ne défererait jamais la charge
e Capitaine-ou Amiral Général à qui-
onque serait Stathouder d'une Pro-
ince ou de plusieurs. Pour mieux in-
éresser les Magistrats des villes au main-
ien de cet Edit, il fut statué que
'Election de toutes les magistratures &
a collation des charges resteraient irré-
vocablement aux villes & aux corps poli-
iques. Il n'yeut qu'un seul député, c'était
n vieillard de la ville d'Edam, qui refusa
le prêter serment. Il seretira en disant

Aitsem, VI. 143. 164. 169. *Voyez Bornage I.* 826.

1667. qu'il était vieux & sourd, & qu'il ne pouvait signer ce qu'il n'entendait pas. Afin que cet Edit fût regardé comme inviolable, tous les Régens furent obligés d'en jurer le maintien. Cette fameuse Résolution était conçue en ces termes.

„ Les Etats de Hollande & de West-frise, assemblés, après avoir conferé avec les Nobles & les Magistrats des Villes, ont, du consentement unanime de tous les membres, arrêté & conclu les articles suivans; comme un Edit perpetuel & une loi Eternelle, pour la defense de la liberté & pour la conservation de l'union, & du repos public."

I. „ Que la Nomination & l'Election de ceux, qui entreront ci-après, dans le College des Nobles, celles des Bourgmestres, des Conseils, des Echevins, & d'autres Charges, qui regardent la Magistrature des Villes, qui se trouveront avoir le droit, par l'ancien usage, ou par Privilege déjà accordé, ou qui pourrait, dans la suite leur être accordé; Qu'elles jouiront en ce cas, de toute l'étendue de leurs Privileges, conformément aux loix: sans qu'il soit jamais permis de déferer à qui que ce soit, au préjudice des Villes, cette nomination, & Election, en tout, ou en partie."

II. „Que les Charges, Offices, Em- 1667.
plois, & Bénéfices qui sont à présent
la nomination des Etats, leur de-
meureront, sans qu'il leur soit permis
d'en disposer autrement; bien entendu
qu'on ne comprendra point ici les Em-
plois & les charges militaires, qui peu-
vent venir à manquer, pendant la cam-
pagne, tant par mer que par terre,
dont la disposition provisionelle, pour
ce qui regarde leurs GG. PP. sera
reglée, conformément aux plus grands
Emplois, comme elles-mêmes le juge-
ront à propos, pour le bien de la
Patrie.

III. „Que leurs G G. PP. non seu-
lement ne se départiront jamais de
cette résolution, mais qu'elles emploi-
ront de plus tous leurs soins pour per-
suader la Généralité de l'importance
de cette affaire; afin que les Provin-
ces alliées en étant convaincues, agis-
sent de concert avec leurs GG. PP,
& prennent des résolutions unanimes,
stables & uniformes; en vertu desquel-
les il soit arreté, que celui, ou ceux
qui seront successivement revêtus des
charges de Capitaine & d'Amiral-Gé-
néral, ou qui jouiront en même tems
de ces deux Emplois, ou celui au-
quel, sous quelque titre que ce soit,
on pourrait déferer le commandement
en chef, sur les troupes, tant par mer

1667. que par terre, ne pourra, ou ne pourront pas être Stathouders d'une Province, ou de plusieurs Provinces; & pour ce qui concerne, en particulier, la Province de Hollande & de West-frise, que non seulement ceux à qui on aura confié le commandement en Chef des troupes de terre & de mer; mais encore quelqu'autre que ce puisse être, ne pourra être revêtu de la charge de Stadhouder de cette Province, cet Emploi étant & demeurant éteint; & les Conseillers deputés, en l'absence de leurs G. G. P. P. seront authorisés, conformément à leur instruction, de donner les ordres nécessaires dans chaque Quartier, suivant l'exigence des cas, & la nécesité des affaires."

IV. „Que pour rendre ferme & stable la résolution, prise ci-dessus, & pour mettre d'ailleurs en repos, de ce coté là, la Noblesse & les Villes; il est à propos que tous ceux, qui sont à présent admis, ou qui seront admis dans le college des Nobles, & qui élus, ou qui le seront, pour être dans le conseil des Villes, déclarent par un serment solemnel, qu'ils maintiendront avec sincérité, les articles spécifiés ci-dessus & qu'ils ne souffriront jamais qu'on y donne quelque atteinte, & encore plus qu'ils ne feront jamais, &

ne

e souffriront pas qu'on fasse, de leur art, aucune proposition, qui y soit ontraire; de plus que le serment, qui ra prété, par les membres de leurs H. G. P. P. dans leur assemblée, sera e plus solemnel, le plus simple, & ans la meilleure forme, qu'il se pour-. Que d'ailleurs le Grand Pensionai-e sera obligé en même temps, de pré-r ce même serment, qu'il observera t defendra de tout son pouvoir, tous es points ; sans jamais y contrevenir irectement, ni indirectement. 1667.

V. Qu'enfin pour plus grande sureté, es articles seront inserés, tant dans l'ins-uction du Capitaine Général que ans celle de l'Amiral Général, & que on exigera d'eux, par serment, que on seulement ils ne feront point de roposition, qui y fasse quelque attein-e directement, ni indirectement; mais ncore qu'ils ne feront rien qui leur oit préjudiciable; & qu'au contraire si ela arrivait, de la part de quelqu'au-re, ils s'y opposeront & qu'en cas ue quelque Province, dans la suite lu tems, voulût leur offrir la charge le Stathouder, ils seront obligés de efuser & refuseront absolument.

Les Zéelandais ne manquerent pas le témoigner leur mécontentement sur ne pareille Résolution prise à leur nsçu. Les partisans de la maison d'O-range furent surtout frappés de ce

Mécontentement au sujet de cet Edit. *Basnage I.* 826.

1667. coup. On ne laissa pas de prescrire une Députation solemnelle pour communiquer solemnellement cette démarche au jeune Prince. Le Pensionnaire De Witt ne craignit pas de se charger de cette fonction. Il ne crut pas devoir lui cacher que la conduite de son pere authorisait toutes les mesures qu'on venait de prendre pour affermir la Liberté. Il ne craignit pas même de lui conseiller de ne pas imiter son pere, en recherchant des alliances royales dans des familles Ennemies de la République. On dit que le Prince sut malgré son extrême jeunesse, porter l'artifice & la dissimulation jusqu'à témoigner être fort satisfait de la conduite des Etats, & qu'il pria le Pensionaire de les remercier du soin qu'ils avaient pris de ses intérêts. On n'a qu'à se rappeller le dévouement du peuple à la maison d'Orange, pour sentir combien cette démarche dût rendre odieux, & les Etats de Holland & surtout De Witt, regardé non sans raison, comme l'Auteur de toutes ces démarches.

SECONDE EPOQUE.

TRIPLE ALLIANCE

LA paix de Breda était avantageuse à la République; mais elle ne cimentait pas son repos. Un Royaume Coup d'œil sur la puissance Française.
il que l'Angleterre ne pouvait s'empêcher de conserver du ressentiment, our s'être vu obligé de recevoir la oi d'un Etat moins puisant. D'un aue côté la France, en envahissant s Pays-bas avec toutes ses forces, ait devenue redoutable, à la Répulique. Ce Royaume, dont la gloire vait été longtems éclipsée par les facons intestines ou par la prépondéran- e de la monarchie Espagnole, començait à briller avec un éclat qui fiait l'attention de toute l'Europe. La yrannie féodale des nobles était anéane, l'aristocratie du Parlement redui- à des bornes & l'esprit Républiain des Calvinistes entierement subjuué. La nation entiere, quoique tout fait soumise au joug, conservait enore cette énergie & cette bravoure ui sont les fruits des guerres civiles & rdinaires à une grande nation à un peule naturellement vif & bouillant. e Monarque avait les qualités qui xcitent l'amour du peuple & plusieurs e celles que les sages ne peuvent

1667. s'empêcher d'approuver: la beauté mâle de sa physionomie était embellie par un air affable & poli : passionné pour les plaisirs sans négliger les affaires, aimant femmes sans se laisser gouverner par ses maîtresses, décént jusques dans ses vices: Enfin ayant le secret de faire aimer même au sein du pouvoir arbitraire, il surpassait déjà en gloire & en grandeur tous les souverains de son tems. Il avait augmenté ses finances par le meilleur ordre, & la force de ses armées par la plus exacte discipline. Il enrichissait son royaume en encourageant le commerce & les Arts ; & jaloux de toutes les sortes de gloire, il commençait à créer une marine, & ne projettait rien moins que de la faire aller de pair avec celle d'Angleterre & des Provinces Unies.

Prétexte de Louis XIV, pour envahir les Pays-bas.

Tel était le monarque dont le Pensionaire De Witt entreprit de faire échouer les desseins, pendant que tous les autres États de l'Europe, ou trop faibles ou mal-gouvernés, n'osaient s'opposer à ses prétentions. Louis XIV semblable à tous les Princes ambitieux augmentait les siennes à mesure qu'il se sentait plus fort. Il avait déjà porté ses vuës sur une partie des Pays-bas Espagnols. Cette année on vit sortir de l'imprimerie royale en France u

Traité où les droits de la Reine Ma- 1667.
e Thereſe étaient appuyés ſur le droit
e *Dévolution*. C'eſt ainſi qu'on ap-
elle dans quelques Provinces des Pays-
as, une vieille coutume en ver-
de laquelle les femmes d'un pre-
ier mariage devaient être préférées
our l'héritage aux-mâles d'un ſecond.
ette controverſe fit d'abord naître une
ierre de plume: Il parut fort ſingu-
r de voir déduire d'un uſage relatif
x ſucceſſions particulieres en certai-
s Provinces le droit de ſuccé-
r à la ſouveraineté de ces Provin-
s même. Il parut fort ſingulier que les
ançais, accoutumés à ſoutenir l'indivi-
ilité de leur monarchie, défendiſſent
la même bouche la diviſibilité de celle
Eſpagne. On ſe rappellait que, pour élu-
r toutes chicanes, ils avaient renoncé
mellement à cette ſucceſſion: C'é-
: ſur la ſûreté de cette renonciation
: l'Infante avait été accordée à
uis XIV. Auſſi ce Monarque ſe re-
ait beaucoup moins ſur ſes droits
: ſur ſes forces.

Conquête des Français.

l ſe mit à la tête d'une armée
nidable de quarante mille hommes
s'empara de Charleroi le 1. de May.
Vinoxberg, Furnes, Ath, Tour-
, Douai, Scarpe, Courtray, Ou-
arde, Lille, pluſieurs forts qui

1667. avaient soutenu des sieges de plusieurs mois, toutes ces places furent prises en peu de jours. Six mille hommes de troupes Espagnoles furent défaits. Les Français n'eurent qu'à se présenter: Cette campagne eut plûtôt l'air d'un voyage de plaisir que d'une Expédition militaire.

Négociation politique de De Witt avec la France.

Le progrès rapide de ces conquêtes jetta l'effroi dans les Provinces-Unies déjà accoutumées à regarder les Pays-bas Espagnols comme leur barriere.

d'Estrad. 15 & 19 May.

Cette invasion les alarma d'autant plus que Louis XIV leur avait souvent promis de ne rien entreprendre sans les avoir prévenues. De Witt en porta des plaintes à D'Estrades. L'Ambassadeur Français voulut lui faire entendre qu'on avait satisfait à cet engagement de l'amitié, en envoyant aux Etats les premiers exemplaires de la Déclaration qui avait précédé la marche du Roi. Les Etats, peu contens d'une défaite si singuliere, sentirent qu'il ne fallait pas s'en tenir à des demonstrations stériles de mécontentement. Dans cet embarras De Witt ne put s'empêcher de revenir à l'ancien plan de l'année 1663.

D'Estrad. 14 Fev. 4 Mars.

Soit pour détourner le Roi de ses projets d'aggrandissement; soit que, dans l'impossibilité de les faire échouer,

ugeât plus prudent de partager avec 1666.
ui, il proposa de faire ériger les Pays-
as Espagnols en République ou d'en
aire un partage à l'amiable. Mais
es propositions ne satisfaisaient point
'ambition du jeune Monarque. De
Witt était d'autant plus embarassé que *Holl. Resol. May. De Witt Briev. II.* 487. 491. 494. 495. 507.
a guerre Anglaise n'étant pas encore
érminée, il avait des raisons de soup-
onner que Louis XIV était secrete-
nent d'accord avec Charles II, & mê
ne avec la Suede. En conséquence
l crut devoir traiter avec D'Estrades
ur la portion qui serait abandonnée au
Monarque dont il n'était gueres pos-
ible d'arrêter les conquêtes. Il com *D'Estrad.* V. 291. 361. 392. 545, 546.
nença par entretenir correspondance
vec le Marquis de Castel-Rodrigo,
Gouverneur des Pays-bas. Le Roi de
France demandait la Franche-Comté, *Lettre de De Witt.* 21. 29. *Juill.*
e Luxembourg, le Cambresis avec
Cambray, Aire, St. Omer, St. Vinox-
berg, Charleroi, Tournay & Douai.
De Witt abandonnait facilement la
Franche-Comté dont l'acquisition im-
portait peu à la République. Mais il
était plus reservé sur les Pays-bas,
dont il ne voulait sacrifier que des
places d'une petite importance. Enco-
re tenta t-il de renverser ce projet, en
proposant d'en revenir, dans un traité
secret, au partage fait l'année 1663, *Voy Tom. VI. p.* 584.
suivant lequel les Etats & la France

1665. se partageraient chacune les places des Pays-bas qui étaient le plus à leur bienséance & feraient ériger le reste en République. Pour flatter l'ambition de Louis XIV, il fit sentir qu'alors ce monarque aurait les mains plus libres pour recueillir la succession de tous les autres domaines Espagnols. De Witt cherchait en habile ministre à gagner du tems. Les vastes espérances qu'il faisait briller aux yeux du monarque Français n'auraient pas manqué de soulever toute l'Europe contre la France. Aussi D'Estrades fit-il entendre que la France était décidée de borner ses prétentions légitimes à quelques territoires, qu'on ne pouvait lui refuser.

Négociation avec les Espagnols,

De Witt se rejetta, suivant sa coutume, sur les alarmes que l'invasion de Louis XIV avait causées dans tous les Pays-bas. Les Espagnols ne se bornaient pas à soulever les peuples en accusant la France de prétendre la monarchie universelle, accusation qui avait soulevé pendant si longtems l'Europe contre les Espagnols; ils remuaient tous les ressorts pour intéresser les Provinces-Unies à leur cause; ils offraient, pour en avoir des secours de troupes & d'argent, de leur donner en gage les revenus des péages de la Meuse & même les Villes de Bruges, d'Ostende, de Dam & les Forts Ila-

d'Estrad. 7. Aout. Aitsem. V. 316 319. VI. 262.

belle & St. Donaas. De Witt, voyant les Etats ébranlés par ces offres, en prit occasion de proposer un accomodement entre l'Espagne & la France. Il consentait d'accorder à Louis XIV la plus grande partie de ces demandes; mais il exigeait qu'il fît une nouvelle renonciation authentique à tous les autres droits de la Reine. Le Monarque, se refusant à une proposition qui traversait tous ses projets, De Witt fit tous ses efforts pour ménager une suspension d'armes. Les esprits étaient si alarmés que d'Estrades commençait à craindre que les Etats ne se déclarassent ouvertement contre le Roi. Mr De Lionne Ministre disait qu'il ne croyait pas que le progrès des armes Françaises fît plus de sensation à Madrid qu'il n'en causait à la Haye. De Witt en prit adroitement occasion de faire entendre qu'on ne procéderait jamais à une pareille demarche, si le Roi en arrêtant le cours de ses conquêtes, paraissait disposé à faire un accomodement avec l'Espagne. Il parvint à son but, en assurant le monarque, que les Etats se joindraient au Roi, au cas que l'Espagne rejettât des conditions raisonnables. Mais ce grand politique ne cherchait qu'à gagner du tems; pour éveiller les autres puissances & surtout la Grande-Bretagne, & les attirer dans une ligue contre la France

1667.

D'Estrades 18. 24. Novemb.

1667. Il avait, pour cet objet, fait expédier au mois de Septembre une ambassade Extraordinaire à Londres, composée de Jean Meerman, un de ses amis de confiance & grand Politique & de Jean Boreel Bourguemaître de Middelbourg. Il était dès le mois de Juin venu à bout de s'asfurer de la Suede, par un traité de commerce & d'alliance. Il craignait de hazarder dans cette cour des avances infructueuses qui lui feraient perdre l'amitié de la France, sans lui en procurer une nouvelle. Pour être plus sûr, il commença par sonder si la cour de Londres ne s'entendrait pas avec celle de France. Quand il fut certain du contraire, il employa tous les moyens posfibles de réveiller la jalousie des Anglais; et paraisfant lier étroitement la République avec la France. Le peuple était bien disposé en Angleterre, par l'antique haine nationale, à s'opposer aux conquêtes des Francais. Ainsi cette politique y fit le plus grand effet. La nation déclara hautement qu'il fallait empêcher les Français & les Hollandais de se partager les Pays-bas. Et lorsqu'on y eut appris que les Etats étaient bien éloignés de cette idée, on cria qu'il fallait se joindre à eux pour sauver les Pays-bas de l'ambition française. Charles II, malgré son inclina-

Ambassade des Etats en Angleterre. *Aitsem. VI. 72. 75. 147 222 - 226. Vaderl. Hist. XIII. 279. &c. D'Estrad. VI. 1.*

De Witt Briev. IV. 561. 562. 594, 600, 631.

ion secrete pour le Roi de France, 1667.
:tait dans le premier feu du ressenti-
nent de l'avoir vu se déclarer ouver-
ement contre lui. Il sentait avoir be-
oin de regagner les cœurs de son
peuple que ses prodigalités & les mal-
heurs de la derniere guerre lui avaient
aliénés. Pour remplir ce double ob-
et, il crut devoir s'opposer aux
progrès des armes Françaises dans les
Pays-bas.

Sir Guillaume Temple, son Résident à Bruxelles, reçut ordre de se rendre secretement à la Haye. C'était un homme d'un génie élevé, d'un caractere franc, cultivant la philosophie au milieu des affaires, méprisant le monde où il savait figurer avec éclat, trop honnête homme pour s'abaisser aux petits manéges des politiques vulgaires, & jaloux de saisir cette occasion de montrer, en secourant une République, l'amour que les belles ames ont pour la liberté. Ce Respectable Anglais eût à peine conféré avec De Witt qu'il sentit cette sympathie que les grands hommes ont l'un pour l'autre. Il s'établit, entre l'un & l'autre, une confiance intime qui leur fit abandonner tous les détours de l'artifice; ils négocierent ensemble avec la cordialité de deux amis qui traitent d'affaires particulieres.

Negociation du Chevalier Temple. 30 Decemb.

1667. Temple plus impétueux, proposa d'abord à De Witt une alliance offensive entre l'Angleterre & les États; pour delivrer les Pays bas en s'opposant à main armée à l'invasion des Français. De Witt qui avait des ménagemens à garder avec la France & sentait ne pouvoir encore se fier entierement à un gouvernement aussi précaire que celui d'Angleterre, montra que les États ne pouvaient attaquer un Royaume avec lequel ils avaient une alliance aussi ancienne qu'étroite, & qu'ils ne pouvaient encore former qu'une confédération, pour l'engager à se contenter d'une partie de ses conquêtes. Il représenta qu'on avait remis depuis peu sur le tapis le partage des Pays-bas Espagnols entre la France & les Etats; qu'il aurait donné dans ce piege, s'il n'avait craint le voisinage des Français; que le parti contraire lui paraissait le plus périlleux; les Espagnols étant faibles, & les puissances du Nord trop peu décidées pour inspirer de la confiance & l'Angleterre encore ulcérée de la derniere guerre & trop exposée à des changemens de système pour qu'on pût faire fond sur ses promesses. De Witt fit sentir qu'il ne serait pas de la bonne politique d'irriter un ancien allié, un voisin aussi puissant que la France pour se reposer entierement sur un ennemi à peine réconcilié

Temple & De Witt négocient la Triple Alliance. *Lett. de Mr, de Lionne,* 18 *Nov. d'Estrad. VI* 117. *de Witt. Briev. IV.* 609. *Temple Lett.* 2. 25, 26, *Jauv. Basnage II.* 9. 10,

L'invasion des Français dans les Pays-bas exposait la République à un trop grand danger pour ne pas s'y opposer. D'après ces observations, il adopta pour politique d'accorder quelque chose à la France pour conserver son amitié & de former une confédération pour s'opposer au progrès ultérieur de ses armes. On sent combien ce double objet était difficile à remplir; mais il ne faut pas le perdre de vue, si l'on veut apprécier dans une juste balance la conduite de De Witt dans cette occasion. Temple, ayant senti la justesse & la nécessité de cette politique, dressa sur ce plan le traité qu'il avait en vue. Son adresse & sa vivacité firent le plus grand effet sur la lenteur ordinaire aux Etats. Il sentait que, puisqu'il fallait ménager la France en lui cédant les conquêtes qu'elle avait faites, on ne pouvait trop se hâter de conclure un traité qui devait en arrêter le cours. Il fit sentir en même tems que si l'on suivait les formes ordinaires en prenant l'avis des Provinces; l'Ambassadeur de France trouverait par les manœuvres & peut-être par la corruption, le moyen de traverser un ouvrage qui tendait au bien-être des deux nations & même de toute la Chrétienté. De Witt lui fit observer que les Députés des Etats 1667.

1667. étaient tenus sur leurs têtes de ne signer aucun traité, sans le consentement de leurs constituans, les États des Provinces respectives. Mais, dans une circonstance pareille, De Witt crut que le bien de l'État devait passer sur les formalités ordinaires. Il engagea les Etats-Généraux à ratifier à la fois le traité. Lorsqu'il fut signé, les deux partis s'embrassèrent avec la plus grande cordialité. Temple ne put s'empêcher de s'écrier: *à Breda comme Amis, ici comme freres.*

Traité de la Triple Alliance. *Dumont VII* 66, 67, *Temples Lettres. I,*

Le traité consistait en deux conventions. La premiere & la moins intéressante ne contenait qu'une ligue défensive suivant laquelle les deux parties se promettent, dans le cas d'une attaque à craindre ou effective, de s'assister réciproquement de quarante vaisseaux de guerre, de six mille hommes d'infanterie & de quatre cens chevaux, dont les frais seront payés, trois ans après la fin de la guerre, d'après une juste évaluation, par celui qui aurait reçu le secours. La seconde convention était bien plus importante, puisqu'elle était offensive. Elle avait pour objet de mettre fin à la guerre entre la France & l'Espagne. On commença par s'appuyer adroitement sur l'offre qu'avait fait Louis XIV de mettre bas les armes, en s'en tenant à l'al-

rnative, ou de se faire céder toutes 1667.
s places qu'il venait de conquérir ou
ous les droits des Espagnols sur le
uxembourg ou la Franche-Comté,
n ajoutant à l'une de ces deux Pro-
inces, Cambray & le Cambresis,
)ouai, Aire, St. Omer, St. Vinox-Berg,
urnes, Binck & leurs dépendan-
es. Sur ce plan, le Roi d'Angleter-
e & les États s'obligerent de ména-
er la paix entre les deux Couronnes,
e porter la France à suspendre les
ostilités jusqu'à la fin du mois de
lay & d'empêcher que, ce terme ex-
ré, on ne poussât les opérations mi-
aires dans les Pays-bas: les deux
rties s'engagerent, au défaut de
ut autre moyen, de recourir aux
oies de fait, pour porter les Espa-
ols à souscrire à ces conditions. Cet-
clause n'était posée que pour jetter
la poudre aux yeux des Français.
n en faisait un étalage pompeux,
ais dans un article secret, on sti-
ulait que si l'on ne pouvait engager
Roi de France à se contenter de
s conditions avantageuses, l'Angle-
rre & les Etats-Généraux assiste-
ient alors ouvertement l'Espagne, &
)mbattraient la France par terre &
r eau, jusqu'à ce qu'elle fût rédui-
aux bornes où elle se trouvait à la
ix des Pyrenées."

1667. On s'était flatté de l'espérance d'at-
Le Suede tirer la Suede dans ce traité. De
accéde au Witt, toujours attentif à ménager
Traité. Louis XIV en soulevant tout le mon-
de contre ce Prince ambitieux, crut
devoir laisser à Temple qui n'avait pas
de pareils ménagemens à garder, la
gloire d'attirer dans le traité, cette
ancien allié de la France. Le Che-
valier Temple, voyant tous les avan-
tages d'une extrême célérité dans cet-
te circonstance, alla trouver le Com-
te de Dhona, Ambassadeur de Suede.
Il passe par dessus le cérémonial, i
vole dans sa chambre sans se faire a-
vertir, prend un siege & s'asseoit. Ce
manieres libres & franches gagnerent l
confiance du Comte. Il embrassa le Che-
valier: Cette méthode familiere de né-
gocier abrégea singulierement la négo-
ciation. Ce qui fit le plus d'impres-
sion sur la Suede, Etat puissant
mais pauvre, fut la promesse d'u-
subside considérable; mais comme le
deux puissances médiatrices n'étaien
pas disposées à les payer; il fut décid
d'en rejetter le fardeau le plus pesan
sur les Espagnols; puisqu'on preten
dait n'avoir en vue que les interêt
de cette nation.

Ainsi fut conclue en cinq jours, cet
te triple alliance, qui fit alors tan
de bruit & qui fut reçue partout ave
des applaudissemens universels. Elle

: toujours été régardée comme un 1667.
rait de la plus profonde politique. On
ne saurait contester à De Witt la gloi-
re d'en avoir conçu le plan. Il eut le
bonheur de trouver, dans le Chevalier
Temple, un cooperateur qui, par son
èle & ses talens, accélera beaucoup
'exécution de cet important ouvrage.
Aussi ce Ministre Anglais reçut-il à
ette occasion des éloges sans nombre:
nais ce grand homme répondait mo-
lestement qu'il était très difficile d'ar-
acher les choses de leur centre; mais
ue rien n'était plus aisé que de les
ramener. De tous les hommages qu'on
endit aux talens & aux vertu de ce
rand homme, rien ne dut le flatter
avantage, que la résolution extraor-
linaire des Etats à son égard. Ils a-
vaient depuis longtems des mésintelli-
gences avec la Cour de Portugal. Ils
esolurent unanimement de s'en rappor-
er à la médiation particuliere du Che-
alier c'est ce qu'ils exprimerent dans
e titre de l'acte par ces paroles flat-
euses; *non comme à l'Ambassadeur d'Angleterre, mais comme au Chevalier Temple.*

La gloire de cette alliance duë à De Witt & à Temple.

Le Clerc Liv. XV. 245.

La maniere fidele dont nous avons exposé cette négociation, montre assez que, quoique De Witt eût cherché beaucoup à ménager la France, il s'en fallait beaucoup qu'il fût l'aveu-

1667. gle partisan de cette puissance. Quand il conférait avec le Comte d'Estrades il faisait beaucoup valoir le projet de forcer même à main armée, les Espagnols à faire des cessions à la France. Mais dans les assemblées d'Etat, il était le premier à montrer la nécessité de prendre les armes contre la France, au cas qu'elle ne voulût pas se borner, aux cessions qu'on lui faisait. Aussi le Chevalier Temple écrivait-il alors, qu'il avait trouvé dans De Witt un Hollandais sincerement dévoué à sa patrie & nullement livré aux intérêts de la France. Les Etats de Hollande témoignerent même tant de satisfaction de ses services qu'ils le continuerent dans l'emploi de Grand-Pensionaire. Peu de tems après ils lui firent un présent de quarante cinq mille florins, auxquels l'ordre des nobles en ajouta quinze mille.

d'Estrad. IV. 222.

De Witt Bri. v. IV. 512,

Mécontentement des cours de France & d'Espagne au sujet de la Triple-Alliance.

La nouvelle de la Triple alliance fit un effet surprenant dans la cour de Louis XIV. Ce Monarque orgueilleux avait la tête remplie de l'idée pompeuse de ses triomphes & des vastes conquetes qu'il voulait ajouter à ses Etats. Ses équipages étaient prêts, il avait endossé la cuirasse; la triple alliance fut un coup de foudre pour lui. Non seulement elle arrêtait dans leur cours, les desseins ambitieux qu'il était

d'Estrad II, 249, 250. 258, 263,

alors sur le point d'exécuter; elle y mettait à jamais une barriere qu'il paraissait impossible de franchir. Pour comble de dépit, il avait le chagrin de se voir pris dans ses propres filets. Les offres qu'il avait faites insidieusement avaient été posées pour fondement du traité. Envain son Ministre De Lionne crut devoir affecter dans cette occasion un contentement qu'il n'éprouvait pas. Envain il déclarait qu'au fonds le traité était avantageux au Roi; mais qu'on aurait pu le coucher en termes moins choquans; en faisant allusion à ces mots, *moyens efficaces*, que les parties s'engageaient d'employer pour obtenir la paix. D'un autre côté De Witt cherchait par son éloquence & le tour qu'il donnait aux choses, le moyen de pallier cette démarche aux yeux du Roi de France: mais lorsque ce Monarque eut découvert les articles secrets, il se plaignit amerement que des alliés anciens & comblés de ses bienfaits ourdissent de pareilles trames & fomentassent des ligues semblables contre lui; De Witt se justifia en montrant qu'on s'était tenu à l'alternative offerte; qu'on n'avait suivi que le plan du Duc de Furstenberg, déjà connu à la cour de France; & que le plus grand blâme devait être attribué au Roi d'Angleterre qui n'a-

1667.

De Witt. Brieu. IV.

d'Estrad, VI. 268. 271. 272. 274.

1667. vait pas voulu signer le traité si les Etats n'avaient garanti que le Roi s'en tiendrait à l'alternative. Enfin pour dis-
26 Janv. siper ce mécontentement, De Witt soutint que le Roi pouvait se reposer sur les bonnes intentions des Etats. Les derniers appuyerent cette adroite
23 Fevr. explication, en assurant le Roi, dans une lettre, qu'ils n'avaient eu d'autre vuë que de forcer les Espagnols de lui
d'Estrad, VI. 287. céder les places stipulées & de prévenir l'effusion du sang humain. Le Roi de France parut se payer de cette réponse. Mais au fond du cœur ce monarque irrité de voir qu'une petite République eût conçu l'idée de poser des bornes à son ambition & de se rendre l'arbitre des têtes couronnées, médita dèslors le moyen de s'en venger.
Temple's Lettres. 24 26 Janv. I. 147, 149, La cour de Madrid n'était gueres plus contente. Elle menaça souvent les Etats-Généraux d'abandonner plûtôt tout ce qu'elle possedait dans les Pays-bas que de se soumettre à des conditions si humiliantes. Elle aurait bien voulu, par cet artifice, engager les puissances médiatrices à lui conserver tous ses domaines en les portant à des mesures vigoureuses. Mais De Witt & Temple connaissaient trop bien les vues de l'Espagne pour se laisser alarmer. Ils savaient, à n'en pas douter, qu'elle regarderait éternellement

es Pays-bas, comme le seul lien avec 1667.
equel elle pouvait continuer ses liaisons
vec autres puissances de l'Europe. Elles
vaient d'autant plus besoin de les en-
retenir, qu'elles étaient seules en état
le défendre son indépendance contre
es prétentions Françaises, au cas que
e jeune Monarque Espagnol vînt à
nourir sans enfans.

Le Roi de France, qui avait besoin Louis XIV, se rend maître de la Franche-Comté.
e nouveaux prétextes, pour colorer
'augmentation de ses conquêtes, ne
anqua pas d'alléguer cette opiniâtre-
é Espagnole pour une raison qui le
écessitait à continuer la guerre. C'est 22. Jany. d'Estrad, VI. 239. 278. 281, 292 295.
e qu'il fit dans l'avis qu'il crut devoir en
onner (*) aux Etats: mais pour
e pas les forcer à éclater en craignant
our eux-mêmes, il dirigea tous ses
fforts vers la Franche-Comté. Pour
e pas donner le tems à ses ennemis
e traverser ses mesures, il n'atten-
it pas le tems ordinaire des Campa-
nes. Il partit au cœur de l'hiver &
e rendit maître de cette Province en
uinze jours. La plupart des villes
e rendirent à discrétion; Besançon la
apitale ne demanda que la conserva-
on d'un *saint-suaire*, fort révéré Barnage I, 15.

(*) Cet avis est du 22 Janvier & la trie alliance fut signée le 23 du même mois,

1667. dans cette ville, ce qu'elle obtint sans peine. Le Conseil d'Espagne, étonné de la facilité de cette conquête, ne put s'empêcher de dire dans l'excès du dépit, que, *le Roi de France aurait pu se dispenser d'aller en personne dans ce pays, en envoyant ses laquais, pour en faire la conquête.*

Congrès de Aix la Chapelle, *Vadeil, Hist. II. Liv.* 317-340.

Temple & De Witt, qui sentaient qu'on ne pouvait trop hâter les affaires pour arrêter un conquérant aussi rapide, avaient fait ouvrir des négociations, d'abord à Paris, ensuite à la Haye. Le Chevalier Temple se rendit lui même à Bruxelles; les Etats envoyerent deux Plénipotentiaires pour conférer avec le Marquis de Castel-Rodrigo, Gouverneur des Pays-bas. On commença par lui présenter l'alternative proposée par la France. Il éluda cette offre, sous prétexte qu'il n'était pas revêtu de pouvoirs suffisans. Il cherchait à gagner du tems, dans l'espoir que la Grande-Bretagne & les Etats seraient à la fin obligées, pour leur propre interêt, de mettre obstacle aux conquêtes de la France. Mais on lui représenta si fortement qu'il ne devait pas se flatter que ces sortes d'artifices portassent jamais ces deux Etats à cette guerre qu'il se laissa ébranler. Aix-la-Chapelle fut choisie pour le lieu de Congrès. Et comme la

rance tournait alors tous ses efforts vers 1667.
s Pays-bas, où elle enlevait des places,
astel-Rodrigo, après plusieurs détours,
éclara qu'il avait enfin reçu des pleins-
ouvoirs. Il était authorisé à accepter,
es deux conditions proposées, celle
ui laisfait à la France les conquêtes
'elle avait faites avant cette année.
usfi déclara-t-il que, sur ce plan il
rait prêt à faire signer la paix à Aix-
Chapelle; pourvu que les Etats per-
isfent de le protéger alors contre
ute entreprise ultérieure des Français
ur un secours de six mille hommes.
es Etats, dans l'espérance d'accélerer
retour de la paix, accorderent ce
cours & firent marcher des troupes *D'Estrad.*
e Berg-op Zoom à Lillo. Le Mar- *15 Avril,*
uis se flattant alors de tirer parti de *Dumont,*
ette condescendance, pour engager la *VII, 55.*
épublique dans la guerre, se montra
lus difficile que jamais sur les condi-
ons de la paix. Mais les puissances
édiatrices s'étant apperçues de ces faux-
yans, firent avec la France un ac-
ord préliminaire. On y stipulait une
spension d'armes jusqu'à la fin du
ois de May. Si dans cet espace
e tems & au plus tard dans le mois
e Juilliet, l'Espagne n'avait pas acc pté
ne des deux alternatives offertes, alors
n pourrait concerter des mesure de
rce contre elle. Les Espagnols voyant

1667. qu'on leur ôtait ainſi tous les moyens de conſerver leurs poſſeſſions, ſe décidérent enfin à les ceder de bonne grace. Les articles furent reglés à Bruxelles & à St Germain en Laye. Mais les ſignatures ſe firent par les Miniſtres reſpectifs à Aix la-Chapelle, le 2 du mois de May.

Traité d'Aix la-Chapelle.

Par cette paix les Eſpagnols céderent à la France, Charleroi, Binck, Ath, Douai, le Fort de Scarpe, Tournay, Oudenarde, Lille, Armentieres, Courtray, St. Vinox-Berg, & Furnes avec tous les diſtricts de ces différentes places. Louis XIV. confirmait la paix des Pyrénées en tous les articles auxquels il n'était pas dérogé par la paix d'Aix-la-Chapelle. On fut dans le plus grand étonnement de la facilité ſubite des Eſpagnols à ſe relâcher ainſi tout d'un coup; après avoir montré tant d'obſtination à céder des places d'une ſi grande importance dans le cœur des Pays-bas. On ſoupçonna non ſans raiſon, qu'ils s'étaient décidés à cette renonciation plûtôt qu'à celle de la France par un trait d'une politique ruſée. Ils étaient moins ſenſibles à la conſervation de ce qu'on ne leur enlevait pas qu'à la perte des places qu'on leur retenait. Ils furent même tentés d'abandonner tous les Pays-bas, pour expoſer à une conquête facile les Hollandais qui n'avaient

avaient pas volé assez promptement à 1667.
urs secours. Ils avaient remarqué
ns tous les procédés de la Républi-
ie qu'elle se souciait fort peu des
terêts de la monarchie Espagnole,
'elle ne cherchait qu'à pourvoir à
propre sureté; en éloignant Louis
IV de ses frontieres, sans s'embaras-
r des progrès qu'il pourrait faire d'un
itre côté. Les Espagnols reglerent
ur politique sur le ressenti-
ent que cette conduite leur
usa. Le traité fut aussi dirigé pour
nir les Hollandais dans de perpé-
elles alarmes, qui les forceraient à
ire à l'avenir avec les Espagnols,
s liaisons plus étroites qu'ils n'au-
ient voulu. Le Chevalier Temple
put s'empêcher de voir que l'ob-
t des Espagnols était de mettre l'An-
eterre & les Provinces-Unies dans
nécessité de faire la guerre à la Fran-
:.

Lettre du Chev. Temple 24 Mars.

1668.

TROIZIEME EPOQUE

ORAGES CONTRE LA TRIPLE ALLIANCE & LA REPUBLIQUE

Projets d'ambition & de vengeance de Louis XIV.

Pour se former une idée de l'état des choses il convient ici d'examiner le but politique qui dirigeait alors la Cour de France. Toute la conduite de Louis XIV, depuis les premieres années de son regne jusqu'à la fin, prouve qu'il avait un but fixe, celui de se rendre maître des Pays-bas. Cette idée ébauchée par Richelieu, mûrie par Mazarin, fut la base de toutes les entreprises de Louis XIV. Aussi la demarche des Provinces-Unies, en excitant son ressentiment ne fit qu'ouvrir une nouvelle carriere à ses projets ambitieux en lui montrant dans la vengeance une occasion de renouveller les anciennes limites de l'Empire Français jusqu'au Rhin. Dans l'état où se trouvaient les affaires à la conclusion de la paix d'Aix la-Chapelle, les Provinces-Unies ne pouvaient être trop sur leurs gardes. Elles ne pouvaient se dissimuler d'avoir irrité leur ancien allié. Le Roi de France, épris de l'ambition des conquêtes, animé par de brillans succès & par la faiblesse de ses ennemis ne pouvait leur pardonner d'avoir mis des bornes à son ambition. Son dépit augmentait, en voyant l'Emp

reur & la plûpart des Princes de l'Em- 1668.
pire disposés à entrer dans la même confédération. L'Espagne, faiant, dans le même tems, la paix avec e Portugal, se mettait par là plus en tat de lutter contre un rival superbe & triomphant. Les Anglais étaient si avis du rôle brillant que leur souveain venait de jouer dans cette circontance, qu'il ne paraisfait gueres posible d'entraîner Charles II dans des nesures favorables à des projets d'agrandisement de la part de la France. Toute l'Europe regardait cette ligue omme un événement si favorable au naintien de l'équilibre, qu'il ne paraisait pas sûr d'entreprendre une autreois de troubler le repos général. Les Etats jettant les yeux sur cette heueuse perspective crurent pouvoir se lirrer à l'idée séduisante & légitime l'en avoir été les auteurs. Le génie particulier de la nation à imaginer des idées emblématiques pour consacrer les grands événemens, se distingua dans cette occasion. Ils firent frapper une médaille où ils se vantaient d'avoir *affermi les loix*, *réformé la religion*, *aidé*, *défendu & réuni les Rois*, *rétabli la liberté des mers*, *& pacifié l'Europe*. Quoiqu'ils ne se vantasient de rien qui excedât la vérité; cette médaille ne laisa pas de déplaire. Le Président de Lamoignon en fit, quelque

1668. tems après, des reproches au fils de l'Illustre Grotius, lorsque les Etats le chargerent de l'Ambassade de France. Les Romains, suivant lui, après avoir rasé Numance & Carthage, n'auraient pu parler de leurs victoires en termes plus altiers.

La France laisse entrevoir ses Projets,

A peine la paix fut-elle signée que Castel-Rodrigo travailla à jetter de l'huile sur le feu. Il découvrit dans le plus grand secret aux Plénipotentiaires des Etats qu'il était instruit par des avis sûrs que la France avait formé le plan de se vanger de la Triple-Alliance & que ses vues étaient d'engloutir tous les Pays-bas. Le fameux van-Beuning, alors Ambassadeur à Paris, ne put dissimuler qu'il avait les mêmes craintes. Il y en eut même qui, déslors, donnerent avis qu'il y avait une intelligence sourde entre le Roi de France & celui d'Angleterre, pour détruire la forme Républicaine des Provinces & y établir le Prince d'Orange pour souverain absolu. Mais, dit l'historien (*) qui nous transmet ce fait, Mr. De Witt ne voulut pas y ajouter foi. „ Cette grande „ ame, ajoute-t-il, croyait les Anglais „ incapables d'une si lâche trahison. „ Il avait trop bonne opinion de ses „ faux amis & quelque-fois une trop „ mauvaise de ses véritables. Il rece„ vait les avis d'une maniere désobligeante, quoiqu'ils fussent impor-

Wagen. XIII. 332.

(*) *Histoire de Wicquefort Liv. XVI. Manuscrit.*

, tens & certains. Car il n'était que 1668.
, trop vrai que les deux Rois s'en- d'Estrad,
, tendaient." D'Estrades écrivait dans VI, 276.
e même tems qu'il fallait punir les
Etats de leur conduite envers le Roi,
& qu'il n'aurait tenu qu'au Monarque
le s'emparer de tous les Pays-bas. Il
léclare au ministre De Lionne qu'on
e pourra les empêcher de fomenter
es ligues contre les droits de sa Ma-
esté, & qu'il doit regler ses mesures
i desfus. S'il y avait dèslors une in- Basnage II,
elligence entre les deux Rois pour 23.
enverser la République, il paraît cer- Temple
ain que le Généreux Temple ne trem- Lettr. 8
ait pas dans ce lâche complot. Mais May & con-
s Monarques ont quelquefois recours fid. sur la France
ux honnêtes gens pour tromper plus d'Estrad,
irement. Temple ne laisfait pas de con- 23 Fev.
evoir des alarmes. „ Il serait à sou- 1 16 Mars.
aiter," disait-il „ alors que le jeu- Memoires de
ne Monarque Français negligeât le Gourville. I.
soin de ses finances, se plongeât entie- 11. 14. 15.
rement dans les plaisirs ou consumât 16.
toutes ses forces à quelque guerre
sérieuse avec un voisin puissant."
sr. de Gourville qui fut alors chargé
e traverser la négociation des Etats
vec l'Evêque d'Osnabruck pour lever
es troupes, confirme ce fait dans ses
émoires. Il dit que Mylord Hollis,
mbassadeur de Charles II à Bruxel-
s l'assura, dans le secret, que le Roi

1668. d'Angleterre ne soupirait que pour une occasion de se vanger de De Witt & d'abaisser son orgueil. Gourville ajoute que ce fut lui qui donna le conseil de tromper le Ministre Républicain par de feintes démonstrations & par une fausse alliance qui conduirait infailliblement De Witt à sa perte en le détachant de la France sur la quelle il ne se reposait, que dans la crainte de ne pouvoir gagner l'Angleterre à son parti. Il assura qu'il connaissait assez De Witt pour être persuadé qu'il ne manquerait pas de donner des mortifications à la France dès qu'il se croirait sûr de l'Angleterre, & que l'orgueil de ce fier Républicain, après avoir forcé la Suede & le Danemark à la paix & triomphé de l'Angleterre, serait singulierement flatté de pouvoir aussi dicter la loi à la France. Gourville ajoute qu'il dressa sur ce sujet un mémoire qui fût envoyé en Angleterre, & que la suite prouva qu'il avait été adopté.

Le jeune Prince d'Orange laisse echaper des traits de Politique.

Le grand objet des Puissances mal intentionnées pour la République était de développer dans son sein même le germes de leur vangeance & de sa destruction. Un de leurs plans était de mettre à profit le zele du peuple envers la maison d'Orange, pour punir les chefs Républicains contre lesquels ils avaient les plus grands griefs. Les

ffaires du Jeune Prince continuaient 1668.
fomenter le feu des diviſions
nteſtines. Plus il croiſſait en âge,
lus la province de Zeélande redou-
lait des ſollicitations pour le faire avan-
er dans les charges. Les Etats de
lollande voulaient bien conſentir à lui
onner ſéance dans le Conſeil d'Etat;
ais à condition que la charge de Ca-
itaine & Amiral-Général reſterait à
mais ſéparée de celle de Stathouder.
s dreſserent à cet effet un plan qu'ils
ommerent *harmonie*, où les Provin-
es de Gueldre, d'Utrecht & d'Over-
ſſel accéderent. Ce plan ayant par là
btenu la pluralité dans les Etats-Gé
éraux, ces derniers envoyerent une
éputation en Zeélande, en Friſe &
n Groningue, pour les attirer dans
e même plan. Mais ces trois Provin-
es, ayant perſiſté dans leur oppoſition,
ette mésintelligence fut cauſe que le
eune Guillaume ne fut pas admis dans
e Conſeil d'Etat. Quoique ce Prince
ouchât à peine à ſa dix huitieme
nnée il ne laiſſait pas d'être très
abile dans l'art de diſſimuler. Le Sr.
e Gourville qui le voyait dans ce tems
à, fut ſurpris de ſes progrès dans cet
rt ſi utile à l'ambition Il en rap-
orte ce trait trop propre à dévelop-
er le caractere d'un Prince ſi fameux
ans la ſuite, pour être paſſé ſous ſilence.

Gourville Mem. II. 43.

1668. Le jeune Guillaume s'était entretenu
vec l'épanchement & la liberté d'un an
des obstacles que les adversaires de
maison oppoſaient à ſon aggrandiſſemen
On vint avertir que Mr. de Witt entra
pour lui parler. Au moment même il co
rut au devant du Penſionaire, & lui témo
gna les plus grandes amitiés. En m'
allant, dit Gourville, je le regardai fix
ment. Il me dit après, qu'il avait bien ſer
ce que j'avais voulu lui faire entendr
Nous convinmes qu'il devait agir de
ſorte, en attendant le changement d
circonſtances; & je lui dis en ria
qu'il en ſavait beaucoup pour ſon âg
Il eſt vrai que la France & l'Angl
terre ne firent dans cette époque, a
cune démarche de conſéquence, po
le rétabliſſement du Prince d'Orang
ces deux cours politiques auraient,
contraire, régardé cette élévation co
me contraire à leurs interêts. Elles en f
ſaient aſſez pour conſerver les choſ
dans l'état où elles étaient & fomenter l
diviſions actuelles; mais elles ſe ſeraie
bien gardées de travailler à un rétabliſ
ment qui pouvait ou du moins qu'ell
croyaient pouvoir éteindre les diviſio
toujours utiles à des voiſins mal-inte
tionnés.

Le Jeune Guillaume Proclamé premier noble de

Ce jeune Prince ne bornait pas
talens pour la diſſimulation à quelqu
traits particuliers de confidence ſecre
Il commença dèslors à s'en ſervir u

ement pour son avancement. La mâ- 1668.
iiere dont il sut alors mettre à pro-
it la bonne volonté de la Zeélande Zeélande.
onna singulierement à penser aux chefs
u parti dominant. Il entretenait de-
uis quelque tems des correspondan- d'Estrad.
es dans cette Province par le moyen V. 18.
lu Seigneur de Zuilichem, grand parti- VI. 367.
ans de la France & dont, suivant
'Estrades, les présens du Roi n'a-
aient pas peu aidé à échauffer l'affec-
on Mr. De Witt venait tous les matins,
our examiner ses maîtres & les leçons
u'on lui donnait sur les mathématiques
t la politique. Le Prince sut se dérober à
œil actif de tous ses surveillants. Sous
rétexte de se rendre à Breda, pour
essayer des chiens de chasse, il pas-
a furtivement en Zeélande. La ville
e Middelbourg se piqua de lui faire
accueil le plus brillant. Le lende-
ain de son arrivée, il parut dans
assemblée des Etats où il fut procla-
ié *premier Noble* de Zeélande. L'en- 18. Septemb.
ousiasme fut général & extrême. Les
ccléfiastiques ne laisserent pas écha-
er cette occasion de faire éclater leur
evouement pour la maison d'Orange.
ls députerent pour le féliciter sur sa
ouvelle dignité. Celui qui portait Basnage II. 47.
a parole ouvrit son discours par ce Samson. I. Notul.
exte de l'Ecriture : *je t' ai donné* Zeéland.
n cœur sage; tu n'as jamais eu d'é- Septb. Octob.
gal & tu n'en auras jamais. Il met- Nov.

 Resol.

1668. *Holl. Sepib. Decemb.* tait enſuite à contribution les meilleurs morceaux de Plutarque & de Platon relativement à la dignité d'un Prince. Les Princes d'Orange avaient ſelon lui été choiſis de Dieu pour s'oppoſer à l'Eſpagne comme les Scipions pour détruire Carthage. Le jeune Guillaume, auquel on ne peut refuſer la juſtice d'avoir ſu mépriſer les louanges, crut devoir applaudir à cette éloquence pédanteſque, parceque ces ſortes d'Orateurs ont toujours eu le plus grand crédit ſur le peuple. On peut même aſſurer qu'ils en ſont devenus les démagogues, depuis qu'il n'a aucune part au gouvernement. Tant c'eſt le propre des peuples qui ſont ou qui ſe croyent libres, d'être gouvernés par ceux qui les flattent par l'éloquence oratoire. Il eſt plus facile d'imaginer que de décrire la douleur & l'embarras que cette échapée cauſa aux chefs du parti Republicain. Ils étaient outrés de la maniere dont le jeune Prince les avait joués, en ſe dérobant à leur œil vigilant. Ils étaient indignés de ce que, dans cette occaſion, il avait été proclamé Marquis de Veere & de Viſſingue, dont les Etats de Hollande avaient toujours conteſté la mouvance aux Princes de cette maiſon. Ils avaient les moyens de ſe venger. Ils ne tarderent pas à s'en ſervir. Ils commencerent par le mortifier en s'emparant malgré ſes proteſtations, de la

Aitzem. VI 607, 613, 620,

pêche & de quelques autres droits 1668.
eigneuriaux de Geertruidenberg. La
onduite des Zeélandais pouvait être fui-
vie de la nomination du Prince au Stat-
houderat de cette Province. Il était à
craindre que les Provinces qui se
ommeraient un Stathouder, n'em-
portassent la prépondérance sur les
autres dans le Conseil d'Etat. Ils tra-
vaillerent à empêcher cette démarche.
Ils formerent une Résolution par la-
quelle il fit stipulé qu'ils ne permet-
traient jamais qu'aucun Stathouder ne
régnat dans le Conseil d'Etat; ils vin-
rent même à bout d'engager la Provin-
ce d'Utrecht à imiter leur exemple,
en abolissant le Stathouderat. Le
nombre des Conseillers de la ville qui
s'opposerent à cette résolution, fut ex-
trêmement petit. On observa que
les opposans étaient des fanatiques aveu-
glement dévoués au parti du celebre
Voetius. De Witt eut la plus gran-
de part à ces dispositions. Il déclarait
au Chevalier Temple que l'intention
des Etats était d'élever le Prince aux
charges de Capitaine & d'Amiral Gé-
néral, que, dans cette vuë, on lui au-
rait déjà fait prendre séance dans le
Conseil d'Etat, sans les démarches
précipitées de quelques Provinces; que
ces deux charges étaient incompatibles
avec celle de Stathouder, que vû le
grand nombre de troupes à entretenir &
la petite étendue de l'Etat, c'en était

Résolution pour qu'aucun Stathouder n'eût séance dans le Conseil d'Etat. *Extract uit de Resol. van de Vroedsch. der Stad Utrecht* 16. 17. *Octob.* 9 *decemb.* *Temple Lett.* 7 *Sept.*

1668. fait de la République si ces trois charge
étaient réunies dans la même personne
Il dit que, s'il etait né sou
un gouvernement monarchique, il n'eû
jamais approuvé la levée de bouclie
contre Philippe II. Il ajouta qu'
tant né dans une République où il
vait prêté ſerment de maintenir les loi
il ne pouvait conſentir à rien qui te
dît à en alterer la conſervation, qu'
s'étonnait toujours que la Républiqu
eût pu ſubſiſter ſi longtems au milie
des dangers aux quels elle s'était v
expoſée par la trop grande autorité d
Stathouders qu'un ſi grand bonhe
ne pouvait être attribué qu'aux emba
ras des guerres continuelles ou à l'e
trême modération des Princes Stath
ders; que le dernier avait été le ſe
qui eût ſongé à changer la forme
l'Etat; ce qu'il fallait attribuer a
mauvais conſeils des Français cha
gés du ſoin de ſon éducation. I
jeune Prince devenait d'autant pl
dangereux qu'étant entré dans
jouiſſance de ſes biens en ſortant
tutelle, il avait plus de moyens de ſe fai
des partiſans. Les Provinces de Friſe
de Groningue, jalouſes de conſerver
droit au Stathouder qu'elles avaien
proteſterent contre cette Réſolution.

Troubles dans les Provinces pour l'avancement du Prince. *Aitſem.* VI.

Il y avait dans ces deux Provinces,
grandes diviſions. Ceux qu'on appell
les partiſans de Hollande étaient po
toutes les meſures Républicaines; ma

es autres appellés partisans du Prince en- 1668.
raient contre toutes les vues des Etats de
Hollande. Comme ces derniers formaient
e plus grand nombre, ces deux Provin-
es protesterent sans relache contre
outes les résolutions contraires au gou- *Aitzem. VI.*
ernement Stathouderien. Ces divisions
e manifesterent en Overysel par des
clats plus violens encore. Rutgert van Division en Overysel. *Voy. Tom. VI. p. 496.*
Harsolte, Drost de Salland, soutenait
oujours dans cette Province les inte-
ets de la maison d'Orange. Les vil-
es de Deventer & de Campen étaient
our les Anti-Stathouderiens. La divi-
ion augmenta si fort, que chacun des
leux partis forma, comme en l'année
655, une assemblée particuliere, pour
épréſenter les Etats: les uns s'assem-
blerent à Campen & les autres à Zwol.
Chacun même des deux partis dépu-
a aux Etats-Généraux. Cette dispu-
e échauffée par les ressentimens & les
ntérêts particuliers, dura jusqu'en
671. Les Etats de Hollande & De
Witt implorés pour médiateurs, en-
voyerent deux commissaires, pour ac-
comoder le différend. Il est aisé de pré-
voir que la décision ne fut pas en fa-
veur des partisans du Prince. D'a-
près l'accomodement qui fut con-
clu, Haarsolte se vit obligé de se
démettre de sa charge de Drost
pour un an & de son droit de préſi-
der dans les Etats de la Province,

1668. pour trois ans. Ainsi le parti oppo
au Prince était alors le plus fort e
Overysfel. Il n'est donc pas étonnan
que cette Province suivît tous les mou
vemens de la Hollande. Comme le
Provinces de Gueldre & d'Utrech
étaient dévouées au même parti, le
Anti-Stathouderiens eurent dès lor
Division en Hollande. la prépondérance dans les Etats-Gé
néraux. La Hollande elle-même ne pu
empêcher les désordres d'éclater dan
son sein. On sait que cette Provinc
est comme partagée en deux divisio
qui forment le quartier du Sud ou la Hol
lande méridionale & le quartier d
Nord ou la Hollande septentrionale
Ces deux quartiers étaient divisés su
les contingens à payer dans les subsi
des Provinciaux. La premiere paya
79 & demi d'un centieme. Quoique l
Hist. VI. *1672.* derniere n'eût à payer que 20 & de
mi, elle ne laissait pas de se plaindr
d'être taxée trop haut. Après de long
& vifs débats, ordinaires dans ces so
tes d'oppositions d'interêts pécuniaires
on vint à bout de ménager un acco
modement. Il fut convenu que le quar
Guerre civile en Zeélande. tier du Sud payerait 81½ & le Quar
tier du Nord 18½.

Les divisions qui s'éleverent en Zeé
lande furent encore plus vives, puis
qu'elles éclaterent en voies de fait. L'é
lévation du Prince d'Orange dans cet
te Province fit fermenter le premie
germe du mécontentement. La ville

Zirickzée trouva fort mauvais qu'il 1668.
: homme pour ſon ſubſtitut & pour
préſemant du premier Noble, Mr.
)dyk qui n'était pas né dans la Pro- *Reſol. Zéel. Holl. Mercur.* 1669.
ces. Les Etats, ayant à la plurali-
, fixé à un certain nombre la réduc-
n des troupes de leur répartition,
ickzée ſaiſit cette occaſion, pour fai-
éclater ſon mécontentement. Elle
gagea la ville de Goes à épouſer
querelle; ces deux villes ſoutinrent
'il fallait licencier trois compagnies
plus. L'oppoſition devint peu à peu
violente, que ces deux villes refu-
ent d'envoyer leurs Députés à l'aſ-
nblée des Etats-Provinciaux. Goes
i n'avait épouſé qu'une querelle
angere fut la plus facile à ſe lais-
gagner; mais Zirikzée reſta inflex-
ble. Elle pouſſa l'obſtination juſqu'à
ſuſer de verſer ſon contingent dans
; charges générales de la province.
:s autres membres, dont la patience s'é-
t montrée inaltérable, ſentant plus
vement, par ce *deficit* dans leurs fi-
nces, le danger des diviſions intes-
ies, reſolurent de recourir aux
oyens extremes pour les terminer.
e concert avec le prince d'Orange, 1669.
: firent avancer des troupes, tirées
:s garniſons de Fliſſingue & de Veere
us les ordres du Colonel Theodore
n Volbergen. Elles commencerent

1669. par faire une descente dans l'Isle d
Schouwen près de Brouwershaven
dont elle se rendirent maîtres, apr
un siege dans les formes. La vil
de Ziriczeé s'était d'abord préparée
une defense vigoureuse en levant d
Waard-gelders & mettant tous l
Bourgeois sous les armes. Mais
coup de vigueur la fit chanceler. Elle e
voya quelques Députés à Middelbou
sous prétexte de s'informer du mo
de cette invasion. Cette premie
démarche donna occasion à des con
rences; & comme les deux par
avaient intérêt de se réconcilier, l'
par ambition & l'autre par craint
on ne tarda pas à faire un accomoc
ment plâtré. Ziriczée consentit à l'
ticle le plus essentiel, le payeme
des contributions. Quoiqu'on e
rapelé les troupes de Brouwershave
elle conserva cependant de l'aigreu
Mais elle ne put en donner des m
ques, qu'en stipulant qu'elle se res
vait, en tems & lieu, le droit de d
mander la satisfaction des griefs dc
elle se plaignait.

Dispute sur la Reduction des Troupes.

Les Etats de Hollande avaient é
plus heureux dans une dispute qu'
avaient eu au sujet de la réducti
des troupes, à la conclusion de
paix d'Aix-la-Chapelle. Cette d
pute ressemblait beaucoup à celle q

a paix de Munſter avait fait naître en 1669.
650. Le nombre montait à ſoixante &
ix-mille hommes. Le Conſeil d'État
vait fait un plan pour les réduire à tren-
e quatre mille & ſix cens. La différence
'était que de deux mille & ſoixante
ommes. Mais comme les autres Provin-
es, à l'exception d'Utrecht, adoptaient
e plan du Conſeil d'État; les Hollan-
ais, ne conſultant que leurs forces &
'embaraſſant peu de cette pluralité,
ongédierent de leur propre autorité,
ingt-quatre compagnies d'infanterie
u'ils payaient. Le conſeil proteſta
ontre cette démarche. Il allégua en
a faveur la Réſolution des Etats-Gé-
éraux en 1650, où les licenciemens par-
iculiers étaient défendus. Les États
e Hollande, irrités de cette oppoſi-
ion, parurent en corps dans l'aſſem-
lée des Etats-Généraux le 21 Decem-
re 1658. Le Penſionaire De Witt
ortait la parole. Il ſoutint que la
éſolution alléguée avait été violente
& forcée, & que la Grande aſſemblée
'ayant, l'année ſuivante, déclaré in-
uſte & nulle, il ne convenait plus de
a citer comme loi. Il exigea même
ue le Conſeil d'État retirât la deman-
e où il s'était authoriſé d'une Réſo-
ution auſſi odieuſe. Cette démarche,
de la part d'une Province auſſi puiſ-
ante, eut l'effet déſiré. Les États-

1699. Généraux en pasſerent par tout ce qu'
fut exigé par la Hollande. On eſt for
étonné de voir les Etats de Hollande
diminuer ainſi leurs moyens de défen-
ſe, dans un tems où ils ne pouvaient
douter qu'ils s'étaient fait un gran
ennemi dans leur voiſinage & où il
ne pouvaient gueres être aſſurés d
Roi d'Angleterre. De Witt, ne ſui
vant que la grande marche de la poli
tique, ne pouvait ſe former l'idée d
ces dangers. L'interêt de l'Anglete
re exigeait ſi évidemment qu'elle reſtâ
dans ces circonſtances, attachée étro
tement aux Provinces-Unies, & l
Grand-Penſionaire ne put s'imagine
qu'on pût perdre de vuë une politiqu
auſſi naturelle. L'acquiſition des Pay
bas mettait évidemment la France e
état de diſputer l'Empire de l'O
céan à la grande-Bretagne & d
tenir dans ſa dépendance les deu
couronnes du Nord par la facilité d'
voir la prépondérance dans la Balt
que. De Witt trop attaché à c
conſidérations oublia que les paſſion
ſurtout celles des Rois ont ſouve
plus d'influence dans les affaires q
les interêts d'Etat, les plus gran
& les plus évidents. Il n'aura
jamais dû oublier que les Ro
ne pardonnent gueres, & qu'un M
narque auſſi eſclave de ſes plaiſirs qu

harles II ne devait pas offrir une nquête difficile à un Monarque aus- politique que Louis XIV. Pendant que les Etats de Hollande af- blisfaient ainsi la République, en re- uisant le nombre de ses défenseurs; Roi de France n'oubliait rien pour minuer la quantité de ses resources. s qu'il eût vu la posibilité de soulever ntre elle les Etats où elle mettait plus de confiance, il tenta de la gner elle-même, en la détachant la Triple-alliance. Ce point était utant plus important que les Etats aient fortement resolus de tout em- oyer pour consolider cette allian- ; & que Louis XIV avait tout lieu n être fortement convaincu. A pei- la pacification d'Aix-la-Chapelle uit conclue, qu'à l'occasion des dif- tes sur le salut du Pavillon, d'E- ades prit occasion de proposer un glement pour abaisser les prétentions ibitieuses de l'Angleterre sur cet ar- le. De Witt avoua que ces préten- ns étaient insupportables & parut dé- er de se réunir à la France pour milier l'orgueil des Anglais. Simon naud de Pompone était venu rem- acer d'Estrades au mois de Mars 69, De Witt eût des conférences rticulieres avec lui sur une nouvelle iance entre la France & les Etats.

1669.

Louis XIV. entente de détaches les Etats de la Triple Alliance.

Secret. Resol. Holl. 26. Nov. d'Estrad, VI. 414. De Witt. brieu. II 472, 473.

D'Estrad. 10. 17. 24. May 1668.

1669. Le nouveau Ministre Français prom
que les conditions de neureraien secr
tes. Il représenta combien les liaisons de
États avec d'autres puissances devaie
révolter un Monarque jeune, puissa
& plein de courage. De Witt éta
obligé d'accueillir & même quelquefo
de proposer des plans d'alliances; po
pénétrer les vuës & les autres liaiso
de la France. Mais on voit, par ses
crits qu'il croyait la République ob
gée d'en venir à une rupture, au c
que Louis XIV ne voulût pas s'en t
nir aux articles de la derniere pa
La France s'embarassait peu de se li
avec les États. Elle ne proposait u
alliance nouvelle que pour engag
les alliés des États à les abandonner,
voyant qu'ils étaient les premiers à
détacher de la triple alliance. M
De Witt était trop éclairé pour to
ber dans le piége. Il déclara que, bie
loin de faire aucune breche à la tri
alliance on travaillait à en augmenter
force en y attirant l'Empereur. Les Fra
çais espéraient au moins par ces confide
ces particulieres de causer des ombrag
aux Anglais. Mais le Chevalier Te
ple, agissant en honnête homme pl
tôt qu'en ministre, n'oubliait rien po
dissiper les soupçons & soutenir l'o
vrage auquel il avait eu tant de pa
„ Ne croyez pas" écrivait il au Lo

De Witt Briev. II. 575. Temple Lettr. 15 May 1670.

Arlington, „ que les Etats agissent par des manœuvres sourdes. Ils sont termes; mais leur génie n'est pas tourné du côté de la fourberie. Ils ne sont pas réduits à des extrémités qui les nécessitent à des procédés subtils. Jusqu'à ce que la France se soit rendue maître des Pays-bas Espagnols, ils agiront toujours comme des marchands riches & jouissant d'un grand crédit, qu'on ne saurait conserver que par la bonne-foi." 1669.

Manœuvres de Louis XIV. en Angleterre.

Cet honnête homme n'était pas initié dans les mysteres de la cour qu'il préfidait ; & sans doute il n'était réservé que pour que sa franchise évît mieux à tromper. Les dispositions secretes du Roi d'Angleterre étaient alors absolument contraires aux intérêts des Provinces-Unies. Ce monarque, indolent & voluptueux, avait alors abandonné les rênes du royaume, à cinq des principaux Seigneurs, qui formaient un Conseil que la nation flétrissait du nom de *Cabale*, parceque les lettres initiales de leurs noms, *Clifford*, *Arlington*, *Buckingham*, *Ashley* & *Lauderdale*, composaient le mot Anglais *cabal*. Ces Ministres pervers & sans principes, s'étant aperçus que Charles II avait un penchant particulier & invincible pour le

1669. lier avec la France, s'étaient empress
de flatter cette dangereuse pasio
Ils l'entretenaient dans ses desirs po
l'augmentation de son autorité, dans s
goût pour les plaisirs & la dépense
dans son projet de mettre à jam
l'autorité royale à couvert des rév
tes populaires par la destruction d
libertés nationales. Peu de tems apr
la derniere pacification, il était mêr
échappé à Clifford de dire: *mal*
tout cet éclat, nous aurons cependa
une autre guerre avec la Hollan
Le Roi de France avait alors po
Ambassadeur à la Cour de Londre
le Marquis de Ruvigny que ses alli
ces dans ce royaume, son attachem
à la religion réformée & ses tale
politiques rendaient très propre à s
der l'esprit des cours. Louis XI
instruit de l'état des affaires, crut c
voir y envoyer encore Mr. Colb
de Croissy, déjà connu par l'importa
ce, & le succès de ses négociatio
Cet habile ministre ne tarda pas à s'
tacher entierement les ministres A
glais en leur faisant, comme il s'en
ensuite vanté, *sentir toute l'étendue*
la libéralité du Roi de France. Aussi
manquerent-ils pas de flatter le pe
chant du monarque en lui représent
que les erreurs & les infortunes
son pere ne venaient que pour av

gligé de former des alliances étroi- 1669.
avec les cours étrangeres, qui ſe
aient piquées de le ſoutenir dès l'é-
otion de la révolte; qu'il était d'u-
mauvaiſe politique de n'avoir pour
iés que des Etats faibles; qu'il n'y
uit dans toute la chretienté aucun
narque qu'on pût comparer au Roi
France, & qui fût plus capable,
les forces de ſon Royaume & la no-
ſſe de ſes ſentimens, de défendre la
ſe des Rois contre des ſujets qui
drairent ſe révolter: Ils l'attachaient
ir opérer une révolution auſſi favo-
ble à la maiſon Royale d'anéan-
la République Belgique dont l'exem
, la réputation & les ſuccès avaient
aucoup contribué à nourrir dans la
tion Angloiſe les principes Républi-
ns & les ſentimens de liberté. Il
vait par là ſes ſujets d'une corres-
ndance dangereuſe avec des voiſins,
oteſtans & libres. En favoriſant
s projets des Français dans les Pays-
s, il acquérait un droit à leur re-
nnaiſſance pour qu'ils favoriſaſſent les
ns dans ſon propre royaume. Il trou-
it juſqu'à des prétextes patriotiques
ur couvrir ce projet. Il fallait em-
cher, diſait-on, que d'un mélange
onſtrueux de république & de monar-
ie, & de quelque uſurpation des ſu-
ts ſur le ſouverain, il ne réſultât

D'Orleans Hiſt. des Revol. d'Angl. Liv. XI.

1669. une annarchie qui replongeât l Angle
terre dans l'affreux cahos dont cll
était à peine sortie.

Dispute avec les Anglais sur Surinam & les Indes Orientales.

On ne peut disconvenir que les ch
ses présentées dans ce point de vu
étaient non seulement analogues au c
ractere d'un Prince avide d'argen
ambitieux d'augmenter son autorité,
catholique au fond du cœur; mais e
core assez conformes aux maximes
la politique d'une maison qui sent
le besoin d'établir l'autorité royale f
des fondemens inébranlables. Les
misfaires de France ne se bornere
pas à faire jouer les ressorts puissa
de l'intérêt du Roi; ils travaillerent
exciter le ressentiment du ministere A
glais, en leur exposant que les Et
avaient déjà invité Louis XIV à u
alliance contre l'Angleterre. Ils f
saient sans doute allusion au pro
ébauché entre d'Estrades & de Wi
pour forcer, à main armée, les A
glais à renoncer à leurs prétentions
l'égard du pavillon. On observa q
depuis ce tems, la cour Britanniq
chercha partout des prétextes de chi
nes aux Provinces-Unies. Les plus i
portantes s'éleverent à l'occasi
des possessions dans les deux Ind
Les Zeélandais s'étaient emparés
Surinam au mois de mars 1667; m
quoique les Anglais se fussent réti
ds

Vie de de Witt, T. II. 345. d'Estrad. VI. 434-445.

1669.

ıs cette colonie au mois d'Octobre
vant, ils avaient été obligés de l'é-
:uer, en vertu du traité de paix,
vant lequel chacun devait confer-
· ce dont il était en posſeſſion, le
du mois de may. Mais Willough-
, au lieu de ſe conformer à cet or-
:, ſe mit à traiter cette Colonie en
/s conquis, pillant, brûlant & le-
ıt des contributions. On fit des
ıntes; Willoughby reçut de nou-
ıux ordres d'évacuer la Colonie;
is en ſe retirant, il voulut emme-
', & même de force, tous les An-
is qui s'y trouvaient établis. On
: bien de la peine à obtenir que les
glais ſe relâchaſſent en faveur de
ıx qui voudraient reſter. Mais lors-
: le Gouverneur Zeélandais fut ins-
lé dans cette Colonie, les Anglais
plaignirent à leur tour qu'il y rete-
t les plus riches Habitans & ne
·mettait la retraite qu'aux plus pau-
:s. Les Zeélandais jouirent de la
ıſſeſſion tranquille de cet établiſſe-
nt juſqu'en 1682; ils vendirent alors
droit qu'ils y avaient à la Compa-
ie des Indes-Occidentales pour deux
ıs cinquante mille Florins. L'an-
e ſuivante cette Compagnie, ne pou-
nt ſuffire aux fraix que lui coûtait
t établiſſement, en vendit deux tiers,
n à la ville d'Amſterdam & l'autre

Dumont VII. p. I. 163.

Tegenw. Staat der Vereen. Ne. derl. 438.

1669. à Corneille van Aarſens, Seigneur de Sommelsdyk. Les Héritiers de ce dernier ont conſervé leur portion juſqu'en 1770; Amſterdam acquit alors cette partie par achat. Ainſi cette ville poſſéde les deux tiers de la Colonie & le reſte appartient à la Compagnie des Indes-Occidentales. Les différends élevés entre les deux nations relativement aux Indes Orientales étaient en grand nombre: mais le plus important ſe rapportait à une ſtipulation faite au mois de novembre 166 entre les Hollandais commandés pa Corneille Speelman & le Roi de Macaſſar. Spee'man, en s'emparant d la plus grande partie de cette Isle dictant la loi aux vaincus, avait ſtipulé „que tous les Anglais & leurs a„hérens évacueraient l'Isle dans u„certain tems, pour avoir été les lieu„tefeux de la guerre." Les Angla indignés de cette clauſe auſſi injurieuſe, que préjudiciable, firent tous leurs efforts, pour la faire ſupprimer. Le Hollandais, jaloux de conſerver le avantages d'un commerce excluſ dans l'Isle, qu'ils regardaient comm un juſte dédomagement des frais d'u ne guerre longue & diſpendieuſe, ne voulaient rien relâcher. Auſſi fallut-tout le génie du Chevalier Temple pour les engager à permettre aux An

Lettres. de Temple's merc. de Holl.

glais de venir commercer à Macasfar. 1669.
Au milieu de ces débats, on ne négligeait pas de sonder les Anglais sur leur attachement à la triple-Alliance. Mais le Chevalier Temple ne se passionnait plus sur ce sujet comme autrefois. De Witt fut le premier à s'en appercevoir. Pour mieux s'en assurer ; Je viens, dit-il en abordant l'Ambassadeur Anglais, vous faire une visite non en qualité de Ministre, mais d'ami. J'ai su par la voie de Puffendorf que la France a déjà cherché à détacher les Suedois de l'alliance. Il assure que l'Angleterre ne tardera pas à l'abandonner & qu'elle adopte déjà des mesures contraires aux articles stipulés dans la Triple-Alliance.

Aitsem. VI. 430. 437.

L'Angleterre laisse éclater leur indifference pour la Triple Alliance.

Les alarmes de De Witt n'étaient que trop fondées. Louis XIV ne travaillait pas envain à s'attacher entierement la cour d'Angleterre. Il ne se repentait pas à promettre de gros subsides au Roi Charles. Il eut encore recours à un moyen extraordinaire, & d'autant plus sûr qu'il inspirait moins de soupçons. Henriette Marie d'Angleterre, Epouse du Duc d'Orléans & sœur du Roi Charles, fut confidente du secret & le Plénipotentiaire, chargé de consommer le traité. Charles avait toujours eu une tendresse

La Duchesse d'Orléans, Sœur du Roi d'Angleterre, attire ce Monarque au parti de la France.

1669. particuliere pour cette sœur, qui joignait les charmes de l'esprit aux graces de la beauté. Afin de jetter un voile plus épais sur cette négociation, Louis XIV feignit de vouloir visiter les travaux de Dunkerque. Il s'y rendit avec un cortége nombreux & brillant. La Duchesse d'Orléans prit le prétexte du voisinage pour aller voir ses freres à Douvres. Le Roi Charles prodigua pendant dix jours les fêtes les plus galantes en son honneur. L'artificieuse Duchesse tira parti de ces momens de délire & d'ivresse, pour arracher entierement son frere aux anciennes maximes de la politique Anglaise. C'est ainsi qu'au milieu des plaisirs & des fêtes fut préparée la ruine d'une République heureuse & puissante. Charles convint qu'avant de travailler à rendre son autorité indépendante & despotique il devait commencer par anéantir la République des Provinces-Unies. Comme les conjonctures n'étaient pas encore favorables, pour commencer l'exécution de ce projet; on ne pouvait se fier entierement à un esprit aussi volage que Charles II. Louis, connaissant le caractere de ce Monarque & l'inconstance de ses idées, imagina de l'attacher pour toujours à la France par les liens

de la volupté, les seuls que le Monarque Anglais ne pût rompre. La Duchesse d'Orléans avait à sa suite une Française, nommée Mademoiselle de Kerouaille, d'une famille noble de la Basse-Bretagne. Deux grands yeux noirs à fleur de tête, des traits réguliers & fins, une taille riche & déliée, un esprit séduisant, firent sur le monarque voluptueux l'impression désirée. Il se crut le plus fortuné des mortels, de pouvoir retenir en Angleterre une beauté si rare. Il ne tarda pas à la combler de bienfaits, à la créer Duchesse de Portsmouth & à lui donner toute sa confiance. Charles, dans l'ivresse de sa conquête, ne put ou ne voulut pas voir les pièges qu'on lui tendait. Il conserva toute sa vie une passion violente pour cette nouvelle maîtresse, qui remplit exactement de son côté le rôle politique dont elle était chargée. 1669.

Fenguieres mem. hist. & milit. I. 49.

La mort subite & terrible de la Duchesse d'Orléans à son retour en France, non sans soupçon d'avoir été empoisonnée par un mari jaloux, ne changea rien aux dispositions de Charles II.: il prit même occasion de cet accident, pour envoyer en France le Duc de Buckingham, afin de mettre la dernière main au traité. Il fut convenu que le Roi de France attaquerait les

Ligue des Rois de France & d'Angleterre pour la destruction des Provinces Unies.

1669. Provinces-Unies par terre avec une puissante armée, à laquelle le Ro d'Angleterre ajouterait six mille hom mes, promettant en outre de les att quer sur mer avec une flotte d'au moins cinquante gros navires, aux quels le Roi de France en ajoutera trente. Louis promettait encore d payer à Charles un subside de tro cens cinquante mille livres sterling par an: Comme les deux Rois ne dou taient pas du succès de ce projet, i partagerent d'avance les conquêtes qu'i méditaient. Les Isles de Zeélanc dévaient appartenir à l'Angleterre, le reste des Provinces-Unies à France, excepté la Hollande, dont faisait un appanage particulier qu l'on cédait au Prince d'Orange, au c qu'il voulût accéder au traité. (qui fut le plus singulier dans la co clusion de ce traité, c'est que le Roi France y promit le maintien de la pa d'Aix-la Chapelle & le Roi d'Angleter celui de la Triple-alliance." On dir que la justice n'est pour les Rois qu' lien qu'ils peuvent briser à leur g ou qu'un prétexte illusoire pour tromp la bonne foi des peuples.

Traité de Paix. I. 284. 285.

Les puissances du Nord sollicitées,

Mais, avant de se partager d'ava ce un pays sur le quel ils n'avaie aucun droit, les deux Monarqu avaient cherché à s'assurer des Pu

ances du Nord. La Suede était alors sous un Roi mineur, & gouvernée par des Ministres intéressés & pauvres; elle était d'ailleurs fort mécontente de la négligence avec laquelle on lui payait les subsides stipulés dans la triple-alliance. Il ne fut donc pas difficile de l'ébranler. Le Roi d'Angleterre se chargea lui même de gagner l'Electeur de Brandebourg. Dès les commencemens de l'année 1669, il avait fait partir pour Berlin, le Chevalier Gabriel Sylvius, qui brûlait de se venger des Etats qui l'avaient enveloppé dans la disgrace des serviteurs de la maison d'Orange. Sylvius prétexta d'abord de vouloir attirer l'Electeur dans la triple-alliance, mais il laissa percer dans ses discours si peu de bonne volonté pour l'Espagne & pour les Provinces-Unies, qu'on ne fut pas longtems à juger qu'il ne venait que pour sonder les esprits & que la Triple-alliance ne subsisterait pas longtems.

1669. entrerdans ligue contre la République. *De Witt Briev.* II. 647. 575.

ibid. IV, 418.

Puffendorf de Reb. Gest. Frid. Will. Liv. X. S. 3.

Pendant que la France, pour cacher moins de soupçons, laissait à l'Angleterre la gloire de gagner les Grandes cours de l'Allemagne; elle pratiquait de son côté les petits princes de l'Empire qu'il est si facile aux monarques riches & généreux de gagner. Louis avait attiré dans ses interêts l'Archevêque de Cologne, le Duc de

Effort tenté pour attirer l'Electeur Brandebourg.

1669. Brunswyk Lunenbourg, l'Evêque d'O nabruk & le turbulent Evêque Munster, toujours prêt à se déclar contre les Etats, dont il était l'i placable Ennemi. Mais le partisan plus Zélé qu'eut alors Louis XIV Allemagne, était le Prince Guillaur de Furstemberg, frere de l'Evêque Stratsbourg. C'était une tête chaud fécond en projets & vendu à la Fra ce. Comme l'accession de la co de Berlin aux mesures prises cont la République, était regardée, n sans raison, comme un événement la plus grande importance, le Prin de Furstemberg fut chargé de fa un dernier effort sur l'esprit de Electeur. Il se rendit à Berlin, v la fin de l'année 1669 sous le ti d'Envoyé de l'Archevêque de Co gne. Pour mieux donner le change, commença par représenter, s'il ne co viendrait pas de former une lig pour empêcher que la France n'at quât les Provinces-Unies. La Fra ce & les Etats, disait-il, précipite les préparatifs de tous les côtés. milieu de ces grands mouvemens, Princes de l'Empire resteront-ils spe tateurs indifférens? Une froide ne tralité ne les nécessiterait-elle pas des dépenses pour des préparatifs c les accableraient, sans leur procu

Pufendorf de Reb. Rest. Frider. Wil. L. XI.

1669.

icun avantage? N'eſt-il pas de leur
terêt le plus preſſant d'examiner
iel parti ils prendront dans une con-
ncture auſſi délicate? On ne peut
outer, que le Roi d'Angleterre ne
ive le parti le plus favorable à l'é-
uilibre & à l'interêt de l'Europe. Il
t donc de la ſage politique de ſuivre
parti qu'il embraſſera. Si ce mo-
rque ſe déclare en faveur des Etats,
pourra retirer des Hollandais les
aces qu'ils ont uſurpées à l'Empire
forcer les Français à faire la paix.
il arrivait, cependant, que les An-
ais priſent parti pour la France, il
rait dangereux de ne pas épouſer le
rti des plus forts; car il ſerait alors
posſible aux Etats, même avec le
cours de l'Empire, de réſiſter à
ux puiſſantes monarchies, qui
ailleurs ne manqueraient pas d'a-
ir encore les Suedois de leur côté.
eſt des moyens pour empêcher que
puiſſance françaiſe ne devienne re-
outable à l'Empire. On partagerait
ec elle les places conquiſes par les
nféderés. On donnerait la Provin-
d'Utrecht à l'Electeur de Cologne,
lle de Gueldre & Zutphen à celui
Brandebourg, la Friſe à celui de
runswyk-Lunenbourg, Groningue &
s Ommelandes au Duc de Neubourg; &
on abandonnerait le reſte, c'eſt-à-di-

1669. re la Hollande & la Zeélande
Prince d'Orange, dont le Roi d'A
gleterre favorise les interêts." Fu
stenberg ne se bornait pas à ce pl
chimérique. Il exposait un plan po
conserver l'union des Provinces ai
divisées, sous un Gouverneur-Gén
ral qui remplacerait les Etats-Gén
raux. Il ne fut pas difficile de se
tir, par l'exposition de ces proje
extraordinaires, quels étaient les d
positions de l'Electeur de Colog
On connut que son but était de so
der le terrein. Pour tromper Fu
stemberg à son tour & l'engager
développer plus au long les vu
de son maître, on parut prêt
une oreille attentive à toutes
propositions. Enfin, lorsqu'on l'e
bien pénétré, on répondit que l'Ele
teur avait assez de raisons de mécc
tentement contre les Etats & partic
lierement à raison du despotisme av
lequel ils ténaient garnison dans
villes de Cleves, & qu'il serait à so
haiter que cette République orgue
leuse fût humiliée. Mais il ne po
vait, ajouta-t-on, leur faire la gue
re, parcequ'il était lié avec e
par deux traités qui lui imposaient
devoir de les secourir, s'ils étaient att
qués. On ne disait pas que l'inter
essentiel de l'Electeur exigeait cet
démarche; mais on fit sentir que,
la République des Provinces-Unie

ourrait le danger d'être ſubjuguée, 1669.
y avait dans l'Europe pluſieurs Etats
op intéreſſés à ſon exiſtence, pour ne pas
oler à ſon ſecours; ce qui produirait
ne guerre longue, vive & générale.
our mieux donner le change, l'Elec-
eur promettait d'interpoſer ſes bons
ffices, afin d'engager les Etats à don-
er à la France la ſatisfaction légiti-
ie qu'elle pouvait exiger d'eux. Après
ien d'autres raiſonemens, où les uns
t les autres cherchaient à ſe pénétrer
u à ſe tromper mutuellement, Furſtem-
erg ouvrit enfin les deux projets d'un
raité qui pourrait ſe faire entre les
lecteurs de Cologne & de Brande-
ourg d'un côté & le Roi de France
e l'autre. Il flattait l'Electeur de
randebourg de l'eſpérance de recou-
rer l'entiere & paiſible poſſeſſion des
laces que les Etats lui retenaient.
Mais, dit un Deſcendant de cet Ele-
eur, Frederic Guillaume préfera les *Memoir. de Brandebourg*
entimens de l'amitié & de la recon-
aiſſance aux amorces de l'interêt &
ux attraits ſéduiſans de l'ambition. Il
emblerait, au contraire, vu le peu de
aiſon qu'il avait d'être attaché aux
Etats par les liens de la reconnaiſſan-
e & de l'amitié, qu'il ne conſulta,
ans cette démarche, que ſes vrais
nterêts qui doivent toujours guider
les actions d'un ſage ſouverain. Il fit

1669. partir pour la France Laurent Georg
Krockow pour détourner le Roi d
cette guerre. Mais Krockou ne reçu
que des réponſes vagues. Tout c
qu'il put y apprendre, c'eſt que l
guerre n'était pas auſſi prochaine qu
l'Evêque de Furſtemberg l'avait r
préſentée.

Avis donné par l'Electeur de Brandebourg aux Etats.

L'Electeur Frederic-Guillaume, u
des plus grands Princes de ſon ſiec
par ſon génie & ſon courage, cont
nua de négocier avec la Cour de Fra
ce pour s'aſſurer de ſes projets. O
tâcha vainement de le gagner en lu
montrant l'impoſſibilité de réſiſter au
forces de la France, ſoutenue par d
nombreux alliés, & ſurtout en le fla
tant du recouvrement de ſes place
uſurpées par les Etats. Pour rendr
ſa réſiſtance plus plauſible, il oppo
fait toujours les liaiſons d'alliance &
d'amitié qui l'attachaient aux Etats
Généraux: quoiqu'il eut bien des mo
tifs de mécontentement contre-eux
crut devoir alors ſacrifier ſes reſen
timens à la ſaine politique. Il le
avertit d'écarter l'orage prêt à cré
ver ſur leurs têtes. Il leur conſeil
la de chercher à calmer le courrou
du Roi de France, parcequ'ils n'a
vaient au tour d'eux que des voiſins, &
même des alliés indifférens ou mal
intentionnés. L'Eſpagne était ſans for

:e, la Suede dans une ſituation équi- 1669.
voque, l'Angleterre & la plupart des
Electeurs devoués à la France. Il as-
ura qu'ils pouvaient compter ſur ſa fi-
élité à remplir ſes engagemens à leur
gard; mais il n'oublia de les avertir
ue le ſecours d'un ſeul allié ſerait
ujours bien faible pour les défen-
re contre une légion d'Ennemis puiſ-
ns. Il finiſſait, en les exhortant à
:tirer leurs garniſons des places qui
ii appartenaient dans le pays de Cleves.
Cette derniere demande, toute juſte
u'elle paraît, rendit ſans doute les avis
e l'Electeur ſuſpects aux Etats. On ſa-
uit qu'il entretenait, depuis quelque
ms, des négociations avec la France; on
aignit qu'il ne ſe fût laiſſé gagner
ır elle, afin de recouvrer l'entiere
ɔſſeſſion de ſes domaines héréditai-
s. Ses liaiſons avec la maiſon d'O-
nge, l'interêt qu'il avait pris à ſes af-
res, les querelles qu'il avait eues à ce
jet avec les Etats, enfin le refus qu'-
avait fait d'accéder à la triple-al-
nce, tous ces incidens ne pouvaient
nquer de le rendre ſuſpect au par-
qui gouvernait alors la République.
nſi les Etats, après l'avoir remercié
ſes bons avertiſſemens, lui répon-
rent qu'ils n'avait aucune raiſon de
n appréhender de la part de la
ance, que les préparatifs de cette

1669. couronne paraissaient avoir une autre destination & qu'ils n'avaient aucun different sérieux avec leurs voisins.

Les Etats conçoivent des alarmes.

Quoique les Etats se trompassent en se défiant, dans cette occasion, de l'Electeur; ils ne laisaient pas d'avoir de bonnes informations sur la situation réelle des affaires. Il est vrai que De Witt, en conférant avec d'Estrade ou Pomponne, paraissait reposer la confiance la plus grande dans la France; mais, on voit, dans ses lettres secrettes qu'il n'agissait ainsi que par politique. On y voit qu'il entretenait depuis longtems, des correspondances secretes en France & en Angleterre. Il avait l'esprit trop pénétrant pour ne pas tirer des inductions de la froideur qu'il remarquait dans le Chevalier Temple à l'égard de la triple-alliance; & le Chevalier lui-même était d'un caractere trop franc & devait montrer trop de zéle pour cette Alliance, qu'il regardait comme son ouvrage, pour pouvoir disfimuler ce qu'il pensait à cet égard. En un mot la ligue conclue entre la France & l'Angleterre était si peu secrette qu'on disait hautement à la Haye que le plus brillant des ministeres Anglais n'avait duré que neuf mois.

De Witt Briev. II. 207. 216. 259. & pas sim.

Lett, de Temple 22 Novemb.

Les Etats sentirent toute la gra deur du péril auquel ils étaient exp

és. A la ſollicitation de De Witt ils 1669.
crurent devoir envoyer de nouveaux
Ambaſſadeurs dans les cours les plus
ùſpectes; ſoit pour mieux pénetrer leurs
ruës, ſoit pour s'aſſûrer de leur amitié.
Comme une partie de l'orage avait pa-
u ſe former du côté de l'Empire, ils
vaient envoyé Gerard Hamel Brui-
inks à la cour de Vienne. Pierre
e Groot rappellé depuis peu de ſon
Ambaſſade en Suede, venait, à ſon
etour, de prendre poſſeſſion de la
harge de Penſionaire de Rotterdam,
la quelle on l'avait nommé pendant
on abſence, afin de réparer dans le
ls la maniere violente dont le
ere avait été dépouillé de cette di-
nité. Pierre de Groot ou Grotius avait
es talens ſupérieurs pour la négocia-
on. On crut que perſonne ne ſerait
lus propre à l'ambaſſade de France,
ays où il avait été élevé. Conrad
an Beuning, ancien Bourguemaître
'Amſterdam fut envoyé en Angleter-
e & Jerome de Bevernink en Eſpagne.

Comme le Roi de France était ce- Précautions des Etats envers le Roi de France.
ui dont le reſſentiment était le plus
edoutable, on commença par cher-
her à l'appaiſer, en flattant ſa vani- Précaution des Etats.
é par des marques éclatantes d'hon-
eur. Pendant qu'il viſitait ſes der-
ieres conquêtes des Pays-bas, le
eigneur de Waſſenaar vint, avec le

1669. titre d'Ambassadeur-Extraordinaire, le complimenter au nom des Etats, & l'assurer de leur inclination à conserver son amitié & lui souhaiter de brillans succès. Wassenaar s'en revint, après avoir été comblé de politesses; mais Grotius fut à peine arrivé à Paris qu'il ne tarda pas à pénétrer qu'on était mal disposé pour les Etats. Mi De Lionne ne lui cacha pas combien on était mécontent qu'ils voulussent s'opposer aux justes prétentions du Roi sur les Pays-bas. La manière violente & précipitée dont Louis XIV s'emparait alors de la Lorraine sans aucun droit ni provocation, montrait aux Etats tout ce qu'ils avaient à craindre d'un Ennemi si puissant & si hardi.

Puffendorf Liv. XI. Basnage. T. 102. Wagen. 33. 426.

Mais rien ne servit plus à ouvrir les yeux des Etats & du Grand Pensionnaire, que le rappel subit du Chevalier Temple. On l'avait conservé jusqu'alors dans son emploi, afin que sa sincérité naturelle inspirât plus de confiance. Mais on s'était bien gardé de lui communiquer les secrets du Cabinet. La probité de ce ministre était si bien établie, qu'on se croyait sûr de l'Angleterre, tant qu'il resterait en Hollande. Dans les alarmes causées par les derniers bruits, il n'avait pas

Rappel du Chevalier Temple. Basnage. II 107. 110. 311.

Lettr. de Temple 19. 22. Sept. Hume.

:aché ſes propres ſoupçons, au ſujet 1669.
:u maintien de la triple-alliance. Il
vait raſſuré De Witt qu'il ne prête-
ait jamais ſon miniſtere à de pareil-
:s meſures. Il en dit aſſez pour fai-
e entrevoir les cauſes de ſon rappel.
.uſſi De Witt ne manqua pas de fai-
e repréſenter à la cour de Londres
u'il regarderait l'abſence du Chéva-
er comme une déclaration d'un chan-
ement de ſyſtême. C'eſt ainſi qu'un
mple ſujet, chargé d'affaires politiques,
était, par ſes talens & ſes vertus, ac-
uis plus de confiance des nations voi-
nes, que ſon propre Roi: Auſſi Char-
:s II. qui n'était pas encore prêt à
ompre, crut devoir uſer de quelque
iſſimulation. Pour faire croire que
abſence du Chevalier n'était que mo-
ıentanée, il voulut que ſon Epouſe
: ſa famille reſtaſſent à la Haye.
'erſonne ne fut nommé à ſa place. C'eſt
inſi que la ruſe eſt obligée, pour s'en-
elopper, de recourir à des manéges
ıdignes, qui révoltent les cœurs droits
: ſenſibles.

Les Etats ne pouvaient plus douter Incertitudes des Etats.
u péril qui les menaçait. Ils n'avaient,
our l'écarter, que trois moyens, éga-
:ment faibles & précaires. C'était ou
'appaiſer le courroux de Louis XIV
ar des ceſſions extraordinaires, ou de

1669. soulever une ligue puissante contre c
Monarque ambitieux, ou de mettr
leurs forces militaires dans un état
pouvoir répousser les attaques des a
mées les plus formidables. Le pr
mier moyen pouvait compromettr
l'honneur & les interêts de l'Etat,
second n'était gueres praticable dar
un tems où toutes les cours, insens
bles au danger qui menaçait l'Europ
s'étaient déjà presque toutes laissé
gagner par Louis XIV. Le troisien
moyen devenait presque inutile; si l'on
faisait échouer les desseins d'une legic
d'Ennemis puisans, qui pouvaient att
quer la République de tous les côtés, p
mer & par terre, avec des forces si r
doutables qu'il était moralement i
posible qu'un Etat ausi petit pût le
tenir tête.

Disputes entretiens au sujet du Prince d'O range.

On avait bien pris des précautio
soit pour se procurer des alliés, s
pour ménager un accomodement avec
France: mais, comme on était fort él
gné de pouvoir en espérer d'heure
succès, il devenait d'une politique i
dispensable de prendre d'autres préca
tions, pour se mettre en état de
défendre soi-même, au cas qu'on
pût compter sur des secours étrange
Mais, dans un tems où l'é alage d
grands préparatifs aurait pu intimid
les puisances mal-intentionnées

1669.

i ſoutenir quelque tems des attaques
ibites, juſqu'à ceque l'Europe réveil-
e par ſon propre danger, de ſa létar-
e, eût volé à la défenſe d'un Etat
ont la ruine eût détruit l'équilibre
énéral; le peu d'Union qui regnait
ins le pays empêcha qu'on ne prît
s ſages meſures. Avant de penſer à
lever les forces de terre de l'Etat,
i convenait généralement qu'il fallait
accorder ſur le choix d'un Capitaine
énéral & ſur le dégré d'autorité
l'on accorderait au Prince d'Orange.
a Hollande ne paraiſſait pas inclinée *Holl. Mere.* 1669. *p.* 12. 30.
l'exclure entierement des dignités. 1670. 125
mſterdam ſurtout paraiſſait, de-
iis quelque tems, prendre ſinguliè-
ment à cœur les interêts du Prince.
Ir. van Beuning, Bourguemaître de
tte ville était à la tête de ce parti,
ne ſe contentait pas de demander
prompte admiſſion du Prince dans
Conſeil d'Etat; mais la ville piquée
avoir eſſuyé un refus, oſa, dit-on
) aſpirer à ſe tirer de pair d'avec
s autres villes de Hollande. Elle (*) *Lett. de Temple Arlington* 24 *Decemb.* 1669.
étendit qu'on devait lui accorder
ins la Province une influence analo-
ie au contingent qu'elle verſait dans
tréſor public. On ſent bien qu'une
étention auſſi extraordinaire ne dut
is être fort accueillie; mais les dé-
ités de cette ville, s'imaginant alors

1669. que Mr. De Witt était leur pl
grand adversaire dans cette demand
proposerent la création d'une char
de secretaire d'Etat pour les affair
étrangeres. Ils alléguaient pour raiſ
que Mr. De Witt était assez occu
des affaires intérieures qui dem
daient un homme tout entier & qu
succomberait sous le poids de ce d
ble fardeau, s'il n'était soulagé. L
adversaires de ce projet commençere
par le rendre suspect, en insinuant q
van Beuning n'avait imaginé l'idée
de cette nouvelle charge, que dans
vue de la remplir. De Witt, affe
tant le plus grand désintéressemen
eut la politique de laisser agiter c
te question, sans paraître y prendre
cune part. Cette moderation apparante
réelle joint au zele de ses amis fit écho
le projet de van Beuning. De Witt vit
crédit s'affermir de plus en plus. La H
lande tira même avantage de ces incid
pour ses desseins. Comme le dang
qui menaçait l'Etat, faisait demand
avec une nouvelle ardeur, l'avan
ment du Prince, elle fit entendr
que desirant entraîner toutes les autr
Provinces dans cette démarche, elle s'
poserait à ce que le Prince d'Orange
nommé Capitaine-Général ni même
mis dans le Conseil d'Etat, jusqu'à ce q

; autres Provinces eussent également 1669.
tué que cette charge resterait à jamais
parée de celle du Stathouder. Les pro-
ces de Zéelande de Frise & de Gronin-
e, voyant alors l'impossibilité de vain-
e une Province, si puissante & par elle-
ême & parce qu'elle était soutenue de
is autres, jugerent qu'il était tems de *Temple*
rendre. Elles penserent qu'en lui *Lett. 27.*
vrant à ce prix, l'entrée du Con- *May.*
d'Etat, cette premiere faveur pour- *Holl. Resol.*
t lui servir dans la suite de mar- *25 Mars.*
pour monter plus haut. Cette ac-
sion de toutes les Provinces au même
n fut appellée *harmonie.* Mais il ne
isait pas d'avoir ouvert l'entrée du
nseil d'Etat au jeune Prince, il fal-
encore s'accorder sur la place
il devait occuper & sur le suffrage
lui serait accordé. Ces trois
nts causerent des débats d'autant plus
qu'il fallait respecter l'autorité de
tat qui ne l'avait encore admis à au-
ne dignité, sans blesser les égards
à un Prince, si distingué par l'é-
& les services de ses ayeux. L'ar-
le de la maniere dont le Prince sié-
ait causa surtout une grande diffi-
té. Les Députés de Frise exigeaient
la chaise qu'il occuperait, fût au
sous du Prince de Nassau, leur
thouder qui par sa charge, était

1669. au dessus du Prince d'Orange, auqu
on fermait toutes les avenues d'u
semblable dignité. Ces raisons prév
lurent ; la chaise du Prince fut mi
au dessous de celle du Stathouder
Frise ; Enfin comme le Prince d'
range n'avait aucun droit à la préside
ce, on ne crut pas qu'on pût lui
corder un fauteuil où avaient sié
Leicester & ceux qui avaient été St
houder de cinq ou six Provinces ;
jugea qu'il devait se contenter d'
chaise garnie de velours ; mais p
lui donner quelque distinction sur
autres membres, cette chaise fut
cée du même côté de la table où é
celle du Président & par là au d
sus des Députés des Provinces.
délibera ensuite s'il aurait voix d
bérative ou décisive. Ce point occasi
na des débats, d'autant plus longs
plusieurs craignaient de trop augm
ter le pouvoir du Stathouder, en
accordant un suffrage décisif. Cet
ticle parut d'une importance a
grande, pour être porté à la Géné
lité. Amsterdam en cette occasi
s'interposa fortement en faveur du P
ce ; elle parvint enfin à décider les
tres membres en sa faveur. C
ville fit encore éclater son zele p
le même Prince ; lorsqu'il fut qu
tion de la pension qu'on lui assig

Zele de la Ville d'Amsterdam pour le Prince. *Amst. geschiedenis. Liv.* XVIII *Wagen.* XIII. 430. &c.

it pour soutenir la dignité dont il 1669.
nait d'être revêtu. On pense que
pinion des Etats-Généraux était de
faire présent de cinquante mille flo-
is; mais la Hollande ne voulant don-
r son consentement que pour vingt-
nq mille florins, la ville d'Amster-
m opina pour trente six mille.

Ainsi cette ville puissante donnait la Hollande le mouvement que cet- Province communiquait à toutes les res; semblables à ces globes celes- qui tracent à des spheres inférieu- , le cercle qu'elles doivent décri- autour d'eux. Van Beuning était ijours à la tête de cette ville; &, t jalousie soit crainte de l'autorité

Contesta. tions entre la ville d'Amster- dam & plu sieurs autre membres. *Bosnage* II. 113-116. *Samson.* I. 496.

De Witt, on insinuait malicieuse- nt qu'elle devenait dangereuse à la erté. On se plaignait qu'il attirât à la conduite de toutes les affaires. ux, surtout, qui n'étaient pas avan- dans les charge, se rangeaient du me parti, se plaignant qu'il cher- ait à se faire des créatures; pour blir dans la République le système uveau dont il était l'auteur. Ses tisans le disculpaient en assurant un honnête Regent peut & doit se vir de tous les moyens légitimes de e triompher le parti qu'il juge le s avantageux à l'État.

On crut que le meilleur moyen d'hu-

1669. milier ce parti, était de travailler
l'avancement du Prince d'Orang
Amsterdam se vit bientôt appuyée p
Haarlem. Mr. Fagel, Pensionaire
cette derniere ville, donna, dans ce
te occasion, les premieres marques
son attachement à la maison d'Orang
Il ne se borna pas à rappeller les s
vices qu'elle avait rendus à la Rép
blique. Il insista, particulieremer
sur la part qu'elle devait prendre à l'
terêt d'un Etat où elle possedait d
grands biens, & sur la considerati
qu'elle pouvait lui procurer, en c
tractant des alliances illustres avec
Princes étrangers. Grotius, Pens
naire de Rotterdam, qui sans do
ne pouvait oublier les malheurs
son pere, refuta méthodiquement
raisons. Pour être reconnaissans, c
il, est-on obligé de se rendre Esc
ves? La gratitude authorise-t-e
ceux qui brisent les fers d'un peu
à leur en imposer d'autres? Il p
y avoir de la magnanimité dans
particulier de s'exposer à des m
heurs pour prouver sa sensibil
Mais les chefs des nations n'ont &
doivent avoir d'autre loi que le b
heur des peuples. Les anciens,
maîtres dans la politique, avaient ét
l'ostracisme pour bannir tout cioyen
devenait dangereux par l'admiration
la se

ſenſibilité que les talens ſublimes de brillans ſervices excitent dans ſprit des peuples. Les grands biens, n d'être un motif d'attachement, ont ru ſi dangereux; que les Friſons eux-êmes ont reſtreint l'étendue de ceux e leurs Stathouders pourraient acérir dans la Province. Des allian-s étrangeres ſont plus dangereuſes 'utiles. Les anciens Bataves les aient ſagement interdites à leurs efs. Grotius prit delà occaſion de ontrer que, dans un Etat libre, ces iances étrangeres étaient plus dan-reuſes que dans un pays, où le ef jouiſſant de toute la plénitude de puiſſance ſouveraine, n'a d'autre bile que l'interêt de l'Etat ou l'eſ-it d'ambition, toujours ſupérieurs x liens du ſang." Ce diſcours fut aucoup applaudi; mais il ne fit aucun et; parceque le parti contraire était venu le plus fort. C'eſt ainſi que le Prin-entra dans le Conſeil d'Etat. La modé-ion que De Witt fit éclater dans une aire qu'il n'aurait pu empêcher, lui ncilia l'eſtime & l'admiration des ux partis. Le jeune Guillaume fut eni-é de joie. Dans le premier tranſport il livra aux plus belles eſpérances. Il oira même à prendre ſéance dans ſſemblée des Etats-Généraux. Mais tte prétention ambitieuſe penſa lui

1670.

Baſnage. II 115.

1670. devenir fatale: non seulement la Ho
lande fit échouer cette demande, co
tre les six autres Provinces, par
courageuse opposition; les ardens R
publicains en prirent même occasion
rendre suspecte l'ambition du jeu
Prince.

Amst. geschied. Liv. 18.

C'est sans doute à l'occasion de c
différends qu'il y eut un éclat violent e
tre les deputés d'Amsterdam d'un côté
ceux de Rotterdam, de Delft & de Ho
de l'autre. Les députés de ces dern
res villes se répandirent en menac
„Parce qu'Amsterdam, disaient-ils, s
passe les autres villes en grandeur
en puissance, a-t-elle le droit de
gouverner à son gré? On pour
bien encore envoyer des troupes,
vant ses murailles pour la réduire. L
Régens d'Amsterdam furent indig
de ces menaces injurieuses. Ils
manderent une réparation éclata
d'honneur. Ils soutinrent que la v
n'avait jamais cherché à dominer
les autres; qu'elle s'était toujours
gnalée par la modération, la prud
ce & la douceur des mesures.

Dispute sur l'élévation du Prince d'Orange à la charge de Capitaine Général.

Ce fut surtout au sujet de l'élé
tion du Prince d'Orange à la cha
de Capitaine-Général que les dét
furent les plus longs; & dans ce
occasion même, la ville d'Amsterd
fit encore éclater le système qu'

vait embrassé, en faveur du Prin- 1670.
e. Les nobles & quelques villes
vaient proposé, s'il ne serait pas à
ropos de n'élire le Capitaine-Général,
ue pour un an; & de ne déferer à cet é-
ard qu'au consentement unanime de tous
es membres. Mais la ville d'Amster- *Holl. Resol.*
am s'opposa vivement à cette propo- *24 May.*
tion, & ne voulut pas même qu'elle
ît couchée dans les Régistres de l'E-
it. Les adversaires de la maison d'O-
inge se retrancherent alors sur la jeu-
esse du Prince, & soutinrent qu'il
llait attendre qu'il eût accompli les
ingt deux ans stipulés. Ensuite on *Groot Plac.*
e disputa plus que sur le degré d'auto- *III. 54.*
ité qu'on lui accorderait. Les Etats
e Hollande chercherent à convenir
'un article sur lequel ils n'étaient pas
'accord. Ils proposerent s'il ne con-
iendrait pas d'abandonner, comme au-
aravant, l'administration des affaires
ilitaires à des Conseillers-députés de
a Campagne, & de convenir avec tou-
es les Provinces d'une commission où
e pouvoir du Capitaine-Général serait
églé. Les Conseillers-Committés de
a Province s'étant occupés de cette
mportante affaire, De Witt représen-
a dans leur assemblée, le danger où
e trouvait la République. „ Nous
'avons, encore, disait-il, aucun a-
mi au dehors; le pays est d'une éten-

1670. due peu considérable & accablé de tant d'impôts, que la seule part de la Hollande monte, en tems de guerre, à environ trente millions. Il est donc important d'élire un Capitaine-Général qui soit agréable aux Provinces, qui puisse les engager à contribuer aux besoins publics, & donne de l'éclat & de la considération aux Troupes de l'Etat. Le Prince d'Orange était sur la point d'atteindre à sa vingt-deuxieme année. Peût-être en le choisissant, avant que cet âge fût accompli, gagnerait-on l'Angleterre le seul état qui pût écarter la tempête qui menaçait d'écraser la République. Ces observations ne firent aucun effet sur ceux de la ville de Dort. Ils représenterent qu'il serait dangereux de déroger aux Résolutions qui fixaient l'élection du Prince à vingt-deux ans accomplis. Et comme on avait représenté qu'il était dans la plus haute faveur auprès des Ecclésiastiques; ils demanderent si cette faveur procurait de l'argent à l'Etat & s'il convenait à la dignité de la République de se régler sur l'inclination des gens d'Eglise. On devait faire beaucoup pour ménager l'Angleterre; mais non pas jusqu'à se rendre esclave. Comme cependant la plupart des membres inclinaient en faveur du prince, on tra-

vailla à dresser l'instruction qui devait 1670.
egler son autorité. La ville d'Am-
:erdam, voulant montrer, qu'elle n'a-
ait pas agi par un zele aveugle pour
e Prince, demanda que l'instruction
ît conçue en termes généraux qui ne
éignassent point le Prince d'Orange;
u'entre deux partis extrêmes qui di-
isaient l'Etat, l'un pour le rejetter
t l'autre pour lui tout accorder, il
avait un milieu à prendre; celui de
'accorder ni trop ni trop peu. Enfin,
près bien des discussions, les Conseillers-
ommittés convinrent que le Capitaine-
énéral ne pourrait être Stathouder d'au-
ne province, qu'il ne donnerait aucune
oi, & ne conférerait aucune charge: qu'il
e délivrerait aucune patente; Qu'il ne
rait sous le serment d'aucune puis-
ance étrangere, à l'exception de ceux
xigés pour les Fiefs ou pour des or-
res de simple honneur, comme celui
e la Jarretiere; Qu'il ne se mêlerait
de la religion, ni des finances, ni
: l'administration, ni des disputes
es Provinces & qu'il suivrait les or-
res des Conseillers Députés à l'armée.
On s'accorda facilement sur les bor-
es auxquelles on devait restreindre
: pouvoir du Capitaine-Général: mais
n ne pouvait convenir sur la durée
e sa charge. Les uns voulaient
u'elle fût pour la vie, les autres la

Le Prince d'Orange est choisi Capitaine Général.

1671. fixaient à une seule campagne. Le nobles & les villes de Haarlem, d Leide & d'Enkhuisen se déclarèrer pour le premier sentiment ; Dort Delft, Rotterdam & Hoorn pour l second. Les premiers soutenaient qu'u Capitaine-Général à vie exercerait charge avec plus de zele & de fidél té ; & qu'il serait plus considéré d soldats. „L'Edit perpétuel avait, con nuaient-ils, assuré suffisamment la berté. Les conditions mises à l'aut rité du Général donneraient toujou le droit de le déposer, au cas qu vînt à les transgresser: d'ailleurs parmi l Princes les considérations d'interêt l'e portaient toujours sur les liens du san Si le Prince avait besoin d'être reno velle dans chaque campagne, on pe vait saisir l'intervalle de sa sortie fonction, pour l'élever au Stathouc rat. Il chercherait toujours à prolo ger la guerre, pour conserver pl longtems sa dignité." Ceux du pa différent alléguaient en faveur de le sentiment les Résolutions de l'Et Un Général à vie disaient-ils, pour av occasion d'exercer son autorité, vouc perpétuer la guerre, & s'opposera co tamment à la paix, toute avantageu qu'elle puisse être. Il se déclarera to jours pour les grandes armées, qu que préjudice que leur maintien ca

ux Finances de l'Etat. Maître des roupes, n'eſt-il pas à craindre qu'il e les faſe ſervir à ſes deſſeins contre e bien de la patrie? La ville d'Amſterdam, attentive à conſerver la réputation de prudence & à tenir le juſte milieu entre les deux extrêmes, opinait pour une élection perpétuelle, mais révocable au cas qu'on eût des aiſons. Quelques-uns ſoutenaient que 'élévation du Prince pourrait influer ur les cours de Verſailles & de Lonres. Boreel, Ambaſſadeur en Angleterre, était dans cette perſuaſion. On aſſure que la cour de France, convaincue de l'ambition & des talens politiques du Prince ainſi que de l'attachement du peuple pour lui, crut de ſa politique de favoriſer ſon élévation, qu'elle jugeait impoſſible de traverſer. Au moins ne fit-elle rien pour ſon avancement; elle jugeait ſans doute, qu'il était de ſon interêt d'empêcher qu'aucun des deux partis qui diviſait les Provinces, ne devînt trop prépondérant; afin d'entretenir, par la diſcorde intestine, la faibleſſe de la République. Quoiqu'il en ſoit, la querelle des Etats traîna en longueur. On prétend que De Witt eut la politique de la prolonger, pour voir quelle impreſſion la Réſolution des Etats au ſujet du Prince d'Orange pourrait faire ſur les cours de Fran- 1670.

d'Eſtrad. IV. IV. 248. V. 380. 381.

1670. ce & d'Angleterre. Ce qui eſt certain c'eſt que les délibérations traînerent jus qu'à ce que l'orage fut prêt de tomber ſu la patrie. Encore fallut-il que les Etats Généraux envoyaſſent une lettre trè preſſante aux Etats de Hollande, pou les engager à prendre une déciſion qu le péril extrême de l'Etat rendait n ceſſaire. Ils repréſenterent que l'élé vation du Prince d'Orange à la dign té de Capitaine-Général répar drait une joie unanime dans tou les eſprits, ranimerait le zele des trou pes & pourrait ſervir à regagner Grande-Bretagne. Toutes les provi ces s'accordaient ſur l'utilité, ſur néceſſité même de cette Election; il n s'agiſſait plus que d'un point de pe d'importance; ſavoir ſi cette électio ſerait pour la vie ou pour une camp gne. Six provinces opinaient pour premier ſentiment; on devait d'autan plus les écouter qu'elles étaient le plus expoſées à la premiere attaqu des Ennemis. Mais les Hollandais re terent inflexibles. Ils oppoſaient co ſtamment à leurs adverſaires le de nier plan adopté ſous le nom d'harm nie, pour que la pluralité ne fût p déciſive dans cette occaſion. Ainſi l autres provinces & les Etats-Gén raux furent obligés de ſe conformer l'avis de la Hollande. Encore les E tats de Hollande ſtipulerent que

rince n'entrerait en fonction; que lorſqu'il aurait vingt-deux ans accomplis. Ils bornerent même ſes appointemens à huit mille florins par mois; loique, depuis la trêve, les autres Cataines-Généraux euſſent toujours touié cent vingt mille florins par an. Nous errons, dans la ſuite, les changemens ie la ſingularité des circonſtances aporta dans ces diſpoſitions. C'eſt ce l'un Député des Etats ſut prédire ine maniere frappante. Il coupait, in air réveur & appliqué, du paer avec un canif, pendant qu'on eſſait l'inſtruction ſur du parchemin. quoi penſez-vous lui dit un des tres Deputés? je ſonge, répondit-, que s'il eſt ſi facile de couper du pier avec un canif, le parchemin ne ndra gueres contre une épée". Les diſcordes avaient des ſuites d'au- nt plus funeſtes, qu'elles arrêtaient us les préparatifs des Etats dans un ns où le danger les rendait le plus ceſſaires. Le Roi de France n'o- t les attaquer, ſubitement, ſans aune raiſon apparente. Pour les for- à uſer de quelques repréſailles i puſſent lui fournir des motifs de contentement contre eux, il eut reurs à de petits manéges, indignes in grand Roi. Il défendit l'imporion de pluſieurs marchandiſes des

1671.

Le Clerc, II. 264.

Le Roi de France fait éclater ſes mauvaiſes diſpoſitions contre les Etats.

1671. Provinces Unies dans son royaume; o
les chargea d'impositions si fortes que l
marchand ne pouvait plus y faire d
profit. Les Etats-Généraux comme
cerent par recourir à la voie douce des r
présentations; mais comme elles etaie
inutiles, ils crurent devoir en agir
même envers les Français. Ils défe
dirent l'importation des eaux-de-v
& de quelques étoffes de France; i
hausserent les droits de 50 pour 1
sur d'autres & mirent un impôt
200 florins sur une quantité de sel c
n'en payait que cent. La Cour
France parut indignée de cette dém
che: mais Louis XIV n'était pas faché
intérieurement que les Etats multi
assent les sujets qu'il croyait avoir
n'être pas content d'eux. Il ne ca
pas son mécontentement à leur A
bassadeur De Groot. On disait ouv
tement à la cour qu'il ne conver
pas à cette petite République de p
voquer un si grand Roi. On ne
chait pas le mépris qu'on avait p
leurs forces de terre. Les Français pc
serent la présomption & l'orgueil
point de proposer aux Etats de cé
une de leurs places aux Espagnc
pourque ceux ci donnassent Ipres
France. Enfin De Groot, ayant dec
vert le secret de l'alliance entre
France & l'Angleterre, n'oublia n

Valkenier Verw. Europa I. Bylag. N. 5. p. 19.

(*) *Non. Hist. de Hollande Liv. 13. ch. 4.*

Wagen. XIII. 261. 262.

Brandt vie de De Ruiter.

pour repreſenter aux Etats la grandeur du danger au quel ils étaient exposés. 1671.

Les Etats-Généraux, après avoir enté pluſieurs moyens d'adoucir le monarque, crurent devoir recourir un effort extraordinaire & prore à ramener Louis XIV ou à s'assurer de ſes mauvaiſes diſpoſitions. La lettre qu'ils lui écrivirent eſt datée du 10 Decembre 1671; mais elle ne fut préſentée que le 4 du mois ſuivant. Elle était pleine d'expreſſions, inſpirées par la crainte & le reſpect. „La bienveillance que les Rois précédens," diſaient ils, „avaient marquée pour leur Etat, les empêchait de croire que ſa Majeſté voulût leur faire la guerre. Ils avaient beau examiner leur conduite; ils n'y trouvaient rien qui dût leur avoir attiré ſon reſſentiment. Ils en apellaient à la juſtice qui brillait en toutes ſes actions. Ainſi, ſes preparatifs ne pouvaient être dirigés contre une nation qui avait toujours obſervé religieuſement les traités. Au moins eſperaient-ils qu'avant de les attaquer, ſa Majeſté leur ferait ſavoir les griefs qu'elle avait contre eux. Ils finiſaient par offrir de lui donner toutes les ſatisfactions légitimes." L'Ambaſſadeur de Groot ajouta, pour gagner le Roi, pluſieurs autres raiſons égale- Réponſe du Roi de France á la Lettre des Etats. 1672.

Brandt vie de De

1672. ment éloquentes & politiques, ſi le
Ruiter. p. 460. 461. &c. ſentimens de juſtice & d'humanité pou vaient trouver accès dans les cœur ambitieux." Encore „diſait-il" a Monarque, „ſi les Etats ont pu ma quer à votre Majeſté; ne deva t o pas les traiter plus mal que les crim nels ordinaires. La juſtice exige qu'o les entende avant de les condamne L'humanité demande qu'avant de r courir à la voie terrible des armes on tente s'il n'y a pas quelque moye de conciliation pour prévenir l'eff ſion du ſang humain. L'Ambaſade finiſſait par intéreſſer la vanité du R en faiſant briller à ſes yeux la gloi qu'il ſe procurerait, en maintenant paix de l'Europe." Mais que pe l'éloquence de la raiſon, ſur un Pri ce dominé par l'eſprit d'ambitio énorgueilli de ſes forces & ſûr de faibleſſe de ceux qu'il veut attaque Le Monarque Français répondit av une fierté dédaigneuſe, qu'il n'av aucun beſoin d'une Lettre qui av déjà paſſé dans toutes les autres cou & qu'il avait depuis longtems dans poche; il ajouta qu'il n'avait fait d préparatifs de guerre, que pour ſuiv l'exemple des Etats." De Groot, fai adroitement ces paroles; pour propoſ au Roi de la part des Etats, de dé armer, de revoquer les édits proh

ditifs ſur le commerce, & de lui donner toute ſatisfaction pour conſerver la paix. Louis XIV répondit qu'il avait déjà donné des ordres, pour aſſembler ſes troupes & faire équiper ſes flottes, dans le deſſein de les employer de la maniere la plus convenable à ſes interêts & à ſa gloire. Il rompit la converſation par ces paroles altieres, dont le ſens était bien facile à ſaiſir. Il ne laiſſa pas de répondre deux jours après à la lettre des Etats; mais la réponſe n'était pas conçue en termes moins fiers. Tirant d'abord avantage des expreſſions honnêtes & reſpectueuſes contenues dans leur lettre il diſait qu'il était charmé de leur franchiſe à reconnaître les ſervices qu'ils avaient reçus des Rois, ſes prédéceſſeurs; mais qu'il aurait ſouhaité qu'ils n'euſſent pas oublié de quelle maniere ils y avaient répondu, depuis qu'il était parvenu ſur le trône. Malgré leur ingratitude, il n'avait pas laiſſé de les ſecourir dans le beſoin. Il les priait d'apprécier leur conduite, d'après ce tableau; & de juger, ſi les nouveaux Réglemens qu'ils avaient rendus ſur le commerce depuis l'an 1662, étaient innocens & légitimes. Sa conduite devait leur cauſer d'autant moins d'ombrage que, d'après leur propre aveu, la juſtice avait toujours éclaté dans toutes ſes 1672.

1672. actions. Il voulait bien leur avou
de ſon côté, que leurs armemer
avaient été la cauſe des fien
Il déclarait qu'il était réſolu d'en
ployer ſes forces, de la maniere qu'
jugerait convenable à ſa gloire. Il d
clarait impérieuſement qu'il n'était t
nu de rendre des comptes à perſonn
Il pouſſa la confiance juſqu'à ôſer d
re qu'il ſe flattait que la juſtice de ſ
deſſeins ſerait favoriſée de la bén
diction du ciel & du ſuffrage de to
les Potentats dont la religion n'av
pas été ſurpriſe par les inſinuatio
perfides des Provinces-Unies. Il
aſſez ſingulier d'entendre le puiſſa
Monarque de France s'alarmer ſur l
projets d'un petit Etat, affaibli p
les diviſions intestines de de
partis qui ne pouvaient s'acc
der ſur la maniere de mettre la Rép
blique en état de défenſe. Mais to
Le Clerc. H. 261. tes ſortes de prétextes ſont bo
aux Princes ambitieux, qui n'en c
point de légitimes. Cette réponſe
pouvait plus laiſſer aucun doute a
Etats. De Groot leur manda que la R
publique n'avait plus d'autre parti
prendre que de mettre ſes forc
La France gagne l'Empereur & la Suede. dans un état à intimider ſes ennem
ou à faire échouer leurs deſſeins.
Le danger devenait d'autant pl
grand qu'on avait trouvé le moyen
tenir la Cour de Vienne dans l'ina

on en lui faisant craindre les suites 1672.
e la révolte des Hongrais; en l'en- *Basnage* II.
ageant même, par un traité, à ne 152. 162.
oint se mêler de la guerre future. *Dumont corps de*
a France endormait les Suedois *VII. p.* I.
ar des négociations qui se ter- 166. 169.
minerent par un traité d'alliance, fon- 14 *Avril.*
é, suivant la coutume, sur de gros
ubsides.

Les Etats ne trouverent à former des Etat de l'Espagne & des Pays bas Espagnols
lliances que chez leur ancien Ennemi: e Roi de France fit de vains efforts our gagner l'Espagne; il ne put l'empêher de faire avec les Etats un traité suivant lequel les deux parties devaient se ecourir mutuellement, au cas que l'une les deux fût attaquée par la France. Mais lue pouvait une puissance manquant de roupes, de flottes, de chefs, de bonne administration, contre un Monarque ui avait tous ces avantages? Les Pays-bas Espagnols qui devaient être xposés aux suites de cette guerre étaient dans la derniere faiblesse. Le Ministere chancelant de Madrid en changeait les Gouverneurs à chaque instant. Le Marquis de Castel-Rodrigo avait été remplacé, l'an 1668, par Don Melchior Fernandès de Velasco, Connestable de Castille. Son principal mérite consistait à s'être fait remarquer de la Reine Douairiere dans une partie de Chasse. Elle l'avait

1672. nommé à l'instant Gouverneur de Pays-bas, où, par un trait de chevalerie romanesque, il s'était rendu aussitot, dans son équipage de chasse sans autre suite que les gens qui l'accompagnaient alors. Mais lorsqu'il avait été question de s'occuper des affaires sérieuses du Gouvernement, il avait laissé percer son incapacité. Regardant ceux qui voulaient l'entretenir d'affaires comme des meurtriers, son plaisir suprême était de jouer du clavessin au milieu de quelques nains & d'une troupe de flatteurs qui ne tarisaient pas sur ses louanges. Un ministre de ce caractère fut bientôt obligé d'abandonner les rênes du Gouvernement: il fut remplacé en 1670 par Don Juan Domingo de Zuninga, Comte de Montere & de Fuentes; qui, n'ayant que vingt huit ans, n'était gueres en état de suppléer, par les talens de l'expérience, ce qui manquait aux Pays-bas du côté des forces.

Basnage. II 169.

Negociations infructueuses en Angleterre.

Le Roi d'Angleterre avait jusqu'alors montré une extrême circonspection, pour ne pas effaroucher son parlement, qu'il devait ménager pour en obtenir les subsides necessaires à des armemens. Dès la fin de l'année 1670, il en avait su tirer de très considérables, en exposant, avec une insidieuse fourberie, la nécessité de s'armer pour balancer

Hume.

es forces de la France & se mettre 1672.
n état de maintenir les derniers trai-
és, entr'autres celui de la Triple-Al-
ance. Ce secours joint aux subsides
ecrets qu'il reçevait du Roi de France
: mit en état d'équiper une flotte
uissante. Il survint alors un incident
ui parut renouveller l'alliance intime
es deux nations. Le Lieutenant-Ami-
l van Ghent qui commandait les for-
es de mer des Etats s'étant joint au
ice-Amiral Anglais Allen; les deux
ottes avaient attaqué, pousé sur la
ôté, & brûlé six Corsaires d'Alger qui
ésolaient le commerce. Mais cette
nion ne fut que momentanée. Un
utre incident ne tarda pas à montrer
ue Charles II ne cherchait que des
rétextes de rupture.

Querelle singuliere au sujet d'un Yacht du Roi d'Angleterre.

Les Etats, plus attentifs à l'augmen-
ition des forces de mer qu'à celle
es forces de terre, avaient, dès le
ommencement de l'année 1671, mis
n mer une flotte respectable, pour
rotéger le commerce au cas que la
uerre vînt à éclater: Mais une tem-
ête avait pousé une partie de cette
otte sur la côte. Les vaisseaux res-
aient à l'ancre, à six ou sept lieues
e West-capel en Zéelande, lorsqu'on
perçut un navire qui portait pavil-
n Britannique. C'était un Yacht du
oi d'Angleterre, nommé le Merlyn

1672. qui venait de prendre l'Epouſe & le
enfans de Chevalier Temple, & s'e
retournait à Londres. L'Amirau
d'Angleterre lui avait ordonné de pa
ſer à travers la flotte des Etats
dans le cas où les vaiſſeaux refuſ
raient de baiſer pavillon, de faire f
ſur eux & de continuer juſqu'à
qu'ils euſſent fait feu ſur lui. I
Capitaine exécuta ſes ordres. I
Ruiter n'ayant pu répondre à ſ
premier ſalut, parceque ſon va
ſeau panchait trop d'un côté;
Lieutenant-Amiral van Ghend y
pondit de ſept volées. De Ruite
dont le navire était alors redreſſé,
ajouta neuf autres volées. L'Angl
au lieu d'y répondre, ſe mit à faire
décharges à boulets ſur van Ghe
Celuici, étonné de cette provocati
ſe rendit à bord de l'Yacht. Il co
mença par ſaluer Madame Temple q
avait vue pluſieurs fois à la Haye. Il aj
ta qu'il avait beaucoup de reſpect p
le pavillon Britannique; mais exig
diſait-il, qu'une flotte entiere ſur
propres côtes amenât pavillon dev
un petit batiment du Roi qui n'é
pas même un vaiſſeau de guerre,
tait une prétention à laquelle il ne p
vait condeſcendre ſans des ordres
près. Le Capitaine Anglais paru
payer de cette réponſe. Il pourſu

route; mais en arrivant à Londres, 1672.
fut conduit à la Tour, parcequ'il
vait pas, suivant ses ordres, conti-
son feu; jusqu'à ce qu'on lui
répondu. Ce capitaine avait sans
ute jugé qu'il n'était pas prudent
se mettre dans le cas d'attirer sur lui
boulets d'une flotte entiere.
e ministre Anglais ne manqua pas
tirer parti de cet incident, pour
mer une nation, naturellement fiere,
singulierement jalouse de ses pré-
tions ambitieuses sur la souveraine-
des mers. On affecta de publier
e van Ghent avait ôsé déclarer
'on lui avait défendu de baisser le
villon ni pour le Roi d'Angleterre,
pour aucun autre Monarque.
'étendard de la Majesté Royale, dit-
on, avait été avili, le droit du pa-
lon violé. L'Injure rejaillissait sur
nation entiere. Un Brave Anglais
vait forcer non seulement des vais-
aux particuliers; mais encore des
ttes entieres à baisser le pavillon de-
nt un seul batiment du Roi." La
tion se prêta merveilleusement à un
tifice, combiné pour flatter son or-
eil.

Conduite impérieuse du Chevalier Douning

Le Chevalier George Downing que
s Etats regardaient, non sans raison,
mme leur ennemi déclaré, vint
ors remplacer le Chevalier Temple,

1672. ami de la République & de la pai
Ambassadeur Anglais. Janvier 1672, Barnage II. 133. 135. Brandt. vie de De Ruiter. Liv. XI. p. 459. Arlington Lett. 14 Janv. Basnage II, 190. 191.

Nous avons déjà rapporté plusieu traits, propres à faire connaître le c ractere de ce ministre impétueux turbulent. Il n'était venu, disait- qu'avec l'intention la plus ardente pacifier les différends, *de mettre l'eau dans le vin & non du vin da l'eau.* Il ajoutait à ces expressions p nobles, que son caractere ne sympat fait pas avec les mesures violentes; que ci-devant il avait toujours obligé de parler le langage dicté p son maître. Ce ton doucereux ne ra pas longtems. Ce ministre ne t da pas à signaler son arrivée par éclats violens. Avide jusqu'à la ra cité, il se plaignit d'abord que Etats n'eussent pas dérogé en fa veur à la Résolution qu'ils avaient p se de n'accorder désormais l'exempt des impots ordinaires à aucun des nistres d'un Etat qui ne l'accord pas aux ministres de la Républiq Il affecta sur tout le ton impérieu lorsqu'il demanda satisfaction sur l' jure que l'on avait faite à un nav du Roi. Il prétendait qu'on av blessé la souveraineté de l'Angleterre les mers & demandait que l'Amiral Ghent fût puni d'une maniere ex plaire. Comme il avait ordre de faire que peu de séjour en Holland

prescrivit aux Etats un terme court déterminé pour lui repondre : mare de négocier fort impérieuse & n'eſt gueres praticable dans un vernement compliqué où la conſtion de la République rend les déinévitables, & ſurtout dans un où les diviſions étaient au plus point. 1672.

Vie de De Ruiter. 1760.

Negociation avec l'Angleterre, au ſujet de propoſitions adroites faites par De Witt.

près bien des débats, De Witt renta, dans les Etats de Hollande, l convenait de diſſiper les fâcheuimpreſſions inſpirées à la nation laiſe qui ne s'imaginait pas que la re avait pour objet de plaire à la de France ; mais de ſoutenir l'androit du pavillon. En conſéce il propoſa d'offrir au Roi d'Anerre, au cas qu'il voulût les dére contre les projets de Louis XIV, prérogative à tous vaiſſeaux de , de faire baiſſer le pavillon, non ment à des navires particuliers ; encore à des flottes entieres. Et mieux gagner les Anglais, on it ſtipulé que l'on n'accordait ce que pour faire honneur à un ſi d Roi, ſans que cette déference tirer à conſéquence contre la li de la navigation." Cet expédient approuvé des Etats de Hollande. rojet fut porté au Chevalier Dow ; mais il refuſa de l'accepter, prétexte que cette réponſe venait

1672. trop tard. Les Etats envoyerent e
Wagenaar XIII 476. 477. 479. Hume. Basnage II. 191. 192. mêmes cette réponse à Londres & firent présenter par leur Ambassade mais la cour trouva qu'elle était c que en termes équivoques & captie Les Etats avaient alors pour Amb sadeur à Londres, le Sieur Bore homme doux & plein de probité, trop simple pour pénétrer les intrig misterieuses de la politique. Il ne sait d'écrire qu'on n'avait rien à cr dre du Roi d'Angleterre. Les Et mieux informés, crurent que l'im tance des choses exigeait de habiles négociateurs. Ils jetterent yeux sur Mr. Meerman, ancien B guemaître de Leide & l'envoyerer Londres avec le titre d'Ambassac Extraordinaire. Meerman alla tro les ministres Anglais & les pria dresser la Réponse dans les ter qu'ils jugeraient convenables: mai lui répondit que ce n'était pas la f tion des ministres Anglais de dr des actes pour les Hollandais. L'. bassadeur leur apporta la rédac d'un article, pour leur demander en étaient contens Ils répondirent q ne pouvaient s'expliquer si l'article tait signé. L'Ambassadeur se déte na de le signer à tout hazard; & c me il demandait une conférence velle, on jugea pouvoir lui ass

e certaine heure. Mais lorſqu'il ſe 1672.
éſenta à l'heure indiquée, on lui
que le tems des négociations était
ſé. Les Anglais, manquant de
ſons, prenaient pour prétexte de leur
contentement, la néceſſité de tirer
e vengeance éclatante de l'affront
t à leur pavillon & la maniere in-
ieuſe dont le Roi était traité dans
; médailles, des tableaux & des li-
s. Les Hollandais furent longtems
s ſçavoir ſur quoi pouvaient être
dés ces reproches. Dans un Pays
ſortait à peine de deux guerres
gues & ſanglantes avec les Anglais
la preſſe & toutes les autres inven-
ns qui tiennent aux beaux-arts
iſaient de la liberté néceſſaire à
r perfectibilité, il était bien diffi-
lté de découvrir ce que des parti-
iers pouvaient avoir écrit contre
; Ennemis à peine réconciliés. C'é-
t le comble de l'injuſtice d'en jetter
blâme ſur le ſouverain. Après bien des
quiſitions, on découvrit que les An-
is voulaient parler d'une certaine mé-
ille où l'affaire de Chatam était repré-
tée d'une maniere glorieuſe pour les
llandais, devant leſquels on
ait les Anglais dans l'abbatement &
conſternation de la défaite. Il y
it encore ſur le même événement
Tableau dans l'Hotel de ville de

1672. Dort, où Corneille de Witt, frere d
Grand-Penſionaire qui avait eu tant c
part à ce glorieux exploit, était r
préſenté couronné par la victoire. C
voyait dans le fond des vaiſſeaux pr
& brûlés. Enfin on ſoupçonna quel
ouvrages dont le Roi Charles ſe pla
gnait, pouvaient être un livre intitul
Belgium Glorioſum, par Jean Lydius
Miniſtre de Dort, ou quelques poeſi
hollandaiſes du fameux VONDEL. L
Roi ſe plaignait ſurtout qu'on inſult
à ſa perſonne, en expoſant à la c
rioſité du peuple, un navire qui p
tait ſon nom & que les Hollandais
vaient pris dans la derniere guer
Les Etats pour ôter tout prétexte a
Anglais, firent briſer le coin de la m
daille, diſparaître le tableau de la f
le & commençaient même à promett
de faire punir le Vice - Ami
van Ghent. Mais, pendant qu'ils
flattaient encore de vaines eſpéranc
parcequ'ils n'étaient pas en état
faire la guerre, la rupture commen
de la part des Anglais même qu'
avaient eſpéré de gagner.

1672.

TROIZIEME EPOQUE.

REMIERE GUERRE AVEC LES FRANCAIS.

ROISIEME AVEC LES ANGLAIS.

IVASION DES FRANCAIS, & DES ANGLAIS.

Etat de la République.

E fil de l'histoire nous conduit en- au développement de la guerre la ıs terrible & la plus dangereuſe que République ait encore eu à ſoute-. Après être parvenue au plus haut int de puiſſance; après avoir été l'ap- y de l'Eſpagne & la balance de l'Euro-, après s'être attribué, non ſans raiſon, gloire de réconcilier les Rois & de pa- ier l'Univers, elle eſt ſur le point d'ê- : anéantie, ſans trouver aucun moyen ur ſe défendre. Trois Provinces tom- nt au pouvoir des Ennemis, les tres ſont entamées ou balancent pour rendre & n'en ſont pas moins en oie aux plus cruelles diviſions. Les lits éternels ſont abolis, le Prince ii les a jurés, eſt diſpenſé de ſon ſer- ent: le Stathouderat renaît de ſes ndres avec plus de vigueur & d'au- rité que jamais: le peuple le plus ux de la terre eſt réduit par l'excès ı déſeſpoir, à des barbaries dont nation n'a pas encore effacé la flé-

1672. trisſure. On verra les alliés de la Ré
publique, rompre les traités les plu
ſolemnels pour lui faire la guerre; le
Etats voiſins intéreſſés à ſa défen
prêter leur ſecours pour renverſer l
boulevard qui les empêchait d'être er
glouti & ceux que la néceſſité fo
çait à ſe déclarer pour elle, réduits p
la trahiſon & la corruption, à deme
rer ſpectateurs oiſifs.

Les Provinces-Unies avaient ſout
nu la guerre avec l'Eſpagne pendа
un grand nombre d'années; parcequ'
les avaient à la fois ou tour à tour
France & l'Angleterre de leur côt
& que les Princes d'Allemagne, ou l
favoriſaient ou n'étaient pas en é
de leur cauſer du dommage. M
elles furent attaquées ſur ter
& ſur mer, par la France
l'Angleterre, les deux Etats les p
puiſſans qu'il y eût alors en Euro
aſſiſtés de deux Princes d'Allemag
Les forces de mer ſe trouvaient d
un état aſſez reſpectable, mais el
n'avaient que de faibles défenſes
terre. Les places frontieres étai
mal entretenues; les armées étaient ſ
diſcipline. Les meilleurs Officier
mécontens d'un ſervice ingrat, ava
été prendre ſervice en France. U
longue application aux occupations
ſalieres du commerce avait engou

ncien courage de la nation. Elle 1672.
rait toute sa confiance dans des ar-
es mercenaires. Encore ces armées
ent peu nombreuses, à cause des
uctions considérables que l'esprit de
cimonie républicaine y avait occa-
nnées. Le parti des Anti-Stathou-
iens devenu dominant, avait peu à
congédié les vieux officiers atta-
s à la maison d'Orange. Ils avaient
remplacés par de jeunes Gens sans
érience, & sans autre mérite que
ppartenir par le sang aux familles
favorisaient le parti dominant. Ces *Mem. de Temple*
veaux officiers, se reposant sur la *Mem. de*
eur, ne s'appliquaient aucunement *Gourville.*
fonctions militaires ; les uns se
aient remplacer par des substituts,
utres négligeaient de tenir les regi-
ns complets, pour augmenter leur
ire. Les troupes Anglaises avaient
congédiées dans les dernieres guer-
avec cette nation ; & l'invasion de
uis XIV dans les Pays-bas avait occa- *Basnage II.*
né la cassation des Régimens Fran-
. C'étaient les troupes de
deux nations qui, par une rivalité
nale, avaient eu la principale part
la gloire & au succès des guerres
ces dernières.

La République, ayant, pour écar- Politique de De Witt.
ces dangers, tenté vainement de
faire des alliés capables de la dé-

1672. fendre, n'avait d'autre ressource q
de développer toutes ses forces po
tenir quelque tems, ses ennemis
échec; jusqu'à ce que la crainte du d
ger rappellât l'Europe de sa l'hétarg
On dit que De Witt ce grand minis
perdit alors la République par trop
raison. On dit que trop abstrait d
ses principes par l'étude de la géor
trie, il ne voulut juger du cours
affaires que par les vrais intérêts
ceux avec lesquels il avait à trai
Une union entre la France & l'Angle
re lui paraissait trop opposée aux i
rêts de ce dernier royaume: il ne
pas assez d'attention que les gra
interêts sont souvent méconnus &
core plus souvent sacrifiés aux
tites passions. Il perdit de vuë la
rilité des motifs des actions des R
les minces causes des grands év
mens, & les petits goûts des
tites ames qui prétendent gou
ner les grandes. On pré
que ces fausses vues lui firent n
ger la défense de la Republique.
qui est certain, c'est que les force
mer se trouvaient alors dans l'ét
plus respectable. De Witt en
toujours eu un soin particulier
deux dernieres guerres avec l'A
terre avaient soutenu la valeur &
fectioné les talens militaires des
rins. De Ruiter, le plus grand off

mer de ſon tems, était étroitement 1672.
aché au parti des ardens Républi-
ns. Auſſi De Witt prit tous les ſoins
ſibles pour accélerer l'équipement
ne flotte formidable. Son projet était
commencer par frapper un grand coup
mer; pour relever le courage chan-
ant des Etats. Il ſemble avoir eu
rs une violente animoſité contre les
glais. Il brûlait de ſe vanger de
r conduite perfide & funeſte. Il ne pou-
t leur pardonner d'avoir fait perdre
a République l'alliance de la Fran-
, pour ſe joindre enſuite à la Fran-
contre la République.

Tels étaient l'état & les eſpérances Langage des Fran-
provinces-Unies; lorſque les Fran- çais.
s commencerent à faire marcher des
upes vers les pays de Cologne &
Munſter. Les Français, ſe livrant
s que jamais à leur préſomption na-
elle, célébrerent d'avance la con-
ète qu'ils allaient faire. Ils frappe-
t une médaille dont le corps était
ſoleil qui pompait les vapeurs d'un
rais avec cette légende, qui faiſait
ſion aux ſecours que la France avait
tés à la République naiſſante: *Evexi diſcutiam:* je les ai élevées; mais
les diſſiperai. Le Roi de France
: cependant le ſoin de faire précé-
l'attaque par une déclaration de
:rre. Le manifeſte conſervait une

1672. certaine dignité, ſi l'on peut appliquer
ce nom à la violence & à l'injuſtice
Il ne ſpécifiait aucun grief particulier
mais il diſait que la conduite des Etats
ſon égard avait excité ſa juſte indigna
tion. Il n'avait, diſait-il, pu voir d'un œ
indifférent les bienfaits de ſes prédéce
ſeurs, payés de tant d'ingratitude: ſ
honneur exigeait qu'il en prît une
tisfaction éclatante. Il avait en c
ſéquence jugé à propos de fa
agir contre eux ſes forces de terre
de mer, & d'interdire tout comme
& communication de ſes ſujets a
les Provinces-Unies. Mais il a
dans l'eſcorte qui le ſuivait un ar
ment plus puiſſant & plus déciſif.

Tout ce que les efforts de l'an
tion & de la prudence humaine p
vent préparer pour détruire une nat
Louis XIV l'avait fait. Il n'
pas chez les hommes d'exemples
ne petite entreprise, formée avec
préparatifs plus formidables. De t
les conquérans qui ont envahi
partie du monde, aucun n'a
commencé ſes conquêtes avec
tant de troupes réglées & autant d
gent que Louis en employa pour
juguer le petit territoire des Provin
Unies. L'armée qu'il faiſait marc
était d'environ vingt mille hommes
trente vaiſſeaux de cinquante pie
de canon devaient aller ſe joindre

lotte Anglaise; l'Electeur de Cologne & l'Evêque de Munster étaient prêts le seconder avec vingt mille hommes: l'ordre, l'économie & le génie de Colbert, avaient trouvé par le produit net des ressources fiscales d'un grand royaume, une mine inépuisable pour faciliter les projets de l'ambition militaire du Roi. Les Généraux de ses armées étaient Condé & Turenne, Lecondés de Luxembourg, de Crequi, & les meilleurs Officiers de ce tems là. Les troupes, soumises à la plus exacte discipline & orgueilleuses d'être commandées par les chefs d'une si grande nation, ne voyaient rien qui pût leur résister. Le monarque, environné de la plus brillante noblesse, l'encourageait encore par son attention à récompenser les belles actions &, ce qu'on estimait encore plus, par l'espérance d'obtenir son suffrage. Les fatigues de la guerre n'avaient rien changé dans les amusemens ordinaires d'une cour brillante. Le génie d'une nation galante & belliqueuse ne se déploya jamais avec plus d'éclat. 1672.

Les Anglais attaquent la Flotte de Smirne avant la déclaration.

Le Roi d'Angleterre, ne pouvant briller sur le même théatre, resolut de se signaler le premier. Avant d'avoir publié aucune déclaration de guerre, il fit attaquer les Etats sur mer. Tirant habilement parti du ca-

1672. ractere de la nation, accoutumée à com
mencer les hostilités sans déclaratio
préliminaire, il eut recours au Che
valier Robert Holmès qui lui avai
rendu le même service dans la dernie
re guerre. Holmès mit à la voile a
commencement du mois de Mars ave
neuf fregates & trois Yachts; pour a
ler au devant des flottes hollandaise
attendues de Smirne ou des ports d'E
pagne & de Portugal. Ces flott
devaient former le nombre d'a
moins soixante & dix voiles
valaient environ un million & de
sterlings. Holmès brûlait de se re
dre maître d'un si riche butin.
rencontra en son chemin le Capitai
Sprague qui revenait de la Mediter
née avec quelques vaisseaux de gu
re & qui lui désigna où pouvait se tr
ver la flotte hollandaise de Smirne,
la quelle il venait de parler. Il
certain que si le chevalier Rob
Holmès eût découvert ses ordres
Sprague & l'eût engagé à le suivi
c'en était fait de la flotte Hollandai
Mais l'avidité du Butin l'aveugla :
voulut le partager tout seul ; & s
rien dire à son compatriote, il a
chercher les Hollandais. Il découvrit le
flotte le 23 Mars, protégée par cinq va
seaux de guerre, sous les ordres d'Ad
de Haaze. Pour enlever plus faci-

Hume Vie de Ruiter. 462. Burnet.

nent sa proie, il s'embarrassa peu du choix des moyens. Sous les apparences de l'amitié, il fit inviter l'Amiral van Nès qui commandait le convoi, de passer amilierement à son bord. Mais les Hollandais ayant des raisons de se dé-er, & commençant à se mettre en éfense, Holmès fondit sur eux avec plus grande impétuosité; mais il ouva une résistance si vigoureuse, u'il jugea à propos de se retirer. A-ant, le lendemain, reçu un renfort e quatre vaisseaux, il recommença la ataille; mais il fut d'abord repoussé. revint une troisieme fois à la char-e l'après midi, & s'empara du aisseau de Van Nès qui périt en ombattant vaillamment; mais le ivire était si fort endommagé, u'il ne tarda pas à couler à fond. es autres navires ne laisserent pas e se battre avec tant de courage que olmès ne put se procurer d'autre avan-ge que la prise de trois ou quatre vais-aux marchands. Tous les autres navires e guerre ou marchands, qui s'étaient galement distingués dans ce combat, ontinuerent leur route & rentrerent ans leurs ports. La nouvelle de cet-attaque perfide, avant que le signal e la guerre eût été donné, causa une ndignation générale. Elle fut d'au-nt plus honteuse pour les Anglais, 1672.

1672. qu'elle manqua de succès. Le Ministere de Londres n'osa la justifier ouvertement. Il voulut faire passer cette action pour une simple rencontre occasionnée par la dispute du Pavillon. Mais la fausseté de ce prétexte était si connue que Holmès n'eut pas le front d'insister sur cette apologie. Le Roi d'Angleterre, pour se réconcilier les esprits, affecta de relâcher plusieurs des vaisseaux Hollandais qu'il avait fait arrêter dans les ports.

Manifeste du Roi d'Angleterre.

Il crut alors qu'il était tems de donner quelque couleur à sa conduite. Il fit aussi publier un manifeste. Mais il était bien différent de celui du Roi de France qui semblait dédaigner de rendre compte de sa conduite à l'univers. Il était plus circonstancié, sans doute parcequ'un peuple libre veut être instruit; mais il n'en était que plus mauvais, parce que le défaut de raisons le forçait de recourir à des prétextes faux, frivoles, ou puerils. Charles y disait que depuis son rétablissement, il avait fait paraître dans toutes ses actions le plus grand zele pour le repos de la Chrétienté, & s'était abstenu religieusement de rien entreprendre sur les Etats d'autruy. Quoiqu'il eût, continuait-il, observé scrupuleusement l'allian-

aite avec eux, ils n'avaient pas laissé 1672.
le le forcer à une rupture en 1665.
Depuis la paix de Breda, ils avaient
ontinuellement tenté d'éluder l'obser-
ation des traités & des Reglemens;
t n'avaient jamais voulu se prêter à
erminer les différends sur les établis-
emens reciproques dans les deux In-
es. Ils avaient poussé la mauvaise
oi jusqu'à retenir plusieurs Anglais
tablis à Surinam. Ils ne s'étaient pas
ontenté d'outrager les sujets du Roi;
s avaient porté leur audace jus-
ue sur la Majesté Royale. Il n'y a-
ait presque point de villes dans leur
ays qui ne fût remplie de satyres vé-
ementes, de peintures injurieuses ou
e médailles insolentes. Ils avaient,
été dernier, violé le droit du Pavil-
on, une des plus anciennes & des
lus incontestables prérogatives du Roi
'Angleterre. On avait porté l'inso-
ence jusqu'à répresenter dans des cours
e la Chrétienté que cette prétention
tait ridicule. On poussait l'ingratitu-
e jusqu'à leur contester le domaine
es mers; quoiqu'autrefois on se fût
stimé fort heureux d'obtenir des Rois
l'Angleterre, la permission de pêcher,
noyennant un certain tribut. Au lieu
le lui donner quelque satisfaction, les
Etats-Généraux avaient taché de sou-

1672. lever le Roi de France contre l'An gleterre. Enfin ils avaient voulu sur prendre la religion de son Ambassa deur, en lui remettant un papier o ils promettaient de faire baisser le pa villon, à condition que l'Angleterr n'en tirerait aucune conséquence co tre le commerce & assisterait les Etat contre la France. Leur Ambassadeu Extraordinaire n'avait pas voulu offr d'autres conditions, avant d'avoir reçu l instructions de ses maîtres. Ainsi l Roi, désespérant de voir un bon su cès de ces négociations s'était vu co traint de recourir aux armes. En co séquence il interdisait tout commer avec les Habitans des Provinces-Unie Ce qu'il y a de plus singulier dans manifeste, c'est que le Roi finisse par déclarer qu'il voulait mainten l'observation de la Triple Alliance & de paix d'Aix-la Chapelle.

Motifs singuliers du mécontentement des Anglais.

Plut-à Dieu qu'il eut été aussi f cile aux Etats de se défendre cont les efforts de leurs ennemis, que réfuter les pretextes odieux ou friv les contenus dans leur manifeste. C'e ce qu'ils firent l'année suivante, s'attachant particulierement à celui d Anglais, peuple libre qu'il importa bien plus d'instruire qu'une nation la volonté royale est la loi suprêm S'il faut en croire une lettre partic

ière du Roi qui subsiste, il est encore 1672.
n autre sujet de son mécontentement con-
re les Etats. Les injures, dit-il, que
n'ont fait certaines personnes qui sont
la tête du gouvernement des Provin-
es-Unies m'ont forcé à faire cause
ommune avec le Roi très Chrétien.
Notre seul objet est d'humilier l'or-
ueil intolérable de la faction de Lou-
estein & de couper pour toujours la
acine à d'autres injures semblables."
es Ecrivains vendus au ministère firent *Leclerc. II.*
irculer en même tems la calomnie & 270.
injure pour prévenir la nation contre
es Provinces-Unies." Il n'y avait,
isaient-ils, jamais eu d'alliance entre
Angleterre & la Hollande. Les Pro-
inces-Unies ne formaient pas une
épublique légitime. Ce n'était qu'un
zile de brigands & de pirates. Les
eux nations étaient ennemies naturel-
es; on ne pouvait jamais se réconcilier
un peuple, dominé par un
ain sordide, toujours épris de l'am-
ition d'imiter l'ancienne Rome en
'asujettissant toutes les nations, sinon par
es conquêtes, du moins par l'avanta-
e du commerce; & son grand objet
tait d'ecraser les Anglais pour domi-
er seule sur les mers. Dans cette
utte il fallait que l'une ou l'autre
ation périt. *Il fallait détruire Car-*
bage. Il était permis de les attaquer

1672. sans déclaration de guerre, parce qu
ne faut pas user de bonne-foi enve
des perfides. Les Bataves avaient to
jours trompé les hommes & les Dieu
Ils avaient surtout trompé les Angla
Ils avaient, dans la derniere guerr
commencé les hostilités en attaqua
Holmès. De Ruiter avait ensuite, p
la plus noire des perfidies, été pil
à l'improviste les établissemens A
glais sur la côte d'Afrique". C'est a
si qu'on preparait les Anglais par c
écrits violens ou adroits, les uns pc
animer les esprits plus portés à fer
qu'à raisonner & les autres pour m
trer à la nation les avantages qu'e
retirerait dans l'affaiblissement d
Etat dont la rivalité arrêtait part
les progrès de son commerce.

Bataille de Solebay. Les Anglais animés par tous ces r
tifs, mirent en mer une flo
formidable. Les Etats qui se sentai
forts sur cet élément, résolurent
les prévenir. Leur flotte sortit
commencement du mois de May,
nombre de quatre-vingt onze navir
tant vaisseaux de guerre que frégat
outre cinquante à soixante Yachts
brûlôts. Elle était commandée pa
Vice-Amiral De Ruiter qui avai
son bord le Ruwaard De Witt, I
puté des Etats sur la Flotte. E
formait trois divisions, command

r De Ruiter, Bankert & de Ghent. 1672.
lle s'avança d'abord pour empêcher
jonction des forces navales de Fran-
avec celles d'Angleterre: mais inu-
ement; elle eut, cependant, le bon-
eur de s'emparer d'une Frégate de tren-
huit pieces de canon. Elle découvrit la
otte combinée le 8 juin, à la hauteur de
olebay, port de mer entre Harwich &
armouth, composées d'environ cent qua-
nte six vaisseaux de guerre, dont il
y avait que trente Français, sous le
ommandement du Vice-Amiral d'E-
rées qui devint ensuite Maréchal de
rance. Le Duc d'York commandait
chef; mais ce Prince, soit confian
dans ses forces, soit présomption
ns ses talens maritimes, n'avait fait
cune disposition pour combat-
e; lorsque Edouard Montaigu,
omte de Sandwich, qui commandait
escadre bleue, vint l'avertir que
s Ennemis approchaient. A cette
ouvelle, chaque navire alla se ren-
re à son poste avec précipitation; &
lusieurs d'entreux furent obligés de
ouper leurs cables pour être prêts.
De Ruiter saisit cet instant de désor-
re pour fondre sur la flotte Ennemie. 7 Juin.
Avec l'avantage de l'ordre & du vent
l eût remporté de grands avantages;
i Sandwich conservant le plus grand
ang froid, au milieu du danger, n'eût

Barnage II. 206.
Vie de De Ruiter. 480. 490.

1672. par une manœuvre habile, fait sort
la flotte de la Baye où De Ruiter a
rait pu la détruire avec les brûlôt
Le combat s'engagea dèslors avec
égal acharnement des deux cotés. L
Ruiter s'attacha d'abord au Du
d'York. Il l'attaqua si rudement, l
bordées furent si vives de part & d'a
tre, que le Duc fut obligé de remo
ter un autre navire & n'osa plus
paraître devant De Ruiter. Le Ca
taine Jean van Brakel emporté par
courage & pasſant sur les loix rigo
reuſes de la discipline militaire,
signala par un trait extraordinaire.
servait dans la division opposée à l'
cadre rouge; mais ayant vu l'occasi
d'attaquer le vaisseau du comte
Sandwich dans l'escadre bleue, il s
carta de son rang. Il n'avait que
xante canons contre cens quatre
trois cens hommes contre mille. Il co
rut sur le navire Anglais; il esſuya
feu, s'approcha, vint à bout de l'
crocher; & lâchant en même tems tou
ſes bordées, il fit un carnage affre
Il réduisit le navire Ennemi à un é
si terrible que le comte de Sandwi
n'osant pas se rendre à un simple Ca
taine se noya en voulant se sauv
dans une chaloupe. Van Ghent, a
mé par un ressentiment particulier co
tre les Anglais, qui l'avaient dénon

une punition exemplaire, pour n'a- 1672.
oir pas baissé le Pavillon devant un
acht Royal, combattait l'Escadre
leue avec la plus grande impétuosité
rsqu'il fut atteint d'un boulet qui le
la. Le Ruwaard De Witt se tint
ndant tout le combat sur le tillac.
rois de ses Gardes que l'Etat lui a-
uit donné, furent tués à ses cotés;
ns que cet accident & le bruit des
illes qui sifflaient à ses oreilles, pa-
isſent alterer la tranquillité Trois jeu-
es gens des premieres familles d'Am-
erdam, Gerard Hasselaar, Conrad
an Heemskerk & Jean Berg, se si-
nalerent par leur valeur à la tête de
lusieurs matelots qu'ils avaient enro-
is sous eux; & le premier acheta sa
loire aux dépends de sa vie. De
.uiter avoua que de trente deux ba-
illes où il s'était trouvé, aucune
'avait été ausſi sanglante, & terrible.
Jn officier Anglais, forcé de monter
son bord, pour n'être pas abîmé
ans les flots avec son navire, ne put
'empêcher de s'écrier: De Ruiter est
n Amiral, un Capitaine, un pilote,
n matelot, un soldat; enfin ce Héros est
out à la fois. La bataille, commen-
ée dès les sept heures du matin, ne
nit qu'avec la nuit; les deux nations
'attribuerent la victoire; sans qu'on
iche, la quelle des deux commença

1672. la premiere à se retirer. La perte fi
à peu près égale des deux côtes. L
Anglais perdirent un plus grand nor
bre d'Officiers; puisque dix-huit c
leurs capitaines furent tués. Il y e
des deux cotés quelques vaisseaux br
lés ou coulés à fond. Les Franç
souffrirent les moins; car, quoiqu'
eussent été quelque tems engagés av
Bankert, le Comte d'Estrées s'é
toujours tenu à une certaine distan
soit qu'il eût des ordres pour mé
ger ses vaisseaux tandis que les A
glais & les Hollandais s'affaibliſſai
par leur acharnement récipr ques; t
que les Français n'euſſent pas enc
dans les combats de mer ce cour ge
cette intrépidité que l'expérience &
mu ation leur inſpi rent dans la ſu

Méſures de défenſe né gligées.

On ne peut disconvenir qu'il
bien glorieux pour les Hollandais c
voir rem orté quelque avantage
les flottes combin es de deux puiſſ
tes nations; Auſſi les chefs du G
vern m nt répandirent un recit pe
peux de ce combat entierement à
vantage de la R publique. Cette
litique était né e faire pour relever
courages ſingulierement abattus, par
ſuccès des Français par terre. Lo
XIV avait fait avancer les trou
vers les frontieres; mais plus gén r
ou plus attentifs à la décence e

eure que Charles II, il avait em- 1672.
èché que ſes troupes ne commençaſ-
nt les hoſtilités, avant que la guer-
: eût été publiquement déclarée ſui-
int les formalités ordinaires. Les
:ats, ſentant alors le danger, délibe- *Holl. Rel. janv. feb. Wagen. XII, 15, 22.*
nt vivement ſur la néceſſité de met-
e le pays à couvert en fortifiant les
ontieres; le Penſionaire De Witt in-
ta t depuis le commencement de l'an-
e ſur la néceſſité de faire de nou-
lles levées, mais il ne put concilier
s eſprits ſur cet article. Les États-
énéraux firent diverſes diſpoſitions
our augmenter les fortifications & les
rniſons des places frontieres; ils fi-
ren: ſurtout leur attention ſur We-
l, Rhinbe g & les autres places les
us expoſées. On avait prévu que
s Fra çais pourraient pénétrer juſqu'en
ollande, en ſe rendant maître d'Utr cht,
: de l'Yſſel. La Province de Hollande
ourvut alors à ſa défenſe particuliere. Il
it même propoſé dans les États de
uver la République par une réſolu-
on Extraordinaire. La ville de Co-
ogne était depuis quelque tems en
uerre ouverte avec l'Evêque-Electeur.
es États avaient ſaiſi cette occaſion
e faire entrer une garniſon dans la
ille en ſe déclarant pour le parti des
ourgeois. On prétend que, dans l'ac-

1672. femblée de Hollande, il fut alor
queſtion d'augmenter cette garnifon
Le Marquis de la Fare aſſure dan
ſes mémoires que ſi l'on eût alors ſu
vi les Conſeils de De Witt, la Répu
blique était ſauvée. Cet habile hom
me, dit-il, qui gouvernait l'Eta
par la ſupériorité de ſon genie
ouvrit un avis etrange dans l'aſſen
blée. Il propoſa d'attaquer Nuy
avant que le Roi pût ſe mettre e
campagne & d'y brûler tous les mag
zins, dont la deſtruction aurait mis l
Français hors d'état de faire la gue
re. Mais cette propoſition fut réjetté
ſans doute, parceque les Etats n
taient pas aſſez unis pour hazarder u
démarche dont le ſuccès ne pouvait êt
aſſuré qu'en attaquant la place ava
que le ſignal de la guerre fût donn

Premières Conquêtes des Français.

C'était, cependant, l'unique reſou
ce qui leur reſtait; elle meritait u
attention d'autant plus grande que l'
lectorat de Cologne était en effet
principal paſſage que les Franç
avaient choiſi pour pénétrer dans l
Provinces-Unies. En évitant ai
d'attaquer les Pays-bas Eſpagnol
dont il aurait toujours été le maîtr
dès que les Provinces-Unies auraie
ſubi le joug; il avait un Ennemi
moins & s'aſſurait l'alliance des A
glais qui prétendaient ne vouloir poi

écarter de la Triple-Alliance. Louis IV se rendit le 13 May à Charleroi 1672.
ı était le Rendez-vous de ſes trou-
:s. Le Prince de Condé lui conſeil-
de ne pas diviſer ſa nombreuſe ar-
ée & de fondre dans les Provinces-
nies, comme un torrent dont rien
arrêtterait la rapidité: mais pour évi-
r les contagions & la diſette qui ruine
; grandes armées, il eut ſoin de di-
ér la ſienne en trois corps. Le Roi
nduiſait le premier avec le Duc d'Or-
ıns ſon frere & le Maréchal de Tu-
ıne. Le Prince de Condé comman-
it le ſecond corps & le Duc de
ıxembourg le troiſieme. L'armée
: Turenne s'avança, par le pays de
ege, juſqu'à Maastricht qu'elle lais-
derriere elle; parce que pouvant
poſer une longue réſiſtance, elle au-
it retardé les opérations de l'armée.
n s'avança donc juſqu'à Mazeik, pe-
e ville ſur la Meuſe, dont la priſe
pide ouvrit une partie du pays aux
curſions des troupes Françaiſes. Or-
y, la premiere garniſon des Etats
ns les pays de Cleves, fut pris; a-
ès trois jours de ſiege. Le Roi ima-
na, pour jetter la terreur, d'entre-
endre alors quatre ſieges à la fois.
leves, Burich, Weſel, Emmerik &
hinberg furent inveſties le même jour
r quatre armées françaiſes, & ces

1672. places qui, dans les guerres avec l
Espagnols, soutenaient des sieges
plusieurs mois, se rendirent presq
sans résistance. Rees & Duitichem
rendirent avec la même facilité. L
Etats, obligés de distribuer le petit nor
bre de leurs troupes dans un grand nor
bre de places ne pouvaient les secour
les unes par les autres & se trouvaie
même hors d'état de mettre une bo
ne armée en campagne. Pour comble
malheur, des officiers sans expérien
commandaient des troupes sans dis
pline: une consternation générale, à la v
d'une combinaison de tant d'Ennem
avait saisi les esprits. Le désesp
avait presque éteint dans tous les cœ
ces sentimens d'honneur qui pourrai
encore soutenir les courages dans l
circonstances périlleuses.

Conquête des Evêques de Cologne & de Munster. *Dumont corps diplom. VII. 2. Mem. de la Paix de Ryswyk. II. 412.*

Pendant que les Français fa saie
ces conquêtes, l'Electeur de Colog
& l'Eveque de Munster s'étaient d
clarées contre les Etats. Le premi
se plaignait de l'injustice d
Etats qui lui retenaient la v
le de Rhinberg & des secours qu'
avaient prêtés à ses sujets révolté
Les motifs du belliqueux Evêque
Munster étaient moins fondés; po
toute raison de sa rupture, il accusa
les Etats d'avoir voulu débaucher p

rgent ſes Commandans & ſes Offi- 1672.
rs. Il pouſſa même l'impudence
qu'à reprocher aux Etats d'avoir
orné des ſcélérats pour l'aſſaſſiner.
s deux prélats joignirent leurs for-
; dans la Weſtphalie & fondirent
ns l'Over-Yſſel & le pays de Zut-
en. En chede, Oldenzeel, Ootmar-
n, Almelo, Borkelo, Lochem, Grol,
tes ces places hors d'état de ſe dé-
dre, furent priſes preſqu'auſſitôt
elles furent inveſties. On attendait
e longue réſiſtance de la part de De-
ter; mais ſoit lâcheté ſoit trahiſon,
Gouverneur, ſécondé par quelques-
; des Magiſtrats, rendit la place le
du mois de Juin, après un ſiege de
q jours. Zwoll, Campen & plu-
urs autres places oppoſerent encore
ins de réſiſtance. En moins d'un
ois la Province entiere ſe ſoumit à
rmée des deux Prelats qui ne s'ab-
irent du pillage que, parce qu'ils eſpé-
ent la conſerver. Le Prince d'O-
nge & pluſieurs membres du gou-
rnement avaient inſiſté pour qu'on
it cette Province en état de défenſe,
ais les diviſions qui la partageaient
ent écho er tous les projets des
ns Patriotes: On prétend même que *Raſnage, II. 267.*
portion des Habitans les plus diſtin-
és ſouhaitaient pour une révolu-
n. Les uns, diſait-on,
lifférens à toute eſpèce de gouver-

1672. nement, désiraient une révolution par le seul amour de la nouveau D'autres espéraient qu'en changea de maître, leurs dettes seraient anéa ties; quelques-uns s'imaginaient qu' feraient plûtôt fortune sous un gra Monarque comme le Roi de Fran qu'avec un petit chef tel que le Pr ce d'Orange. La conquête de ce province fut si rapide qu'elle étor l'Evêque de Munster lui-même. Il au menta les soupçons par ces paro qui lui échapperent en prenant Dev ter. *En vérité je crois que ces Tr tres nous tiendront parole.*

La Caisse de l'Etat portée à Amsterdam

Le nombre & la rapidité de conquêtes causerent de vives alarr dans la province de Hollande. commença dèslors à former le pr d'inonder la campagne & de const re des redoutes sur les chaussées. pensionaire De Witt répresenta c bien il serait facile aux Français, pénétrant dans la Betuwe & la p vince d'Utrecht, de s'avancer jusq la Haye. Il représenta, s'il ne se pas nécessaire de transporter les r nitions de guerre & les finances l'Etat, ainsi que l'assemblée des E Généraux à Amsterdam, ville forte sa situation. Ce sage Conseil fut vi en partie; & la ville d'Amsterd devint le dépôt de la caisse publiq

Holl. Resol. juin.

La crainte du Penſionaire n'était pas nuée de fondement Louis XIV avait mé le plan de franchir le Rhin pour uvrir un paſſage dans le cœur du pays. tous les malheurs qui fondaient ſur la publique, s'était jointe cette année e fécheresſe extraordinaire: le Rhin ait devenu guéable en quelques en oits de la branche qui ſe ſépare de l'Ys- . Il paraît qu'on leur ſoupçonna le deſn, de tirer parti de cet avantage; puiſe le Prince d'Orange était venu ſe mper près d'Arnhem le long de l'Ys- , après avoir détaché huit Régimens is les ordres du Comte Jean Barton Montbas, Commiſſaire-Général de Cavalerie: il devait veiller ſur trois enoits où le paſſage était le plus faci- ; mais, ſous prétexte qu'il était poſſible de conſerver ces poſtes, ontbas les abandonna. Le Prince Condé, ayant ſondé lui-même ces férens gués, crut d'abord que Mont- s n'avait abandonné ſon poſte que ur l'attirer dans une embuſcade. Il donc chercher un autre gué; & le omte de Guiche fut chargé de cette nction. Il prit pour Guide un payn catholique des environs; mais le ur manqua à cet homme on fut même ligé de l'animer en lui verſant de au-de-vie. Le gué ſe trouvait auès d'une vieille tour, qu'on appelle

1672.

Paſſage du Rhin par les Français.

Mm. de Guiche. 402 403.

1672. le *Tolhuys*, parcequ'elle sert de bure
de péage. Le Comte de Guiche l'
yant trouvé praticable ; toute l'arm
Française bouillante & jalouse de
signaler sous les yeux du souverain, e
treprit ce passage. La rive oppos
était défendue par un détachement
cinq à six mille hommes, sous les o
dres du Général Wirtz que le prin
d'Orange avait mis à la place de Mo
bas. Le Comte de Guiche entra
premier dans le fleuve. La Cavale
française se précipita sur ses pas, av
un courage impetueux; sans cepend
s'écarter des rangs: quarante j
nes gens de la noblesse francaise a
verent les premiers à l'autre bord s
le feu de l'ennemi. Un détachem
de cavalerie hollandaise les repou
dans l'eau, mais il fut bien
obligé de se retirer parce qu'il é
foudroyé par une batterie française
tirait du bord opposé. Plusieurs Fr
çais périrent dans le passage empor
par leurs chevaux. Le prince de C
dé traversa le Fleuve dans un batte
ainsi que l'infanterie royale. Il for
à l'instant sur le détachement comm
dé par le Général Wirtz qui, voy
le nombre des Français grossir, lâ
pied.

L'Infanterie hollandaise ne pouv
se sauver egalement par la fuite, dem

quartier, que le prince de Condé 1672.
fit promettre ; mais le Duc de
ngueville ſon neveu ayant la tête
ore pleine des fumées du vin, arri-
t dans ce moment, lâcha ſon piſto-
ſur les ennemis qui demandaient
vie, en criant, *point de Quartier*
r cette Canaille. Cette impruden-
provocation fit répandre beaucoup
ſang & fut fatale à l'auteur. Les
llandais, croyant n'avoir plus de
ource que dans leur déſeſpoir, fi-
une décharge bruſque : le Duc de
igueville périt dans cette rencontre
c pluſieurs autres ſeigneurs qui le ſui-
nt. Le Prince de Condé courut
même riſque de la vie. Un capi-
e de cavalerie nommé Oſſem-
g lui tira un coup de piſtolet qui
fracaſſa le poignet. C'était la pre-
re bleſſure de ce Prince qui mille
avait expoſé ſa vie dans les com-
s. Ce funeſte accident joint à la
t tragique de ſon neveu qui était
ique eſpérance de la maiſon d'Or-
s — Longueville, le jetta dans une
re qui lui fit ſouiller l'éclat de ſa
oire. Il révoqua l'ordre qu'il avait
né de faire quartier. Les Fran-
fondirent ſur les Hollandais & fi-
main baſſe ſur tous ceux que la
e ne pût ſauver. Louis XIV, n'a-
t alors rien à craindre paſſa ſur

1672. un pont de batteau avec le reste l'armée.

Ainsi fut exécuté presque sans ficulté, mais non pas sans gloire, passage du Rhin, alors si fort exag par la flatterie encore plus durable poëtes Français. Cet air de grand dont le Roi relevait toutes ses acti le bonheur rapide de ses conquêtes splendeur de son regne, l'idolatri ses courtisans, enfin le goût que peuples & surtout les Parisiens pour l'exagération, joint à l'ignor de la guerre, où l'on est dans l'oi té des grandes villes; tout cela fi garder à Paris le passage du I comme un prodige. L'opinion com ne était que toute l'armée avait p ce fleuve à la nage, en présence ne armée retranchée & malgré l' lerie d'une forteresse imprenable, pel'ée le *Tolhuys*. Il était très v que rien n'était plus imposant pou ennemis que ce passage, & que avaient eu un corps de bonnes tro à l'autre bord, l'entreprise était périlleuse.

Siecle de Louis XIV.

La Gueldre envahie par les Français.

Les Français ayant forcé cette barr ne trouverent plus rien qui s'op à leurs efforts. Ils taillerent en ces le Regiment d'Ailva envoyé s cours de Wirtz. Les troupes Hol daises prirent la fuite de tous le

& coururent se jetter dans Arnhem 1672.
se retira le Prince d'Orange avec
este de l'armée. Mais il fut bien
obligé d'abandonner cette ville,
r aller défendre les avenues des
vinces d'Utrecht & de Hollande.
ville d'Arnhem se rendit le 14 du
s au Marechal de Turenne & le
de Knodsenburg le 16. Celui de
enk si fameux par les longs siéges
l avait soutenus, ne tint que cinq
s.

a ville de Doesburg située sur l'Ys-
fut assiégée par le Roi en person-
Elle était défendue par de bon-
fortifications & une garnison nom-
ıse. Elle parut vouloir d'abord
e quelque resistance. Mais la ter-
r des Soldats & les sanglots des 21 *Juin.*
mes, furent cause qu'on se rendit
premiere apparence d'une attaque.
Duc d'Orléans assiegeait en même
ps la ville de Zutphen. Elle pa-
sait vouloir opposer quelque résis-
Il y avait même des citoyens
rageux dans la ville, qui se défen-
nt quelques jours: mais les bombes
on y fit jetter causerent tant d'é-
vante qu'on se rendit après 24
s de tranchée ouverte. Les forts
Voorne & St. André, les villes
Thiel, de Buuren, de Leerdam,
sfelstein & plusieurs autres places

Ils penetrent dans la Province d'Utrecht.

1672. se rendirent à la premiere vuë c moindre détachement Français. Chaq succès ajoutait au courage des vai queurs & à la consternation des vai cus. Le Prince d'Orange, quoiq rempli d'une prudence au dessus de l âge, ne faisait que d'entrer au comm dement; il n'inspirait pas une gran confiance à des troupes qui ne le c naissaient pas; & l'esprit de faction q le danger commun n'avait pas enc éteint, produisait des ordres souv opposés, qui fournissaient des prétex au grand nombre de ceux qui m quaient à leur devoir. Ce n'était qu ne suite continuelle & précipitée nouvelles conquêtes. On apprenai la Haye la perte des villes avant qu sût qu'elles avaient été investies ménacées. Tout le monde fut éto de voir que, dans un pays qui a été l'école de l'Europe pour les siè la plupart des places n'attendaient même pour se rendre, que la tranchée ouverte.

Position de l'armée des Etats.

Le Prince d'Orange, voyant Français dans l'enceinte de l'Isle Bataves, s'était d'abord retiré à Utre Les Etats & les habitans de cette p vince auraient bien voulu l'y rete mais l'effroi était trop grand en H lande. Les Etats-Généraux craig pour eux-mêmes le rappellerent

ette Province. Ils jugerent que la 1672.
lle d'Utrecht était trop faible pour
ouvoir être défendue, & qu'il impor-
it beaucoup plus de garder les fron-
eres de la Hollande; pour empêcher
Ennemi de pénétrer dans le cœur de
État. Le Prince obéit à cet ordre
: distribua ses troupes dans cinq
ostes. Il se porta près de Bodegra-
e, le prince Jean Maurice de Nas-
u près de Muiden, le Général Wirtz
Gorcum, le Comte de Voorne sur
oeiwerwellen-Sluis & le Marquis
e Louvigny à Schoonhoven.

Ainsi toutes les places situées hors Les Fran-
e cette Sphere, furent abandonnées çais à une
ux Français. Le Marquis de Roche- lieu d'Am-
rt s'empara de Wagueningue, de sterdam.
heenen, de Wyk de Duurstede &
Amersfoort. Les villes n'attendaient
us l'arrivée des troupes Ennemies;
la nouvelle de leur approche, elles
nvoyaient leur demander des sauves-
rdes & des garnisons. Un de leurs
étachemens pénétra jusqu'à Naarden,
lle de Hollande, à trois lieues d'Am-
erdam, & s'en rendit maître sans
ouver aucune résistance. Cinq cava-
liers de la garnison française de cet-
e ville, allant à la maraude, s'avance-
nt jusqu'à Muiden, où sont les éclu-
s qui peuvent inonder le pays, & qui
est qu'à une lieue d'Amsterdam. Les

1672. Magiſtrats, les prenant pour les Avan
coureurs de l'armée de France fur
ſaiſis de frayeur & leur rendirent l
clefs de la ville. Il ne reſtait qu'u
ſervante au chateau ; ne voyant q
cinq ſoldats d'ennemis, elle eut
courage de leur fermer l'entrée en l
vant le pont-levis. Le Marquis
Rochefort, inſtruit de cette avantur
fit partir un détachement pour ſai
cette place ; mais le Prince d'Oran
averti à tems & voulant réparer
faute qu'il avait faite, en laiſſant ſa
défenſe une place de cette importan
avait prévenu les Français. Il y av
envoyé le Prince Maurice de Naſſa
qui fortifia ſi bien cette place, qu'e
échapa pour toujours aux Français.
Louis XIV ne douta plus alors
voir tomber ſous ſa puiſſance, tou
les places des Provinces-Unies. Pc
deviner quels étaient ſe deſſeins,
n'eſt pas inutile de rapporter
que lui écrivait alors le Comte d'
ſtrades dans une Lettre du 17 juin.

D'Eſtrad. I 304.

„Je reçois tout préſentement des av
que le peuple de la Ville d'Utrec
a pris les armes contre ceux qui vo
laient faire ſortir leurs effets & le
hardes & même qu'ils les ont pill
Il y a dans cette ville plus de 60
Catholiques, dont les principaux ſo

le ma connaisſance, lesquels ſe voyant 1672.
outenus par l'armée de votre Majesté,
e me laisſent pas douter qu'ils n'é-
ranlent le reſte des peuples, qui con-
aîtront facilement qu'ils ne peuvent
tre maintenus par les Hollandais,
u'en leur fourniſſant des ſubſides qui
s ruineront. Ainſi s'ils peuvent un
our ſauver leurs biens & leur liberté,
on peut juger qu'il traiteront avec
otre Majeſté & qu'ils ſe donneront
elle".

„Par la priſe de cette Ville (d'Utrecht,)
otre Majeſté réduira la Hollande à
out ce qu'elle voudra, en ne perdant
as de tems, & envoyant un corps
e troupes pour ſe ſaiſir de Muiden,
à ſont les Ecluſes, d'où il pourra
ouſſer juſqu'aux portes d'Amſterdam
ns rien craindre & l'obliger même à
aiter.(*)"

(*) Le Comte d'Eſtrades s'eſt trompé ſu-
ement, ainſi que ceux qui l'ont copié, en
ſant ces paroles. Quoiqu'il y ait une écu-
à Muiden, ce n'eſt pas la ſeule par où
on peut inonder le pays. Elle ne ſert
u'à vuider les eaux exceſſives, qu'on fait
ouler quand la marée eſt baſſe & que le
ent ſouffle de la terre. On peut inonder
out le pays quand l'on veut par d'autres
gues & même par une haute marée des

1672. „On en peut faire de même à l'égard de Woerden, qu'un autre corps peut emporter, & marcher enſuite à Swammerdam, & delà à la Ville de Leyde, laquelle voyant les paſſages libres, aimera beaucoup mieux traiter que de laiſſer ruiner ſon territoire."

„ Connaiſſant la maniere du gouvernement de Hollande, comme je fais depuis pluſieurs années, j'en puis parler à votre Majeſté avec plus de ſûreté qu'un autre, & lui dire, que préſuppoſé qu'elle s'empare d'Utrecht & des lieux ci-deſſus marqués, elle pourra abolir la République, & faire en deux mois ce que toutes les puiſſances du monde n'auraient pû faire enſemble ... La priſe d'Utrecht aſſujettit à votre Majeſté les Provinces de Gueldres, d'Overiſſel, & d'Utrecht. Celles de Friſe & de Groningue peuvent être attaquées par ſes alliés ... de ſorte qu'il ne reſtera plus que la Hollande & la

---

canaux d'Amſterdam, ſurtout quand il ſouffle un Nord Oueſt, & même en ouvrant les écluſes qu'on leve pour laiſſer paſſer les bateaux qui vont à Muyden. Il eut encore été facile de crever la digue qui va d'Amſterdam à Muyden, d'ouvrir par là un paſſage aux eaux de la mer & d'inonder tous les environs; & c'eſt ce qu'on fit en partie

Zéelande. La premiere peut être divisée par l'intérêt propre des Villes.... 1672.
Amsterdam a des démêlés pour les digues, pâturages, & pour les eaux avec les Villes de Haarlem & de Leyde. Rotterdam en a avec la ville de Dort pour des prétentions de Commerce, les Isles & de certains Villages qui sont en contestation. Les villes, étant souveraines n'auront pas de peine à se soustraire à l'autorité des Etats-Généraux; quand elles verront qu'on leur conservera leurs Priviléges, que le Magistrat gouvernera le peuple comme l'ordinaire, & que leur Commerce & leurs revenus demeureront sur le même pied qu'ils sont à présent, à la reserve des prétentions ridicules, que les Etats s'attribuent sur la mer, qui seront réglées suivant l'intention de votre Majesté.... Les villes de Nord-Hollande suivront celle d'Amsterdam, de sorte qu'il ne restera plus que la Zéelande qui conservera sa Souveraineté à part, & qui ne pourra pas subsister sans le Commerce & l'appui de la France & de l'Angleterre".

„Ce qui restera des autres places aux Etats, comme Bois-le-duc, Grave, Heusden, Bommel, & les Forts qui en dépendent, Bréda, Berg-op-Zoom & Maastricht tomberont d'elles mêmes, n'étant plus appuyées des gros-

1672. ſes Villes de Hollande... Par ce moyen la République & la forme du Gouvernement ſeraient entierement ruinées & abolies".

Ainſi penſait, ainſi raiſonnait le Comte d'Eſtrades. Mais quoique ce Miniſtre eût demeuré longtems ſur les lieux, & qu'il ſuivît alors l'armée du Roi, il ne paraît pas avoir été plus initié dans les ſecrets du Cabinet qu'il n'était inſtruit de la ſituation phyſique du Pays. Ce qu'il conſeille au Roi de France n'eſt gueres analogue à la conduite de ce Monarque, ni même au traité de partage qu'il avait fait avec le Roi d'Angleterre. Peut-être dira-t-on, que l'ambition des Princes augmente à proportion de leurs ſuccès militaires. Mais il n'eſt guere probable que Louis XIV ait penſé ſi tôt à priver les Anglais & le Prince d'Orange de la part qu'on devait leur donner dans la conquête. Il n'aurait été, ni ſûr ni politique d'éconduire ainſi la nation Anglaiſe, qui n'entrait qu'à regret dans une alliance pareille & qui aurait été diſpoſée, malgré ſon Souverain, à changer d'étendard & par ſa poſition, en état de cauſer beaucoup de tort aux Français. On verra même dans les propoſitions qui furent faites peu de tems après, que la Fran

e tenait en général au premier plan 1672.
oncerté avec Charles II.

Le Magistrats d'Utrecht, ayant per-
i tout espoir par la rétraite du Prin- Prise de la
d'Orange, ne furent plus concerter vi e d'U-
s mesures de prudence ni sauver mê- trecht par
e les apparences. Ils resolurent de pré- les Fran-
nir le Monarque Français par une dé- çais.
itation. Leur étourdissement était si Basnage II.
an i, qu'ils jetterent les yeux sur deux 235.
s plus obscurs marchands de la ville,
rcequ'ils étaient nés Français &
'ils s'imaginaient que Sa Majesté les
outerait plus favorablement que les
us grands Seigneurs de la province.
envoyerent ensuite, pour rédiger les
nditions, trois personages distingués
s trois Etats, Mr. Tuyl de Serooskerke de Weliant pour la noblesse,
r. Van der Does de Berkestein pour
s Etats & Mr. Van der Voort pour
Corps municipal. Pendant cette dé-
itation, le Marquis de Rochefort en-
a dans Utrecht & vint prendre pos-
ssion de l'Hôtel de Ville, où les
efs lui furent apportées. Le Roi
e France ayant réfusé la sauve garde,
emandée par les députés: ils furent
bligés de se soumettre à la loi du
inqueur. Le Roi leur accorda ce-
endant la conservation des droits &
privileges de la province avec le
bre exercice de la religion réformée.

1672. Il promit surtout qu'il n'en céderait
domination à aucun Seigneur partic
lier & qu'elle serait compriſe dans
traité que Sa Majeſté pourrait fa
avec les Etats-Généraux. Ceux
posſédaient les Canonicats & prében
des cinq Colléges ou Chapitres & les
néfices de l'Ordre Teutonique, devai
en jouir leur vie durant, après q
ces bénéfices seraient à la diſpoſit
de Sa Majeſté. Montfort s'étant r
due peu de jours après, toute la P
vince d'Utrecht ſe trouva au p
voir des Français. Louis XIV, t
jours jaloux des occaſions de répréſ
ter, voulut faire ſon entrée dans Utrec
Le Marquis de Rochefort ſe ſaiſit
avenues pour empêcher que perſo
n'y entrât. Les Officiers Holland
furent enfermés dans les Egliſes &
Soldats gardés à vuë ſur les baſtio
Les Gardes du Corps précédaient
Roi qui marchait entre les Ducs d'
léans & de Monmouth. C'eſt enc
une tradition orale dans la ville
Louis eut quelque frayeur dans ſa m
che. On aſſure qu'il fut effrayé
voyant des cheminées fumantes ſur
bord des canaux. Il craignit qu
n'eût miné ces maiſons ſouterrai
qui ſont le domicile de la popula
& ce conquérant de trois Provin
trembla pour ſes jours. Echappé de

il imaginaire, il admira, dit-on, la 1672.
té du peuple qui laisfait échaper
e occasion de le faire sauter en
avec quelques tonneaux de
dre. Quoiqu'il en soit de cette
lition singuliere, il est certain que
Monarque alla fixer son sejour à
ix lieues de la ville, dans une bel-
maison de campagne apelée Zeist,
l'on voit encore quelques restes de
magnificence d'une maison royale.
Le Monarque ne se contenta pas de
loyer ces marques fastueuses de
ire & de triomphe: il voulut rendre
sa religion l'éclat & la supériorité
e le culte du plus fort s'arroge
jours. Il s'empara de l'ancienne
lise Cathédrale, après en avoir fait
ller la chaire & les bancs, lever
benir l'enceinte, pour purifier un
l, regardé comme profané par un
lte étranger. Le Roi fit répéter la
me cérémonie dans plusieurs autres
mples des places conquises. On
ça même sur quelques autels cette
cription prophane: *Regi Triumphan-*
, au Roi Thriomphant.

Nimegue ne se rend qu'après une défense courageuse.

La ville de Nimégue fut la seule
i se distingua par une résistance glo-
euse, quoique peu fortunée. Mr. de
urenne, après l'avoir fait bloquer,
ait venu l'asieger dans les formes.
es Bourgeois, animés par l'exemple

1672. & les discours de leur Gouverne-
De Wellderen, partagerent les trava-
avec la garnison. Ils firent de si f-
quentes décharges de canon que l-
renne, dont le système était de mé-
ger la vie des Soldats, les tint él-
gnés, se bornant à faire jetter u-
quantité de bombes, pour réduire
habitans sans recourir à une ouver-
re de tranchée ni aux extrémités d-
assaut. Mais les habitans avaient
tant de précautions pour prevenir l-
fet des bombes ou pour éteindre
feu dès sa naissance, que leur effet
presque perdu; on prétend mêm-
que les Français n'osaient tirer sur
quartier le plus exposé parceque les c-
liques y avaient leurs plus belles m-
sions. Il furent enfin obligés d'en ve-
à l'assaut; trois fois ils furent repo-
sés; les bourgeois animés par ses i-
cès étaient resolus de périr tous p-
que de se rendre; mais les Offici-
& les Soldats de la garnison forçer
les bourgeois à capituler. Les ma-
trats & tous les Officiers furent c-
tinués dans leurs charges. Mais,
garnison perfide qui avait causé la r-
dition de la Ville, entra en gra-
partie au service des Français. Ce-
prise produisit celle de plusieurs to-
des environs & surtout de Br-
mel. Mais le Roi de France craign-

e ces sortes de résistances ne fissent 1672.
houer ses projets dont le succès dé- 10 Juillet
ndait de la célérité, eut recours à
nouveaux moyens. Il fit publier Coster hist.
e Déclaration où il promettait d'u a
d'indulgence envers toutes les vil- 165. 177.
qui se rendraient volontairement, 188. 189.
menaçait de livrer au pillage & aux
mmes celles qui travailleraient à se
fendre soit par des inondations, soit par
elqu'autre moyen que ce fût. Cette
claration était à peine rendue, que
villes de Woerden & d'Oudewater
manderent des sauve-gardes, qui leur
rent accordées, avec l'assurance or-
naire du maintien de leurs droits &
ivileges.

Les trois Provinces de Gueldre, Conseil de Guerre pour conquerir toutes les Provinces-Unies.
Utrecht & d'Overyssel étaient déjà
bjuguées, la Hollande était enflamée,
la Frise & Groningue semblaient
uvertes aux premieres incursions: on
t que Louis, alors enivré de ses
ccès, tint un conseil de guerre,
ur aviser aux moyens d'assurer &
mpletter ses conquêtes. Turenne &
ondé opinerent à la démolition de la
upart des places à mesure qu'on les
enait, parcequ'elles épuiseraient l'ar-
ée par le nombre des garnisons qu'il Basnage. II. 224. 237. Le Clerc II. 277.
illait y mettre. Mais le Ministre Louvois,
turellement fier, & jaloux de don-
r des gouvernemens, s'opposa vive-

1672. ment à cet avis. Il représenta qu
des Provinces faibles & saisies d'effr
ne feraient aucune résistance, que l'Er
pereur & les autres Princes de l'Em
pire craignaient trop Sa Majesté, po
penser jamais à traverser ses projets,
que les places ainsi que les garniso
seraient toujours nécessaires pour te
le peuple dans l'obéissance. Le R
suivit cet avis qui flattait ses idé
ambitieuses. Ensuite le Prince
Condé proposa d'envoyer six mi
chevaux à toute bride à Amsterdam
pour s'en emparer, en profitant de
première consternation du peuple, f
lui donner le tems de reprendre c
rage. Turenne, plus circonspect p
cequ'il connaissait mieux ce pays où
avait fait son premier apprentissage d
la guerre, fut d'un avis contraire.
jugea que l'on exposerait cette cav
rie à être totalement détruite, par
facilité de l'ensevelir sous les eaux
ouvrant les écluses ou profitant de
haute marée.

En effet cette ville se reposant
les défenses qu'elle tient de la nat
prenait toutes les précautions néces
res pour en tirer parti. Elle em
des compagnies bourgeoises. Les M
gistrats firent monter une garde rig
reuse. Ceux de la populace qui
manque de travail pouvait porter à

volte furent contenus par une paye 1672.
guliere & armés pour la défenſe de
patrie. Les vaiſſeaux de guerre qui
trouvaient dans le port, ſans être
ıployés, furent diſtribués autour de
ville. Pluſieurs autres places qui
uvaient tirer le même avantage des
ux, ſuivirent cet exemple: les citoyens
craignirent pas dans cette circonſtance
rendre à la mer ces campagnes fer-
es qu'ils avaient eu tant de peine à
lever à cet élément. On voulut mê-
e inonder par politique certaines ter-
s qu'on eût pu conſerver, de peur
e le petit peuple ne s'imaginât qu'on les
argnait; parce qu'elles appartenaient à
s principaux de la ville, pour faire
pporter aux payſans plus patiemment
ıondation de leurs campagnes dont on
prétendait exempter perſonne. L'i-
ndation s'étendit ſi loin, que quelques
valiers Français détachés, alors par
Duc de Luxembourg qui les ſui-
it, n'eurent que le tems d'aller au
lop au devant du Duc pour l'aver-
e ſe retirer. Les précautions de la
lle la plus grande & la plus riche
es Provinces-Unies, étaient d'autant
lus glorieuſes; qu'en général le reſte Conſter-
e la République ne croyait plus avoir nation gé-
e reſſources que dans la ſousmiſſion. nérale.
ous les ordres de l'Etat ſentirent leur
ourage s'ébranler. La Princeſſe Douai-

1672. rière d'Orange, toujours dominée p
l'avarice, ne pensa qu'à sauver
biens. Elle présenta requête aux Et
de Hollande pour obtenir la perm
sion de prendre une sauve-garde
Roi de France pour l'Hôtel & les
fets qu'elle avait à la Haye: les Et
sentirent les conséquences d'une
telle concession sur l'esprit d'un p
ple déjà trop ébranlé. Pour ne
montrer qu'ils désespéraient entie
ment de la République, ils refuser
de l'accorder. Ils délibererent en
me tems, sur les moyens de sau
les déplorables restes d'une Répul
que, Jadis si florisfante. Quoiqu
eussent coupé toutes les avenues a
Ennemis, en submergeant les ca
pagnes, leurs résolutions ne furent
conduites avec ce sang-froid
pouvait seul leur inspirer les mesu
les plus propres à se sauver du pé
Resol. Holl. 20 Juin. On dit que De Witt lui-même se
sa entrainer à la consternation géné
le. Il fut accablé par la rapidité
Epouvante du Pensionaire de Witt. conquêtes Françaises & par la ha
des peuples qui regardait son opp
tion à l'aggrandissement du Princ
(*Wicquef. Hist. Manus. XX. Liv.*) comme la source de leurs malheu
Aulieu de se roidir contre l'orage
de redoubler de constance à prop
tion de la grandeur du danger, il
lut y succomber. Il vint trouver t

1672.

ɔnvanté le Greffier Gaſpard Fagel
ır lui communiquer ſes allarmes. Fa-
répondit au Grand-Penſionaire que la
publique s'était trouvée dans de
s grandes extrémités ſous la tyran-
de Philippe II. C'eſt du courage
il faut attendre des reſſources: La
llande & la Zéelande n'ont qu'a te-
fermes; juſqu'a ce que les autres
ɔvinces, revenues de leur premier
oi, puiſſent ſeconder les efforts des
nces de l'Empire & ſurtout de l'E-
teur de Brandebourg que leur in-
êt devait forcer à voler au ſecours
Provinces-Unies. L'Hiſtorien (*)
ıtemporain qui rapporte ce fait ajou
que Mr. Fagel ne prenait jamais
ſeil de la prudence & qu'il était
able de tout hazarder & de tout
dre. Ce jugement paraît bien ſé-
re. Mr. Fagel, de Penſionaire de
rlem était devenu Greffier des États-
néraux depuis l'année 1670. Le
and Penſionaire lui avait dit-on,
ɔcuré cette place; ſoit pour l'atti
dans ſon parti, ſoit pour n'être
ıs expoſé à être traverſé par ſon
quence en faveur du Prince d'O-
ge. Il ſemblerait plûtôt que ce mi-
tre fut un politique adroit & ha-
e. Il cultiva l'amitié de De Witt
ır monter aux honneurs. Il ſçut
conſerver même en traverſant ſes
ſeins. Cela n'eſt point étonnant

Boſnage. II 130.
(*) *Wicquef. Liv.* 17.

1672. puisque de Witt ne crut jamais pou-
voir se défier d'un ministre, qui avait été un des principaux moteurs de l'é-
Basnage. 197. 198. Amst. geschied. Liv. XIX. p. 671. in Folk. dit perpétuel & qui dans la dernière élévation du prince d'Orange avait eu beaucoup de part aux bornes mises à son autorité. Il paraît qu'en ministre fin & rusé il savait conformer sa politique aux circonstances. Il paraît qu'prévoyant, avec plus de sang froid que de Witt, les révolutions qui fermentaient en faveur du Prince d'Orange, il sçut paraître du parti de Louvestein & par l'étalage courageux de maximes républicaines, se conserver la confiance du parti contraire.

De Witt propose de traiter avec le Roi de France. Memoire de De Witt. voy. cidev. T. VI. p. 592.

Au contraire De Witt ne put pas conserver dans la crise désespérée où se trouvait sa patrie, ce génie & ce courage qu'il avait signalés si souvent dans des guerres très difficiles & surtout dans les orages civils. Ce Ministre était sans doute guéri de l'idée singuliere qu'on lui attribue d'avoir projetté de faire de la Hollande une République indépendante, en abandonnant les provinces circonvoisines qui voudrait s'en emparer. Il fut dit-on, le premier à proposer d'entrer en négociation avec les Rois de France & d'Angleterre. On prétend que son dessein était de prévenir par ce moyen l'élévation du prince d'Orange

Secret. Resol. 14. Juin. Basnage II. 239. 240.

ne voulait pas, dit-on, devoir le 1672.
ıt de l'État à un jeune prince dont
puiſſance éclipſerait celle de tous
autres Régens; s'il devenait jamais
libérateur de la patrie. Mais n'eſt-
ɔas plus probable qu'il crut n'avoir
n à eſperer d'un prince ſi jeune, ſi
ı expérimenté dans l'art militaire,
a tête d'une armée peu nombreuſe &
s diſcipline? N'eſt il pas plus pro-
ɔle que De Witt, conformément à
politique ordinaire, n'avait conçu
deſſein de négocier que pour décou-
r les prétentions de la France, l'en-
âîner, juſqu'à ce que les circonſtan-
devinſſent plus favorables. Quoi-
il en ſoit, on aſſure que De Witt,
ès avoir fait accepter la propoſition
nvoyer des Députés, malgré l'op-
ition (*) de la ville d'Amſterdam, *Amſt. geſchiedenis. Liv. XIV.*
fit un ſcrupule de ſigner la Réſolu-
n, afin de pouvoir, dit-on, la déſ-
ɔuer s'il arrivait quelque change-
nt. On ajoute que dans les Etats-
néraux Mr. van der Hoole, vénéra-
e vieillard de ſoixante & quinze
s, qui préſidait pour la province
Utrecht, alors ſubjuguée, ne laiſſa
s de s'oppoſer à cette réſolution,
ec toute la chaleur d'un Miniſtre
ne & bouillant. Il quitta même ſa
ce plûtôt que d'y conſentir. Mr.
gel imita cet exemple & refuſa de

1672. signer la députation qui ne laisſa pas d'
tre réſolue. Le Baron de Ghen
Guillaume de Naſſau d'Odyk & Pi
re Grotius furent nommés pour ſe r
dre auprès du Roi de France.
partirent de la Haye le ſeize du m
de Juin & il arriverent le 22 au c
teau de Keppel, où ſe trouvait al
le Roi de France.

Deliberation des Etats & des Villes ſur la Négociation avec la France.

Ils allerent voir le lendemain
Miniſtres de Louvois & de Pompon
On leur demanda avec le ton dur
altier de vainqueur, s'ils avaient
ordres pour traiter avec Sa Maje
Ils répondirent, avec l'air humble
ſoumis de ſuppliants, qu'ils n'avai
d'autre commiſſion que de deman
au Roi à quelles conditions il vou
traiter avec la République. Les
niſtres Français répliquerent fierem
qu'on ne pouvait traiter avec des g
qui n'étaient pas revêtus de pl
pouvoirs, & qu'au reſte le Roi re
dait comme ſien tout ce qu'il avait
quis par droit de conquête, qu'il
le céderait qu'avec une compenſa
convenable ; Ils exigeaient en o
qu'ils indemniſaſent le Roi des f
de la guerre & qu'ils donnaſſent ſa
faction à ſes alliés. Mr. de Pom
ne ajouta que les Etats devaient p
dre les réſolutions les plus prompt
s'ils voulaient ſauver quelques dé

naufrage de la République. Les députés retournerent à la Haye avec cette réponse. Ils firent leur rapport dans l'assemblée des Etats de Hollande sur qui roulait alors tout le système des résolutions de l'Etat. Dans cette circonstance délicate, on crut qu'un aussi grand politique que DeGroot pourrait ouvrir quelque avis utile. On le pria de s'expliquer sur le parti qu'il jugeait le plus utile à la République. „ Il ne nous reste", dit ce grand ministre, „ que deux ressources, ou de nous défendre jusqu'à la derniere extrémité ou de travailler à obtenir les conditions les plus favorables. Il ajouta qu'on pourrait encore conserver les Provinces de l'Union, en abandonnant au Roi toutes les places frontieres situées hors de leur enceinte. Il fit entendre que l'Etat se trouvait dans une situation désespérée, & que le Roi pouvait conquerir toute la Hollande à la faveur des glaces. Il osa même avancer que plus on tarderait de traiter, plus les conditions qu'il imposerait seraient dures. Ce conseil prudent & pusillanime, qui fournissait un Prince ambitieux l'occasion de saisir la République à sa discrétion ou de s'en rendre maître, quand bon lui semblerait, ne parut pas étonner les autres membres. Au contraire le corps des nobles fut le premier à ouvrir un avis

1672.

1672. conforme à celui de De Groot. M. M
— de Maasdam & de Duivenvoorde q
portaient la parole, déclarerent qu
fallait tout sacrifier au vainqueur; pou
vu que l'on conservât la religion,
liberté & la Souveraineté. Onze v
les, Dort, Haarlem, Delft, Leyd
Corcum, Schiedam, Schoonhove
Edam, Monnikendam, Medenblik
Purmerende opinerent aussitôt pour
parti: Gouda, Rotterdam, la Brill
Hoorn & Enkhuisen, n'olaient enc
se déterminer dans une matiere aussi
licate. Leurs Députés s'excuserent
dire leur avis, sous prétexte qu'ils n
taient pas encore décidés dans ce
affaire importante ou qu'ils n
vaient pas encore des ordres de le
constituans.

Amsterd. Geschied. Liv. XIX. Amsterdam fut la seule ville qui
leva contre la résolution de traiter a
des vainqueurs insolens. Dort, D
& Leide voulaient qu'on n'attendît
le sentiment de cette ville. „Il n'y a
plus moyen", disaient leurs Députés,
conserver la constitution & la confed
tion dans son intégrité. L'Ennemi é
aux portes. L'Angleterre avait armé t
tes ses forces pour écraser la Républi
d'un autre côté. On pouvait traiter
le consentement d'Amsterdam; p
qu'en 1584 on ne l'avait pas atten
pour la résolution de déferer la sou

ineté au Prince d'Orange. Il était 1672.
cile à cette ville de conserver du cou-
ge dans la consternation générale. Ou-
e les avantages d'une situation qui
rendait imprenable, elle était abon-
mment pourvue de défenseurs & de
ovisions de guerre & de bouche.
es autres villes ne manquaient pas
n plus de courage: mais puisque
courage tout seul ne suffisait pas,
es ne devaient pas s'exposer au der-
r des malheurs par l'obstination d'u-
seule ville. Ces raisons n'ébranlerent
int les Députés d'Amsterdam. Ils
oresenterent qu'ils étaient prêts à
itenir les autres membres de la con-
lération. Ils s'offraient même à se
idre en personne dans les postes ména-
pour les défendre. Ils protesterent con-
une résolution qui leur causerait le
is grand tort & dont la situation déplo-
le des finances rendait l'exécution im-
sible. Ceux d'Aikmaar furent les seuls
i soutinrent un peu le parti courageux
la ville d'Amsterdam. Ils déclare-
t qu'on ne pouvait forcer les voix
is une affaire d'aussi grande consé-
ence. Ils représenterent que les con-
ions n'étaient pas recevables. Ils
ntrerent qu'un pareil accomode-
nt mettrait toute la République à la
crétion d'un vainqueur avide; & qu'il
ait mieux s'exposer à la fureur de

1672. l'Ennemi qu'à celle des Bourgeois
jà mutinés partout. De Groot voyant
divisions de l'assemblée prit encore
parole, pour insister sur l'avis qu'il
vait ouvert. Il représenta de nouv
qu'il fallait ménager un vainqueu
puissant; qu'on pourrait lui céder M
tricht & les autres places situées h
de l'enceinte des Provinces-Unies
quelque indemnisation pour les f
de la guerre, pourvu qu'il eut la b
té de ne pas toucher aux Provin
de l'Union. Pour faire changer c
d'Amsterdam de sentiment, il aj
que le Roi de France avait résolu
passer l'hiver en Hollande pour
quer cette ville à la faveur des
ces & qu'il n'y laisserait pas pi
sur pierre. Ainsi d'après ce conseil
prudent & pusillanime, l'existenc
la République n'aurait plus dépe
que de la bonne volonté d'un Pr
dévoré de gloire & d'ambition.
aurait pu l'envahir à son gré p
conquête ou la tyranniser à chaqu
stant par des contributions arbitra
Une défense courageuse ne valait-
pas mieux qu'une situation aussi
caire? De vrais Républicains ne
vaient-ils pas preferer de s'ense
courageusement sous les ruine
leur patrie? Où plûtôt, entre c
partis également extrêmes & doulou

valait-il pas mieux attendre un 1672.
gement de circonstances du cours
& de la patience, que de s'exposer
ne dépendance odieuse en se sou-
ant à toutes les conditions impo-
par un vainqueur insatiable?"

es Etats de Zéelande, informés du Les Etats de Zéelande s'opposent à la Négociation.
de cette délibération, avaient en
des députés à la Haye avec or-
exprès de protester contre une pa-
négociation & de l'empêcher de 26 *juin.*
leur pouvoir. Ils se rendirent
Nicolas Vivien, Pensionaire de
, qui remplaçait alors Mr. De Witt
les Etats, parceque le grand-
ionaire était obligé de garder le
cause d'une blesure qu'il avait
le 20 Juin, comme nous le ra-
erons bientôt. Vivien leur allégua
es les raisons qui déterminaient
Etats à entrer en négociation;
les Zéelandais, loin d'être persua- *Basnage II.* 244. *Wagenaar XIX.* 54. 59. &c.
par son éloquence, protestèrent
e tout ce qui serait résolu en fa-
de la négociation. Cette résistance
pêcha pas les Etats de Hollande
éliberer le même jour sur ce su- 26 *juin.*
Ils n'attendirent même pas l'arrivée
)éputés d'Amsterdam, de Schiedam,
loorn & de Purmerende, alors re-
és dans leurs villes respectives Ils
urent de conduire les choses dans

1672. l'assemblée des Etats-Généraux
maniere qu'on enverrait des Députés
au Roi de France, avec plein pouvoir
de traiter à tout prix; pourvu qu'on put
obtenir le maintien de la religion,
la liberté & de la constitution. Amsterdam
maar se laissa gagner & consentit
cette résolution. L'affaire fut aussi
portée à l'assemblée des Etats-Généraux où déjà depuis quelques jours
on déliberait sur le même sujet. Les
Députés de Gueldre, province dé-
soumise, ayant en conséquence à ména-
ger la gloire & les interêts de leur
vainqueur, consentirent à la conclu-
sion des pleins-pouvoirs. La Zéelande
qui ne croyait pas avoir rien à or-
dre des Français, déclara qu'elle n'é-
tait pas authorisée à voter dans cette
affaire. La province d'Utrecht
n'était pas encore tout à fait soumise
& qui pensait sans doute n'avoir plus
d'espoir que dans le courage des au-
tres membres, dit qu'elle n'avait pas
de suffrage à donner. La Frise s'op-
posa formellement à la négociation. Le
Président de semaine qui était de cette
Province, quitta même son siége, afin
ne pas conclure contre l'avis de ses
constituans; de sorte que sur le refus
d'Utrecht & de Zéelande d'occuper le
siege, & même sans attendre les Dé-
putés d'Overysel & de Groningue

rs abſens, la Hollande ſeule pres- 1672.
l'accomodement. Cette Province, ſans
voir égard à l'irrégularité desformes, oſa
arroger le droit d'arrêter la concluſion.

Le Greffier Fagel refuſa de ſigner
ie Réſolution, eſſentiellement irrégu-
re & dont il n'y avait pas d'exem-
e dans les annales de la Répu
ique. Ce refus excita une vive diſ-
te entre ce Miniſtre & Mr. De Groot,
des principaux Auteurs de cette
éſolution. On ne laiſsa pas de pres-
r le depart de De Groot pour le len-
main; mais comme la réſolution était
op irréguliere, pour qu'on lui con-
t des pleins-pouvoirs, on le fit par-
en lui promettant de les lui en-
yer. On dit que, dans cette occa-
n, le Greffier Fagel lui adreſsa ces
roles: „ partez, allez vendre vôtre
trie; mais vous aurez de la peine
mettre l'acheteur en poſſeſſi n de
que vous aurez vendu." Mr. De
root repondit qu'il valait mieux
andonner une partie que de perdre
tout. „ Vous penſez à ſauver vos
rres, repliqua le Greffier, mais on
ra ſoin d'y ſemer du ſel; afin que
ur ſtérilité apprenne juſqu'à la troi-
me génération ce que vous avez fait
l'ombre du plein-pouvoir qu vous
us faites donner. Pour moi j'aime-

Querelle entre De Groot & le Greffier Fagel *Baſnage II.* 244. *Wicquef. Liv. XX.*

1672. rai mieux être coupé en morceau
que de me charger des pareils ordre
Ces paroles font le plus grand ho
neur au Greffier. Son opinion ét
non seulement la plus noble, ma
encore la plus sage ; quelqu
fussent ses motifs, soit qu'il fût co
duit par un vrai patriotisme ; soi
comme le disent ses ennemis, que l
revoltes générales en faveur du Pri
ce d'Orange avec lequel il comme
çait à se lier fortement & contre l
Witt dont le credit paraissait expira
lui inspirassent l'espoir de s'élever
les débris de ce dernier. Groti
était à peine parti qu'on vit reparaî
les Députés qui ne s'étaient pas tr
vés dans la derniere assemblée des
tats de Hollande. Ceux d'Amsterd
se plaignirent partout qu'on eût ré
lu sur une matiere d'une si grande i
portance sans les avoir attendus.
dit, & il est assez probable que cette
faire avait été vivement discutée d
les assemblées du Conseil de cette
le. Mr. Nicolas Tulp, ancien Bo
guemaître, donna dans cette occasi
des traits de courage & de vigueur
dessus de son âge. Le Bourguemai
Gilles Valkenier le seconda de tou
ses forces, Gerard Hasselaar, al
Grand Bailli, dont le fils avait d
le dernier combat, perdu la vie
servant courageusement sa patrie,

Fermeté courageuse de la ville d'Amsterdam.

iſtingua par le même patriotiſme ainſi 1672.
ue Henri Hooft Bourguemaître & uillaume Backer. On dit que Valonier prononça dans ces circonſtances discours remarquable; On y trouve des raiſons ſi frappantes pour animer les Magiſtrats à la défenſe de la berté, qu'il ne ſera pas inutile de le pporter.

Amſt. Geſchied. XIX Samſon Hiſt. de Guill. III. T. 2. p. 264.

„Quoi Meſſieurs" diſait ce généreux agiſtrat, „ſerait-il poſſible qu'aucun le nous fût aſſez lâche pour vouloir ſans ucune néceſſité preſſante, renoncer cette précieuſe liberté que nos Ancêtres ont défendue avec tant de aleur par une guerre de quatre ingt années, & qu'ils nous ont acuiſe au prix de tant de ſang. Plus ôtre ville ſurpaſſe toutes les autres illes de la Hollande par ſa ſituation, ar la bonté de ſes fortifications, & ar le grand nombre d'artillerie, de unitions, de vivres & d'habitans, lus ſommes nous obligés de faire les efforts extraordinaires pour la défendre contre toutes les attaques le l'ennemi. Par ce moyen nous ettrons fin aux malheurs qui affligent les provinces, & les défendrons contre le joug que veut leur impoſer un Monarque, qui cherche à tablir ſa gloire aux dépens de la iberté de toutes les Nations de Europe, dont il ne fera jamais ſcru-

1672. „pule de troubler le repos, fut ce
„violant les Traités les plus solen
„nels & les plus sacrées. Pourqu
„ne serions nous pas capables de re
„dre ce service à notre patrie? A
„sterdam est elle moins considérab
„que Danzic ou Coppenhague? I
„premiere a sauvé le Royaume
„Pologne, & la derniere ceux de D
„nemarc & de Norwege, en faisa
„tête aux Ennemis, auxquels il
„restait que la conquête de ces de
„places à faire, pour se voir Maît
„absolus de ces grands Etats. La ville
„Hambourg seule, au milieu de t
„d'Ennemis qui portent envie à sa libe
„ne la conserve t elle pas depuis unt
„longtems, sans qu'elle soit encore
„jourd'hui dans le dessein de reçev
„la loi de qui que ce soit?" N'a-t
„pas vû l'ancienne Rome bâtie par
„petit nombre de fugitifs & de b
„nis se maintenir avec succès co
„tous ses voisins qui voulaient att
„ter à sa liberté. Cette ville b
„loin de subir le joug d'aucun pri
„étranger, a conquis toute l'Italie,
„est ensuite devenue capitale de la p
„puissante Monarchie du Mon
„Imitons l'Exemple de ces génér
„défenseurs de leur liberté, & e
„souffrons pas qu'on puisse jamais n
„reprocher que par notre faute u
„puissante ville se soit rendue esclave

, vant la reduction entiere des autres vil- 1672.
, les de Hollande. Si nous devons périr,
, périssons du moins les derniers, & ne
, nous soumettons pas au joug, qu'on veut
nous imposer que lorsqu'il ne nous reste-
, ra plus aucun moyen de nous garantir.
Ce discours de M. Valckenier fit
oute l'impression qu'il en pouvait at-
endre, sur les esprits des autres Ré-
ens qui ne respiraient que le bien
e la Patrie & la conservation de
eur liberté. Le Grand Bailif Ge-
ard Hasselaar, qui fut lui-même
alheureusement emporté d'un coup
e mousquet peu de tems après, té-
oigna dèslors qu'il était fermement
ésolu de préférer la mort à une hon-
euse servitude „ il est tems Messieurs,"
isait ce grand homme, „ de renon-
cer à toutes sortes de partis & de
factions. Bannissons toutes les
divisions, & nous unissons plus étroi-
tement que jamais: l'affaire pour
la quelle nous sommes aujour-
d'hui assemblés, ne nous est point
particuliere; elle est commune à toute
l'Europe. Il ne s'agit pas seulement
ici de la conservation de nos villes
ou de nos Provinces. De la reso-
lution que nous allons prendre dé-
pend tout le bonheur ou le malheur
de la Chrétienté Puisque la desti-
née de toutes les Nations de l'Eu-
rope est entre nos mains faisons en-
sorte qu'on ne puisse jamais répro-

1672. „cher à notre mémoire que nous ayon
„négligé aucun des moiens qui pou
„vaient affermir le repos & la tran
„quilité de tant de peuples. Le
„malheurs qui affligent nôtre patri
„nous fournisſent aujourd'hui une oc
„caſion de donner à toute la ter
„des preuves éclatantes de notre co
„duite, & de laiſer à la poſtérité u
„monument eternel de notre fermet
„Agiſons donc de concert, & faiſo
„tout notre poſſible pour nous gara
„tir du précipice où nos ennemis ve
„lent nous faire tomber."

Ceux qui opinerent après ces deu
Magiſtrats ne témoignerent pas moi
de courage & d'amour pour la patri
Entre tous ceux-là, il n'y en eut poi
qui fiſent plus éclater de zéle qu
Meſſieurs Corneille Backer, Jean Co
ver, Corneille Graafland, Jean Hu
de, homme d'eſprit & de ſçavoir
Vincent van Bronckhorſt, & Nicol
Witzen. Tant qu'il nous reſtera un
goûte de ſang dans les veines, „pr
teſterent généreuſement ces Magiſtra
véritablemet dignes des emplois q
leur avaient été confiés, „nous ne co
„ſentirons jamais que nos habitans ſul
„biſent le joug inſuportable du plu
„cruel ennemi qui fût jamais. Quan
„même toutes les autres villes feraie
„aſſez lâches pour ſe rendre à ſa me

, ci,&que nous nous trouverions réduits à la nécesſité de réſiſter ſeuls aux armées formidables d'un ſi puiſſant ennemi, il vaudra encore beaucoup mieux mourir les armes à la main, en combattant généreuſement pour notre Religion, pour notre Liberté, pour nos Femmes, & pour nos Enfans, que de ſauver nos biens & nos vies par un Traité qui nous réduirait à un cruel eſclavage. Nous ſommes très-perſuadés que tous les habitans d'Amſterdam ſont dans ce ſentiment. Il n'y en a pas un parmi eux qui ne ſoit prêt à ſe faire tailler en pièces, en défendant nos murailles, plûtôt que de conſentir qu'on traite avec l'ennemi à des conditions ſi honteuſes. 1672.

Tous ceux qui aſſiſtaient à ce conſeil firent voir en cette occaſion qu'ils avaient point dégénéré de la valeur :s anciens Bataves. Il n'y en eut pas) qui ne conclût à la défenſe contre :nnemi. Afin même d'empêcher la ſcorde, la mutinerie & le déſeſpoir, ; firent publier à la tête d'un Edit, our défendre la ſortie des grains, un éambule, où ils annonçaient qu'ils aient réſolus, de ſacrifier leurs biens leurs vies pour la ville, la Réli- on & la liberté; & de les défendre qu'à la derniere extrémité. *Amſterd. Geſchied. Liv. XIX.*

1672. Cette ville ayant adopté ce système noble & courageux, fit paraître so indignation contre la conduite des au tres Députés. Hoorn imita son exem ple. Mais Schiedam, Edam Hoorn se laisserent entraîner à la plu ralité. Pendant qu'on déliberait sur sujet, on apprit que le Roi de Fra ce se préparait à faire son entrée dan Utrecht ; on rapportait même qu avait donné cet Archevêché au Car nal de Bouillon ; & qu'il allait se re dre maître du poste de Nieuwerbru ge, d'où il pensait se rendre à Lei & à la Haye. Cette nouvelle jet tous les membres de l'assemblée da une telle consternation, qu'à l'exce tion d'Amsterdam, tous consentiren la négociation. Villes & nobles, to s'attacherent à se disculper, sous pr texte que c'était le parti de la prude ce & non celui de la lâcheté. Lei fut de toutes les villes celle qui so cita le plus vivement de hâter & conclure un accomodement avec Roi. Ou trouver, disait-on à ceux d'A sterdam, l'argent & les hommes ca bles de défendre les postes ménacé Si vous êtes en état de nous en fo nir, montrez les. Nos villes répliqu Amsterdam, fourmillent d'habita Qu'on arme les Bourgeois & les p sans, en attendant qu'on puisse remplacer par des troupes régulie

Les pleins pouvoirs sont donnés aux Deputés pour traiter.

lle finit par protester contre la réso- 1672.
ution d'envoyer aux Députés des
eins-pouvoirs. Leide porta le zele
e négocier au point qu'elle proposa
abandonner les autres Provinces à
les mêmes & de n'entamer une né-
ociation que pour la Hollande toute
ule. Les Nobles approuvaient cette
opposition, ainsi que plusieurs autres
embres. Delft voulait même qu'on
i donnât connaissance à De Groot. Com-
e cet avis fut tenu fort secret; on
a jamais sçu quel en fut le résultat.

Ce fut au milieu de ces débats que rent arrêtés les pleins-pouvoirs des éputés envoyés pour traiter avec le oi de France. On les dressa de la aniere la plus illimitée. Le commis pronsser les signa, à la place du Gref- er Fagel qui refusa constamment de faire. De Groot, avant de se rendre près du Roi de France, passa par Camp du Prince d'Orange à Bode- ave pour lui communiquer les ordres ont-il était chargé. Le Prince parut nsiblement affligé de voir que les iefs de l'Etat montrassent si peu de ourage. Il commença lui-même à taindre que les affaires ne fussent ans un état désespéré. Il eut la fai- lesse d'écrire à l'instant aux États- énéraux pour obtenir la perm sion e demander des Sauve-gardes pour

Le Prince d'Orange demande la permission d'avoir de sauve-gardes du Roi de France *Basnage II. 247. Wagen. XIV. 62.*

1672. ſes terres ſituées dans l'enceinte de Provinces & ſurtout pour la Seigneurie & la ville de Grave qui lui appartenaient. Il écrivit encore au Greffier Fagel pour avoir des Etats Généraux la permiſſion de traiter auſſi en ſon nom relativement à tous ſes interêts particuliers. Voici ce qu'on ſait à cet égard, c'eſt que dans les Etats de Hollande, les nobles & pluſieurs villes ſe déclarerent en faveur de cette demande; mais qu'Amſterdam toujours portée pour le Prince d'honneur tant que l'honneur de l'Etat n'était pas bleſſé, ne voulut pas y conſentir.

Conditions ſuperbes & inſoutenables de la part de la France.

De Groot alla prendre les autres Députés à Reenen. Ils arriverent le 5 juin au camp des Français. Ils parlerent aux Miniſtres Louvois & Pomponne. La négociation fut entamée dès qu'ils eurent montré leurs pleins pouvoirs. Les Députés demanderent d'abord que le ſyſtême politique & religieux des ſept provinces de l'Union fût conſervé, & ils offrirent en échange Maaſtricht & toutes ſes dépendances. Les Français demanderent fierement ſi l'on n'offrirait rien au Roi pour les frais de la guerre? On leur répondit que la gloire que ſa Majeſté venait d'acquerir par ſes ſuccès de ſes armes devrait bien ſuffire à ce Monarque ſi généreux. Mais voyant que les Français n'étaient pas d'humeur à ſe payer de ces éloges ſtériles, ils offrirent ſix millions & quelques au-

es villes de la Généralité qui seraient 1672.
plus à la bienséance du Roi. Louvois
pondit en souriant que cela ne suf-
ait pas. Les Députés, voyant ces
res rejettées, en firent une autre
s éblouissante. Ils offrirent toutes
s terres de la Généralité & dix mil-
ns en argent. A ces paroles Louvois
ploiant l'insulte de la raillerie,
r dit qu'ils commençaient à parler
son. On dit que Mr. de Pompon-
opina pour des avantages qui ren-
aient la République absolument dé-
ndante du Roi. Mais heureusement
ur les Provinces-Unies & pour l'Eu-
pe, Louvois, dit-on, conseilla au Mo-
rque d'augmenter ses demandes. A-
ès avoir fait son rapport au Roi,
revint avec un papier qui contenait
s pospositions aussi singulieres qu'exor-
tantes.

„ 1. Le Roi de France demande en sou-
raineté absolument tout ce que la
épublique possède hors de l'enceinte
es sept provinces. 2. Delfzyl & vingt
roisses des environs, 3 la ville & le
omté de Meurs pour l'Electeur de
ologne avec charge aux États d'in-
mniser le prince d'Orange. 4 La Sou-
raineté des villes de Groll, de Bre-
ort, de Ligtenvoorde & de Borke-
. 5 Tout ce qui est situé entre le
hyn & la Lek & les Pays-bas Espa-

1672. gnols. 6. La liberté pour les Françai de voyager sans être fouillés, ni so mis à des droits de passage. 7. L suppression de tous les placards publi sur le Commerce depuis l'an 166 8 Le droit pour les Catholiques d'avo des Eglises publiques, d'exercer le religion ouvertement & d'être adm dans toutes les charges. 9. Vingt qu tre millions de livres pour les frais la guerre. Pour comble d'indigni le Monarque demandait encore que République lui envoyât tous les a une ambassade solemnelle, avec u medaille d'or, pesant un marc, sur quelle il fût gravé qu'elle tenait la liberalité du Roi la même libe que l'assistance généreuse des R ses prédécesseurs l'avait mis état d'acquerir.

Inaptibilité des Plénipotentiaires Français. *Burnet. Liv. I.*

Il est plus aisé d'imaginer que d'é re l'étonnement où l'exposition de ces mandes injurieuses jetta les plénipot tiaires des Etats. Burnet assure qu'un de s'évanouit à la simple lecture de propositions. Ils se récrierent sur l' possibilité de faire adopter des co tions aussi dures, aussi humiliantes lors Louvois parut se radoucir & que le Roi pouvait bien laisser États les pays qu'il exigeait entre Rhin, la Lek & les pays-bas E gnols; & se contenter de Bommel,

ommelrewaard, des forts St. André & 1672.
borne, Crevecœur, Loeveſtein & le
undert; pourvu qu'on démolît les
ts de Schans & de Knodſenbourg
que Nimegue fût démantelé. Peut-
-e auſſi ſe contenterait-il de vingt
llions au lieu de vingt-quatre. On
rdit ſon tems à repreſenter combien
t adoucisſement prétendu était en-
re dur: Quant à l'exercice public
: la religion catholique; ils prirent la
berté de faire certaines répréſenta-
ons. On montra que le peuple au-
it de la peine à s'accoutumer aux
rmes bizarres des habits des moines, &
ourrait les inſulter dans les rues; qu'il
rait choqué des ſolemnités d'une ré-
gion fertile en rits publics, & pou-
it les troubler. Mais le Monarque
: voulait rien relâcher ſur un article,
i'il regardait comme eſſentiel à la re-
gion, aux pratiques extérieures de
quelle il était d'autant plus attaché
u'il en ſuivait moins les principes
oraux. Mr. de Pomponne était d'a-
is que le Roi n'inſiſtât pas ſur un
rticle auſſi delicat, ni même ſur ceux
u commerce & de la médaille, non
noins futiles, non moins injurieux. Il *Baſnage. II.*
montra qu'il ferait impoſſible de 249.
es faire accepter & qu'on perdrait *Feuquieres memoires.*
ne occaſion qui ne s'offrirait peut-
tre jamais de mettre pour tou-

1672. jours la République sous la dépendance du Roi & hors d'état de nuire jamais à la France. Mais Mr. de Louvois soutint que les Etats étaient trop épouvantés pour ne pas consentir à tout, & regarderaient comme une conquête & une grace, la conservation de tout ce qu'on ne leur ôterait pas.

Avis des Etats sur les propositions de la France.

De Groot laissa les autres Députés dans le camp des Français qui ne leur donnerent que cinq jours pour rendre une réponse positive. Les demandes du Roi auraient, dans des conjonctures différentes, été réjettées avec indignation: mais tout pouvait se proposer dans un tems où les têtes qui passaient pour les plus saines désespéraient de la République. De Groot fit son rapport dans les Etats Généraux & dans ceux de Hollande. Les révolutions alors arrivées dans la République par le soulevement général des peuples & l'élévation du Prince d'Orange au Stathoderat, eurent quelque influence sur les délibérations. De Groot fit envisager le danger où la République était exposée; mais il n'insista pas, aussi fortement qu'auparavant, sur un accomodement. Il proposa même, dans un tems où l'Etat souffrait une extrême disette d'argent, de fabriquer de la *monnoye de papier*, idée qu'il était réservé à notre siècle d'épuiser & de mettre en pratique.

e dans toutes ſes combinaiſons. 1672.
Les déliberations les plus importan-
ſe firent dans l'aſſemblée des États
Hollande. Les nobles déclarerent
on ne pouvait continuer la négocia-
, ſi le Roi ne modérait ſes de-
ides. Dort & Delft propoſerent de
traiter que pour la ſeule Province
Hollande. Haarlem voulait qu'on
ſervât les Provinces de l'Union ;
eur ſyſtême de politique & de re-
on ; mais elle inſiſtait à ce que la
ociation fût continuée. Leide ſur-
t, au lieu d'avoir changé ſur l'ar-
e d'un accomodement, fit les pro-
tions les plus ſingulieres. Elle com-
nça par proteſter qu'elle était aus-
loignée que les autres de commet-
aucune lâcheté. Elle avoua que
prétentions de la France étaient
dures. Mais, ajouta-t-elle, on
les trouvera pas ſi étranges, ſi l'on
rve que la France a déjà fait bien
conquêtes qu'il ne ſera pas facile
lui ravir ; qu'elle en peut faire de
grandes encore ; que la Friſe lui
ouverte ; que les avenues de la
lande ne ſont pas inacceſſibles,
par la ſéchereſſe, ſoit par la di-
d'hommes ; attendu que les Ha-
ns des villes avaient abandonné
s poſtes pendant que ceux des cam-
nes ſe livraient aux murmures &

1672. au desespoir; que l'espérance d'avc des secours étrangers était incertain & que l'on manquait absolument d'arger de credit, de ressources & de cou ge. Il vaut donc mieux, disait-ell abandonner une partie que d'expos le tout. Elle finissait en propos un accomodement particulier pour seule Province de Hollande.

Basnage II. 250 *Le Clerc II.* 283. *Wagen.* Dans cette nouvelle circonstance c tique la ville d'Amsterdam ne dém tit point sa fermeté ordinaire. On p tend que dans le conseil de cette vi un grand nombre avaient penché pc un accomodement; mais que de Bourguemaîtres, qui s'étaient signa par leur patriotisme, rendirent le c rage aux autres Régens, en les n naçant d'ouvrir les fenêtres & de cr au peuple qui entourait alors l'Hôtel ville, qu'on le trahissait. Mais ce est plus vrai, c'est que les Députés la Régence aux Etats de Hollande signalerent comme auparavant. Il rait à souhaiter dirent-ils," qu'on n'c jamais songé à négocier avec France. On ne devait pas cherc ailleurs, la source du désordre & la lâcheté générale. Il y avait en re des ressources, mais c'était d le courage. Les demandes de la Fr ce étaient intolérables Les accep ferait s'exposer à en recevoir de p

res encore de l'Angleterre. Il était 1672.
lement contre l'Union, & contre
pratique constante de l'Etat qu'une
ovince décidât seule les résolutions
la Généralité. Il fallait peu à peu
npre la négociation. Van Beuning
uta que les choses n'étaient pas dé-
bérées; que tous les Etats de l'Eu-
e étaient intéressés à la conserva-
n de la République; & qu'il y a-
t moyen de s'accomoder avec l'An-
terre. Rotterdam parut alarmée sur
aiblesse des postes; mais puisque
Roi n'offrait que des conditions in-
ieuses, il valait mieux, dit elle,
ir les armes à la main que de vi-
sous le joug de l'esclavage. Tou-
les autres villes se déclarerent éga-
ient contre les demandes du Roi;
'exception de Gouda qui se rangea
l'avis de Leide. Tous les mem-
s convinrent cependant de s'en rap-
ter au sentiment du Prince d'Oran-
qui déclara positivement qu'il fal-
rejetter les conditions proposées par
'rance. Les Etats de Hollande réso-
ent en conséquence d'engager la gé-
alité à renvoyer De Groot au Roi
France pour r mpre la négociation,
cas qu'il ne voulût pas moderer ses
anues. De Groot lui-même disait
s à ses amis qu'il aimerait mieux
rir que de se prêter à faire la

1672. paix aux dernieres conditions, propose par la France.

Négociation avec l'Angleterre. Burnage. II. 252.

L'élévation du Prince d'Orange la dignité de Stathouder, avait fait naître l'espoir d'applanir les obstacles cette négociation, en commençant s'accommoder avec le Roi d'Angleterre. Dès l'ouverture des négociations avec la France, on avait envoyé Plénipotentiaires à Charles II. Zélande qui s'était toujours oppo aux traités avec la France, avait la premiere à conseiller les négo tions avec l'Angleterre; elle avait effet plus à craindre des Anglais des Français. Les premiers Dépu à cette Cour furent François Teres d'Halewyn, conseiller à la Cour Hollande & Everard van Weede, gneur de Dykveld. Ils se joigni à l'Ambassadeur Ordinaire Bor mais les affaires se trouvant en dans la premiere fermentation d' guerre nouvelle, ils n'eurent pas d'être satisfaits du Roi. On ne retint en Angleterre que pour accroire à la nation qui détestait c guerre, qu'on négociait pour la te ner. Le Roi les faisait, en même te garder à vuë dans une espèce de son; puisque tous ceux qui les en raient, étaient autant d'espions cha de veiller sur leurs démarches & d'

Wagenaar XIV. 43.

pêc

her qu'ils n'ouvrissent les yeux au ple. Rien n'est plus propre à montrer état & les artifices de cette Cour que ettre qu'ils écrivirent le 20 Juillet Mr. Fagel. 1672.

Depuis notre arrivée en ce Royaume on nous a tenus dans un tel état non-seulement on ne nous a pas é la liberté de pouvoir rien avancer en ce qui regarde notre commission; mais qu'outre cela on nous a interdit toutes les voies de communication avec les gens qui sont instruits affaires du monde, par lesquels s aurions pu pénétrer les dispositions présentes de cette Cour. Mais de nous faire encore mieux connaître que nous n'avions rien à prétendre de ce côté là, Sa Majesté a d'abord pris soin de donner publiquement marques de son indignation, contre ceux qui ôseraient entreprendre voir quelque commerce avec nous; afin que personne ne pût douter de intentions sur ce sujet, Elle a depuis quelques jours fait mettre dans la ur de Londres une personne de lité qui s'était renduë suspecte désobéïssance à cet égard; quoique elle en fût tout à fait innocente. illeurs on a mis un Officier auprès nous, pour renvoyer tous les gens viendraient nous visiter sans une

Lettre des Deputés envoyés en Angleterre à Mr. Fagel. *Vie de De Ruiter.*

1672. permission ſpéciale, & nous avons été avertis, qu'il y a pluſieurs autres perſonnes en garde, avec ordre de nous obſerver inceſſament. Faiſant donc réflexion ſur les cauſes d'un traitement ſi extraordinaire & ſi inouï envers des miniſtres publics, nous avons toujours jugé depuis notre arrivée que cela procède d'une ferme & invariable réſolution de cette Cour, qui veut avoir pour la France des ménagemens juſques au bout. Mais comme il n'a tait pas ſi aiſé d'exécuter ici ce deſſein, qui eſt contraire aux inclinations de tout le monde généralement, tant des gens qui ont des attachements à la cour que des autres; il ne faut pas douter qu'en nous éloignant de Londres, on n'ait eu en vuë d'empêcher que la nation ne ſoit plus particulierement informée des ſincéres intentions de notre Etat, & des facilités qu'il eſt prêt d'apporter à la paix; de peur que les conſeils de la France & les engagemens qu'on a avec elle, ne ſoient encore plus décriés auſſi bien que ceux qui en ſont les auteurs. Cependant on veut par notre ſéjour en ce lieu faire entendre au peuple que le Roi de France ne refuſe point de traiter avec notre Etat; mais que ce ſont L. H. P. qui retardent le progrès des négociations; & c'eſt de cette coulu-

1672.

l'on a tâché de parer l'Ambassade
traordinaire, qu'on dit que cette cou-
nne a envoyée par un effet tout par-
culier de son inclination à la paix,
lieu qu'on publie que nous sommes
nus ici destitués de tout pouvoir
ur la conclure. Néanmoins il est
nstant que les Ambassadeurs de Fran-
n'ont point d'autres vuës que d'en-
tenir la Cour d'Angleterre dans la
olution d'exécuter ce qui a été ci-
vant négocié entre ces deux Cou-
nes, pour la ruine de notre Etat;
peut-être pour prendre de nouvel-
mesures au sujet des progrès que
Roi de France a faits, & des ja-
sies qu'ils pourraient exciter. Il y
naintenant près de quinze jours que
is n'avons reçu de nouvelle de Hol-
de & que nous n'avons rien appris
ce qui s'y passe: il ne s'est non
is rien fait de particulier, non pas
me le moindre commencement de
gociation avec les sus-dits Ambassa-
urs Extraordinaires. Au reste quoi-
e nous concevions que L. H. P. ont
avoir plus de lumieres que nous
les apparances qu'il y a de parvenir
quelque Traité avec cette cour,
us jugeons toutefois que les Ambas-
leurs qu'elle a envoyés, se feront te-
s sur une grande réserve avant leur
part pour l'armée de France, d'où

1672. ils ne sont peut-être pas encore de retour. Ainsi nous pouvons vous dire que s'il nous est permis d'interposer notre jugement au sujet de toutes les affaires dont il s'agit, & suivant l'opinion générale qu'on en a ici, aussi bien que par raport à la disposition où nous aprenons qu'est la Cour, c'est en vain qu'on se promet de porter le Roi à changer de sentiment. L'Ambassadeur d'Espagne qui était fort persuadé que le Prince prendrait d'autres mesures, est même présentement désabusé & croit au contraire avec tout le reste du monde, qu'on est ici inflexible & que bien loin qu'il y ait quelque apparence de détacher le Roi des intérêts de la France, il prend tous les jours de nouveaux engagemens & confirme ses alliances avec cette couronne.

Pour nous, comme nous avions eu toutes les raisons du monde de douter de la premiere opinion de l'Ambassadeur d'Espagne, en considérant que le ministre d'un Prince qui avait intérêt que nous ne fussions pas réduits à traiter avec la France, parce qu'il n'avait point de jour à rien espérer de côté de l'Angleterre, ne pouvait parler un langage opposé à cet intérêt sans être pleinement & invinciblement persuadé du contraire; nous pouvons d'autant moins par les mêmes raison

évoquer en doute ce qu'il dit aujourd'hui qu'il a changé de sentiment, & qu'il est entré dans le nôtre. Mais ce qui acheve encore de nous confirmer, est que tous les progrès des armes de la France sont reçus du Roi d'Angleterre avec d'extrêmes applaudissements, & sont vantés à sa cour comme si c'étaient les propres victoires de ce Prince. Nous avions espéré qu'on pourrait à la fin comprendre ici, que c'est la présente constitution des affaires qui rend l'alliance de l'Angleterre nécessaire à la France & qui par conséquent oblige cette derniere couronne de donner toute sorte de satisfaction à l'autre Monarque; mais que lorsque cette conjoncture sera passée, & que la France par ses conquêtes sera parvenuë à son but, elle n'aura plus tant de ménagemens. Car il est certain que l'Angleterre connaîtra alors, mais trop tard, que ce n'est que par de purs artifices qu'elle s'est laissée engager à travailler contre ses véritables intérêts, & qu'elle n'aura remporté de tous les prétendus avantages qu'elle s'était promis, que celui d'avoir rendu encore plus rédoutable un ennemi qui tâchera sans doute de la priver par la force de ses armes de la part qu'elle s'était flatée d'avoir aux conquêtes qu'il fait. Cependant nous ne voyons 1672.

1672. que trop clairement que le désir d
s'emparer de la Zélande & de la H
lande a monté à un tel point, ou qu
les secrets ressorts que la France fa
jouer ici ont tant d'éficace, que l
esprits de ceux qui manient les affa
res sont absolument incapables de p
reilles réflexions. Ainsi, selon notre se
timent, il ne reste à l'Etat aucun a
tre parti à prendre, que de
résoudre à défendre constamment
courageusement le reste de nos provi
ces, & d'achever la campagne, s
se peut, sans perdre rien de plus,
attendant que le tems change la fa
des affaires. Au moins ne voion
nous pas qu'il y ait lieu d'espérer d'c
tenir ici quelque chose par le moy
des négociations; & nous nous persu
dons en même tems que les Ambas
deurs extraordinaires d'Angleterre,
leur retour de l'armée de France
fuseront d'entrer en négociation av
l'Etat, quand ce ne serait que so
prétexte d'être obligés d'aller aupa
vant faire leur raport au Roi; ou qu
tout cas ils tireront la négociation
longueur, afin de tenter cependant
leurs efforts sur les Provinces de H
lande & de Zéelande ne pourrai
reusir. Nous avons ci-devant é
à L. H. P. que sous leur permiss
nous prendrions congé de cette Co

nous ne voyons pas plus d'ouvertu- 1672.
:s aux négociations; mais depuis à
ıuſe de la nouvelle Ambasſade au Roi
e France, nous nous ſommes re-
is au Sieur van Dykveldt de faire
e nouveau cette propoſition à L. H.
, lorsqu'il ſerait à propos. Enſuite
ous vous avons écrit ſur ce ſujet une
ettre le 17. de ce mois par la quel-
nous avons demandé, ſi en tout cas
ne ſerait point expédient de propo-
r au Roi d'Angleterre qu'il voulût
ous éclaircir de ſes intentions, & nous
onner notre congé? Comme donc il
ous ſemble qu'il importe beaucoup
ıe les Habitans de nos Provinces ne
ient pas plus longtems flattés d'une
ine eſpérance & animés par ce moyen
ntre le Gouvernement, dans un tems
ı l'union & la bonne intelligence
nt abſolument requiſes; & que par
ette raiſon il parait nécesſaire de ſça-
oir déterminement quelles ſont les
tentions de l'Angleterre, nous ſup-
ions L. H. P. qu'il leur plaiſe de
ous rappeller, ou du moins de dé-
bérer s'il n'eſt pas à propos que nous
ıſiſtions ici pour avoir notre congé,
: de nous donner avis de leur Réſo-
tion ſur ce point. Que ſi L. H. P.
ouvent à propos de nous laiſſer en-
ore ici, juſques au retour des ſusdits
mbasſadeurs Extraordinaires nous les

1672. réquérons qu'il leur plaise de nous e
voyer de nouveaux pouvoirs, parceq
ceux qu'on nous a donnés en partant n
tant pas délivrés pour nous seuls, m
conjointement avec les Sieurs van Dy
velt & van Gemmenich, nous craign
qu'on ne se serve de cette occas
pour nous arrêter plus longtems.

Le Sieur Sécrétaire Coventri n
a priés de demander qu'aussitôt
L. H. P. auront fait délivrer un p
seport pour son vaisseau & pour
hardes, on veuille l'envoyer au Mi
tre de L. H. P. residert à Coppen
gue, pour les remettre entre les m
du Sieur Jean Paul Président du
d'Angleterre à cette même cour,
quel le dit Sieur Conventri a a
écrit sur ce sujet. Et comme ce
priere nous a été faite exprès, afin
cela soit conduit par votre entrem
nous n'avons pas osé le refuser,
outant point que vous ne vou
bien prendre la peine de faire ce
est nécessaire pour cet effet. A
nous demeurons. &c.

Négociation secrete du Prince d'Orange avec la Cour d'Angleterre.

Le Prince d'Orange avait, en
me tems, entamé une négociation
crete avec le Roi d'Angleterre,
Oncle. Cette négociation secrete
regardait pas seulement son intérêt
ticulier, mais encore l'Etat en g
ral; on prétend même que de sa
pre autorité, il fit proposer de ce

ı ce Monarque : 1. Le ſalut du pavil- 1672.
on, ſans exception, 2. deux cens mil-
e florins par an, pour la liberté de
a pêche, 3. quatre millions de florins
z Surinam en propriété, 4. la ville
e l'Ecluſe en caution, 5. la Souve-
ıineté des Provinces-Unies pour lui
rince d'Orange. Au cas que ces
ropoſitions fuſſent acceptées, on pro-
oſerait à la France certains articles
ui feraient rompre la négociation.
)n conſerve encore un écrit où le
rince exhorte le Roi d'Angleterre à
ropoſer les conditions auxquelles
veut conclure la paix avec les Etats,
: faiſant fort de les faire accepter
algré le penſionaire De Witt & ſa
ction, à moins qu'elle ne ſoient tout-
fait contraires aux loix fondamentales
e l'Etat. Ces deux pieces & ſurtout
ette derniere clauſe ne paraît gueres
: concilier avec la teneur de la pre-
iere; à moins qu'on ne ſuppoſe que
Union eſt une loi fondamentale &
)n pas l'indépendance. Ce qui eſt
ertain c'eſt qu'il y eût réellement une
égociation ſecrete, ménagée par le
hevalier Gabriel Sylvius & Mr. de
eede. On conſerve encore une let-*Coſter hiſt. Verh. Bylage. 431. 433.*
e authentique du Roi d'Angleterre
ı il aſſure le prince ſon neveu de
: jamais perdre ſes interêts de vuë
: déclame vivement contre ce qu'il ap-

1672. pelle la faction de Louveſtein Lorſqu
Guillaume fut élevé à la dignité
Stathouder, Charles écrivit encore
ſon neveu, qu'il ne doutait nullemer
de lui procurer tout le pouvoir dor
ſes ancêtres avaient joui.

Diſpoſitions de la nation Angloiſe. *Hume.*

On avait beau prévenir la natio
Angloiſe contre les Hollandais. C
avait beau ſuſciter contre eu
l'eſprit de jalouſie ſi puiſſant lorſqu'
s'agit d'intérêts de commerce & le m
pris que les Anglais ſuccent dès l'e
fance contre leurs voiſins & partic
lierement contre les Hollandais. Le
ſituation excita la tendre pitié d'u
nation ſenſible & généreuſe, ſurto
des eſprits éclairés qui pénétraient
motif & prévoyaient les ſuites de c
te guerre. Les deux plus puiſſa
Monarques de l'Europe, diſait-o
l'un ſur terre & l'autre ſur mer, c
conſpiré la ruine d'une illuſtre & f
riſſante République. Quelle affreu
perſpective pour l'Angleterre! Qu
était le but de Charles, en form
la Triple Alliance? De mettre c
bornes à l'accroiſſement formidable
la puiſſance Françaiſe. L'approbati
de la nation, le ſuffrage de tou
l'Europe ne ſont ils pas des gar
ſuffiſans de la juſtice & de la ſage
de cette grande démarche? Il ſuit
tuellement des meſures diametrale

ppoſées; quel peut être ſon but? Il 1672.
eut la ſ doute le rendre indépendant
'un peuple, dont l'eſtime lui paraît
ndifferente. Il ſemble vouloir abuſer
e l'extrême ſoumiſſion de la nation, de
'obéiſſance reſpectueuſe du Parle-
ment pour affermir le joug. Tous
es intérêts politiques de l'Angleterre
ont ſacrifiés au dangereux pr jet de
es dépouiller de leurs libertés civiles.
afin d'ôter de leurs yeux tout ce qui
ourrait leur rappeller des exemples de
berté, la barriere la plus ſure de no-
re puiſſance eſt abandonnée à nos
lus dangereux Ennemis. C'en eſt fait;
n'eſt plus de reſſource po r les peu-
les qui ont encore conſervé quelques
races des droits précieux de l'homme.
a tirannie & l'iniquité ont conſpiré
our détruire tout ce qui reſte encore
e loix & de liberté.

Charles II lui-même n'était pas ſans Politique de Charles. II.
quiétude ſur les progrès rapides des
rmes Françoiſes. Il ne pouvait ſe diſ-
imuler que les Français, en s'empa- *Hume.*
ant de la Hollande, n'attiraſſent à *Le Clerc* II.
ux tout ſon commerce & ſes forces 285.
naritimes. Qui pourrait les empêcher
lors de ſe rendre maîtres de tous les
Pays bas? Louis, alors devenu aſſez
uiſſant pour faire trembler l'Angleter-
e elle-même, volerait-il à ſon ſe-
ours contre ſes ſujets pour tenir une

1672. promesse qu'il pourrait violer impun
ment? Ainsi quoique Charles ne fi
pas d'un caractere à concevoir de
jalousie; il ne put se défendre d'u
certaine inquietude en voyant av
quelle rapidité tout cédait aux arm
Françaises, pendant qu'on oppoſait a
siennes une si vigoureuse résistance.
craignait même, que les Ambassadeu
des Etats ne se prévalussent de la fave
qu'on leur témoignait publiquemen
pour exciter des cabales. Il leur
remettre les conditions aux quelles
consentait de faire la paix. Il dema
Wagen. XIV. 107. dait le salut du pavillon sans exceptic
la reconnaissance de sa Souverain
sur la mer; deux millions de liv
Sterling pour la liberté de la pêch
& cinq cens mille pour rembourser
frais de la guerre & les villes de V
singue, de la Brille & de l'Ecluse
caution; & la charge de Stathou
& Capitaine-Général pour
Prince d'Orange, charge qui serait r
due héréditaire pour ses descend
mâles dont en ce cas de minorité
Grande-Bretagne aurait la Tutè
conjointement avec les Etats.

Négociations des Ministres Anglais auprès du Prince d'Orange.

Charles II inquiet sur les négoc
tions particulieres que les Etats avai
entamées avec la France, s'était h
de faire partir pour la Hollande
Duc de Buckingham & le Comte d'

ngton qui furent enſuite ſuivis du 1672
ord Hallifax. Les Miniſtres paſſe-
nt par la Hollande; & comme les
alheurs de la Guerre avaient jetté le
uple dans le désordre & la muti-
erie, il reçut les Ambaſſadeurs avec
es acclamations de joie, dans la ſuppo-
ion qu'ils étaient venus pour appor-
r la paix. On n'entendait par tout
ue ce cri inſenſé & tumultueux *vive*
Prince d'Orange! Le diable empor-
les Etats! Pour ſe concilier encore
lus l'attachement de la nation, ces
linistres débitaient publiquement que
Roi d'Angleterre ne permettrait ja-
ais que Louis XIV ſe rendît maître
bſolu des Provinces Unies. La crain-
avait peut-être opéré quelque chan-
ement dans la politique de l'Angle-
erre, ſi l'on veut donner le nom de po-
tique à des projets qui n'étaient fon-
és que ſur les paſſions & l'ambition
articuliere du Monarque. On a mê-
ne des raiſons de penſer que, dans la
erreur d'être forcé par un ſoulève-
ent à ſe déclarer contre Louis XIV,
'il pénétrait plus avant dans les Pro-
inces, il eût quelque part à l'inac-
ion qu'on apperçut alors dans les opé-
ations des Français. Le Duc de Buc-
ingham hazarda même, en rendant
iſite à la Princeſſe Douairiere, de
'aſſurer qu'il était bon Hollandais,

1672. ainſi que ſes aſſociés. Il ſuffirait r
pondit-elle avec eſprit, que vous fu
ſiez bons Anglais. Il eſt vrai, r
pliqua le Duc, que nous n'aimons p
la Hollande auſſi tendrement qu'u
maître ſe; mais nous l'aimons com
on aime une Epouſe. La Princeſ
(*) voy les mem. de De Guiche. avait (*) l'eſprit malin, & la repart
fine. elle n'ignorait pas que le Duc
vait fort mal avec ſa femme; on v
bien, dit-elle qu'en effet vous aim
la Hollande comme une Epouſe: au
la traitez vous comme la vôtre.

Baſnage. II. 235. Burnet Liv. I. ann. 1672. Les Ambaſſadeurs Anglais ſe ren
rent enſuite au Camp devant Bodeg
ve pour conferer avec le Prince d'
range, auquel ils prodiguerent les p
meſſes. Guillaume, encore jeune &
pouvant démeler aiſément l'impoſtur
en fut d'abord ébloui, il fit dr
ſer un mémoire tendant a mett
des bornes aux conquêtes de la Fr
ce. Le Duc de Buckingham, adm
teur outré, homme ſans principes
ſan foi, promit au Prince de le fa
accepter. Mais le Lord Arlington
plus délicat & plus reſervé au mo
ſur les apparences, avoua qu'on
pourrait empêcher Louis XIV de p
fiter de ſes conquêtes. Le Prince
tellement choqué de cette déclarat
qu'il aurait donné toute ſa confian
à Buckingham. Mais le lendem

ickingham, pousse dans ses derniers tranchemens, fut obligé de dévoiler s véritables dispositions. Il ne faut us parler de la République dit-il au rince. Les glaces de l'hiver feront ent't tomber ce que les inondations : l'été ont conservé. Ne voyez vous is qu'elle est perdue? Il répéta si uvent ces dernieres paroles que le rince d'Orange impatien é lui fit cette elle réponse qui mérite une place dans hi'oire: *Je sais un bon moyen de pas voir la ruine de ma Patrie; est de perir dans le dernier retranement.* 1672.

Les Etats avaient authorisé le Prine à traiter avec ces deux seigneurs, onjointement avec van Beuning, everningh, Schatto Gottinga & van Dykvelt; ce dernier était le seul des mbassadeurs revenus d'Angleterre & romettait une bonne issue de la néociation. Les Etats avaient formé un rojet très politique & très propre à onner une meilleure tournure aux ffaires. Sur l'espoir qu'on pouvait ncore gagner la Cour d'Angleterre, rrtout depuis l'élévation du prince l'Orange, ils formerent le plan de la létacher de la France, à la quelle il serait lors bien plus facile de faire entendre raison. Cependant comme on était bien éloigné d'accorder ses demandes

Politique des Etats à l'égard de l'Angleterre.

1672. exorbitantes, on crut devoir recou
aux moyens de corruption dont
France avait su tirer de si gra
avantages. Pour ôter aux Ang
l'idée d'avoir des places de sûreté
leur insinua que rien ne serait plus
caire, puisque on chercherait toujo
à les delivrer, & que l'élévation
Prince d'Orange serait pour l'Ang
terre une caution plus sure que d
ze villes de sureté. Le Roi de Fr
ce, disait-on, ne nous offre
des conditions intolérables. S'il
retire ses armées du pays, les Pro
ces-Unies vont tomber en son pouv
ensuite les Pays-bas: à quel dan
l'Angleterre ne sera-t-elle alors expo
On chercha même à persuader les A
bassadeurs Anglais, que l'Anglete
devait voler au secours des Etat
cas que la France ne voulût pas
contenter de conditions raisonnables
Il en est qui pensent que la C
d'Angleterre tenait encore à l'anc
projet de partager la conquête
Provinces-Unies avec la France.
ajoute que Charles II n'empêcha Lo
XIV de poursuivre ses conquê
en Hollande que parcequ'il v
lait auparavant que les Angl
fussent maîtres de la Zélande. P
Valkenier. I. 728.-732. accélerer cette conquête, la Fran
avait en consequence fait attaquer

rt d'Aardenburg dont la conquête eût 1672.
ns doute entraîné celle de l'Ecluse &
cilité celle de la Zéelande: mais la
arnison & les Bourgeois opposerent
e résistance si vigoureuse que les En-
mis furent repoussés dans deux as-
uts où ils perdirent, dit-on, quinze
ns hommes.

Il est certain que les Ministres An- Offres faites au Prince d'Orange. *Basnage, II. 256.*
ais agissaient de concert avec la Fran-
. Comme le Prince d'Orange at-
ndait avec impatience le succès de
tte négociation; trois Députés vin-
nt le trouver de la part des Anglais;
imour qui fut ensuite Orateur de la
ambre des communes, Germyn &
lvius. Ils crurent pouvoir le gagner
flattant son ambition par l'offre de
Souveraineté des Provinces-Unies.
es Français lui firent insinuer sous
ain que la France & l'Angleterre
engageraient à le maintenir sur le
rône, soit contre l'invasion des En-
mis étrangers soit contre la révolte
s sujets indociles. Ces offres sem-
aient d'autant plus éblouissantes qu'el-
s s'accordaient avec les articles que
Prince avait, dit-on, déjà fait pro-
oser par la voie de Sylvius. Mais,
it qu'il se défiât d'une Souveraineté
ui dépendait de deux Monarques si
uissans, soit qu'il n'ôsât recevoir un
l présent de mains si odieuses à ses

1672. concitoyens; il refusa ces offr
Wagenaar. Il déclara qu'il aimerait mie
XIV. 118. aller passer ses jours à la ch
se dans ses domaines héréditaires d'A
lemagne que de vendre la liberté
sa patrie. Il est certain que les Angl
firent tout leur possible pour enga
le prince d'Orange à entrer dans
vues de la France. Charles II, disa
on, approuvera tout ce qui sera
par Louis XIV. Les Français, dis
Buckingham, sont honnêtes: Il f
traiter avec eux. Il paraît que
Roi de France commençait à crain
que des conquêtes si éloignées n'ép
fassent ses finances. Il commença
sentir le besoin d'argent & le dan
d'épuiser son royaume, par la néc
sité d'en tirer des chariots char
d'especes qui se perdaient dans
pays étrangers & même dans les p
vinces conquises. De grands mouvem
fermentaient dans le nord. Pour termi
cette guerre il offrait une souverain
qui ne lui coutait rien. Mais pou
rer tout le parti possible de ses c
quêtes, il cimenta son union avec l'A
gleterre. Buckingham & Arlingtón
gnerent avec ses ministres un traité
vant lequel les deux Rois s'engageai
de ne faire ni paix ni treve avec
Etats Généraux sans le consentem
mutuel de l'un & de l'autre, de

mmuniquer réciproquement les pro- 1672.
ſitions qu'on leur ferait. Ils s'ac-
rderent enſuite ſur les articles que
acun des deux Monarques propoſe-
t aux Etats. Ces articles ſont trop
éresſans pour n'être pas rapportés
ns toute leur étendue.

Le Roi d'Angleterre demandait que Articles propoſés par le Roi d'Angleterre.
Hollandais lui cédasſent l'honneur du
villon, ſans aucune reſtriction,
me que leurs Flottes entieres bais-
iſent le pavillon, & abattiſſent le mât de
me pour un ſeul Navire Anglais
rtant le Pavillon de Sa Majeſté,
ns toute la Mer Britanique, juſques
les côtes d'Hollande.

La permiſſion libre une année en-
re à tous les Anglais, qui ſont de-
eurés dans la Colonie de Surinam, d'en
uvoir ſortir quand il leur plaira avec
us leurs biens, de quelque nature qu'ils
uiſſent être, ſuivant le Traité de Breda.

Banniſſement perpétuel hors de tous
s pays des Provinces-Unies, de
us les ſujets du Roi qui ont
é déclarés coupables du Crime de
ze Majeſté, enſemble de tous autres,
ui ſeront dénotés par Sa Majeſté d'a-
ir fait des libelles ſéditieux, ou au-
ement conſpiré contre le répos &
tranquillité de ſes Royaumes.

Rembourſement à ſa Majeſté des
ais de la guerre, juſqu'à un Million

1672. de livres Sterlings, dont 400000 ser
payées dans le Mois d'Octobre; &
reſte à 100000 livres Sterlings par

Payement annuel de 10000 liv
Sterlings à perpétuité, pour la p
miſſion que le Roi donnera de pouv
pêcher des Harangs ſur les côtes d'
gleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande.

Le Prince d'Orange d'à préſent,
ſes Deſcendants, poſſéderont la S
veraineté des Provinces-Unies, exc
té ce qui écherra en partage aux d
Rois & à leur Alliez, où, à tout
moins, jouiront des dignités de G
verneur & Amiral Général à perpé
té de la maniere la plus avantage
que les Princes précédents les
poſſédées.

Dans trois mois après la paix f
il ſe fera un Traité de Commer
tant pour le Réglement du comme
des Indes, ſuivant les Demandes fai
ci-devant, comme auſſi pour l'avar
ge des Sujets de Sa Majeſté dans l
Négoce, allant, venant, ou habit
en quelque pays appartenant aux-
Etats, & avec les mêmes conditi
avantageuſes, qui ſont accordées
Nations les plus favoriſées.

L'Isle de Walchéren, la Ville
Chateau de l'Ecluſe, avec leurs
pendances, l'Isle de Caſant, celle
Goerée, & l'Isle de Voorne, ſer

es entre les mains de Sa Majesté, par 1672.
ière de cautions pour l'exécution
conditions mentionnées ci-dessus.
uoique Sa Majesté déclare de se
enter des Conditions précédentes
a charge qu'elles seront acceptées
dix jours, après lesquels Sa Ma-
n'entend plus être obligée, elle
lare néanmoins précisément, que
iqu'elles fussent accordées par les
Etats, elles n'auront toute fois
une force, & que Sa Majesté ne
aucun Traité ni de Paix ni de
ves, que le Roi Très Chrétien,
m égard, ne soit satisfait par les
-Etats, & que les Princes de l'Em-
, qui sont alliez en cette Guerre
c Sa Majesté ne soient pareillement
tent des Conditions, qui leurs se-
accordées par les-dits Etats.

elles étaient les propositions de Article du
gleterre: mais celles de la Fran- Roi de
étaient bien plus dures & plus in- France.
euses. Le Roi les fit dresser sous
itre de *Conditions sous lesquelles Roi très Chrétien consentirait à re la paix.* Les Etats les firent im-
ner, ainsi que ceux de l'Angleter-
& les publierent avec profusion
ir exciter l'indignation des peuples.
es ordonnances faites ci-devant par
Etats Généraux, tant pour défen-
les Vins & Eaux de vie de Fran-

1672. ce dans les Provinces-Unies, ſeraie
révoquées; que celles qui avaient é
faites, pour mettre de nouveles Ch
ges ſur les Marchandiſes & Manufa
tures de France, le ſeraient auſſi;
que, dans trois mois, on ferait
nouveau Traité de Commerce, en
S. M. & les Etats, dans lequel ſer
auſſi compris un Réglement pour
Campagnies Orientales & Occiden
les, tant de France, que de Hollan
A l'avenir, il y aurait dans tou
les PP. UU. non ſeulement une lib
té entiere, mais auſſi une exercice
blic de la Religion C. A. & R. en
te qu'en tous les lieux, ou il y a
plus d'un Temple, on en donne
un aux Catholiques; Ils leur ſerait a
ſi permis d'en bâtir, dans les lieu
où il n'y en aurait point, & que j
qu'à ce qu'ils fuſſent bâtis, ils po
raient célebrer le ſervice divin pu
quement, dans les Maiſons, qu'ils
raient achetées, ou louées, pour
effet: Il ſerait accordé, par les Et
ou par chaque province, en parti
lier, un appointement raiſonnable
un Curé ou prêtre, en chacune
Egliſes, ſur les biens, qui avaient
trefois appartenu à l'Egliſe, ou aut
ment: III. Les Députés des EE. G
qui avaient été envoyé à S. M.
vaient priée particulierement, qu'il

t par une paix, laisser le corps des 1672.
. UU. au même état, auquel il a-
: été auparavant & que pour don-
quelque échange à S. M. pour les
nquêtes, dont il avait plû à Dieu
bénir la justice de ses armes, au-
ı des provinces Villes & places,
avaient été cédées aux Et. tant
Flandre qu'en Brabant; S. M. quoi-
: déjà maitresse des trois provin-
; du nombre des sept provinces-
ies comme aussi de quelque places
postes, en Hollande, avait bien
lu pour conserver les VII. Provin-
en leur premiere Union, faire ren-
ce qui avait été occupé, par ses
nes dans les PP. excepté ce qui se-
: après declaré & aux conditions
vantes : IV. les Etats cederont gé-
alement à S. M. toutes les provin-
, Villes & places qu'ils avaient,
t en Flandre, qu'en Brabant, &
leurs avaient été cedées, par l'Es-
gne, excepté seulement l'Ecluse l'Ile
Casant: V. Ils céderont aussi à S. M.
c ses appartenances & dépendances,
Fort de Knotsembourg, celui de
henk, toute la partie de la provin-
de Gueldre, située par deçà du
in, à l'égard de la France, comme
si l'Isle de Bommel, l'Ile & le Fort
Voorn, le Fort de S. André & le
nateau de Louvestein, avec le Fort

1672. de Crevecœur: VI. Les EE. céderon
pareillement à S. M. la ville de Gr
ve, avec ses appartenances & dépa
dances, & lui feront donner en perp
tuité la Ville & Comté de Meu
pour en disposer à son bon plaisir,
condition que les EE. indemniseraie
le prince d'Orange, pour ce Com
& autres places, Villes & Pays, a
partenant à ce prince, qui auraient é
cedée à S. M.: VII Les EE. cedero
à S. M. le même droit qu'ils auraie
eu, ou qu'ils pourraient avoir ou pr
tendre sur les places que S. M. à c
cupées sur les EE. dans les Terres
l'Empire; ils feront aussi une parei
cession en faveur du prince & Com
de la Frise Orientale, de tous
droits qu'ils pourraient avoir, ou p
tendre sur les places, qu'ils occup
en son païs; savoir, sur la Ville d'E
den, le Fort de Leert-oort & Dy
d'où ils retireraient leurs Garniso
VIII. Il sera permis aux Sujets de S.
d'aller & de venir, de tous les pay
Villes & places, qui lui auront
cedées, tant par Mer, que par T
re; & sur toutes Eaux & Riviere
sans qu'ils fussent sujets à aucun dr
ou impositions, ni visites de leurs m
chandises, ni de leur bagage, mu
tions de guerre, ou vivres: IX. L
EE. GG. s'obligeront de faire rend
à

a Réligion de Malte les Comman- 1672.
es, qui ſe trouveront appartenir à
Ordre: ils permettront de faire
lre au Comte de Benthem ſes En-
, qui avaient été retenus par la
ntesſe de Benthem, ſon Epouſe,
l'autorité & par la permiſſion des
s; nonobſtant les inſtances par lui
s, qu'il avait fait appuyer des
mmandations de l'Empereur & de
I. T. C.: ils indemniſeront S. M.
dépenſes excesſives qu'Elle a faites
cette guerre, & lui feront payer,
le tems qui ſera ſtipulé, la ſom-
de vingt millions; moyennant quoi
I. leur quittera les trois Millions
s lui doivent payer, pour le prêt
x fait en 1631. Comme auſſi
interéts qu'ils lui doivent, de-
cette année là: XI. en reconnais-
de la Paix qu'elle veut bien ac-
er aux Etats lorsqu'elle peut éten-
plus ſes conquêtes, dans leurs
ils lui feront preſenter, tous les
par une Ambaſſade Extraordinai-
me Médaille d'Or, péſant un Marc,
elle contiendrait qu'ils tiennent
. M. la conſervation de la même
té, que les Rois ſes Predeceſſeurs
nt aidé à leur acquérir: XII. En-
que S. M. déclarât de ſe conten-
des conditions précédentes à la
ge qu'elles ſeraient acceptées en

1672. dix jours; après lesquels S. M. prétendait point y être obligée; e donnait neanmoins à entendre par préſente que quoiqu'elles fuſſent cordés par les Etats, elles n'aurai néanmoins aucune force; & que S. ne ferait aucun Traité ni de paix de Trêves, que le Roi d'Angleter à ſon égard ne fût ſatisfait par Etats; & ſi les Princes de l'Empi qui étaient Alliés en cette guer avec S. M. ne fuſſent pareillem contents des conditions, qui leur raient accordées par les Etats.

Conduite du Prince d'Orange à l'égard des deux projets de Traité.

Les deux Traités furent comm qués au Prince d'Orange par la du Chevalier Sylvius. Ils étaient gnés par Buckingham & Arlington n'avaient pas rougi d'y écrire, q n'avaient dreſſé cet accord que faire échouer les efforts des Etats élever des nuages entre les deux F en cherchant à les détacher l'u l'autre par un traité particulier. Prince d'Orange ne put conſerver ſang froid; en liſant les condi qu'on y impoſait à la République voulut jetter ces dépêches dans le

Wagen. XIV. 125.

En communiquant ces deux piece Etats, il déclara qu'il n'y avait un ſeul article qu'on pût accep qu'il aimerait mieux ſe faire ha en pieces que de les recevoir, qu'on n

t pas imputer ces articles au Roi d'An- 1672.
terre; mais à ſes Ambaſſadeurs, & que
conditions relatives à ſa perſonne ve-
ent plûtôt d'un Ennemi que d'un Ami.
Les États-Généraux prierent le
nce d'Orange d'ouvrir ſon avis ſur
ſujet. Guillaume s'excuſa d'abord; Guillaume fait eclater des ſoupçons contre De Witt.
commençait à regarder cette excu-
comme un trait de modeſtie;
is l'étonnement fut grand lors que
Prince fit entendre qu'il ne
ıvait s'expliquer à cauſe de certai-
perſonnes qui ſe trouvaient dans
ſemblée. La plupart des Provin-
le prierent de les nommer. Mais
Hollande s'y oppoſa par un motif
prudence & par la crainte qu'une
e démarche n'excitât des ſoulève-
ns parmi un peuple dont on ne pou-
t déjà plus contenir la rage. Les
ıts de Hollande, inſtruits de cette
poſition, la jugerent d'une impor-
ce aſſez grande pour s'en occuper;
réſolurent de prier le Prince de
igner les perſonnes qu'il ſoupçon-
t. L'étonnement fut extrême, lors
'on l'entendit nommer De Groot.
lui demanda quelles étaient ſes
ſons? Il n'eſt pas encore tems, dit
rs ce Prince adroit & diſſimulé au
ſus de ſon âge, de percer dans
fond de cette affaire. J'ai lieu
ſoupçonner que De Groot a paſſé

Barnage II. 323. 324. Valkenier I. Byl. 61. p. 134. 135.

1672. les ordres de ſes commettans dans l'é
tendue des offres qu'il a faites à
France". Quoique De Groot eût fa
paraître, dans cette négociation, tro
de penchant à recevoir des conditio
dangereuſes de la part de la Franc
il faut avouer qu'il n'avait ſuivi q
les ordres dont il avait été charg
On pouvait attaquer ſes lumieres
non pas ſa bonne-foi. Un de ſes pl
grands crimes était ſans doute de pa
ſer pour un des chefs du parti An
Stathouderien que l'on projettait
détruire. Auſſi ne tarda-t-il pas
s'appercevoir qu'on voulait l'abando
ner à la fureur du peuple, dont il
vait déjà, ainſi que pluſieurs autre
failli à être la victime. Il jugea qu
était d'une indiſpenſable néceſſit
pour lui, de ſe mettre en ſureté p
la fuite. Mais afin que l'on ne don
pas une interprétation ſiniſtre à ſa
traite, il écrivit aux Etats de Holla
de & à la Régence de Rotterdan
pour leur expoſer les attentats qu'
avait formés ſur ſa vie & le péril qu
courait d'être maſſacré s'il ne s
tait dérobé par une prompte fuite.

Ainſi le Prince d'Orange vit ſon
fluence & ſon crédit s'affermir da
l'Etat. Non ſeulement on rejetta l
conditions qu'il avait jugé intolérable

Les Anglaiſé chouent dans leur negociation

suivit même son avis en ne conti- 1672.
ant de négocier qu'avec l'Angleter- dans les
. Ce procédé était d'autant plus Pays-bas.
onnant, qu'on ne pouvait plus dou-
: que les deux Rois ne fussent alors
ns un accord parfait pour détruire
République. Louis XIV avait em-
oyé ses moyens ordinaires & tou-
irs infaillibles de gagner les minis-
s de Charles II. Le Monarque An- *Basnage II.*
is, trompé par ses Ambassadeurs, 262.
it alors que la ruine de la Républi
e était trop avancée; pour qu'il fût
sible de la sauver: il jugea que le
illeur parti était de partager le bu-
, pensant que la grande maxime
politique de secourir les faibles con-
: une puissance prépondérante, n'é-
: plus de saison. Les ministres ou-
erent toutes les promesses dont ils
ient leurré le Prince d'Orange. Le
u d'égards qu'ils eurent pour ses
erêts & pour sa personne, ne contribua
s peu à animer ce jeune prince con-
: les deux Rois & contre leurs
ojets destructeurs.

Mais ce qui contribua surtout à fai-
perdre toute confiance aux minis-
s Anglais, furent leurs manœuvres
rfides à l'égard du Gouverneur des
ys-bas Espagnols. C'était toujours *Basnage. II.*
Comte de Monterey. Conformé- 258. 261.

1672. ment au dernier traité des Etats av
la cour de Madrid & à la perſpec
ve effrayante qui menaçait les pay
bas, au cas que les Provinces-Un
tombaſſent au pouvoir de la Franc
il avait fait paſſer dans ces places fr
tieres des Etats, toutes les trou
qu'il avait pu épargner. Les Mi
tres Anglais furent s'aboucher avec
Ils ſe plaignirent des ſecours q
donnait aux Ennemis des deux R
Mais comme il ne ſe laiſſait pas i
mider par de grands noms, ils c
rent pouvoir le gagner par l'appât
l'interêt. Ils eurent le front de
propoſer de s'aſſurer des places c
avait fait entrer des garniſons pou
Etats. Le Comte ne reçut cette
verture qu'avec cette indignation
caractériſait la magnanimité Eſpag

1672.

RÉVOLTES POPULAIRES. GUILLAUME III. *nommé* STATHOUDER.

QUAND un peuple se croit libre, lorsqu'il jouit des prérogatives de la liberté civile, malheur à ceux qui, dans un grand malheur imprévu, ont tiré à eux toute l'autorité politique. Ce sont, à l'entendre, ou des traitres qui vendent l'État, ou des lâches qui l'abandonnent ou des conducteurs inhabiles qui ne sont pas en état d'entenir les rênes. Les progrès effrayans des armes françaises n'avaient pas seulement consterné les Régens; suivant Burnet (*) ils ne s'assemblaient plus que pour se regarder les uns les autres avec un silence glacé, & quelquefois même les plus importantes de leurs délibérations étaient interrompues par les sanglots & les larmes. Le peuple voyant ses Régens, désespérer de la République, les places se rendre presque partout avec les Garnisons, des provinces entieres soumises au joug du vainqueur, une multitude d'infortunés accourir dans le fond de la Hollande avec leurs familles & leur biens pour y chercher un azile, se livra à tout le délire d'un désespoir

Causes des révoltes du peuple & de l'élévation du Prince.

(* Burnet Liv. I.

1672. lâche & impuisſant. Au lieu de s'a
mer d'un noble courage contre
vainqueur altier & inſolent, il écla
en plaintes, en mutineries contre ce
qui, s'étant arrogé toute l'autorité
n'avaient pas ſu écarter ces malheu
On leur imputa l'état déplorable
s'étaient trouvées les armées:
les rendit reſponſables du mauva
choix des Gouverneurs des place
comme ce parti ſemblait avoir toujou
incliné pour la France, on crut d'a
tant plus qu'il y avait de la trahiſo
que pluſieurs Officiers, traduits d
vant le conſeil de guerre, avaient é
jugés dignes de mort ou d'autres pu
tions infamantes, pour cauſe de lâche
ou pour des actions ſuſpectes. L'aff
re du Comte de Montbas fit ſurto
beaucoup d'éclat; ſoit parceque l'aba
don qu'il avait fait de ſon poſte av
été ſuivi de l'inondation rapide d
Français, ſoit parce qu'il avait épou
la ſœur d'un des chefs du parti de Lo
weſtein. Ce parti avait toujours r
gardé la paix, comme le moyen
plus propre à cimenter ſon autorit
Mais une guerre & qui pis eſt une gue
re malheureuſe lui fit perdre la co
fiance de la nation. La rapidité des co
quêtes de l'Ennemi, le peu d'oppo
tion qu'elles avaient rencontré, l
négociations avec la France inſpirere

es plus violens soupçons. On ne dou- 1672.
a pas seulement de leur incapacité,
nais encore de leur probité. Le peuple
ui ne juge des événemens que par
e succès, ne se borna pas à dire
u'ils étaient incapables de conduire
es rênes de l'État; on assura géné-
alement qu'ils avaient vendu la patrie à
Ennemi. Le parti contraire n'oublia
as, dans cette circonstance, de fo-
enter ces odieux soupçons. L'incli-
ation que le peuple avait toujours
ontrée pour la maison d'Orange,
clata avec plus de force que jamais:
ous convinrent qu'il fallait que
gouvernement sous lequel la Répu-
lique avait eu tant d'éclat & de gran-
eur fût rétabli & que ceux qui s'y
pposaient fussent des traîtres ou des
nnemis du bien public.

Si dans cet état des choses quelque
toyen illustre s'est trouvé en
ute aux jalousies & aux traverses du
ouvernement devenu odieux, il n'a
is besoin d'autre titre pour obtenir
faveur populaire. A plus forte rai-
n le Prince d'Orange, distingué par
éclat de sa naissance, intéressant par
jeunesse & par la privation des di-
nités qu'on regardait comme un
alheur, fut-il l'objet où tous
s regards se porterent. On envisagea le

1672. Prince comme destiné du ciel pour êtr
le libérateur de la République. O
crut qu'il n'y avait pas de salut à e
pérer tant qu'il ne serait pas revêt
de toutes les dignités de ses ancêtre
Les Bourgeois des villes profiterei
des armes que la crise de l'Etat le
avait mises à la main pour la défen
particuliere. Ils précipiterent, ave
toute l'impétuosité populaire, un cha
gement qu'ils desiraient avec ardeu
La nécessité de s'arracher aux occup
tions tranquilles de la vie Bourgeoise po
s'occuper des travaux stériles & pénibl
des gardes & des fortifications, les chagr
na beaucoup: de sourdes insinuatio
& quelquefois même des menées obsc
res conduites par des agens secrets ne ta
derent pas à faire servir ces mauv
ses dispositions à l'élévation du Pri
ce d'Orange sur les débris des che
du gouvernement actuel.

Audace des Prédicans.

Les Ministres de la religion dom
nante ne laisserent pas échapper cet
occasion de signaler leur dévoueme
pour la maison d'Orange. Les ann
les de ces tems ont conservé l
noms de ceux qui dans ces troubl
déplorables compromirent avec le pl
de scandale, le caractere de paix q
convient à cette profession. C'étaien
la Haye Thaddaeus de Landman
Simon Simonides, à Rotterda

acob Borſtius & Jean Urſimes. Un 1672.
Miniſtre de Haarlem, nommé Samuel
Gruterus, pouſſa l'audace juſqu'à di-
e en pleine chaire qu'il y avait de
i trahiſon & de l'infidelité dans la
égence de la ville. On voulut en-
uite le forcer, à dire quels étaient
eux qu'il avait voulu déſigner par ces
aroles: C'eſt *l'Ambaſſadeur de Groot*,
it il, *c'eſt un œuf gâté, qui fut couvé à*
ouweſtein. La ville de Leide qui, dans
es tems malheureux, inſiſta toujours
ans les Etats pour les conſeils puſil-
nimes, fut auſſi la premiere à ouvrir
: projet d'augmenter l'autorité du
rince & de le rendre indépendant
es Députés de Campagne, comme le
ul moyen de réparer les malheurs
e l'Etat.

Cette propoſition fut comme le ſi-
nal des mouvemens populaires. La
lupart des Régens croyaient leur au-
orité d'autant plus ſûre, que leur parti
emplisſait preſque toutes les charges,
ue le parti contraire réduit à un
etit nombre n'avait plus de pouvoir
t que leur autorité paraisſait conſoli-
ée par le tems, & inacceſſible à la hai-
e. Il était donc néceſſaire de pro-
iter de la bonne-volonté du peuple
ue les malheurs de l'Etat avaient
etté tout entier dans le parti du Prin-
e d'Orange. Mais le peuple eſt une

1672. machine qui n'agit pas par des mou-
vemens tranquilles & réguliers; il n
marche que par bonds, par éclats im
pétueux, ordinairement accompagné
des suites les plus funestes; mais enfi
il n'y avait pas d'autre agent pour a
mener une révolution dans le système
politique de l'État: on crut donc de
voir tirer parti de ses dispositions: L
principal point était de faire élever l
jeune Prince aux dignités de ses ancê
tres. Le grand nombre de ceux qu
se flattaient que cette révolution sera
avantageuse à leur ambition, se voyar
appuyés par le peuple, saisirent cett
occasion pour amener par des révo
tes civiles une élévation, qu'ils n
pouvaient gueres espérer des délibé
rations légales du gouvernement.

Premier soulevement à Veere en Zéelande en faveur du Prince d'Orange.

La ville de Veere en Zéelande fu
la premiere qui donna le mouvemen
à toutes les autres: Le Prince d'Orar
ge en était Marquis. Cette circon
stance, l'affection particuliere des Zée
landais pour sa maison allumerent le
premieres étincelles de l'enthousiame
quelques-uns des Magistrats se mêleren
parmi le peuple: il se souleva générale
ment & força la Régence à proclame
le Prince Stathouder.

A Dort.

Le bruit de cette révolution ne fu
pas plûtôt parvenu à Dort, qu'on apper
çut une grande fermentation parmi le

uple. Il forma des attroupemens & 1672.
fit donner tumultueuſement les
éfs des magazins. Les ayant trouvés
eux fournis qu'il n'avait penſé,
commençait à ſe calmer, lors-
'un perſonage inconnu qui s'é-
t gliſſé dans la foule, cria qu'il
lait forcer la Régence à révoquer
dit perpétuel & à élever le Prince
Stathouderat. Quoique les princi-
ux Chefs de la faction dominante,
De Witt & pluſieurs autres, fus-
it nés dans cette ville qu'ils illus-
ient par le rôle éclatant qu'ils
aient, l'attachement à la maiſon
)range n'avait pas laiſſé d'y domi-
, ſoit par l'affection générale pour
Prince d'Orange, ſoit par la jalou-
qu'on remarque ordinairement dans
Habitans des petites villes contre
ux de leurs concitoyens dont la gloire
éclipſe. Quoiqu'il en ſoit le peu-
ne tarda pas à faire connaître ſes
poſitions par ces cris tumultueux:
ve le PRINCE d'ORANGE! Le
able emporte les De Witt! Qu'el-
es-uns ſe firent ouvrir les portes de
tour, où ils arborerent deux pavil-
ns, l'un blanc pour De Witt, (*) au

(*) Le mot De Witt en Hollandais
ut dire blanc: ce miſérable Calembou pa-

1672. desſous d'un autre drapeau coulé d'orange pour le Prince avec ce inſcription: *ORANGE Desſus, Witt desſous: que la Foudre écr ceux qui penſent autrement.* (**) furieux forcerent le Conſeil à s'aſſe bler, à promettre d'élever le Pri au Stathouderat & à lui députer perſonnes de leur corps pour l'invi à ſe rendre dans la ville. Son Alt ſe, voyant les affaires prendre tournure ſi favorable, crut devoir faire un peu preſſer, pour éloigner ſoupçon de connivence avec les ſé tieux. Mais il ne tarda pas à ſe l ſer gagner: il entra dans cette v qui eſt la premiere & paſſe pou Capitale de la Hollande, le 29 J Il fut reçu au bruit des accla mations de tout le peuple. Les gens, voulant paraître accorder q que choſe à l'inclination turbulente Habitans, lui donnerent un repas ſp dide: la Régence l'accablait de c

---

rut ſingulierement heureux pour contra avec les drapeaux couleur d'Orange: il étonnant combien le ſens équivoque & zarre de certains mots peut faire d'impres ſur le Peuple.

(**) *ORANGE BOVEN, De Wi onder;*
Die 't anders meent, die ſtaat de DOND

mens: il paraisfait vouloir fe bor 1672.
r à des démonftrations extérieures
ionneur: lorsqu'il monta dans fon
rosfe pour s'en retourner, un d'eux
i était à la portiere cria même, *Vi-*
Orange, dans le desfein de jetter
la poudre aux yeux du peuple:
: artifice eût réusfi, fi quelques-
s de ceux qui fe trouvaient dans la
ile, n'avaient élevé la parole pour
demander *s'il était Stathouder*? Je *Wagenaar XIV. 74. 78.*
s pleinement *fatisfait*, répondit fon
tesfe, en tachant de cacher fous ces
roles modeftes l'ambition qui dévo-
t fon cœur. Nous ne fommes pas
ntens, lui répondit-on, à moins
e vous ne foyez déclaré Stathouder.
Miniftre Henri Dibbets avait en-
gé dix ou douze perfonnes à pro-
ettre fous ferment, qu'elles ne lais-
aient pas fortir le Prince de la ville
ant qu'elles fusfent asfurées qu'il a-
it reçu fatisfaction de la part du
agiftrat; que c'étaient ces mêmes
rfonnes qui avaient arrêté le caros-
du Prince, & qui couchant en joue
n des Bourguemaîtres, qui l'accom-
gnait, lui avaient démandé, *fi l'on*
ait donné la fatisfaction au Prince;
rquoi Son Alteffe avait répondu,
nis, *tout ira bien* & avait prié ces
rfonnes de lui permettre de fe ren-
e à l'auberge où Elle avait diné.

1672. Que le Prince y étant entré avec Messieurs, ces mêmes personnes & ne vingtaine d'autres, excitées par même Ministre Dibbets, avaient un nouveau serment de ne laisser tir de l'auberge aucun des Magist sans lui rompre le coû, à moins c n'eut donné sa voix à l'élévation Prince, & qu'il n'en eût signé l'A

29 juin. Basnage II. 284. Valkenier I. 681.

Les Régens, intimidés par ces me ces, signerent un acte où ils ren çaient à l'edit perpétuel, & déclarer au nom de la ville le Prince d'O ge Stathouder & investi des mê pouvoir, honneur & autorité que ancêtres avaient possédés & le dé rerent absous du serment qu'il avait de nejamais accepter le Stathouderat. Prince fit paraître quelque répugn ce: il affecta, en se tournant vers Régens, de les plaindre sur la lence qu'on leur faisait. Il montra me une certaine delicatesse à recev la dispense du serment; il parut soul ter qu'il fût levé par des ministres la religion. Sous prétexte de tranc liser sa conscience, mais en effet, p couvrir aux yeux d'un Peuple sup stitieux l'irrégularité de ce procéd on fit venir deux ministres qui, nom du Dieu vivant, le déclarer authorisé à déroger au serment sole nel qu'il avait prêté. D'autres se c

ntent de dire que la diſpenſe donnée 1672.
r les Régens fut ſignée par quelques *Brandt vie de Ruiter.*
iniſtres de la parole de Dieu.
Corneille De Witt, Ruwaard de Put- Le Ruwaard De Witt forcé de ſigner la révocation de l'Edit perpétuel.
1, ſe trouvait dans des circonſtances
:n différentes. Il était retenu dans le lit
r un indiſpoſition contractée ſur la flot-
, lorsque l'Acte de diſpenſe lui fut
ɔorté, pour le ſigner. Sa premiere
ɔonſe fut un refus. Il dit froide-
nt qu'il aimerait mieux mourir que
violer un ſerment légitime, dont
:ſonne ſur la terre n'avait droit
le dispenſer. On lui répréſenta
'une populace mutinée & furieuſe
/ironnait ſa maiſon & menaçait de ſe
rter aux dernieres violences. Cet
·épide citoyen, accoutumé dans les
nbats & dans les orages civils, à
dir ſon ame contre les plus grands
ıgers, ne fut pas ébranlé. „Tant de
les, dit-il, m'ont ſiffl é aux oreilles
ıs le dernier combat, que je
ſaurais plus les craindre : J'aime
:ux périr que de ſigner un pa-
. écrit". Ces exhortations ayant
ıoué, on eut recours à d'autres
yens pour le fléchir. Sa femme vint
te éplorée avec ſes enfans, lui prit
main avec une tendre ſollicitude,
le ſupplia, les yeux baignés de lar-
s, de ſe conſerver pour elle & ſes
:ans. Il fut encore inflexible ; mais
tte femme prenant alors le ton ſer-

1672. me du déseſpoir, ménaça d'aller o
vrir la porte, de ſe jetter entre l
bras du peuple en reclamant ſon i
nocence & la pitié dûe à ſon ſexe
à ſes enfans, d'abandonner à la fure
du peuple un Époux obſtiné qui v
lait le défier temerairement & à p
perte, puisque tous les autres m
ſtrats avaient molli De Witt n'
pas la force de tenir contre une ſc
auſſi touchante. Il ſigna; mais cr y
ſauver ſon h nneur par un ſubter
ge qui lui ſervirait quand l'orage
rait paſſé, il ajouta à ſa ſignature
deux lettres V. C., c'eſt à dire
coactus, contraint par la force. M
un des Miniſtres qui échauffait la
pulace, ayant donné l'interprétatio
ces mots, elle demanda tumultua
ment que le Ruwaard les effaçât
fut encore obligé de les rayer &
perdre ainſi la reſsource qu'il cro
avoir ménagé à ſon honneur : con
ſi la maniere dont cette ſignature
était arrachée n'avait pas ſuffi p
conſtater la violence, ſans les d
lettres qu'il ajoutait à ſon nom:
il eſt vrai que, dans des criſes c
cates, il eſt bien difficile aux
grands hommes de conſerver une
ſon entierement ferme & ſaine. C
ainſi que le Prince vit poſer les
demens de ſon élévation dans la

nière ville de Hollande qui était le berceau de ses plus ardens Ennemis. 1672.

A peine ceux de Dort s'étaient soucés que la même fermentation éclatait à Rotterdam. Jean Kievit ancien bourguemaître de cette ville, obligé depuis la malheureuse affaire de Buat, de se réfugier en Angleterre où il était encore, saisit cette occasion pour consommer l'ouvrage qu'il avait été contraint de laisser imparfait. De sa rétraite à Londres il animait plusieurs des principaux habitans avec lesquels il entretenait correspondance. Herman van Zoelen ancien Bourguemaître, William Bastiantz, Daniel de Hogendorp, Dominique Rosmaale & plusieurs autres Régens & citoyens distingués, étaient dévoués au Prince. On accusait le parti de Louwestein de dire communément qu'il valait mieux se donner à la France qu'au Prince. Ils attribuerent ce propos aux Régens de la ville qui étaient dans ce parti. Le Conseiller Arend Zonnemans partisan de la maison d'Orange, pousa même l'enthousiasme jusqu'à se défaire de sa charge, parcequ'il jugeait, dit-il, l'élévation du Prince nécessaire à l'intérêt du pays; & ne voyait aucun moyen pour la favoriser. Un autre du même parti, nommé Léonard van Naarsen, assura dans l'assemblée du conseil du ton de

A Rotterdam.

Wicquef. Hist. Manusc. Liv. XXI.

1672. ces hommes qui se croyent initiés dans les mystères les plus profonds de la politique, que le Roi d'Angleterre ne continuait la guerre que pour faire élever le Prince son neveu au Stathouderat: comme si un Prince tel que Charles II eût été capable de préférer les liens stériles du sang à des liaisons qui lui fournissait des sommes immenses pour ses plaisirs avec l'espérance d'établir le pouvoir arbitraire & indépendant. Hogendorp ôsa même dire publiquement qu'il y avait cinq traitres dans la ville. Plusieurs des Régens Anti-Stathoudériens ne tarderent pas à être insultés par la populace. Jean Pesser, Adam Kroeser, Guillaume van der Aa & le pensionaire De Groot furent les plus maltraités. De Groot, prévoyant les suites de ces désordres, demanda que les plus coupables fussent punis; mais la Régence, se défiant de son autorité déjà chancelante, n'ôsa se porter à cette résolution courageuse. Les Officiers de la Bourgeoisie, tirerent parti de l'impunité, pour former des projets audacieux. Ils demanderent tumultuairement au Conseil de travailler à faire déferer le Stathouderat au Prince d'Orange. Un d'entr'eux, nommés Jacob Vosmaar, s'étant avec sa compagnie, emparé de la place qui est devant la grande Eglise

demander à chacun de ceux qui rtaient du prêche; *s'il était pour le rince ou pour les Etats*? Tous eu- ıt la prudence de se déclarer pour Prince. Le nombre des mutins s'é- ıt accru, le ministre Borstius parut ıt à coup au milieu de la troupe. eut l'audace de demander aux assis- ıs, s'ils ne désiraient pas que l'E- perpétuel fût aboli, le Prince nom- Stathouder & dispensé du serment il avait prêté? Tous ayant donné r voix à cette proposition, le peu- se rendit à l'instant devant l'Hôte- ville, fit arborer l'étendard orange la tour & força le conseil de s'as- ıbler à une heure extraordinaire & révoquer l'édit perpétuel. Quel- es Régens ayant montré de la meté, les plus séditieux firent an- ıcer qu'ils avaient juré de rompre cou à tous ceux qui refuseraient de ıer la révocation & de piller les isons de ceux qui se déroberaient par fuite. Pour comble de dépit la Ré- ıce fut obligée d'envoyer des dépu- au Prince pour lui notifier cette Elec- ı. Son Altesse qui n'était pas contente la Régence de Rotterdam les reçut ec indifférence. Le Prince affecta dire froidement qu'il n'acceptait te nouvelle charge que pour le bien l'Etat. C'est ainsi que ce jeune

1672.

Wagen. XIV. 79. *Basnage.* II. 287.

1672. Prince, instruit dès l'enfance dans l'a
de dissimuler, animait l'ardeur d
peuples par une apparente modesti

La fermentation ne laissa pas c
continuer dans la ville. Les Gard
Bourgeoises oserent même arrêt
l'Yacht des Etats qui portait des o
dres à la flotte. Les lettres furen
arrachées des mains des Députés
l'agitation fut extrême, lorsqu'apr
les avoir ouvertes, on sçut qu'ell
contenaient des ordres de ne pas co
battre les Anglais. Sans vouloir p
nétrer si la faiblesse de la flotte
d'autres raisons rendaient ces ordr
nécessaires, le peuple se livra a
plus violens soupçons; il décharg
sa rage sur les Régens suspects.
pilla les maisons des Conseillers Are
Zonnemans, Willem van der Aa:
força la Régence à promettre, so
le bon plaisir de Son Altesse, de fai
mettre en prison Pesser, Vroesser, Ga
De Visscher, Van der Aa, Paets, I
Groot & Voorburg, de les exclur
jamais & leurs descendans jusqu'à la q
trieme génération, & de créer à
place pour Conseillers, van Naarse
Wagen. Bastiansz & Beyer; & d'abandonn
XIV. 115. à la discretion de Son Altesse les cha
A Goude. gemens ultérieurs dans la Régenc
Kievit saisit cette occasion pour rev
nir dans sa patrie; & la Bourgeoi

troduisit dans la ville avec une ère de triomphe. Plusieurs des gens proscrits furent arrêtés; De oot courut risque de sa vie; il ne da pas à conjurer, par une prompte te, l'orage qui menaçait sa tête. 1672.

L'esprit de sedition fut un mal ntagieux qui gagna toutes les autres rties de l'Etat. Le soulevement des dif- entes villes fut cependant marqué : des incidens particuliers & curieux. ville de Gouda fut d'abord ména- e d'une invasion des paysans des virons à qui les inondations avaient ri leurs ressources avec leurs terres. suite une troupe de femmes & d'en- s assiègerent la maison du Bourgue- itre Reinier Kant: comme ils n'en- daient pas le mot d'édit perpétuel, demanderent la signature du même te que d'autres villes venaient de ner. La Régence s'étant alors as- mblée, fit publier que le Prince é- t attendu dans la ville. Son Altes- s'y rendit en effet; mais il n'y trou- qu'un répas splendide. Les Habitans cette petite ville ne demanderent en de plus aux Régens en sa faveur. Les choses se passerent avec plus méthode & de gravité à Haarlem à Leide. Les compagnies Bourgeoi- s firent plusieurs mouvemens. Elles aient arboré le drapeau orange dans

A Haarlem & à Leide.

1672. deux endroits; lorsque les Magistrats de la ville, qui d'ailleurs n'étaient pas opposés à l'élévation du prince, donnerent à cet égard leur déclaration qui fut publiée.

A Delft. *Valkenier* I. 635. La ville de Delft offrait alors le spectacle le plus singulier. Les paysans & les pêcheurs de Maasland, de Maaslandsluis & de Schiedam, excités par un ministre ou suivant d'autres par un membre de la Régence de Delft, s'étant assemblés au nombre d'environ huit cens, passerent les fossés de la ville sur des radeaux & s'en rendirent maîtres en escaladant les remparts. Ils assiégerent l'Hôtel de ville & forcerent la Régence à casser l'édit perpétuel & à proclamer le prince Stathouder.

A Amsterdam. *Amsterd. Geschied. Liv.* X. X. La ville d'Amsterdam ne fut pas exempte de mouvemens séditieux. Ils y furent moins violens parce que la Régence de cette ville fut une des premieres à proposer l'élévation du prince d'Orange. Elle envoyait à la Haye l'ancien Bourguemaître de Graa pour y donner son consentement: mais le bruit s'étant répandu qu'il partait pour traiter de la reddition de la ville au Roi de France, il fut insulté par la populace. On lui donna le nom de traitre & de scélérat: On le menaça même de le tuer. Une femme lui

me lui arracha sa peruque ; on porta un coup d'épée : & ce ne qu'avec bien de la peine qu'une pagnie bourgeoise, accourue à son urs, vint à bout de le sauver de ureur d'une ville populace. Il fut tant plus aisé de faire cesser ce ulte que dès le lendemain les Ré- publierent la Résolution qu'ils ent déjà prise pour l'élévation du ce d'Orange & la révocation de lit perpétuel. Il y eut dans pres- toutes les villes des mouvemens, qu'ils ne fussent pas également vio- partout. Le désordre était si gé- l que les tribunaux de justice re- nt fermés jusqu'à la promotion du ce qui les fit ouvrir. 1672.

Basnage. H. 287.

ien n'est plus curieux que la ma- e dont fut proposée dans les États Hollande une Révocation défendue e maniere si formelle. La ville Rotterdam, étant la seule qui eût nis d'en faire mention, n'ôsa d'abord arler que d'une maniere obscure & vert; le Député de cette ville deman- s'il ne serait pas permis à quelques mbres de faire l'ouverture d'une pro- tion qu'il jugeait avantageuse au bien lic, quoique contraire à certains s qui avaient force de loi. Tous Membres de l'assemblée sentirent dont il s'agissait & donnerent leurs

Révocation de l'Edit perpetuel proposée dans les Etats de Hollande.

1672. consentement. Le Député dit ensuite, que l'honneur, la conscience & les résolutions formelles de l'Etat ayant interdit cette proposition, il demandait une permission particuliere pour la faire. Les membres de la Noblesse demanderent une explication plus nette. Dort s'opposa vivement à l'ouverture de cette proposition. Haarlem au contraire y consentit. Delft demanda à faire la premiere proposition. Enfin Leide déclara tout-à-fait le voile en déclarant qu'il voyait bien qu'il s'agissait de révoquer l'Edit perpétuel. Tous les autres membres, comme soulagés de cet aveu, ne dissimulerent plus. La faire fut aussitôt mise en délibération & la conséquence naturelle de cette discussion fut la Résolution unanime d'abolir l'Edit perpétuel : On dispensa du serment qu'on avait fait cinq ans auparavant de ne jamais même jamais de l'abolir. On poussa le zèle jusqu'à faire disparaître le livre où étaient les noms de ceux qui l'avaient juré. On le fit même à Amsterdam dans la chambre du Conseil.

Ce premier pas franchi, on ne mit plus de bornes à la soumission. De l'excès de la haine on passa à l'excès de la flatterie. Le Magistrat de

n content d'avoir opiné pour 1672.
Stathoudérat, répréſenta aux Etats *Voyez Boſ-*
e la perſonne du Prince était ſi pré- *uage. II.*
euſe, qu'il était nécesſaire de lui *288.*
nner une garde de Hallebardiers,
'on devait le prier de ſe marier,
n qu'il pût laiſſer une poſtérité qui
ırchât ſur ſes traces, & qu'en attenıt qu'il pût choiſir un Epouſe, il deit ſe nommer un ſucceſſeur, afin que la épublique ne demeurât pas privée ın appuy auſſi nécesſaire. Amſterdam, qui on n'aurait pas attendu un ſuffge ſi flatteur, déclara par la boue d'un de ſes Bourguemaîtres, que Perſonne du Prince, lorſqu'il auit le commandement valait mieux 'une armée de vingt mille hommes fut la premiere à propoſer, qu'on i conférât le Stathouderat ſans aun delai; Haarlem, malgré le zèle l'elle avait toujours témoigné pour Maiſon d'Orange, modifia judicieument ſon Avis, en demandant que s villes ſe reſervaſſent l'Election de urs Magiſtrats, parceque de la conrvation de ce Privilege dépendait ur liberté. Leyde & Gouda appuyerent : ſentiment; en ajoutant qu'on ne evait rien faire que de concert avec s Etats Généraux, afin d'entretenir Union & l'Harmonie des provinces. ais Amſterdam repliqua par la bou-

1672. che du Bourguemaître André de Graaf
que dans une circonstance aussi presſante
il n'était pas à propos de faire les
choſes à demi; que le moindre délai
acheverait d'irriter les peuples, qui
ſe porteraient au dernier excès de vio
lence; que le plus ſûr était de con
férer au Prince le Stathouderat & le
Commandement avec toutes les pré
éminences, qu'on y avait attachées
Rotterdam, Gorkum & Schoonhove
& tous les autres Députés, qui re
gardaient la mort comme une ſuite
inévitable d'un refus, ſuivirent ce
Avis, & on dreſſa la Réſolution ſui
vante. „ Sur ce qui a été répréſenté
par Meſſieurs les Députés des ville
de Haarlem, Rotterdam, & autres
Membres de l'Aſſemblée de leurs No
bles & Grandes Puiſſances, Meſſieurs
de la Nobleſſe, comme auſſi les De
putés des villes, aux noms & de la
part de leurs Commettans, ont trou
vé bon & réſolu, comme leurs No
bles & grandes Puiſſances trouvent
bon par la préſente, en cette dange
reuſe Conſtitution des tems & des af
faires, que pour réhabiliter les mem
bres de cette Aſſemblée pour l'établiſ
ſement d'un Stathouder, leſdits mem
bres ſe diſpenſent les uns les autres
comme auſſi tous ceux qui ont juré

ccesſivement l'Édit Perpétuel, ainſi 1672.
'ils ſont préſentement, du ſerment
r eux fait ſur ledit Édit, ſelon la
éſolution de leurs Nobles & Gran-
s Puiſſances, en datte du 15 d'Août
57; ſe remettant par conſéquent les
s les autres en la même liberté
'ils ont euë auparavant, pour élire
établir un Stathouder, ſelon qu'ils
geront à propos pour le grand bien
avantage de l'État."

A quel point Amſterdam a-t-elle pouſſé le zèle pour le Prince?

Il en eſt même qui ont écrit que
ns le Conſeil d'Amſterdam, on fit
ors des propoſitions encore plus ſin-
lieres & qui ne tendaient à rien
oins qu'à porter le dernier coup à
liberté. Le Bourguemaître Gillis
lkenier propoſa, dit-on, de laiſſer
oſiſter l'Édit perpétuel; il ne voyait
n, dit-il, dans cet Édit qui fût
ntraire à l'élévation du Prince au
athouderat; au moins ne s'y trou-
it-il rien qui empêchât la ville de
oposer dans les États que le titre
Comte lui fût déféré. Il ajouta
e les Conſeillers Pancras, Geelvinck,
nloopen & Bakker étaient dans cet-
opinion. Mais le Conſeiller Bonte-
ntel, en s'élevant contre cet avis
pour la ſuppreſſion de l'Édit per-
tuel dit, entr'autres particularité
marquables, que le Greffier Fagel,
tuellement partiſan zélé de la maiſon

1672. d'Orange avait le premier imaginé c
Edit, qu'il avait eu de la peine
le faire goûter au Pensionaire De Wit
constant adversaire de cette maiso
que cependant Fagel en avait dès l'
1630, demandé la suppression, qui d
vait, à plus forte raison, avoir lieu da
la crise actuelle. Ce sentiment fut ad
té; l'avis d'élever le Prince à la
gnité de Comte, fut rejetté; on ré
lut unanimement de se borner au St
8 juillet. houderat. Les Bourguemaîtres lui
voyerent ensuite une lettre pleine
témoignages de zèle & d'inclinat
pour sa personne, le remerciant de l'
clination qu'il avait fait éclater p
eux, quoiqu'ils ne l'eussent pas
rité, le priant d'honorer la ville
sa présence, avec asurance qu'il
trouverait des esprits qui faisaient c
fister leur gloire à demeurer inva
blement ses très humbles serviteurs.
Bourguemaître Henri Hooft fut n
mé en même tems pour aller co
rer avec son Altesse sur la defense
la ville; & s'il n'y avait pas mo
de donner un tour heureux aux a
res en augmentant le crédit, la pui
ce & les dignités de son Altesse.
Sr. Hooft s'acquitta de sa commi
en l'asurant qu'il pouvait compte
les bonnes disposition de la ville.
Reponse du Prince, quoique conç
termes généraux, est digne de re

1672.

ge. Il assura le Député qu'il avait gulierement à cœur les interêts d'Amrdam, & qu'il venait d'entamer ec le Roi d'Angleterre, une négotion dont il se promettait le plus ureux succès. C'est sans doute d'aès l'idée de cette négociation que le is fameux menteur des historiens Burt a brodé l'histoire d'une offre qu'Amm aurait faite alors de déferer la veraineté au Prince d'Orange. Cet crivains ne manque pas, suivant sa urume, d'étaler l'honneur qu'il avait être a mis par les Princes dans leurs s grands secrets. Le Stathouder, il, en me parlant de cette offre, outait qu'on ne la lui faisait que parqu'on croyait tout perdu & que nnaissant l'attachement inébranlable s Hollandais à la liberté & leur rreur pour le joug d'un maître, il ait rejetté cet honneur dangereux. ue Burnet ait par vanité, imaginé fait, ou plûtôt qu'il en ait altéré & agéré le fonds, ou si l'on veut, que Prince d'Orange ait eu lui-même, vanité d'induire Burnet en erreur, fait ne saurait se concilier ni avec s documens authentiques du tems, avec le système constant d'Amsterm, ni avec la conduite que tint le rince; quand la même offre lui fut faite par les Etats de Gueldre.

Burnet I. History val. 7. p. 329.

1672. Mais avant qu'Amsterdam s'av-
çat à ce point, les efforts qu'
le avait faits pour le Prince d'
range n'avaient pas été sans succ
Les Etats-Généraux, suivant l'i
pulsion de la Hollande, comm
cerent par résoudre de lui défe
le droit que ses ancêtres avai
exercé. Et le quatre du mois
juin, à 4 heures, Guillaume H
ri, Prince d'Orange & de Nassau
proclamé solemnellement Stathoud
Capitaine & Amiral-Général de H
lande. Onze Députés des Etats
la Province furent envoyés au Pri
qui se trouvait alors au Camp dev
Bodegrave : Ce Prince adroit
dissimulé ne manqua pas dans ce
occasion, de marquer toute la délicate
qu'il croyait avoir besoin d'étaler :
premier soin fut de demander si on l'av
dispensé du serment qu'il avait prê
en acceptant la charge de Capitai
Général ? Lorsqu'il fut qu'on av
pit cette précaution, il promit de
fendre le pays, de rétablir la tr
quilité dans les villes & de s'acqu
ter de toutes les obligations affect
à sa charge. En conséquence les Et
de Hollande engagerent les Etats-G
néraux à déclarer le Prince Capitai
Général de l'Union, c'est-à dire d
armées en Campagne & des troup

Le Prince d'Orange proclamé Stathouder de Holland & de Zeelande. *Valkenier. I. Byl. p* 118.

Valkenier. I. Bylage. 117.

les Pays de la Généralité : mais le droit des patentes ne lui fut confié que provisionellement. La Frise & la Province de Groningue, ayant un Stathouder particulier, se réserverent ce droit. Le prince se rendit le 9 du mois à la Haye où il fut confirmé dans sa nouvelle dignité en prenant séance dans la chambre de Conseil & sur le tribunal de la Cour. 1672.

La Hollande se contenta de donner une démission au nouveau Stathouder; mais elle ne regla son pouvoir par aucune instruction. C'est ce que l'on voit par la piece suivante. Il était porté par l'Acte.

„ Que les Membres, qui composaient l'Assemblée, ayant témoigné une inclination générale, d'élire le prince d'Orange pour Stathouder, vû que par résolution du 1 de Juillet (que l'assemblée avait confirmée le 3 du même mois) il avait été trouvé bon, en cette dangereuse constitution de tems & d'affaires, que les Membres se dispensassent réciproquement, comme aussi tous ceux, qui avaient l'observation de l'Edit perpétuel: Que la Noblesse & les Députés des Villes, avaient résolu de nommer pour Capitaine-Général & Amiral de la province de Hollande, avec les mêmes honneurs, que les princes ses prédecesseurs avaient eus.

1672. Les Etats de Zéelande avaient do
né l'exemple de cette promotion le
du mois de juin; & le prince leur pr
ta ſerment le 16 à la Haye.

La nouvelle de cette Elévation da
les deux provinces fut à peine r
pandue que le peuple fit éclater to
les témoignages de la joie la plus
ve. Les drapeaux Orange fure
arborés ſur les Egliſes & ſur l
tours. On célébra partout cette ré
lution par des décharges d'artillerie
des feſtins. On prétend même q
De Witt témoigna de la joie de ce
révolution.

Elle avait été d'autant plus
pide que les Régens des vil
craignaient d'être mis en pieces par
populace; s'ils avaient uſé de quelc
délai. Ils crurent que la promptitude
leur zele leur donneraient dans le pr
ce un défenſeur dont ils avaient beſ
pour s'aſſurer contre les fureurs po
laires qui éclataient alors par des
fets terribles. A la propoſition des Rég
le Prince publia une Déclaration,
laquelle il juſtifiait les Magiſtrats
Villes de l'accuſation de trahiſon, d
ils étaient chargés par le peuple.
diſait „que les maux dont il a
plû à Dieu d'affliger l'Etat, étai
pour la plûpart arrivés par la perfi
& par la lâcheté des Commanda

s Officiers & des Soldats auxquels 1672.
; premiers & les principaux poſtes des
ntieres du pays avaient été confiés.
i'il témoignait, aux yeux de tout l'uni-
rs qu'il n'avait nulle connaiſſance,
même la penſée, qu'il y eût aucun
ficier de la Régence de la Provin-
ou des Villes de Hollande, qui,
préjudice de leur honneur & de
ır foi, ſe fuſſent oubliés juſqu'à tra-
: l'Etat, & à entretenir une corres-
ndance criminelle avec ſes Ennemis
par d'autres moyens illici-
;, fait ou entrepris quelque choſe
ntre le devoir d'un fidel Régent.
ais cette Lettre ne produiſit pas *Wagen.* XIX. 90.
is les bons effets qu'on avait eſpé-
;. On pria le Prince d'arrêter les
sordres du peuple en publiant en
1 nom un placard rigoureux. Mais
éluda cette demande ſous le prétex-
frivole qu'on ne pouvait reprimer
s révoltes conduites par les princi-
ux Bourgeois des villes. Il ſe pro-
ſa ſeulement de nommer des dépu-
qui parcoureraient les differentes
lles; les Etats trouverent l'avis pru-
nt; au cas que ſon Alteſſe ſe mît
la tête de la Députation. Mais
illaume éluda cette ouverture en
préſentant que ſa préſence était né-
ſſaire à l'armée.

1672.

MASSACRE DES DE WITT LES RÉGENCES CHANGÉE

Attentats contre les De Witt.

ON avait lieu d'espérer que Auteurs des révoltes populaires raient satisfaits par l'élévation du pr ce d'Orange & par l'abdication plusieurs des Régens les plus odieu Mais ceux à qui cette révolution ét favorable, voulant tirer tout l'avan ge possible des fermentations popul res pour affermir leur autorité sur fondement inébranlable, résolurent renverser entierement ceux qui ay traversé l'avenement de Guillaume n'étaient plus connus que sous noms odieux de faction de Louveste de parti des Etats, de cabale de Witt, d'Ennemis du prince & de tr tres à la patrie. Leur autorité ay reçu le plus terrible échec par l'é vation du prince au Stathouderat, cessa d'avoir pour eux les sentim de respect & de crainte par lesqu ils avaient enchaîné la haîne du p ple.

Valkenier. II. 677. *Basnage. II.* 283. *Vie De Ruiter.* 488.

Cette haîne se déchaîna surtout c tre les De Witt qui depuis plusie années étaient à la tête des affai & du parti devenu si odieux. Le

u mois de juin, le Ruwaard reve- 1672.
art de la flotte trouva la ville de
ort dans la plus violente fermenta- Le Clerc III. 289.
on. Pendant que les Etats prodi-
uaient les marques de reconnaissance
: les éloges à De Ruiter pour une
:tion où le Ruwaard avait montré
int de fermeté & s'était élevé au
:ssus des infirmités naturelles, ses
opres concitoyens juraient sa perte.
s avaient déchiré le tableau où cet
lustre citoyen était représenté, fou-
:oyant les Anglais à Chatham; & la
:te de son portrait était encore pen-
ue à la potence. Ces furieux deman-
aient hautement sa tête. Son pere,
:rsonage vénérable par ses cheveux
ancs, par ses vertus & par cette
:rté Républicaine qu'il avait inspirée
s deux fils, fut insulté. Le peuple
nfonça sa maison à coups de haches
: la livra au pillage. Cette populace
frénée courut de là à l'Hôtel de
ille, en arracha le tableau de
victoire de Chatam, le mit
i pieces, après en avoir enlevé la
:te du portrait du Ruwaard qu'elle
:tacha à un gibet avec des pasqui-
ades sanglantes. Ces furieux pillerent
nsuite la maison du Bourguemaître Hal-
ng & quatre inconnus se rendirent à la
aison de De Witt sur les onze

1672. heures du soir sous prétexte lui parler. La fermentation qui agitait la ville, & l'apparition de parei gens à une heure aussi indue, excitrent des soupçons, qui furent confirmés par la violence qu'ils voulure employer pour forcer l'entrée. Heureusement la garde Bourgeoise, appelée au secours, arriva à propos pour alarmer ces scelerats; ils prirent la fuite. Les soupçons étaient si généraux contre ce grand homme que les pafans de l'Isle de Voorne le cherchrent pendant plusieurs jours pour tuer. Peu s'en fallut que dans l'avegglement de leur rage, ils ne massacrassent un Commis, parcequ'il avait servi le Ruwaard en qualité de Domestique.

Vie De Ruiter. 308. Wagen. XIV. 138.

Le Pensionaire De Witt attaqué par des assassins.

Pendant que l'orage populaire grondait à Dort, le pensionaire De Witt avait couru un plus grand peril à la Haye. Il revenait le 21 mois de juin de l'assemblée des Etats de Hollande: son domestique l'accompagnait, portant un flambeau devant lui: quatre assassins qui l'attendaient pour attenter sur sa vie, fondirent sur lui l'épée nuë à la main, lui portrent plusieurs coups, qui le firent tomber à terre, & le laisserent pour mort sur la place. Ils le sauverent aussitôt par la fuite; mais on ne tar

; à savoir que les coupables étaient 1672.
deux fils du Conseiller van der
aaf, Adolf de Borrebach, commis
s Postes de Maastricht & Corneille
Bruyn Marchand Grenetier & Of-
ier de la Bourgeoisie de la Haye.
s quatre malheureux s'étaient as-
nblés dans la maison du Conseiller
n der Graaf à qui la crainte des
ançais avait fait abandonner la Haye
ur se retirer à Delft. Ces deux jeunes
ns, regardant le Grand-Pensionaire
mme la cause de tous les malheurs
: l'Etat & de leur famille, crurent
ie la chûte de cette grande tête
urrait amener un changement salu-
ire dans la face des affaires. La
aleur du vin joint à l'ivresse d'un
ux zele, leur avait fait penser qu'ils
: pouvaient rendre un plus grand ser-
ce à la patrie que de la délivrer d'un
inistre qui passait pour un traître.
es fanatiques dangereux se sauverent
r la fuite, à l'exception de Jacques
n der Graaf, le plus jeune des deux
eres qui se laissa prendre. Ce mal-
eureux avoua son crime & n'en don-
a d'autre raison, sinon que Dieu l'a-
ait abandonné. La Cour de Hollan-
e, le déclara criminel de Leze-
Majesté & le condamna comme tel
: perdre la tête sur l'échaffaut avec
onfiscation de tous ses biens.

1672. Heureuſement les bleſſures
Grand-Penſionaire ne ſe trouver
Inflexibilité de De Witt à l'égard de ſon Aſſaſſin. pas mortelles. Il eut même la fo
de ſe relever & de s'en retour
tout ſeul à la maiſon. On ſaiſit d
cette circonſtance, pour intéreſſer
pitié en faveur d'un jeune hom
qu'un faux zele avait aveuglé: P
ſieurs perſonnes de diſtinction le pr
rent d'intercéder pour le coupab
C'eût été ſans doute, un trait de m
gnanimité dans De Witt; s'il eût
ma de grace & dans les Etats
trait de juſtice & de fermeté de
refuſer; mais De Witt rejetta ces c
ſeils. On eut beau lui repréſenter q
cette noble clémence lui ferait regag
l'amitié d'un peuple, animé, furie
contre lui. On eut beau lui rép
ſenter qu'un attachement trop opin
tre à la rigueur du droit achever
d'aigrir ſes concitoyens. Il fut ine
rable. Il faut, dit-il, laiſſer un
bre cours à la juſtice. L'impunité
ſert qu'à augmenter le nombre & l'a
dace des ſcélérats. Au reſte je
crois pas avoir merité la haine du pe
ple. A Dieu ne plaiſe que j'achete ſ
amitié aux dépends de la ſureté d
Baſnage. Il. 292-295. Reſol. Holl. 22. 23. juin honnêtes citoyens, qui dans ces jou
orageux ſeraient expoſés aux cou
du premier ſcélérat, ſi le crime n'éta
chatié". Le coupable témoigna de

ignation, en avouant qu'il avait prié 1672.
eu de diriger les choſes de façon
'il périt lui-même, au cas que le
and-Penſionnaire fût innocent du
me de trahiſon. Mais un miniſtre
la religion qui l'avait aſſiſté dans
priſon, publia le récit de ſes der-
rs momens dans ce ſtile pathétique
figuré, ſi propre à ſéduire la populace:
orta l'enthouſiasme juſqu'à l'ériger
martyr. La publication de ce pieux
elle fit les plus funeſtes impreſſions.
peuple ſe crut authoriſé par l'im-
nité des trois autres qui paraiſſaient
tenus par les premiers de l'Etat.
Etats de Hollande parurent eux-
mes ajouter foi à cette idée: Après
ir promis des récompenſes à qui-
que pourrait leur livrer les coupa-
s, ils écrivirent au Prince d'Oran-
pour le prier de prêter ſon aſſiſtan-
contre les coupables & ſemblerent
nuer qu'ils étaient ſoutenus par ſon
eſſe, en ſe plaignant que ces ſcé-
ts euſſent, diſaient-ils, *trouvé un*
le parmi les troupes de l'Etat, pos-
auprès de Nieuwerbrugge ou en
utres endroits que votre Alteſſe ſait
. Ce qui eſt certain, c'eſt que
ſcelérats ne tarderent pas à ſe
ntrer, dèsque le parti qui avait
verné ſi longtems, eût perdu tou-
ſon influence. Borrebach conſerva

1672. même sa charge dans les postes & e
obtint encore la survivance pour so
fils. La maniere dont furent traité
ceux qui acheverent cette affreuse tr
gédie, fit penser que les principau
chefs des révoltes sanglantes qui d
chirerent alors l'État, étaient encou
ragés & soutenus par des personn
de la premiere considération.

On remarqua que l'attentat sur
vie du grand-pensionaire, avait
(*) 2 juin. lieu le même jour (*) & à la mên
heure que quatre inconnus avaie
voulu forcer la maison de son fre
Basnage II. 298. à Dort. On en tira de fortes pr
somptions que les deux assassin
étaient le fruit d'un projet concer

De Witt fait son Apologie. Un nombre considérable d'incid
particuliers confirma ces préson
tions sinistres. L'honneur des Rége
qui passaient pour les chefs de la f
tion de Louvestein, fut attaqué d
des nuées de libelles & de satyr
Le Grand pensionaire qui en était
principal objet, crut d'abord que
silence était la meilleure réponse q
pût y faire ; & que, dans un te
où les loix étaient foulées aux pi
& la révolte encouragée, des rech
ches rigoureuses ne feraient qu'irri
l'envie & la haine : mais enfin voy
que la calomnie faisait des prog
effrayans & que l'ignorance & la

le imputaient son silence à l'impuissance 1672.
se justifier, il jugea ne pouvoir diffe-
r sans danger : il fut surtout sensi-
le à la publication d'un libelle (*)
l'on attaquait sa délicatesse & son
corruptibilité sur l'article des finan-
s, & qu'on avait l'audace de dis-
buer publiquement sous ses yeux.
l'accusait surtout de s'être appro-
é des sommes considérables, desti-
es pour les correspondances secretes.
Witt était d'autant plus au des-
de ces reproches qu'il avait don-
des preuves frappantes de désinté-
ssement : lors surtout que les Etats *Basnage* B
ant voulu lui témoigner leur satis- 295.
ction pour quinze ans de servi- *Aitsem.*
s par une recompense de cent mil- *Liv.* 48.
florins, il s'opposa à cette résolu- 581.
on & ne voulut accepter que les
inze mille florins dont les nobles le
atifierent. Il n'est donc pas étonnt que l'apologie qu'il fit de sa conuite dans une lettre aux Etats soit leine de cette noble indignation qui oule d'une ame pure & sans reproche.

(*) Intitulé : *Waarschouwing aan alle Edel. oedige en getrouwe Inwoners van Nederland.* vis à tous les braves & fidelles Habitans es Pays bas.

1672. „Je prend „dit-il" la liberté d
mettre sous les yeux de vos Noble
& Grandes Puissances ce Libelle q
m'a été apporté par un de mes D
mestiques. Quoique j'ai toujours é
du sentiment qu'on ne pouvait mieu
détruire ces sortes de Calomnies qu'e
les méprisant, & en faisant voir qu'c
n'y est pas sensible, cependant, com
me il y a dans celui-ci une accusatio
positive, que pendant l'exercice d
ma Charge, j'ai gardé pour moi u
somme considérable des deniers q
étaient destinés pour entretenir d
correspondances sécretes, & par co
séquent que j'ai volé l'Etat; rema
quant de plus qu'on avance cela av
un si grand air de certitude, qu'u
infinité de gens y ajoutent foi, & co
sidérant d'ailleurs que plusieurs mem
bres de la Noblesse & plusieurs M
gistrats de Villes, particulierement d
Conseillers Députés, peuvent ignor
si jamais j'ai eu le maniement ou
disposition de tels deniers pour l
Correspondance sécrettes, j'ai jugé
propos, n'étant pas en état de para
tre en personne dans l'assemblée d
vos Nobles & Grandes puissances,
cause de mes blessûres & d'une indi
position qui les accompagne, de le
informer sincérement par les présente
de la vérité du Fait. J'aurai donc l'hon

ur de leur dire, que Messieurs les 1672.
nseillers Députés m'ayant voulu
ttre entre les mains au commence-
nt de l'exercice de ma charge quel-
e argent pour les frais des Corres-
ndances secrettes, à l'exemple de
s prédécesseurs, & même autant
e je m'en souviens, m'ayant remis
e petite somme pour cela, avant
on eût inventé & mis en pratique
dre qui a été observé depuis, j'e-
ninai plus soigneusement la chose,
faisant dès lors réflexion sur le *na-
el méfiant* de cette Nation, je ne
lus point me charger du maniement
ucuns deniers; mais j'imaginai un
re ordre, qui a été toujours ob-
vé depuis, de la maniere que je di-
tout-à-l'heure. De sorte que
le commencement de l'exercice de
Charge, je n'ai voulu reçevoir ni
nier aucuns deniers pour les Cor-
pondances secretes, ni pour d'au-
s usages, comme aussi je n'ai reçu
manié pendant ce tems-là aucune
me pour de semblables usages.
st ce dont rendront témoignage
sieurs les Conseillers Députés,
t ceux qui sont présentement en
rge & dont plusieurs ont eu sou-
t cet emploi, que ceux qui ont été
membres de ce College depuis
j'exerce ma Charge, & tous ceux

1672. par les mains de qui les dépêches l'argent doivent pasſer.

Tous ces Meſſieurs, dis-je, en tant requis pour le repos & la ſat faction d'un chacun ſeront obligés témoigner unanimement & ſincéreme que de leur ſçû, pendant qu'ils c exercé leurs Charges je n'ai reçû manié aucuns derniers pour les C reſpondances ſécretes. Mais voici qui en eſt. Il y a eu dans l'Etat Guerre un article à la charge de c te Province de deux mille florins mois deſtinés pour les Correſpond ces ſécretes, faiſant par an une ſo me de vingt quatre mille flori Leurs Hautes Puiſſances ou leurs co mi ſaires autoriſés pour les Affai ſécretes, ont en partie diſpoſé de deniers, quelquefois auſſi vos Nob & Grandes Puiſſances, mais ra ment, & enfin Meſſieurs les Conſ lers Députés en ont auſſi diſpoſé par-je. Ces correſpondances ſécret autant quelles ont été confiées aux C ſeillers Députés, ont été dirigées telle maniere, qu'après que les p ſonnes qui doivent y ſervir ont chonſies, ou par ce Collége ou qu quefois par moi, par l'ordre du Collége, on eſt convenu avec ces P ſonnes, ou on a arrêté par une Ré lution des Conſeillers Députés, cequ

ur donnerait par jour, par semaine, 1672.
ir mois, ou par an, quand on oyait avoir besoin de leurs peines, our les frais des Voyages, & pour ur dépense. Tout cela étant ainsi glé, on a donné à ces Correspon- ins, ou à ceux qu'ils autorisaient ici ur cela, les Ordonnances ou les ctes de mise, comme on les appel- des sommes qui leur étaient dues squ'à ce tems-là & même de l'ar- nt qu'on jugeait à propos de leur ancer & sur ces Ordonnances ou ctes de mise, le Receveur Général payé de tems en tems ces sommes ux dits Correspondans, ou à ceux u'ils avaient autorisé pour cela. Mais es Ordonnances ou Actes de mise ont jamais été dépêchées qu'après la ésolution & l'ordre du collége des onseillers Députés, & qu'après avoir té signées par trois membres de ce ollége; outre que depuis quelques nées le Sécrétaire a couché la résolu- on dans un registre secret & exprimé les oms de ceux en faveur de qui ces Ordon- ances ou Actes de mise ont été dépê- hées, & je crois pouvoir assurer vos Nobles & Grandes Puissances, que es deniers pour les Correspondances écretes n'ont pas excedé la somme de ix mille florins par année l'un portant 'autre. Il est donc bien vrai que j'ai u ordinairement la charge & la di-

1672. rection de ces Correſpondances tant que ça été moi qui, par ordr du College des Conſeillers Députés ai inſtruit de bouche les Correſpon dans avant leur départ, qui leur a enſuite preſcrit par Lettres ce qu'il devaient faire, & que les Lettres d ces Correspondans m'ont ordinaire ment été adreſſés. Mais il eſt aus vrai, que pendant tout ce tems-là j n'ai pas voulu avoir le maniement d'au cuns deniers pour ces Correspondances & que je n'ai reçu aucun argent pou cela. C'eſt ce que declare avec ſince rité & en bonne Conſcience celui qu eſt & ſera toute ſa vie &c.

Les Membres du Collége des Con ſeillers-Députés des Etats de Hollan & de Weſt-Friſe, appuyerent cett apologie en aſſurant que depuis tou le tems qu'ils avaient eu ſéance dan les differends Colléges de leurs No bles & Grandes Puiſſances, ils n'avaien eu aucune connaiſſance que le Con ſeiller Penſionaire De Witt eut reç aucuns deniers pour les Correſpondan ces ſécrettes.

Lettre du Prince d'Orange à De Witt.

On accuſait encore le Grand-Pen ſionaire de n'avoir pas eu ſoin de pour voir les troupes ſur cet objet & ſur les autres; il crut de voir s'adreſſer au Prince d'Orange pour lui faire des plaintes & le prie

d

le justifier. Mais il ne tarda pas 1672.
s'apperçevoir qu'il s'était compromis
s'adressant à un Prince qui ne vou-
t ou ne pouvait oublier les obsta-
es qu'il avait mis à son élevation.
réponse du Stathouder est tournée
ec une subtilité très surprenante
très propre à développer le
ur d'un Prince dont la conduite
un des principaux objets de cette
toire.

» J'ai bien reçu, écrit-il, la vôtre du 10
présent, avec le libelle. Je n'aurai
manqué d'y répondre plûtôt, si le
nd nombre de mes occupations ne
en avait empêché. Je puis vous
rer que j'ai toujours mépriſé les
its qui se débitent en cette manie-
puisque non seulement les miens,
is aussi moi même en avons été at-
ués en plusieurs sortes avec une li-
ce & une avidité tout-à fait dé-
dée. Et pour ce qui est des deux
nts dont vous faites mention dans
vôtre, à savoir des deniers de la
respondance secrète que vous avez
niés & du peu de soin, qu'on dit,
vous avez eu de pourvoir l'Armée
toutes les choses nécessaires, je ne
s vous dire autre chose là-dessus,
on que du premier je n'en ai aucu-
connaissance, & que Mrs. les Dé-

1672. putés de l'Etat, comme vous le ma
quez fort bien dans la vôtre, en pe
vent donner meilleur témoignage qu'a
cun autre. Mais pour ce qui eſt d
ſecond, je n'oſe, ni ne puis dout
que vous n'ayez eu ſoin des Armées
l'Etat tant par Mer que par Terre,
que la conſtitution des tems & d
Affaires l'a pû permettre, & en te
ſorte qu'elles ont été renduës ca
bles de pouvoir réſiſter à l'enne
Mais Monſieur, vous pouvez bien ſ
voir vous même qu'il m'eſt impoſſi
de particulariſer tout ce qui peut y
voir manqué, ſur tout à celle qui
par Terre, ni le ſoin qu'on a eu
ſuppléer aux manquemens qu'on y
trouvés, ou celui qu'on aurait dû
pû y apporter dans ſon tems, o
qui en a été la faute; parceque
ſuis diſtrait par tant d'Affaires en
tems fâcheux & malheureux, que
la a été la cauſe que je me ſuis
gagé le moins qu'il m'a été poſſib
la recherche des choſes paſſées; C
pourquoi vous trouverez bien m
la juſtification que vous déſirez de
dans les actions de prudence que v
avez faites. Je ſouhaiterai de
mon cœur d'avoir quelque autre
caſion, pour vous pouvoir témoi
que je ſuis votre affectionné a

GUILLAUME HENRI, Pri
d'ORANGE.

Une lettre conçue en termes ausſi 1672.
agues était plus propre à augmenter
s ſoupçons qu'à les détruire. On
âma même le Penſionaire d'avoir re-
amé une autorité qu'il avait ſi long-
ms traverſée. On penſa que la fer-
eté d'un Miniſtre qui venait de bra-
r la haine du peuple dans l'affaire
van der Graaf, commençait à s'é-
anler en voyant les ſuites des émo-
ns populaires, qu'il regardait aupa-
vant comme les flots d'une mer
ue dont l'inconſtance des vents peut
lmer la fureur ou détourner la di-
ction. Le témoignage d'un Prin-
à qui ſeul les flots de ce peuple
raisſaient obéir, lui paraiſſait donc
ſire pour lui rendre ſinon ſon crédit
moins ſon repos. Il imaginait que
Prince pourrait ſaiſir cette occaſion
s'attacher un parti qui, quoique
le point de ſa décadence,
ait encore de nombreux adhérens
pouvait encore renaître de ſes cen-
es. Les politiques qui ſe ſont vus
a tête du Gouvernement, ont pei-
à s'imaginer que leur chûte puiſſe
e rapide: Leur décadence leur pa-
t devoir paſſer par les mêmes dé-
s que leur élévation. D'un autre
é le Prince brulait trop d'augmen-
ſon autorité, pour faire une dé-
rche qui pouvait affermir ou pro-

1672. longer l'autorité chancelante de celu
qu'il regardait comme son plus grand
ennemi. En renvoyant le Grand-
Pensionaire sur l'article des dépenses
au Conseil chargé de ce departemen
il semblait se plaindre malignemen
qu'il n'eut jamais été admis dans l
mystére de ces dépenses. Sans s'ar
rêter à l'augmentation délicate de
forces de mer aux dépens de celle
de terre, il insinuait adroitement le
fautes qu'on avait faites en parlant d
ce qu'on aurait pu suppléer en so
tems. En disant à De Witt de chei
cher sa justification dans les actes d
sa prudence, il semblait en faire un
ironie sanglante, puisqu'elle n'ava
pu prévenir les malheurs de l'Eta

Cette conduite du Prince jointe au re
fus d'interposer son autorité pour l'ei
tinction des révoltes civiles, piqu
plusieurs membres des Etats qui avaie
donné leur voix à son élévation. Il
commencerent à dire qu'il n'avait pa
moins d'ambition que son pere, qu'
fomentait le feu des séditions au lie
de l'éteindre & que, pour ne pas s'ei
poser aux reproches de tyran, il l
servait adroitement du peuple com
me d'un instrument aveugle pou
changer les Régences & perdre ce
dont il avait à craindre ou à se défie
Le Prince d'Orange connaissait tro

en De Witt, pour ôser accuser son trégrité ; il avait trop de ressentiment ontre lui, pour lui procurer les oyens de regagner son ancien crédit. crut donc devoir dans cette occaon, sacrifier la noblesse des sentimens la politique : il eut soin de n'en pas re trop pour ne pas s'exposer au proche vil & odieux de calomniaur ; mais il en disait assez, pour isser ce ministre odieux, exposé à toute fureur de la rage populaire. 1672.

De Witt sentit alors que son cré- t expirait. Un de ses amis lui avait ijà représenté que n'étant plus en at de servir sa patrie, parcequ'il é- it devenu trop suspect & trop odieux, devait chercher quelque lieu sûr ur dérober sa tête à la fureur du uple. On prétend qu'il goûta ce onseil & qu'il n'attendit que l'occan d'être autorisé à le suivre par l'a- s des Etats. On dit aussi que le ince tenta alors de l'attirer dans 1 parti. Les uns prétendent que illaume lui fit promettre de lui con- ver son crédit & même de se gou- rner par ses Conseils ; mais que De itt, ferme dans ses principes & ne uvant agir contre son inclination, fit e réponse d'autant plus genéreuse 'il refusait la seule offre qui pouit le soutenir dans le déclin de son

De Witt pense à résigner sa charge. *Basnage. II.* 290. *Wicquefort Manusc. Liv. XXI.* *Van der Hoeven 't leven van De Witt.* *II.* 390. *Samson II.* 385. *Basnage II.* 307.

1672. crédit. D'autres disent que les arti-
cles de l'accomodement furent en ef-
fet dressés; mais que les Régens
qui le prince avait donné sa confian-
ce, l'empêcherent de le signer, cra-
gnant d'être supplantés par ce mini-
tre habile. Quoiqu'il en soit de ce
deux récits, ils ne paraissent guer
anologues à la politique de Guillaum
Un pareil caractere aurait-il donné
confiance à celui qu'il regardait co
me son plus grand Ennemi? On e
cepte toujours les chefs de part
lorsqu'on fait grace aux subalterne
& si l'on ne peut faire une exceptio
on leur accorde des conditions qu'
est résolu de ne point tenir.

De Witt voyant donc l'orage gr
der de toutes parts sur sa maison,
solut de quitter une charge qu'il
pouvait plus exercer avec succ
Mais avant de faire cette demarch
il se rendit auprès du Prince pour
souhaiter un heureux succès d
son élévation. Il partit fort méc
Basnage. II 308. tent de l'accueil froid qu'il en avait re
Le quatre Aout, il parut dans les Et
de Hollande où il prononça le disco
suivant, en demandant sa démission.

„Le 30 du mois dernier il y eut
ans que je prêtai mon Serment d
cette Assemblée en qualité de Conse
ler Pensionaire, depuis ce tems,

uelles guerres à quelles calamités 1672.
t État n'a-t'il pas été exposé?
ais sous la bénédiction du
out-puissant & par la libéralité des
nsentemens de V. N. & G. P. par
ur fermeté & leur bonne conduite,
même Etat en a triomphé.
V. N & G. P. ou plûtôt ceux d'entre
us qui ont le plus fréquenté cette il-
stre assemblée, savent avec quel zè-
, avec quelles peines j'ai travaillé
puis quelques années, en proposant
vers projets propres à prévenir & dé-
urner, s'il était possible, la mésin-
lligence & toutes brouilleries avec
trop puissant Ennemi présent de la Ré-
blique. J'ai plusieurs fois représenté les
barras qui ne manqueraient point d'en
sulter, si l'on ne prenait les précau-
ns nécessaires. Mais il a plû à
ieu dans ses décrets impénétrables
tant que respectables, de conduire les
oses de longue main à la déclaration
la presente guerre, ensorte que
Etat en général & la Provin-
de Hollande & de Westfri-
ont eu le tems & l'occasion de se
ettre en bonne posture, en pour-
yant à tout ce qui pourrait contri-
uer à leur défense. Les Registres
nsi que la mémoire des Membres de
tte Assemblée & des Sgrs. qui ont
sisté aux délibérations des Etats-Gé-

1672. néraux, rendront témoignage av
quelle application j'ai fait les propo
tions les plus presſantes dans les de
Aſſemblées. Quoique V. N. & G.
ayent pris auſſi promptement qu'il
été poſſible, dans un corps compo
de tant de membres, que la néceſſi
préſente perſuade beaucoup plût
que des exhortations fondées ſur
avenir incertain, toutes les meille
précautions; il a plû au Tout-pu
ſant, dans ſa juſte colere, comme
paraît, de permettre que l'Etat ſ
accablé des plus grands deſaſtres, d
ne maniere auſſi ſubite qu'inconce
ble & avec ſi peu d'oppoſition que
poſterité aura raiſon de ne la pas cr
re. Ces ſubites calamités ont rép
du l'effroi & la terreur parmi les
bitans & leurs Magiſtrats & ſurt
contre ceux qui ont le plus de p
à l'adminiſtration des affaires. Je
trouve en particulier l'objet de
funeſtes impreſſions; quoique je
ſois pas un des Régens, mais ſeu
ment leur Miniſtre, à proportion
la direction des affaires dépendan
de mon Emploi, dont l'ignorance
fait dépendre quantité d'autres,
n'y ont aucun raport, enſorte que
ſuis perſuadé en conſcience que
continuation de mes ſervices en q
lité de Conſeiller-penſionaire ſer

lus préjudiciable qu'utile à la cauſe 1672.
iblique; puiſqu'il eſt certain que les
éſolutions, que V. N. & G. P. con-
nueront de prendre ſous mon Minis-
re & qui paſeront par mes mains
auront plus le même agrément au-
ès du Public & par conſéquent n'y
ouveront plus la même facilité &
même promptitude dans l'exécution
ur l'avantage de l'Etat. C'eſt pour-
oi, Nobles Grands & Puiſſans Sei-
eurs, j'ai jugé que, bien loin de
ſervir la patrie, je la ſervirai, en
mandant ma démiſſion, comme je
us la demande de la maniere la plus
mble & la plus reſpectueuſe, ſup-
ant V. N. & G. P. de me dispen-
de mes emplois, N. G. & P. S.
général & chaque membre de cet-
illuſtre aſſemblée, en particulier,
evez mes ſincères remercîmens de
bonté & de la faveur que vous
ivez témoignée en diverſes occaſions
tout dans la conceſſion de l'Acte
i m'accorde en quittant cet emploi,
nce dans l'une des cours de juſti-
de la Province".

Le Grand-penſionaire De Wittſe ré-
a, après avoir prononcé ce discours.
s nobles & les villes de Dort, de Delft
Rotterdam & de la Brille furent
ſeuls qui parurent le regretter.
réſolut de lui accorder la démis-

1672. sion la plus honorable, & séance da
le haut-conseil. Mais on jugeait d
voir prendre auparavant l'avis de
Altesse y qui réfléchit pendant tr
jours, & fit plusieurs changeme
dans le plan des Etats. On s'en ti
à l'avis du Prince: on se contenta
faire à De Witt un simple remercim
& de lui continuer de droit de sie
dans le haut Conseil, privile
dont il n'eut pas le tems de jouir
dont les Etats de Zéelande avai
traversé la concession. L'empriſon
ment de son frere lui présageait
scenes plus terribles encore que cel
dont il venait d'être la victime.

Tichelaar accuse le Ruwaard De Witt d'avoir voulu tuer le Prince d'Orange & ce fait empriſonner.

Un certain Guillaume Tichela
Barbier dans le village de Piersh
accusa devant la Cour de Holland
le Ruwaard De Witt d'avoir vo
le suborner pour exécuter un att
tat sur la vie du Prince d'Orange:
la délation de cet homme, la cour
justice de Hollande envoya le Fi
Ruisch à Dort pour s'y saisir de l'acc
Le Fiscal arriva dans la ville le 24 juir
se rendit à la maison du Ruwaard;
dimanche dans le tems où la plup
des Bourguemaîtres & des Echev
étaient à l'Eglise. Sans leur don
ni avis ni le tems de s'assembler,
enleva sa proie. Le Ruwaard qui n'av
aucun reproche à se faire, le sui
sans résistance, il conduisit le Ruwa

le ſon caroſſe dans un Jacht & de là la Haye. On l'enferma d'abord dans a chatelenie où des commiſſaires de a cour de Hollande l'interrogerent. Tichelaar vint auſſi dans la même pri-on; mais on lui laiſſait la liberté d'al-er & de revenir: On lui permit mê-ie de retourner chez lui, ſous pré-exte d'aller y prendre de nouvelles nformations. Il ne revint que le 6 u mois d'Aout; & comme le Ru-'aard fut alors transféré dans une au-'e priſon; la ville de Dort obtint que : Délateur y fût auſſi tenu renfer-ié. Les Magiſtrats de Dort ſe plai-nirent de la violation faite à leurs pri-ileges par cet enlevement. Ils ſe la'gnirent ſurtout qu'on eût violé ce rivilege, ſur la délation d'un homme oté d'infamie pour faire arrêter un itoyen illuſtré, pour avoir été ourguemaître, Curateur de l'U-iverſité de Leide, Député à toutes es aſſemblées ſouveraines & deux fois 'lenipotentiaire ſur la flotte de l'Etat. 1672.

L'étonnement général, cauſé par cet mpriſonnement, fut bien augmenté orſqu'on ſut les détails de l'ac-uſation. Tichelaar déclara qu'étant rrivé à Dordrecht, le 7. Juillet 1672, fin de parler au grand Baillif de Put-en, pour ſe plaindre à lui, de l'injuſtice, diſait-il, qu'on lui faiſait, au Détail de l'accuſation.

1672. lieu de sa résidence, dans un procès, avait trouvé le Baillif couché sur un lit Qu'il lui avait fait ses plaintes co tre le Prévôt de Piershill, & lui ava demandé son secours; Que le Bai lif le lui promit, ajoutant d paroles obligeantes & lui disant qu' s'était proposé de faire toute auti chose pour lui, pourvû qu'il lui voi lût prêter la main, dans une entr prise qu'il avait d'ôter la vie Prince d'Orange: lui disant entr'a tres choses: Vous avez bien ouï di qu'on a fait le Stathouder, que peuple m'a contraint d'y consentir, d'en signer l'Acte. Ils n'auro point de repos, qu'ils ne l'aient f souverain; ce qui causerait indubitabl ment la ruine de l'Etat, parcequ pourrait arriver, que le prince se m rierait à la Fille de quelque potent Etranger; si bien que, par une rév lution, l'Etat pourrait tomber ent les mains de ce Prince. Sur quoi Barbier avait demandé au Baillif qu'il désirait de lui? Ce dernier r pondit, que s'il savait qu'il le dira à quelque homme au monde que fut, il lui ferait ôter la vie, sans r mission; surquoi Tichelaar, épouva té de ces paroles, avait proposé d vers moyens pour exécuter cette e

repriſe; ſavoir, de s'en aller à l'ar- 1672.
née de S. A. & ſe rendre familier
vec ſes valets, pour mettre du poi-
on dans quelque verre de vin, ou de
iere; & qu'en cas que cela ne réus-
ît pas, il ferait enſorte de le tuer,
vec quelque arme à feu, lorsqu'il
ortirait avec peu de ſuite, à la Cam-
agne: Que ſi cela ne ſe pouvait pas,
ſe rendrait à la Tente ou au Logis
e S. A. & le tuerait quand il ſor-
rait, & ſe ſauverait à la faveur de
nuit; ou qu'il l'obſerverait pour le
ier dans ſon Caroſſe ou ailleurs:
u'il avait même demandé au Ruwaart
ielques Perſonnes pour l'aider, &
'il l'avait refuſé, de peur d'être dé-
ouvert: Qu'il lui avait demandé un
crit (ſans exprimer pourquoi) mais
e le Baillif lui donna ſix ducatons,
lui dit qu'il n'avait pas davantage
r lui, & qu'il n'en voulait pas de-
ander à ſa femme, de peur de faire
être quelque ſoupçon: Que (ſi cela
uſſiſait) il lui donnerait trente mille
ancs, pour ſa recompenſe, avec la
harge de Baillif de Beyerland, &
omeſſe d'avancer tous ſes Amis,
ais à condition qu'il garderait le ſi-
nce; que là deſſus s'appercevant
e le Barbier tremblait, épouvanté
: la mort, à la quelle il s'expoſerait
Ruwaart avait dit qu'il en fallait ve-

1672. nir à bout, ou crever; que l'Etat n
ferait jamais bien gouverné tant qu
le Prince vivrait, & qu'il fallait l'ôte
du monde, à quelque prix que ce fû
Que le voyant encore plus étonné
avait ajouté qu'il y avait plus de trei
te des principaux du pays, qui en
ployeraient volontiers quelqu'un pou
ôter la vie au Prince; mais qu'il l'
vait préferé à tout autre, parcequ
était un homme d'exécution. Qu
était enfin sorti, après avoir juré
tenir tout cela secret; mais qu'éta
bourrelé en sa conscience, il s'éta
adressé d'abord au Maître d'Hôtel
S. A. & depuis à Zuilenstein: qu'
tant de-là parti pour la Haye avec
premier de ces deux Seigneurs,
avait tout avoué au Prince, qui
avait donné connaissance à la Cour.

Du côté de Corneille de Wit
l'on avouait que Tichelaar s'était e
tretenu le 8 de Juillet avec le R
waard environ un quart d'heure; m
l'on soutenait que dans cet entreti
la proposition avait été faite, non par
Ruwaard, mais par Tichelaar lui-mêm
à peu près de la maniere suivan
D'abord le Chirurgien s'était pla
des malheurs du tems; après quoi
avait offert de decouvrir quelque ch
se au Ruwaard, pourvû qu'il tînt
chose secrête. Surquoi le Ruwaa

ui avait répondu qu'il pouvait parler 1672.
s'il avait quelque chose de bon à di-
e, & qu'en ce cas il le servirait;
nais que si c'était quelque chose de
nal, il pouvait se taire, s'il ne vou-
ait pas que son secret fût découvert.
Tichelaar ayant encore persisté à de-
nander le secrêt & recevant toujours
a même réponse, s'était enfin rétiré
:n disant, puisque Monsieur ne veut
)as savoir ce que c'est, je me tairai;
e donne le bon jour à Monsieur. Le
ils & le valet du Ruwaard, s'étaient
enus à la porte de la chambre qui
:ait ouverte, & à peu de distance
lu lit; ils avaient entendu tout l'entretien
t l'avaient raporté de cette maniere,
vant qu'ils eussent parlé au Ruwaard
u à qui que ce soit. Le Ruwaard
ui-même appréhendant que ce dis-
:ours, fait dans un tems aussi criti-
que, ne portât ses ennemis à le ca-
)omnier, en avait aussitôt fait part
u Secretaire *Arend Muis van Holy*,
e priant d'en avertir le Bailli & les
Bourguemaîtres, & surtout de faire
:clairer la conduite de Tichelaar. Le
Sécrétaire *Muis* déclara aussi avoir
ppris du Ruwaard que certain *qui-*
lam, s'étant rendu chez lui, lui avait
lit qu'il se pourrait que Son Altesse
:pousât la fille de quelque Prince
Souverain, & qu'il fallait tâcher de

1672. l'empêcher; sur quoi lui Ruwaard lu
avait ordonné de se taire, parce qu'i
ne voulait pas en entendre davantage
qu'il ne connaissait pas cet homme
mais que ses domestiques lui avaien
dit qu'il était le Barbier de Piershill

Toutes ces circonstances réunie
faisaient croire aux parens & aux ami
de Corneille de Witt, qu'il était d'u
ne évidence palpable que l'accusatio
intentée contre lui était dénuée d
toute apparence de vérité. „Commer
pouvait on croire, disaient-ils, qu
le Ruwaard eût confié à un inconn
une affaire d'une si grande conséquer
ce; que dans l'espace d'un quart heure
eut découvert cet abominable desséin
& engagé cet inconnu à s'en rendr
complice; qu'il eût ensuite été assé
imprudent pour faire part aux Bou
guemaîtres de Dort d'un entretien s
cret qu'il avait eu avec une personne
que l'on présumait avoir été gagné
par ses promesses, & même qu'il eu
poussé l'imprudence jusqu'à avouer qu
cet entretien regardait le Prince d'O
ge. Imprudence dont le contre-cou
ne pouvait manquer de retomber su
sa tête, si l'on entreprenait de pous
ser le complot formé contre Son A
tesse, comme il faudrait supposer
qu'il s'y serait attendu. A toutes ce
considérations l'on ajoutait que l'accu

teur était reconnu infâme, & que 1672.
justice du Piershill & celle de Put-
n avaient prononcé différentes sen-
nces contre sa personne pour plusieurs
rimes avérés.

Ni les raisons du Ruwaard pour sa
stification, ni l'invalidité du témoi-
nage unique d'un homme déshonno-
r par la justice ne purent
gager la Cour à relâcher cet illu-
e prisonnier. Ses ennemis, qui
oyaient qu'on cherchait sa perte, vou-
rent l'accélérer en repandant d'au-
es bruits desavantageux sur sa con-
uite." Ce n'était pas, disait-on,
our cause de maladie qu'il avait
uitté la flotte; mais parceque s'étant
ierellé avec de Ruiter celui-ci l'avait
esfé au bras; & qu'il n'avait point vou
livrer bataille à l'ennemi, & surtout
ix Français, & que le lendemain du
mbat de Soulsbaai, il avait empê-
né de reprendre l'attaque." Il était
cile de s'éclaircir de ces inculpa-
ns; le Pensionaire de Witt s'adres-
directement à De Ruiter. Celui-
lui répondit en substance; que ces
ruits étaient controuvés, qu'il avait
écu dans une union fraternelle avec
Ruwaard, qui avait toujours mon-
é beaucoup d'ardeur pour combat-
e l'ennemi; & que les vents contrai-
es avaient seuls empêché de repren-
re l'attaque après le combat de Souls-

1672. baai." Le témoignage d'un homme comme De Ruiter aurait dû être plus que suffisant pour disculper au moins le Ruwaard des dernieres accusations mais De Ruiter était ami particulier des De Witt.

Le Ruwaard fut alors confronté avec son Accusateur. Ce scélérat n'ayant pu, dans le lieu de sa résidence, se procurer une attestation favorable de conduite & de mœurs, craignit que son témoignage ne pût passer en justice pour une preuve complette & suffisante. Pour obtenir plus de confiance il eut l'audace de proposer aux juges d'être appliqué à la torture avec le Ruwaard. On sent bien que cette proposition qui répetait la coutume barbare des anciennes épreuves judiciaires par le feu ou l'eau, n'était pas de nature à être acceptée. Cette proposition fut sans doute inspirée à l'accusateur, par ceux qui ayant juré sa perte auraient voulu lui arracher par la torture quelque aveu qui pût le flétrir aux yeux du peuple & de la postérité.

Ce fut alors que l'Épouse, les parens & les amis du prisonnier firent des requêtes presantes en sa faveur. Ils répréſentérent que la delation d'un homme, noté d'infamie, sans preu-

sans témoins, ne pouvait former un 1672.
rps de délit contre un citoyen ref-
ctable par sa naisance, son rang,
s emplois & ses services & surtout
ntre la déposition & le serment d'un
omestique qui avait entendu toute
conversation entre le Ruwaard &
ichelaar; que dans une conversation
nviron un quart d'heure il n'avait
concerter avec lui le plan d'un as-
sinat & qu'à la proposition de lui
veler une chose d'importance le Ru-
ard ayant répondu qu'il serait obli-
de le dénoncer s'il y avait quel-
e chose de mauvais dans sa propo-
on, l'accusateur avait disparu. Ils
uterent que le Ruwaard avait aus-
t dénoncé le scélérat à la justice,
urqu'on se saisît de sa personne. Ils
ent observer que le délateur avait
s raisons particulieres de ressenti-
nt contre le Ruwaard, qui, plu-
urs années auparavant, l'avait con-
mné à l'amende pour un crime. Si
vais été capable d'un pareille noir-
ur, disait le Ruwaard, j'ai un bras
ur l'executer, & je n'aurai pas eu
cours à celui d'un pareil scelerat.
lais toutes ses defenses furent inutiles:
n ne s'apperçut que trop que la cour
vait des raisons secrettes de traiter le
uwaard avec la derniere rigueur. Ce
spectable & malheureux citoyen

1672. voyant son délateur déjà convaincu d
deux faussetés, demanda, mais inuti
lement, à être confronté de nouvea
avec lui. Il parut evidemment qu
le scelerat apoſté par les ennemis d
Ruwaard, était venu pour lui propoſer u
aſſaſinât dans la penſée de le trahir
& que voyant, ſon projet échouer,
ſortit ſpromptement pour ourdir ur
autre trame.

Il parait même que ſes ennemis cra
gnant qu'il ne ſe derobât au ſort terrib
qu'on lui préparait, eurent recours au
plus indignes manœuvres pour empéch
qu'il n'échapât. Une perſonne d'un ce
tain rang, qu'on ne nomme p
donna des ordres formels au *Klappe*
man de répandre le bruit que le pr
ſonnier voulait forcer la priſon.
cette nouvelle le peuple qui ne po
vait croire à l'innocence d'un citoy
qu'il haïsſait, éclata en un ſoulev
ment général & courut aſſiéger
porte de ſa priſon. Il menaçait ceu
qui demeuraient dans le voiſinage c
renverſer leurs maiſons juſqu'aux fo
demens; au cas qu'ils euſſent l'aud
ce de faciliter l'évaſion du priſonnie
on ne put appaiſer le tumulte qu'en fa
ſant paraître le Ruwaard aux fenêtre
on fit enſuite investir la priſon pa
une garde Bourgeoiſe: On remarqu
ſurtout que cette aveugle populace

Gedenk-waardige ſtukken wegens den moord der de Witten.

1672.

ant proposé le Prince d'envoyer
ie garde, il eut la prudence d'élu-
r cette demande inconsidérée, qui
eut exposé au reproche d'avoir ser-
d'instrument à la rage populaire qui
devait agir que comme le sien.
Mais avant d'en éprouver les der-
ers excès le prisonnier était reservé
l'iniquité des barbaries judiciaires:
s juges étaient vendus au parti de-
nu le plus fort. Une certaine per-
ne, ayant tiré le délateur à l'é-
rt, „miserable lui dit-il," pour-
oi n'as tu pas eu le courage de sou-
ir tous les particularités de ton ac-
sation? on aurait fait trancher la tê-
au Ruwaard: maintenant il en sera
itté pour l'exil, à moins que la
olence de la torture ne lui arrache
elque aveu". Ce fut en effet pour
rvenir à ce but exécrable, que les
ges eurent la lâche & barbare con-
scendance de le condamner à subir
question ordinaire & préparatoire.
: moyen plus propre à constater la
ce du patient que son innocence,
iit encore opposé aux pratiques usi-
:s qui ne l'admettent, que d'après un
rps de délit appuyé sur des preuves
mes & solides. Le dix-huit du
oi d'Aout sur le soir, le geolier vint
noncer au prisonnier qu'il avait or-
e de ne lui rien donner à manger.

L. Ruwaard condamné à subir la Question.

1672. Le Ruwaard en demanda la raiſon & ſur le ſilence de Geolier, à quel poi dit-il, ſans faire paraître la moind émotion, ont-ils intention de me to turer? Le lendemain il fut condu dans l'endroit où ſe donne la queſtio Quoiqu'aucun des juges ne fût enco arrivé, l'exécuteur ne laiſſa pas c commencer la torture. Après lui avc demandé pardon il lui fit ôter tous ſ vêtemens, ne lui laiſſant que ſa ch miſe & des caleçons. Alors il lui at cha les brodequins, inſtrument imagi pour ſerrer les jambes; & dans l' ſtant même, il commença à en fa uſage. Le Ruwaard, ſaiſi par le pr mier effet de la douleur & par l'ir gularité du procedé, ne put s'emp cher de ſe plaindre, qu'on le faiſ ſouffrir avant que les juges fuſſe arrivés. L'exécuteur en répond qu'il avait ordre d'en agir ainſi, ſerra les jambes avec plus de viole ce. Le Ruwaard cédant alors à force de la douleur, s'emporta cc tre l'exécuteur. „*Coquin*, lui dit- *dois-tu me torturer ainſi? Je v te donner un ſoufflet.* — *Vous vo plaignez déjà*, répondit le bourrea *ce n'eſt encore rien vraiment: vous riez bien mieux d'avouer: vous ne pou rez réſiſter à la douleur.*" *Avoue* répartit le Ruwaard, *comment peu*

avouer ce qu'on n'a pas fait? On 1672.
i mit alors un poids de cinquante
vres à chaque orteil qu'on attacha
vec une petite ficelle, pleine de
euds: on lui tourna les bras en ar-
ere, on l'enleva, jusqu'à ce que les
eux poulies se fussent rencontrées;
ors on l'agita d'une maniere terrible.
e fut, au milieu de cette torture
uelle, que les Conseillers de la
our entrerent. Les premiers paroles de
s barbares furent *confessez votre cri-*
e. Mais ce respectable malheureux
s'semblant à ces mots toute sa ferme-
; on me hacherait, dit-il fierement,
r morceaux, plutot que de m'arra-
er l'aveu d'une chose à laquelle je
ai jamais pensé. On ne laissa pas
insister, pour qu'il s'avouât coupa-
e. Alors ce grand homme regar-
nt ses juges avec l'indignation & la
erté de la vertu, hausfa la voix, &
s cita devant le tribunal de l'Etre
prême, en ajoutant que chacun d'eux
vait bien qu'il était innocent. On
étendit alors sur une table; on l'y
tacha par trois endroits différens
vec des ficelles très minces & forte-
ent serrées: sa tête fut mise entre
uatre chevilles de fer. Mais au mi-
eu de cette torture & d'autres plus
uelles encore, il conserva toute sa
rce & sa présence d'esprit. Il sem-

1672. bla même braver les Auteurs de so
supplice, en récitant, à ce qu'on di
alors le commencement de cette od
d'Horace, pleine de sentimens anal
gue à sa situation, *Justum & ten*
cem propositi virum, qu'on a tradu
ainsi

La mer qui gronde & s'élance,
Les cris des séditieux
Des fiers tyrans l'insolence
N'ébranlent pas la constance
D'un cœur ferme & vertueux.

Sentence prononcé contre le Ruwaard.

Le Bourreau avoua depuis qu'il n'
vait jamais tourmenté personne au
cruellement. Le Ruwaard ne lais
pas de protester jusqu'à la fin de s
innocence. Les juges n'ayant pu
rer aucun aveu de sa bouche, & vo
lant cependant le condamner, fure
embarassés sur le delit dont ils mo
veraient la sentence. Ils délibéraie
sur ce sujet, lorsque le Greffier Adri
Pots répréſenta qu'il y avait des exe
ples de condamnation, sans qu'on e
arraché un aveu à l'accusé, ni spé
fié le sujet du délit dans la sentenc
Cet homme à expédiens faisait sa
doute allusion aux sentences prono
cées contre Uitenbogaard & Te
sel. Quoiqu'elle fussent émanées d't
tribun

Voy Tom. V. 401.

bunal illégal de juges-commisſaires, 1672.
lée ne laiſſa pas de plaire ; & l'on
nonça contre le Ruwaard une ſen-
nce conçue en ces termes:

„La cour de Hollande ayant vû &
examiné les pieces & les documens
ui lui ont été délivrés par le Procu-
eur-Général de la ditte Cour, con-
re & à la charge de maître Corneil-
e De Witt ancien Bourguemaître de
)ort, & Ruwaard du païs de Putten,
réſentement priſonnier ſur la porte
e la ditte Cour & auſſi ſon examen, ſes
onfrontations, comme auſſi ce qui a é-
é delivré de la part dudit priſonnier &
yant examiné tout ce qui peut ſervir à
ette matiere, déclare ledit priſonnier
chu de toutes ſes charges & dignités,
bannit hors de la Province de Hollan-
e & de Weſt-Friſe, ſans pouvoir
jamais rentrer à peine d'une pu-
ition plus ſevere, & le condamne
ux frais & miſes de la juſtice ſelon
taxation qui en ſera faite par la
tte Cour. Arrêté & conclu par
leſſieurs Adrien Pauw Sieur de
ennebroek Préſident, Albert Nierop,
uillaume Goes Sieur de Boekhorſten-
)urg, Frederik van Lier Sieur de Zoe-
rmeer, Corneille Baar & Mathieu
ool, Conſeillers de la Cour de Hol-
nde & de Weſt-Friſe, & prononcé
r la porte de la ditte Cour le 20
out 1672, (*ſigné*) *Adrien Pots.*"

1672. Cette sentence, trop douce pour
coupable, inique pour un innocen
& la procédure qui la préceda, doive
flétrir à jamais les juges qui prêterent l'
sistance des loix aux projets de la ve
geance & de l'atrocité. En effet
révolution était trop bien cimenté
pour qu'on eût à craindre qu'elle
être ébranlée par des citoyens
avaient perdu tout crédit & toute
torité. Peut-être voulut-on effray
Basnage II. 306. par un exemple terrible, tous c
qui seraient tentés à l'avenir de
verser l'autorité d'une maison qu
ne croyait pouvoir établir sur des f
demens trop fermes. La maniere d
on fut envelopper les deux freres d
le même malheur paraît montrer
effet dans ceux qui préparerent c
affreuse tragédie, un motif plus fort & p
susceptible de combinaison que la
miere chaleur d'un aveugle ressentim

Irrégularité dans la lecture de la Sentence. Si les suites de cette procédure
rent marquées aux traits de la
grande iniquité ; la maniere d
on prononça la sentence ne fut
moins irréguliere. Le Ruwaard
mandait instamment que la lecture
fût faite suivant la coutume, à l'
dience ou *rôle* de la Cour.
lui représentait qu'on ne s'écartait
l'usage que pour le soustraire aux m
vais traitemens du peuple; mais il
fierement qu'il ne le craignait p

ependant malgré ſes deſirs & ſa requê- 1672.
e, la ſentence lui fut lue dans la priſon.
On la compara depuis à celle de Pila-
e qui diſait: *Je ne trouve pas de cri-
e en cet homme: Je le ferai ſeulement
uetter, & je le relâcherai.* On pour-
it ajouter qu'on ſuivît encore l'exem-
le de ce juge Iduméen, lorsqu'il fit déli-
rer Barrabas qui était un inſigne Brigand.
En effet Tichelaar fut rélaché, ſans
ıcune note d'infamie. Un des juges
ommé Aalbert Nierop (*) avait
ı ſoin de l'avertir que puisqu'on n'a-
ıit pu condamner le Ruwaard qu'au
nnisſement, c'était à lui à exciter
peuple à ſe défaire d'un ſcélérat
i avait formé le deſſein de faire périr le
rince; ajoutant, que lui Tichelaar
eût jamais été rélâché, s'il avait ac-
ſé fauſſement le Ruwaard dont on
ıvait adouci la ſentence, que parce-
'il avait certains complices qu'on ju-
ait à propos d'épargner. Mais pen-
nt que les juges cherchaient à jet-
un voile ſur les yeux du peuple,
leur reprochait la douceur dont
avaient uſé envers le priſonnier;
utant plus amerement, qu'on fit alors
arir le bruit qu'un des liens de la

Tichelaar excité à ſoulever le peuple contre les deux Freres. *Baſnage* T. 306. *Wagen.* XIV. 157.

*) Les noms des ſix juges ſe trouvent
ns la ſentence ci-devant.

1672. faction de Louveſtein était de ne punir les crimes qu'on y commettait, que par le banniſſement.

Pour ſoulever & ameuter encore davantage le peuple; on ne tarda pas à ſemer le bruit que le Priſonnier était ſur le point de ſortir. Dès la pointe du jour on avait affiché ou fait circuler dans tous les quartiers de la Haye, des billets ſéditieux, pour attirer la populace devant la priſon. On ne l'excitait à rien moins qu'à donner l'ennemi du Prince, au traître à la patrie, le ſalaire de ſes œuvres; à le précipiter dans les enfers, à dévorer ſa chair. Les juges s'étaient transportés entre les huit & neuf heures du matin auprès du priſonnier pour lui lire la ſentence. A neuf heures & demi, il n'y avait encore à la porte de la priſon que deux Bourgeois en armes & deux Cavaliers.

Jean De Witt trompé par un meſſage du Geolier, vient trouver ſon frere dans la priſon.

Mais, à peine la ſentence eût-elle été prononcée, que ceux qui voulaient faire périr les deux freres, eurent recours au plus vil des artifices. Le Geolier, prévenu par ces lâches ennemis, envoya chercher l'Ex-penſionaire De Witt par ſa ſervante. Elle vint lui dire, que ſon frere allait être mis en liberté & demandait à l'entretenir au plûtôt. Suivant même quelques relations, le Geolier envoya deux d

neſtiques l'un après l'autre; pour pres- 1672.
ſer l'arrivée de la victime. De
Witt ſe trouvait alors dans la maiſon de
on beau-frere le Sieur de Zwindrecht. Il
partit à l'inſtant, accompagné de deux
de ſes Clercs & ſuivi d'un Domeſtique:
il ne voulut pas attendre ſon ca-
roſſe, recommandant ſeulement qu'on le
lui envoyât à la priſon, pour emmener
avec plus de décence & de facilité
on malheureux frere qui, après avoir
ne torture ſi cruelle, n'était gueres
en état de ſe retirer à pied. Suivant *Van der Hoeven, p.* 412,
quelques relations, bien des efforts fu-
rent tentés pour empêcher De Witt
de s'expoſer dans un tems & dans un jour
ſi critique, à la rage populaire,
dont il avait déjà éprouvé les effets ſans
qu'elle parût encore aſſouvie. Sa fille,
qu'il aimait tendrement, vint, dit-on, ſe
jetter à ſes pieds, les arroſa de ſes
larmes & le conjura de ne pas expo-
ſer une vie précieuſe, dont tant d'en-
nemis avaient conjuré la perte. Un
de ſes amis, membre de la chambre
des Comptes, ſoupçonnant quelque
perfidie, fit tous ſes efforts pour l'em-
pêcher de ſortir. „Je ne puis compren-
dre, diſait il, que le Ruwaard vous
envoye chercher par une ſervante. Il
aurait pu vous faire ſavoir ſes intentions
par une perſonne de confiance: Au
moins ne devez-vous pas hazarder vo-

1672. tre perſonne ; avant d'avoir fait de informations convenables ſur la vérité du fait. Ces ſollicitations étaient ſages ; mais la tendreſſe fraternelle l'emporta ſur la prudence. On ajoute que les parens de De Witt, remplis eux-même de préſages ſiniſtres, ne pouvant le retenir l'embraſſerent, comme en lui diſant le dernier adieu. Ce grand homme paraiſſait vouloir courir au devant du deſtin fatal qui l'attendait : il ſembla qu'au milieu des perſécutions qu'il éprouvait, il fût las de vivre : aussi l'accuſe-t-on de n'avoir pas aſſez écouté les Conſeils de ſes plus fidels amis. Il ſuivait preſque toujours la premiere impulſion de la raiſon : convaincu de la pureté de ſa conduite, il s'imaginait n'avoir beſoin d'aucune autre défenſe contre l'approche du danger et l'acharnement de ſes Ennemis. Quoiqu'il en ſoit, il ne paraît gueres que ſon vénérable pere s'attendît au malheur terrible qui menaçait ſa reſpectable famille. Il était occupé à la lecture dans le Jardin de la même maiſon ; lorsqu'on vint chercher l'Ex-penſionaire : cet homme toujours inébranlable dans ſes principes, ſoupçonnait ſi peu ou mépriſait ſi fort la fureur de ſes ennemis, qu'il parût fâché de n'avoir pas été averti à tems ; pour aller auſſi chercher le priſonnier. Ma-

ne tarda pas à être réveillé de sa re sécurité par l'accident le plus rrible qui pût arriver à un citoyen ui se regardait auparavant come le plus glorieux & le plus fortu- des peres. 1672.

L'Ex-pensionaire De Witt, étant rivé devant la porte de la prison, manda aux deux Bourgeois, les seuls 'il y trouva en sentinelle, s'ils n'aient rien appris ? Il voulait sans ute savoir quelques particularités sur sentence du Ruwaard. Mais on ne répondit que par un *non*, prononcé d'un ton rude & farouche. A peine fut il entré dans la prison que le ruwaard s'écria: *Ah! mon frere que nez vous faire ici? Quoi,* réprit l'Exnsionaire, *ne m'avez vous pas envoyé ercher? Non!* répondit le Ruwaard. pense qu'alors les deux freres ne uterent plus, qu'il y avait quelque ir complot pour les envelopper ns le même malheur.

Les deux Freres prescrivent leur sort.

Gedenkwaard. Stukken 30, 31. *Wagen. XIV.* 159.

A peine Jean De Witt était entré ns la prison, que Tichelaar parut hors. En sortant il fut abordé par ne personne qui lui recommanda d'auter le peuple, en criant par tout, que les deux freres étaient ensemble dans la prison." Il ne s'acquitta e trop bien de l'infernale commisn dont on le chargeait. Il courut

Tichelaar anime le Peuple.

1672. dans tout le voisinage, en vomissa
les injures les plus sanglantes contre l
deux freres. Il fut singuli rement aic
par un jeune homme de bonne fami
le, mais perdu de réputation, non
mé van der Moezel. Il entra mêm
dans la Châtellenie, comme dans
vue de persuader au peuple qu'il s'
enfermait volontairement, pour sout
nir son accusation. Il se mit aux f
nêtres de cette prison, criant de to
tes ses forces au peuple qui s'attro
pait; „Camarades! Amis! aux arme
„aux armes! Le Ruwaard n'a été to
„turé que pour la forme: il aurait c
„perdre la tête: les juges sont aussi co
„pables que lui:" *Ce chien*, „ajouta
ce forcéné, „en avançant le cor
„hors des fenêtres pour être mieu
entendu. „ce *chien* va bientôt sort
de la prison avec son frere: *Empêch*
„*les, il en est tems: vangez vous d'*
„*bord sur ces deux coquins; ensuite si*
„*leurs complices, qui sont a*
„*nombre de plus de trente.* A ces p
roles séditieuses & si conformes au
dispositions dangereuses de la populac
on répond par des cris de fureur & de rag
Les Bourgeois firent entendre ces paro
aux armes! aux armes! La lie d
peuple, celles-ci: *au meurtre! au meurtr*
trahison! trahison! Ils courent, en m
me tems, comme des bêtes feroce
ils se précipitent à l'envi devant

rte du lieu où le prisonnier était ren- 1672.
mé : c'était à qui remporterait la
ire de tremper le premier ses mains
is le sang des deux freres.

Jean De Witt tente envain d'échapper.

Jean De Witt, voyant qu'un de ses
ercs qu'il avait envoyé pour demander
Greffe une copie de la sentence, ne
enait pas, s'impatienta d'atten-
. Apprenant que la foule du peu-
augmentait à l'entrée de la prison,
rut de la prudence de sortir seul.
se présenta à la porte ; mais les
rgeois lui fermerent le passage. *Ne
ez-vous pas qui je suis?* leur dit
rs De Witt. „Nous n'avons point
rdre", lui répondit-on. „Eh ! quels
res vous faut-il?" „Ceux de notre
icier, lui dit on." Comme la popu-
e faisait entendre ces mots
ibles, *tirez*, *tirez;* le Geolier se
obligé de refermer la porte sur
Witt. Il cherchait alors à échapper
une porte de derriere : mais voyant
il n'y en avait pas, il rejoignit
frere & ne put s'empêcher de lui
quer les craintes qui commençaient
inquiéter, *Que je voudrais être hors
ci!* dit il, *comment pourrai je en
ir?* répétait il souvent.

Précaution des Etats de Hollande.

Les Etats de Hollande, assemblés
rs pour lui donner un successeur
is la Charge de Grand-Pensionaire,
virent pas cette émeute, sans té-
igner des alarmes. Ils tremblaient

1672. pour eux-mêmes. Ils ordonnerent au
si aux Conseillers-Committés
faire avancer, pour écarter la fo
six compagnies Bourgeoises de
Haye & trois compagnies de Cava
rie qui s'y trouvaient alors. Com
le bruit s'était aussi répandu que
principaux chefs de la sédition avai
mandé les Payſans des Villages c
convoisins, on ordonna, pour l
couper le passage, de faire hausser t
les ponts-levis & de faire amen
toutes les barques sur la rive intéri
re du Canal. On écrivit en mê
tems au Prince, alors au Camp dev
Alfen, pour le prier de se rendre
plûtôt à la Haye avec quelques Co
pagnies de Cavalerie & d'infante
Guillaume n'eut aucun égard à cette
quête: Mais le Comte de Tilly
commandait les trois Compagnies
Cavalerie, vint à bout de pren
poste devant la prison & tint longte
en échec les Compagnies Bourgeois
plus disposées à seconder la fureur
peuple qu'à la réprimer. En effet
les n'étaient pas seulement command
par des Officiers suspects: plusie
même étaient connus pour les enne
mortels des deux freres, entr'aut
Zacharie de Zwart, & surtout un c
tain Orfevre, nommé Henri Verho

e matin, en chargeant son mous- 1672.
net de deux balles, il avait prié Dieu
avoir part au massacre des deux
eres ou d'être lui-même massacré.
an van Bankhem, Echevin de la Haye,
ait fait promettre sous serment à plu-
urs des Capitaines, qu'ils ne laisse-
nt point les De Witt en vie. Ver-
oef, à la tête de ces furieux, s'a-
nça vers une des compagnies de Ca-
llerie en criant, pour sonder ses
spositions, *Vive le Prince! Périssent*
De Witt! Que la foudre écrase
ux qui pensent autrement!

Quoique cette compagnie parût in-
iner pour le parti des séditieux; le
omte de Tilly, qui commandait les
ois compagnies, n'était pas livré au dé-
e général. Il entreprit de leur imposer &
e les tenir dans le devoir. Il leur ordonna
avoir toujours leurs armes hautes sans
rer un seul coup, à moins que les
ourgeois ne tirassent les premiers.
'était en effet l'intention des plus é-
hauffés qui s'excitaient les uns les au-
es à faire une décharge générale sur
e Comte: mais ce Capitaine, qui
onservait son sang-froid dans les plus
rands périls, leur ayant demandé
erement, s'ils voulaient remplir la
laye de sang & de carnage, ce ton ferme
es intimida; ils craignirent que ses
ens ne tirassent une vangeance terrible

1672. d'une provocation. Jean Maas Bourguemaître & pluſieurs autres de principaux Magiſtrats de la Haye, ayant alors appellé Verhoefen particulier le conjurerent, de la maniere la plu honnête & la plus preſſante, de ſ déſiſter de ſon entrepriſe : mais c forcéné ne leur fit qu'une reponſ farouche & brutale ; il ôſa même leu donner les noms de traîtres & les me nacer du ſort qui attendait les D Witt.

Vers le midi, le bruit courut qu les deux freres s'étaient ſauvés. I fallut permettre, d'abord à dix o douze des Bourgeois armés, enſuit à plus de trente, d'aller dans la Cham bre du Priſonnier; pour s'en aſſure de leurs propres yeux. La rage popu laire était ſi grande & ſi aveugle qu'un maître maçon, nommé Klaptas monta ſur le toit de la priſon; pou tirer ſur les De Witt au cas qu'il voulusſent s'échapper.

A une heure, les deux freres ſe mirent à table. La ſervante du Geolier ayant dit, pendant le repas, que les Bourgeois faiſaient un grand tumulte; quel eſt donc leur deſſein ? dit alors le Ruwaard. Ils veulent vous tuer, repondit-elle. *Ils n'ont donc qu'à entrer : je ſuis prêt.* Ainſi le Ruwaard conſervait toujours ſon mê-

né courage. Le Fiscal Ruisch entra 1672.
lors avec quelques Officiers de la
Bourgeoisie & cinq ou six bourgeois,
qu'il amenait, disait-il, pour garder
& protéger le Ruwaard. Je vais donc
m'en aller, dit alors Jean De Witt en
se retirant. „Hôla, Monsieur, lui di-
rent alors les Bourgeois, il faut aussi
que vous restiez." Le Fiscal lui con-
seilla en même tems d'accorder quel-
que chose au caprice du peuple.

Le tumulte augmentait cependant à
la porte. La Bourgeoisie frémissait de
voir ses projets de sang traversés par
la cavalerie. On se précipitait, on se pres-
sait les uns sur les autres; on éclatait en
menaces; pour forcer les troupes à se reti-
rer. Mais le Capitaine Tilly, qui prévoyait
les conséquences d'une pareille retrai-
te, ne se laissa pas ébranler: il tint
bon; & l'on fut obligé d'employer la
ruse la plus lâche pour le forcer à s'é-
loigner.

Ruse employée pour faire retirer le Comte de Tilly avec le Cavalerie.

Deux sergens de la Bourgeoisie, Decarkant & Van Spanie; (les noms de tous ceux qui trempèrent dans cet infâme complot méritent de passer avec horreur à la postérité) allèrent trouver Messieurs d'Asperen & de Boschoud, l'un & l'autre membres du Collège des Conseillers-Commitès: c'étaient les seuls qui restaient de ce corps: les autres, soit imprudence, soit

1672 mauvaise intention, avaient déserté leur office, dans un tems où le tumulte général rendait leur présence la plus nécessaire. Ces deux sergens vinrent demander aux deux Conseillers-Committés des ordres pour faire retirer la Cavalerie. Mais n'ayant pu réussir, deux Capitaines de la Bourgeoisie, Van Leeuwen & Van Reenen allerent faire la même demande. On leur demanda s'ils voulaient se charger de protéger les deux frères contre toute violence? Ils répondirent affirmativement; mais retournés à leur poste, ils n'en furent que plus ardens à échauffer la fureur des Compagnies qu'ils avaient à leurs ordres.

Dans le même tems, on eut soin de faire courir de plus en plus, le bruit de la marche des Payſans; on ajouta même, pour augmenter la terreur, qu'ils venaient piller la Haye. Les Conseillers-Députés, ébranlés par ces rumeurs, quoique les précautions ordonnées par les Etats eussent dû les rassurer, ne purent réſiſter à des ſollicitations plus preſſantes. Le Bourguemaître Jean Maas, quoique bien intentioné & Jacob van der Hoeve Penſionnaire de la Haye, ſe rendirent auprès des deux Conſeillers Committés, pour leur montrer la néceſſité d'envoyer la Cavalerie ſe ſaiſir des avenues, pour

fermer le passage aux pillards. Ces raisons étaient d'autant moins fondées; que si ces Paysans eûssent effectivement franchi les passages, pour exécuter ce dessein pervers, les Compagnies Bourgeoises, alors en armes & forcées par la crainte de leur propre danger, auraient toujours été en état de dissiper une poignée d'hommes, rassemblés au hazard, & sans discipline. Les deux Conseillers ne laissèrent pas de se laisser persuader; soit qu'ils craignissent la populace, soit que, démêlant les trames secretes dont ce complot était ourdi, ils craignissent d'éprouver quelque vengeance, s'ils ôsaient s'opposer au tumulte. 1672.

Ils firent dire au Comte de Tilly de se retirer avec la Cavalerie, pour aller occuper les avenues de la Haye. Le Comte sentit les conséquences de quitter son poste, sur des ordres qu'on ne lui transmettait que de bouche. Pour se mettre à l'abri de tout reproche & donner peut-être à penser aux deux Committés; il dit qu'il n'obéirait pas, à moins que l'ordre ne fût écrit. En conséquence, Messieurs d'Asperen & Boschveld lui firent passer un ordre écrit que Tilly conserva fidellement, & qu'il montrait depuis, en disant, *voilà le papier qui a tué les Deux De Witt.* Il ne put

1672. même s'empêcher, en le recevant, de dire à haute voix: *j'obéirai; mais c'en est fait des deux freres.*

A peine le fut-il retiré, seulement avec deux compagnies, mais celles dont il était le plus sûr. que les compagnies Bourgeoises se porterent avec impétuosité vers la porte de la prison. Pour les échauffer, on leur avait distribué les liqueurs avec profusion. Pour mieux les encourager, l'Echevin Van Bankhem s'était mêlé dans les compagnies & les animait de la voix & du geste. Enfin pour s'assurer contre les honnêtes Bourgeois qui se feraient opposés à l'idée effrayante d'un massacre, il s'éleva un cri général, qu'il fallait conduire les deux Freres à l'Hôtel de Ville & qu'on les y laisserait sous bonne garde; jusqu'à ce que le Prince d'Orange fût arrivé pour disposer de leur sort.

Précautions pour livrer les deux Freres à la rage populaires.

La compagnie du Drapeau-bleu qui signalait sa fureur sur toutes les autres, prit enfin poste devant la porte. Impatiente du retard, elle y tira une grêle de coups, pour la faire ouvrir. L'impétueux Verhoef, d'Assigny Graveur d'Armoiries, Adrien Van Vaalen, Empyrique, Gaspard de Maas Sculpteur, Van Dersten, Marchand de Vin & plusieurs autres scélérats dont les noms méritent d'être livrés à l'exé-

ration publique, se distinguerent dans 1672.
cette décharge. La porte était criblée
le coups; mais voyant qu'on n'ou-
rait pas, Verhoef alla prendre chez
n maréchal Ferrand du voisinage, des
narteaux, des coignées & des ha-
hes. Aidés de ces instrumens, ces fu-
ieux travaillerent à l'envi à bri-
er la porte, menaçant, avec des fer-
iens exécrables, de faire main-basse
ir tout ce qui se rencontrerait, si l'on
'ouvrait à l'instant. Le Geolier fit
ors paraître le plus grand effroi;
omme s'il n'eût pas été lui-même
ans le complot. Il ouvrit enfin. Ver-
oef, accompagné des plus séditieux,
élance à l'instant, dans l'appartement
ù les deux freres attendaient leur fu-
este sort. Le Ruwaard était en ro-
e de chambre sur son lit; & Jean
e Witt, enveloppé dans un manteau
e velours, lisait à une table dans la
ible. Verhoef, volant au lit du Ru-
aard, tire les rideaux avec violence
t lui crie d'une voix de tonnerre: *raître, il faut que tu meures, pries Dieu & prepares toi.* Quel crime ai-
je d ne commis" dit le Ruwaard
'un ton affectueux, & tachant d'at-
endrir ces barbares, en les traitant
'amis *Tu es un meurtrier du Prin-
, un traitre, un scélerat, depêche.*
ces mots le Ruwaard, voyant qu'il

1672. n'y avait plus d'espoir, se releve
se recueille en lui-même, les main
jointes, dans l'attitude d'un homm
qui prie. Un des Bourgeois saisit ce
instant pour le terrasser avec la cros
se de son fusil; le coup fut si violen
que les colomnes du lit volerent en éclats
mais le coup n'atteignit pas le R
waard. Il voulait s'habiller, mais c
ne lui laissa pas le tems. L'Expe
sionaire Jean De Witt demanda alor
si l'on voulait aussi attenter à sa vie
Oui, *scélerat*; lui répondit-on, *ou*
traître, *voleur*, *tu subiras le mêm*
sort que ton frere. Il voulut dire que
ques mots pour se justifier; ma
on lui porta sur la tête un si f
rieux coup de la crosse d'un fusi
que le sang en sortit avec abondanc
Jean De Witt, sans faire paraître a
cune faiblesse, se découvrit alors & me
tant son mouchoir sur sa blessure, c
toyens dit-il, si c'en est fait de m
vie, achevez moi sur l'heure. Peu
être l'auraient-ils fait, si le féro
Verhoef n'eût représenté que de p
reils scélérats devaient mourir sur l'
chaffaut où ils avaient conduit le B
de Buat & l'innocent Van Der Gra
Les Bourgeois qu'on avait choisis pa
mi les plus modérés, pour garder l
deux freres & qui, dans des entr
tiens avec ces vertueux citoyen

aient eu l'occasion de reconnaître 1672.
ur innocence, voulurent avancer quel-
es mots pour les justifier: *vous êtes*
s scélérats, leur cria-t-on; *ils vous*
t déjà corrompu par argent. Ce mot
t comme un avertissement d'être
ard à toute pitié. Un des séditieux
ppa le Rewaard d'une planche &
fit rouler jusqu'au bas des escaliers;
ndant que les autres pousaient des
s épouvantables. On le prit alors
r la gorge, on le traîna hors de la
son vers l'arcade qui conduit à l'é-
affaut. Son frere le suivait derrie-
, couvert de poussiere & de sang,
sans chapeau. Verhoef le tenait
la main, le regardant, de tems en
ns, d'un air farouche & effrayant, lui
rochant avec emportement qu'il avait
hi la patrie. Jean De Witt, es-
ant de fléchir ce cœur féroce,
recours aux expressions de la dou-
ur & s'efforça de lui faire saisir les
ncipales raisons qui prouvaient son
ocence. La maniere dont il parlait,
feu vif & brillant qui sortait de ses
ux, imposerent d'abord à ce barba-
: il fut déconcerté : il a de-
is avoué que si De Witt eût été
né, il n'eût ôsé porter sur
i des mains violentes. Mais quel- *Vaderl, hist.*
les-uns des autres Bourgeois, *XIV.* 171.
défiant de cet entretien &

1672. craignant que la victime ne leur échap
Van der Hoeven. pât, s'écrierent que Verhoef s'ente
427. dait avec De Witt & qu'il avait d
jà reçu sa montre & sa bourse. Ve
hoef, outré de ce reproche, repous
Jean De Witt, en criant, „prenez
„coquin là ; & allez vous en au Di
„ble avec lui."

Massacre des deux Freres. Le dessein de ces Forcénés étai
par un rafinement d'atrocité, d'immol
les deux freres au lieu ordinaire d
exécutions. Mais il est bien diffi
le qu'une multitude furieuse & a
puisse attendre le moindre retard.
peine les deux freres étaient sorti
la prison, que le Ruwaard fut renv
sé par terre. Un marchand de
nommé van Ryp, un Boucher nom
Louw, lui porterent les premiers cou
avec la crosse de leurs mousque
Quoiqu'il n'en fallût pas un gra
nombre pour l'achever ; la rage d
furieux ne fut pas assouvie p
sa mort. Il n'était déja plus ;
d'Asligny secondé par un Bateli
portait encore plusieurs coups
son cadavre inanimé. Jean
Witt ne fut pas mieux trai
Un notaire nommé Van Loenen f
le premier qui l'attaqua au sortir
la prison, en lui portant un coup
pique dans le visage. Il voulut s
chapper en glissant derriere les Bou

ois; mais Jean van Vaalen lui tira 1672.
ne balle de piſtolet, s'écriant en
voyant tomber du coup, *voilà l'é-*
t perpetuel à terre. De Witt eut
pendant la force de ſe relever ſur
s genoux; & comme il levait la tê-
& les mains vers le ciel, dans l'at-
ude d'un homme qui prie;" Toi
prier," lui cria-t-on," toi prier Dieu!
Tu ne crois pas qu'il y a un Dieu;
il y a longtems que tu l'as rénié par
tes crimes & tes trahiſons" En mê-
e tems un Aubergiſte nommé Pierre
erhaguen lui donna un ſi furieux coup
crosſe, qu'il fut terraſſé. Le
oucher Chriſtophe De Haan & pluſieurs
itres des plus acharnés lui déchargerent
ors un ſi grand nombre de coups,
'ils l'acheverent. Les Bourgeois
aînerent alors les deux cadavres à
ôté l'un de l'autre; & ſe formant en
emi cercle, ils firent une décharge
énérale, qui aurait mutilé ces corps
une maniere horrible; ſi les balles
'avaient gliſſé du canon, avant qu'ils
raſſent. Les deux corps furent alors
ainés au lieu-même des exécutions;
à un matelot les pendit par les pieds à un
ibet fait en forme d'estrapade où, faute de
orde, on les attacha avec des mê-
hes. Les deux corps furent dépouillés,
t leurs habits furent déchirés en lam-
eaux, que l'on vendit aux curieux.

1672. Un valet qui s'était saisi du manteau de velours de Jean De Witt, rencontrant le Contre-Amiral Corneil Tromp, lui cria, „voilà la guenille „velours du Grand-Jean le traître *fort bien l'ami* répondit Tromp; ce fameux marin, ne pouvant étouffer les motifs particuliers de ressentiment qu'il avait contre ceux auquels il attribuait sa disgrace, alla se placer devant la place de l'exécution, pour mieux contenter sa barbare curiosité.

Cruautés exercées sur les deux Corps.

La plume tombe des mains en décrivant de pareilles horreurs. On ne conçoit pas que les simples Bourgeois d'une place où l'ennemi n'avait pas abordé, qui, peu de mois auparavant, avaient pour les deux freres le respect dû à leurs services & à leurs dignités, & n'avaient aucun motif de ressentiment que celui des malheurs publics, aient pu se porter à ces indignités. La mort ne put assouvir leur rage féroce. Il n'y eut point d'horreurs qu'ils n'exerçassent sur les corps de ces deux vertueux citoyens. Ils les mutilerent de la maniere la plus horrible. Ils s'acharnerent principalement sur celui du Grand-Pensionair. On commença par lui couper les deux doigts avec lesquels il avait, dit-on, signé l'édit perpétuel. On commit ensuite sur les membres que la pudeur

fend de nommer, des cruautés qui 1672.
nt frémir. On ajouta la raillerie à
fureur. Un d'eux, ayant arraché
1 œil au Ruwaard, l'avala en de-
andant aux spectateurs, s'il le ren-
ait? Un autre lui coupa un mor-
au de chair vers la hanche, en disant
'il voudrait le faire rôtir & le manger
ec son ami Tichelaar. Tromp pousa
basesse de la vengeance jus-
'à rester spectateur de toutes
s scenes horribles. On lui de-
anda ce qu'il en pensait? *Cela doit*
re ainsi, répondit-il avec une tran-
uilité barbare: Il en est qui disent
'il n'ôsa pas répondre & qu'en mê-
e tems il rabaisa son chapeau sur ses
ux, comme s'il eût commencé à rougir
authoriser ces cruautés par sa présence.
ui ce sont eux„ criait un matelot" en
uthorisant en effet de la présence
: Tromp qui ont fait périr notre vieil
miral Tromp. „Ce chien disait-il en
ontrant le corps du Pensionaire," au-
rait bien voulu en faire autant du fils:
mais il n'a pu lui faire perdre
que sa place. Voilà les coquins qui
n'ont jamais su nous fournir une bon-
ne flotte contre Cromwel: ils en
ont bien trouvé une, quand il a fal-
lu combattre un Roi légitime. Pour-
tant ils n'ont voulu rien faire con-
tre les Français. Ce n'était pas seule-

1672. ment d'illuſtres amiraux qui encou
geaient la rage populaire en repaiſſa
leurs yeux de cet affreux ſpectacle. Il s'
trouva juſqu'à des Miniſtres de la r
ligion dont le caractére doit reſpir
la tranquilité & l'horreur du ſang. S
mon Simonides, un de ces prédica
audacieux dont le Penſionaire avait ſo
vent été obligé de reprimer la langu
ſéditieuſe, fut ſurtout rémarqué da
la foule des ſpectateurs. Un d
Auteurs de cette tragédie
prit occaſion de le forcer à ſe co
promettre en lui criant: Mr. le M
niſtre, ſont-ils pendus aſſez haut? S
quoi l'un des ſpectateurs, montrant
Penſionaire qui était beaucoup pl
grand que ſon frere; non, dit-il, pe
dez-moi ce grand coquin un échel
plus haut. Le Miniſtre ſe retira da
une auberge vis à vis la place où to
les membres de la Régence de
Haye s'étaient transportés pour repaî
leurs yeux de cet horrible ſpectac
L'indécente curioſité, même parmi l
perſonnes d'un certain rang ordinai
ment les plus réſervées ſur cet article, f
ſi grande, qu'on remarqua un grand no
bre de caroſſes dans les enviro
Baſnage. II. 316. Simon Simonides était ſi éloig
de condamner la rage des ſéditieu
que le lendemain il fit un ſermon
le

ır louange, asſurant qu'ils méritaient 1672.
s recompenſes, pour avoir été les
trumens de l'œuvre du Seigneur &
la vengeance de Dieu. L'aveugle-
ent était ſi profond qu'en paſſant de-
nt la maiſon du Conſeiller De Graaf,
elques-uns des ſéditieux crierent à ſon
ouſe. „Madame! la mort de vôtre fils
ſt vangée. Les Auteurs ſont pendus."
Cette affreuſe boucherie dura depuis
ıq heures du ſoir juſqu'à la nuit. On
upa à l'un & à l'autre les doigts des
ds & des mains, le nez, les oreilles &
autres extrémités du corps que l'on
ait publiquement à l'enchere. Un
igt était vendu quinze à vingt ſous, un
l vingt ou trente, un orteil dix de
te que par la cruelle avidité des ven-
ırs & l'extravagante curioſité des a-
eteurs, ces membres furent diſperſés
ns toutes les Provinces-Unies.
Ce n'était pas aſſez de ces hor-
ırs, que nous n'aurions pas eu
courage de détailler; ſi l'expoſition
ce tableau n'était pas néces-
re, pour inſtruire & effrayer la poſ-
ité. L'impitoyable Verhoef voyant
e les ténébres avaient fait déſerter
populace, ſe rendit vers les neuf heu
& demie auprès des deux corps.
ns l'horreur de la nuit, dans le ſilen-
morne qui ſuccédait au jour affreux,
grand couteau à la main, il

Férocité de Verhoef.

Vie de Jean De Witt. II 537.

1672. ouvrit les corps, en arracha les deux
Gedenkw. cœurs avec la main, & leur en battit le vi-
14. 24. 26 sage, en vomissant des imprécations horri-
26. 41. bles. Il voulut faire accroire depuis
Valken. I. qu'il les avait arrachés à d'au-
768. tres ; mais s'il n'avait été lui-même le coupable, comment aurait-il pu assurer dans une auberge où il les apporta encore sanglans, que le plus gros des deux était celui du Pensionaire? Il voulait, disait il, en faire présent au Roi d'Angleterre ou au Prince d'Orange. Que cet horrible présent ait été offert ou non; il est certain que ce misérable conserva les deux cœurs qu'il faisait voir encore longtems après pour de l'argent. Pour donner quelque couleur à ces actes de barbarie, ce scélérat qui avait affecté d'agir par un motif de religion, de patriotisme & d'équité, eut recours à la plus noire atrocité. Il feignit d'avoir trouvé dans les poches de Jean De Witt une lettre de Beverningk qui prouvait sa trahison. Pour mieux tromper le peuple; le lendemain, comme s'il eût communiqué cette lettre pendant la nuit au Prince, il se rendit chez le procureur Sterreveld à la Haye auquel il fit tirer une copie d'une lettre supposée pour son Altesse. Pour augmenter la délusion, un des pages du Prince vint la chercher chez le même procureur.
Wagen. XIV. 177.

On tremblait que la fureur des scélérats ne s'étendît sur tout ce qui portait le nom de De Witt. Ausſi eut-on ſoin de faire paſſer ſecretement les enfans du Penſionaire dans la maiſon des Démoiſelles Koſter, Anabaptiſtes, où ils reſterent cachés ſous un eſcalier, juſqu'au lendemain qu'ils furent transportés à Amſterdam, dans le plus grand ſecret. Les ſéditieux parlerent de piller la maiſon de De Witt, & pluſieurs autres; mais Verhoef s'y oppoſa. L'Epouſe du Ruwaard venant en caroſſe à la Haye, apprit en chemin la fureur du peuple contre ſon mari. L'épouvante la fit retourner, elle fit conduire ſa voiture au premier village, & fit arrêter à la porte du Miniſtre du lieu qui devait toute ſa fortune au Ruwaard. Le hazard voulut que l'homme d'Egliſe ouvrit lui-même la porte. Il reconnut ſa bienfaitrice & lut dans ſes yeux & ſur ſon viſage la cauſe qui l'amenait. Son parti fut pris à l'inſtant *Madame: retirez-vous; vous ne pouvez être ici, je ne veux point être mêlé dans cette affaire;* & en même tems il ferma la porte. Action atroce, ajoute l'Auteur qui nous fournit cette anecdote & reconnaiſſance bien indigne de tous les bienfaits qu'il avait reçus. C'eſt là en effet un raffinement de

1672.

Détreſſe des Parens des De Witt.

Van der Hoeven.

1672. de barbarie & d'inhumanité que l'on aurait peine à conçevoir, si l'on ne savait par expérience qu'il est une espéce de gens durs par principes, ingrats par réflexion qui voyent toujours le crime là où est le malheur, dont l'intérêt sera toujours de n'encenser que les favoris de la fortune, & de tourner le dos à la vertu opprimée. Plusieurs des partisans des De Witt coururent aussi de grands périls, entr'autres Guillaume Van Der Aa, Bourguemaître de Rotterdam, qui n'échappa que par la fuite. Un nommé La Court, auteur de plusieurs brochures politiques dont nous avons eu occasion de parler (*), fut aussi exposé à la rage populaire. La canaille vint clouer à sa porte un chien mort: ce n'était, disait on, qu'un prélude avant de le traiter comme on venait de traiter les De Witt.

Verkl. der Unie van Utrecht I. Inleid. 74. (*) Tom. VI.

Vie de Ruiter.

De Ruiter exposé au danger de perdre la Vie.

De Ruiter lui-même que ses talens & le danger de la République devaient mettre au dessus de toute attaque, fut environné d'assassins dans la ville d'Amsterdam. Une troupe de matelots vint crier à sa porte qu'il fallait piller la maison d'un scélérat qui avait vendu l'armée navale aux Français. Le Sieur Smit, Capitaine de la Bourgeoisie parut sur son perron & leur demanda fierement ce qu'ils exi-

geaient? Ils le menaçerent de le traiter, comme on avait traité les De Witt à la Haye. Mais Smit leur dit courageusement; *eh bien! eh bien me voilà; traitez moi de même si je l'ai mérité.* Cette audace, inspirée par la vertu, appaisa la fureur d'une populace mutinée. Mais comme cette sédition était fomentée par des particuliers mécontens ou jaloux de l'autorité de De Ruiter, l'entreprise ne fut pas abandonnée. Les femmes surtout crurent que De Ruiter avait vendu la flotte à l'Ennemi : Il y en eut qui assurerent que ce traitre était déjà arrêté & conduit prisonnier à la Haye. L'Epouse de l'Amiral, alarmée de ces bruits calomnieux, eut encore recours à Smit, en lui donnant une lettre de son mari, propre à confondre l'imposture. Tenez dit-il à ceux qui connaissaient l'écriture de l'Amiral, lisez: on vit en effet qu'il parlait d'aller au plutôt attaquer l'Ennemi. Il fallut cependant toute la prudence & la fermeté de Smit, aidé de quelques cavaliers, pour repousser cette populace farouche. Aussitôt que De Ruiter fut instruit de cette affaire, il demanda une sauve-garde au Prince d'Orange qui le prit sous sa protection avec toute sa famille. Cette précaution n'arrêta pas tous les mauvais desseins des 1672.

1672. Ennemis de cet Amiral. Peu de tems après, étant revenu de la flotte dans sa maison à Amsterdam, un inconnu vint demander à lui parler. Il allait lui enfoncer un couteau de table dans le cœur, lorsque le Domestique para heureusement le coup.

Les deux corps enlevés & inhumés.

Ce ne fut qu'avec une extrême reserve & bien avant dans la nuit que les Etats, asurés que la populace s'était tout à fait retirée, firent enlever les corps des deux vertueux & infortunés De Witt. Cinq Domestiques de famille aux quels se joignirent l'Avocat Theophile Neranus & un certain Savetier dont le nom eût bien merité d'être conservé, remplirent ce triste devoir. Les deux corps furent transportés dans la maison de l'expensionaire, sous l'escorte de quelques cavaliers; & ce ne fut que dans la nuit du 21 au 22 qu'on les porta à la tombe où reposait la femme de Jean De Witt; toujours sous l'escorte de quelques Cavaliers sans qu'aucun des parens ni amis des deux freres ôsât suivre ce convoi funebre. On se vit même pendant quelque tems obligé de recourir aux plus grandes précautions; pour ne pas irriter la fureur populaire. On avait fait porter les armoiries chez le Marguillier de l'Eglise où elles étaient enfer-

nées, pour y rester jusqu'à ce que les tems plus favorables permissent de les prendre dans l'Église. Mais la populace en ayant eu quelque vent, alla forcer la maison & brisa ces armoiries en pieces qui furent distribuées aux petits-enfans. 1672.

Pendant que le peuple se livrait aux transports de sa fureur, les Etats, voyant que le prince n'était pas venu pour prévenir le massacre, lui avaient écrit une seconde lettre pour le prier de se rendre incessamment à la Haye avec des troupes; afin de prévenir les affreuses conséquences d'une action exécrable aux yeux de tout le monde. Ce furent leurs termes: le Prince était alors dans son camp devant Alphen: il allait se mettre à table. Lorsqu'on vint lui porter solemnellement la nouvelle d'un massacre, qu'il ne pouvait gueres ignorer, il ne put s'empêcher de pâlir. On dit que, dans cette occasion, il donna des marques publiques de l'estime qu'il avait pour le Grand-Pensionaire. Mais il ne vint à la Haye que lorsque tout fut consommé. Mr. de Maasdam était venu, de la part des Etats, pour conférer avec lui sur les moyens de rétablir la tranquilité, en punissant les coupables. Mais Son Altesse, bien loin de saisir cette occasion pour de- Conduite du Prince envers les coupables.

1672. truire tout soupçon qu'il eût trempé dans cette affaire, répréſenta que cette action ayant été exécuté par les principaux Bourgeois de la Haye, il ſerait dangereux de ſévir contre eux. Cet avis ſervit de loi. On n'a jamais plus fait de pourſuites contre les principaux Auteurs du maſſacre. Pluſieurs même furent recompenſés.

Triſte fin de la plupart des meurtriers. *Baſnage II.* 377. 378.

Il eſt cependant remarquable que la plus grande partie périrent d'une mort tragique. L'Echevin van Bankhem nommé dès le mois de ſeptembre l'emploi de Bailli de la Haye, s'acquitta fort mal de ſes fonctions: Ses malverſations, ſes concuſſions furent ſi criantes que ſes protecteurs en eurent honte & l'abandonnerent aux pourſuites de la Cour de juſtice. On lui fit ſubir une torture cruelle, il fut condamné à perdre la tête. Il appella de cette ſentence & mourut en priſon; avant que ſon procès eût été terminé. La fin du miſérable Verhoone fut pas moins tragique. Il crut que l'approbation donnée facilement au meurtre de De Witt l'authoriſait à commettre les plus grands excès: mais étant tombé dans les mains de la juſtice du Rhinland, il fut condamné à être fouetté publiquement & renfermé dans une maiſon de correction où il finit ſes jours. L'exécution de ſa ſen-

rence fut même marquée d'une circon- 1672.
lance particuliere. L'affluence des ſpec-
ateurs qui applaudiſſaient à ſa flétriſ-
ure, fut extraordinaire. Quelques étu-
liens pouſſerent l'indignation juſqu'à
ayer des violons qu'ils firent jouer
levant l'échaffaut au moment où
n le fouettait ; & le bourreau
ffecta d'adapter la meſure des
oups à la cadence de cette muſique
nguliere. Le ſort du Barbier Tiche-
ar fut aſſez déplorable. Peu de tems
près le maſſacre des deux freres, cet
fame délateur ſe rendit chez Mr. de
eemſtede alors Préſident de la cham-
e des comptes de Hollande & lui
emanda l'emploi que Mr. de Zuilen-
ein lui avait promis pour le ſervice
'il avait, diſait-il, rendu à la pa-
ie. Allez chez Mr. de Zuilenſtein,
i dit Mr. de Heemſtede, & qu'il
ous donne la place. Tichelaar ob-
nt en effet l'emploi de ſubſtitut au
ailliage de Putten, Bailliage, qui
rès la mort du Ruwaard de Witt,
ſſa à Mr. van Schagen, Seigneur
Heenvliet, & neuf ans après à
an Boreel: ce dernier ne pouvant
ccorder avec Tichelaar s'adreſſa
ſon Alteſſe qui ne put ſe défendre
montrer le mépris qu'on reſſent
ur les traîtres, quand on les a em-
oyés à ſes fins. Tichelaar ne tarda

Wagen. X V. 180. Beſchryv. II. 180.

1672. pas à se faire démettre par d
nouvelles friponneries. On fait cepen
Tozens Staatkunde. T. III. 164. dant que son Altesse lui continua l
payement d'un pension de huit cen
florins, qu'il toucha exactement per
dant la vie du Prince d'Orange. Lorsqu
Guilaume fut mort l'interruption d
payement & la disette, amenerent T
chelaar chez Mr. Godard Guillaume v
Tuil van Serooskerke, qui présida
alors les Etats-Généraux pour
Province d'Utrecht. Ce malheureux o
lui dire qu'il avait reçu tous les a
de sa Majesté une Pension de 800 fl
rins, en récompense du service qu
avait rendu à l'Etat en 1672. Q
cependant l'Acte qu'il en avait,
faisait mention que de 400 florit
parceque Sa Majesté ne voulait
que l'on sût qu'il tirât d'Elle une
forte somme tous les ans." Il finis
par prier Leur Hautes Puissanc
comme Exécuteurs du testament
Roi, de lui permettre, à présent q
était vieux & pauvre, de tirer co
me auparavant, cette pension annue
de 800 florins sur les Domaines d
Majesté." Les tems étaient chang
& Tichelaar, comme on se l'imagi
ra sans peine, fut débouté de son
décente & odieuse requête. Ce m
heureux tomba bientôt dans la p
affreuse misère, & on l'a vu dans

âge très avancé, se traînant à peine sur deux potences, mandiant dans les rues de la Haye, sans que personne eût pitié de l'état où il était réduit. Ce malheureux mourur à la Haye vers l'année 1714, detesté de tous les gens de bien & déchiré par les remords de sa conscience, qui ne lui avait pas laissé un moment de répos pendant le reste de sa vie. Plus d'une fois il ne pouvait s'empêcher d'avouer confidemment qu'il avait faussement accusé le Ruwaard, & qu'il était la cause du meurtre des deux freres. 1672

Jean van Valen porta comme tous les autres la peine de son crime: il se plaignait souvent que Dieu le punissait, qu'il n'avait plus de pratique, & que chacun fuyait sa maison." Pour s'étourdir sur les horreurs de sa situation il s'addonna à la boisson, & quand il était yvre, ce qui lui arrivait souvent, il montrait un pistolet à ceux qui venaient chez lui; „ *voilà*, disait-il, le pistolet avec le quel j'ai brulé la cervelle du Conseiller-Pensionaire." Quelqu'un lui ayant demandé dans une de ces occasions, „ s'il n'avait jamais eu du repentir de cette action? Oui, répondit ce malheureux, si j'avais autant de ducats que je m'en suis repenti de fois, je serais bien riche. Cependant ce qui me tourmente & me

Van der Hoeven. 431.

1672. déchire le plus, c'eſt que je crois voir toujours le Conſeiller-Penſionnaire à mes côtés & ne puis me défaire de la vermine qui me ronge ; je crain qu'elle ne me dévore."

Pluſieurs autres eurent une fin également funeſte & deplorable: ce qui eſt aſſez naturel: car il n'y avait que des gens de ſac & de corde qui puſſent ſe charger d'une action auſſi affreuſe & s'en acquitter avec des circonſtances auſſi révoltantes.

Particularités ſur le Caractere de DeWitt.

Pour achever ce tableau d'horreur nous avons cru qu'il ſerait à propos d'expoſer les particularités qu'on a recueillies ſur la vie & le caractere des deux De Witt. L'on croyait par là, écrit Burnet, rendre ſervice au Prince, quoi qu'on lui cauſât au contraire plus de dommage qu'on n'en pouvait jamais reparer. La mort du Conſeiller-Penſionaire fut regretté de pluſieurs perſonnes que l'on regardait, pour partiſans & amis de la maiſon d'Orange. La vivacité de ſon eſprit, la ſolidité de ſon jugement, ſon éloquence perſuaſive, une habileté extraordinaire à decouvrir les ſecrets des Miniſtres avec qui il avait à traiter, ſa grande expérience dans les affaires politiques l'avaient fait regarder depuis long

ems comme l'oracle des As- 1672.
emblées de l'Etat. Auſſi lui confiait-
on d'ordinaire la conduite des négo-
iations les plus importantes, & pour
es affaires étrangeres & pour celles de
a République. C'était lui qui formait
e plan des Lettres, inſtructions & au-
res Actes de conſéquence. Il entrete-
ait un commerce de lettres avec les
Miniſtres de la République à toutes
es cours, & traitait journellement en-
ore avec les Ambaſſadeurs étrangers
la Haye. Il mit un ſi bel or-
re dans les finances qu'après-
même qu'il ſe fût démis de ſa char-
e, les Etats de Hollande le prierent
e leur donner par écrit le plan des
pérations qu'il avait ſuivies. Il avait
rdinairement ſur lui un petit livre de
oche, diviſé en differentes tables par
es quelles il montrait comment & ſur
uels fonds on pouvait fournir de
'argent à l'Etat en cas de néceſſité.
Deux qui ont écrit qu'il ne con-
aiſſait ni l'état ni les intérêts
les Cours Etrangéres n'ont ſans
oute jamais lu ſes lettres. Le Chevalier
Temple avoue n'avoir jamais vû perſonne à qui ces différents intérêts fuſſent ſi bien connus. Quelques-uns lui ont reproché d'avoir trop ſouvent raiſonné d'après les intérêts des Princes, & d'avoir ſuppoſé trop légérement

1672. qu'ils agissaient en conséquence d
leurs veritables intérêts. Dans la de
niere guerre contre l'Angleterre,
passa sur la flotte des Etats, & co
tre le sentiment de tous les Pilot
il fit heureusement mettre en mer p
un vent que jusqu'alors l'on avait c
contraire (†) D'autres cependant o

(†) Cette action fait beaucoup d'honne
à la sagacité du Pensionaire, que l'on
avoir été très versé dans toutes les branch
des Mathématiques, La Flotte était enc
re au *Texel*, & les Etats en pressaient
sortie. Les Pilotes les plus expérimen
soutenaient que le vent qui soufflât al
empêchait de mettre en mer, & q
des trente deux Rumbs de vent il n'y
avait que dix qui permissent la sortie
ports du Texel Ils prétendaient enc
qu'il ne serait jamais posible de faire p
ser de gros vaisseaux par le *Spanjaartsg*
à cause des bas-fonds. Sans s'arrêter a
anciens préjugés, De Witt, la sonde à
main, decouvrit que ces prétendus bas-fo
avaient assez de profondeur pour donner
libre passage aux navires les plus gros
les plus pesamment chargés; il fit v
d'un autre côté que des trente deux Ru
vingt huit favorisent la sortie de la Flot
En effet le 14. du mois d'Août 1665. l'
sai en ayant été fait, une partie de
flotte passa le *Spanjaartsgat* par un vent S
& *Sud ouest*; ce qui jusqu'alors avait été

rû que peu propre à la guerre, il ne 1672.
s'en mêlait que par vanité; ou peut-
être pour rétablir son crédit chance-
ant, par l'heureux succès d'un com-
bat livré sous sa conduite. Quoiqu'il
n'aimât pas le faste, qu'il allât souvent
à pied & seul, & qu'il n'entretînt
qu'un laquais ou deux (*); quelques-

nu pour impossible. Pour perpétuer la mémoire de cette action l'on donna dans quelques Cartes de la Hollande au Span-jaartsgat le nom de Heer Jean de Witts Diep.

(*) Un Anglais, Ecrivain aussi judicieux que Ministre habile a donné de la modestie & de la popularité de De Witt, qu'il avait très bien connu, une idée, qui fera toujours honorer la mémoire de ce grand homme. Quant au Conseiller-pensionaire de Witt, dit il, qui a eu un très grand credit dans le Gouvernement, tout son train & toute la depense de sa maison n'avaient rien de different de celui des autres Députés & Ministres de l'Etat. Son habit était grave, simple & populaire, sa table n'était servie que pour sa famille & pour un ami, & toute sa suite, à la reserve de quelques Commis & Clercs, entretenus dans un bureau proche de chez lui, aux dépens du public, était composée d'un seul valet qui faisait tout le service ordinaire de sa maison; & lorsque ce Ministre faisait des visites de cérémonie, le valet mettait un simple manteau de livrée & suivait

1672. uns n'ont pas laissé de l'accuser d'or
geuil & d'ambition : & que c'était ce
qui lui faisait tenir secrètes les affai
res les plus importantes, qu'il expé
diait souvent lui seul: Il s'étudiai
aussi à prendre un grand crédit dan
la Régence des differentes villes, qu'i
trouvait le moyen de remplir insen
siblement de personnes attachées à se
intérêts. Il était très porté à faire
donner des charges honorables & lu
cratives à ses parens & à ses amis
ce qui lui attirait quelque fois le re
froidissement des personnes mêmes qu
l'estimaient le plus. Du reste il fu
toujours fidelle à sa patrie ; & quel
que chose que l'envie ait dit ou pu
blié contre lui on n'a jamais pû dé
couvrir qu'il se soit laisse gagner ou
corrompre par aucun Prince étranger
pour entreprendre quelque chose au
préjudice de l'Etat qu'il servait. Le
Prince d'Orange lui-même, dit Bur
net, l'estimait un des plus grands hom

---

le carosse dans la ruë. Aux autres occa-
sions on le voyait ordinairement par la vil
le à pié, suivi d'un seul valet, & quel-
que fois seul comme le plus simple Bour-
geois de *la Haye*.

Voyez le Chevalier *Temple*, *Remarques sur les Provinces-Unies*.

nes de ſon ſiécle, & croyait qu'il 1672.
vait ſervi l'Etat avec fidelité. C'était, dit
e même auteur, un homme honnête,
ncère & intégre, qui ne connaiſſait
'autre ruſe que celle de ſe taire; & qui
vait ſi bien accoutumé tout le monde,
cette taciturnité qu'il était difficile
e deviner ſi elle lui était ordinaire ou
réméditée. Mais quiconque lira avec at-
ntion les lettres du comte d'Eſtrades,
apperçevra ſans peine que, dans les né-
ociations du Penſionaire avec cet Am-
aſſadeur, cet habile Miniſtre avait l'art
e cacher ſes véritables ſentimens, même
l paraiſſant les découvrir.

Dès qu'il fut mort, les Etats ſe
iſirent de tous ſes papiers, & même de toutes ſes lettres, ſans, d'après les plus ſcrupuleuſes recherches, l'on pût rien découvrir qui portât quelque tache à ſa mémoire. Quelqu'un même ayant demandé à l'un es commiſſaires, nommé pour cet exa-en, ce qu'il avait trouvé dans les papiers e *De Witt; Qu'aurions nous pu y rouver*, repondit il? *rien que probité.* ne ſeule choſe que l'on ne peut nier, eſt que par une obſtination, que les ns ont nommée grandeur d'ame, les utres opiniatreté & déſir de vengean-e, il employa toujours tout ſon cre-it, pour exclure, autant qu'il fût en ui, le Prince d'Orange de l'adminiſ-ration, contre le ſentiment de toutes

1672. les autres Provinces, & même de ce lui de plusieurs des principaux membres des Etats de Hollande, qui ne pouvaient souffrir que quelqu'un qui n'était que leur égal en rang & en naissance, s'arrogeât la principale direction des affaires. Il semble même que c'est à cette fermeté inébranlable que l'on doit attribuer une grande partie des maux dont l'Etat se trouva alors accablé. Il en devint odieux à ceux qui dans l'élévation du Prince cherchaient ou l'intérêt de l'Etat, ou leur propre grandeur. La populace ignorante & grossiere en prit occasion de le soupçonner d'infidelité & de trahison ; & cette populace qui ne sait point mettre de bornes à sa fureur, se trouvant excitée par des personnes d'une certaine considération, lui ôta la vie d'une maniere qui a fait douter à quelques uns si ce n'est pas avec raison que l'on accuse les *Hollandais* de cruauté ; tandis que presque tout le monde, étrangers & compatriotes, ont jugé qu'il méritait un meilleur sort après dix-neuf ans de service (†). Son Pere le Maître de

(†) Je ne fais rien de ce que l'on dit ordinairement contre les Hollandais de la cruauté, à la reserve de ce que l'on a fo

omptes, Jaques de Witt, ne tarda 1672.
ere à se démettre de sa charge, &
survecut qu'environ un an & de-
i aux malheurs arrivés à sa maison."

---

nt ouï dire du traitement barbare qu'ils
t fait à quelques uns de notre nation
s Anglais) dans les Indes-Orientales (à
nboine), & de ce que nous avons vû
uis peu dans l'horrible meurtre de leur
nseiller-Pensionaire *De Witt*: Personna-
qui meritait un autre destin & une meil-
ire recompense de la Patrie après dix-
t ans de service, pendant lesquels il n'a-
t rien donné à son divertissement & à
commodité, & fort peu à sa fortune.
rsonnage d'une application infatigable,
ne fermeté inébranlable, d'un esprit sain
net & d'une intégrité irréprochable, tel-
nent que s'il a été aveugle en quelque
ose, ç'a été par la passion qu'il avait
ur ce qu'il croyait être le bien & l'in-
êt de sa patrie. Tous ceux qui l'ont
nnu lui doivent ce témoignage avec jus-
e, & on le lui rend d'autant plus vo-
ntiers, qu'il y a aussi peu d'avantages à
tter les morts qu'il y a peu d'honneur
les blamer. Mais cette action du peuple
it être mise au nombre des malheurs du
ys, vu qu'elle a très peu de rapport avec
que l'on voit ordinairement en leurs
eurs & inclinations &c." Temple Re-
urques sur les Provinces-Unies.

1672. La mort des deux freres n'était qu
le prélude de la révolution que l'o
Gaſpard Fagel nommé Grand Penſionaire. projettait dans le gouvernement D
que Jean De Witt ſe fût demis de
charge de Penſionaire, les Etats
Hollande étaient entrés en délibér
Baſnag II. 310. 311. Wagen. XIV. 187. tion pour lui nommer un ſucceſſe
Gaſpard Fagel qui, depuis le co
mencement de la décadence du pa
de Loeveſtein, s'était déclaré de pl
en plus le zélé partiſan du Prince, fi
l'attention générale; quoique Van B
ning & Van Beverningk, alors
voués au même parti, ne manquaſſ
pas de titres ni de partiſans. Fa
fût élu le 20 août, le jour même
ſon prédéceſſeur fut maſſacré. Un pa
incident lui fournit l'occaſion nature
de montrer les périls dont cette cha
était environnée, & de rappel
les malheurs qu'elle avait attirés
ceux qui l'avaient exercée auparava
Il ne l'acceptait, diſait-il, que p
obéir aux Etats. On lui tint com
de ce dévouement patriotique; & p
l'indemniſer de ſa charge de Greffi
on lui aſſigna douze mille florins
lieu de ſix mille que ſon prédéceſſ
avait touchés. Mr. Fagel, dit Bur
qui l'avait connu, était un ſav
Juriſconſulte, qui conçevait aiſém
les choſes, qui jugeait avec nettet
qui poſſédait cette eſpéce d'Eloqu
ce au goût du Peuple, où l'exacti

regne moins que l'abondance, & 1672.
i avec ce ſecours était tout propre
gouverner dans une nombreuſe aſſem-
ée. Employé par le Penſionaire
Witt, auquel il rendit de grands
vices dans l'affaire de l'Edit per-
uel qu'il fit paſſer dans les Etats
l'on s'y oppoſait avec le plus de
ueur, il obtint la place de Greffier
de Sécrétaire des Etats-Généraux,
ploi le plus lucratif qu'il y ait en
llande. Il avait de la vertu & de
piété; mais il était trop violent, &
croyait trop habile homme. Intré-
e quand tout allait bien, on ne
trouvait pas le courage qui con-
nt à un grand Miniſtre, dans les
ıs difficiles, & dans les occaſions
icates.

Fagel, avec ces qualités, gagna tou- Les Etats autoriſent le Prince à changer les Régences des Villes.
a confiance du Prince auquel, s'il faut
croire De Groot, ſon ennemi, il s'ef
ça de perſuader que ſon autorité
ſerait jamais aſſez indépendante,
t qu'il n'aurait pas fait des chan-
ıens dans les Régences des Villes &
il laiſserait les Régens imbus des ma-
nes de De Witt. Auſſi fut-il le premier
aire une propoſition conforme à cet-
idée. La Réſolution des Etats au *Voyez Wagen. XIV.* 189. 190. 191.
iſait le Prince à demander aux Ma-
rats des villes de Hollande qu'ils

1672. se démisſent eux-mêmes de leur cha
ge, & à les y obliger s'ils ne vo
laient pas le faire volontairement,
qu'on ne lui accorda néanmoins, q
pour cette fois ſeulement. Il était e
core dit, que les Etats ne voulant p
porter aucune atteinte aux Privileg
des villes, ils leur laiſſaient la lib
té de ſe ſoumettre à cette Réſolutio
ou de la rejetter ; ce n'était qu'
compliment, puiſque le Prince
autoriſé à les obliger d'y conſen
Enfin la Réſolution ajoutait,, que
Etats declaraient, comme avait
Maurice, qu'ils ne prétendaient d
ner aucune atteinte à l'honneur
Magiſtrats, qui ſe ſoumettraient
lontairement, ou qui ſeraient dépo
par l'ordre du Prince d'Orange; p
ceque leur dépoſition ne devait p
être regardé, comme une peine
leur ſerait impoſée, à cauſe de l
mauvaiſe conduite ; étant perſuad
qu'on ne pouvait ſans injuſtice ſo
çonner aucuns de ces Magiſtrats
mauvaiſe conduite, ou de s'être
acquités de leur charge. Qu'enfin le
Nobles & Grandes Puiſſances ne c
ſentaient à ce changement, que p
ceque Elles le trouvaient abſolum
néceſſaire ; afin de rétablir l'union
tre les ſujets de l'Etat.

Quoique la néceſſité oblige quel

is les Souverains d'impoſer des Loix 1672.
nt ils reconnaiſſent eux-mêmes
njuſtice, cependant la dépoſition de
nt de Magiſtrats, auxquels on ne re-
ochait ni crime, ni malverſation,
rut trop dure, & fut desaprouvée
toutes les perſonnes équitables. Il
vrai que leurs Nobles & Grandes
iiſances déclaraient qu'elle ne por-
ait aucune atteinte à la réputation
ceux qui ſeraient forcés d'en ſubir
loi; mais cette reſerve ne les dé-
nageait pas des honneurs qu'ils
rdaient, & de la haine populaire à
quelle leur dépoſition les expoſait.
les Magiſtrats ſont innocens, il y a
ait-on, une injuſtice criante à les
poſer, & s'ils ſont coupables, on
peut leur conſerver leur réputation
s avoir pour le crime des égards
i ne peuvent ſervir qu'à l'autoriſer.
: changement de Régence ſe fit dans
utes les villes de Hollande. Aucu-
: ne ſe prévalut de la liberté qu'elle
ait de n'y point conſentir, parce-
l'entre les Magiſtrats qui compo-
ient le Sénat des villes, les uns
aignaient d'être immolés à la fureur
Peuple, s'ils s'oppoſaient au chan-
ment que le Prince voulait faire &
; autres, qui avaient contribué à l'é-
vation de ſon Alteſſe, attendaient
recompenſe de leurs ſervices.

1672. Pour mieux sentir la vérité de ce
observations, il convient de s'étendr
sur les particularités qui causerent c
Le Prince change les Regens. *Voy Wagen. XIV. 193. 223.* suivirent cette révolution. A Rotte
dam, à Delft, à Leyde, à Gouda,
Dort, & à Haarlem, ce furent l
émeutes des Bourgeois qui donnere
occasion à ces changemens. Le Pri
ce s'était rendu le 17 Aout à Amste
dam. La conduite des Régens de ce
te ville contre les négociations av
le Roi de France avait fait évanou
tout soupçon qu'il fussent inclinés
se soumettre à ce Monarque. Po
mieux gagner leur confiance, le Pr
ce déclara que si l'ennemi venait à
rendre maître de Muiden, il se jet
rait lui-même dans Amsterdam pc
la défendre. Pendant son séjour d
cette ville, il n'éclata aucun méc
tentement. Mais à peine fut il pa
que les Bourgeois demanderent
changement dans la Régence. P
calmer l'inquietude populaire, les c
feillers consentirent à sacrifier leur
terêt particulier au bien public
une résolution unanime d'abandon
leurs emplois au choix du Prince.
conséquence Guillaume changea le
septembre deux Bourguemaîtres,
Troubles en Zéelande. quelques Echevins & Conseillers.
La Zéelande ne fut pas moins a
tée. Une Compagnie de Payſans

sle de Walcheren, animés du même prit de révolte que ceux de Hollande, archa enseignes déployées à Middelburg. Ces Payſans, ſécondés de la derere claſſe du peuple battirent une des ortes de la ville, & allerent droit à Abbaye qui eſt le lieu où les Etats la Province s'asſemblent, perſuaſs qu'ils y trouveraient celui qui fait le principal objet de leur ine; mais ayant appris qu'il s'était fugié à l'Hôtel de ville, ils y coururent, y entrerent de force, ſe saient de ſa perſonne qui leur était ieuſe, & le traiterent indignement. eux autres Compagnies de payſans nt venuës renforcer la premiere, es allerent en corps forcer les Maıs des deux Freres de Reiguensrg, de Mrs. le Sage, de Haſe, ouwer, Duvelaar & Huybert, ſécrére des Etats. Les deux derniers rent le bonheur d'échaper aux ſédiux; mais les cinq autres furent arés priſonniers. On leur fit ſubir ıterrogatoire; & on ne les mit en erté, qu'après leur avoir fait ſigner tains Articles par les quels ils protaient le Rétabliſſement du Prind'Orange dans la charge de ſes Anres. Les Payſans changerent ente treize Magiſtrats, & contents de ır expedition, ils ſe retirèrent chez-eux. 1672.

1672. La Zéelande avait eu plus de v
gueur & de courage que les autr
Provinces. Elle avait ordonné
mois précédent à ſes Députés au
Etats Généraux, de proteſter contr
l'Ambaſſade qu'on avait envoyée a
Roi de France, & contre le Trai
qu'on voulait conclure avec ce M
narque. Les Députés remplirent pa
faitement leur Commiſſion, & le
Harangue fut forte & pathétique.
eſt douloureux, diſaient-ils de voir tr
Provinces déjà ſoumiſes à l'Ennem
mais cette perte doit engager les a
tres à s'unir plus étroitement, & à fai
de vigoureux efforts pour trai
mettre à nos Enfans la Réligion &
Liberté qui ont côuté tant de ſang
nos Pères. Puiſque la Hollande &
Zélande ſont le principal objèt de
Conquête des deux Rois, elles doive
s'animer par des Conſeils, par des R
ſolutions vigoureuſement ſoutenuë
mettre tout en œuvre & tout ſacrifi
pour faire échoüer leurs deſſeins. Q
la Hollande nous montre le chemi
qu'elle nous donne l'exemple; no
fournirons de l'argent & des troup
pour la défenſe de la Patrie. No
aimons mieux périr avec honneur,
faiſant de glorieux efforts pour mai
tenir nôtre Liberté, que de nous ſo
mettre lachement à la diſcrétion d'

Ennemi, qui veut nous faire porter ſes chaînes. Nous ne conſentirons jamais qu'on lui remette des Forts & des places, qui ſont les clefs de la République, & qui le mettraient en état de nous réduire, quand il lui plairait au plus dur eſclavage. Ils finirent en demandant les avis de la Hollande, & en conjurant le prince d'Orange d'indiquer les Traîtres, afin qu'on les chaſsât. Il ſemble qu'on ne pouvait reprocher ni faibleſſe ni lâcheté à ceux qui gouvernaient une province qui agiſsait avec tant de zèle. Mais tout eſt ſuſpect à un peuple, que la ſédition anime, & ces Mutins en voulaient à certaines perſonnes qu'ils croyaient oppoſées au prince, pendant que la tranquillité des autres n'était troublée que par la crainte que le torrent ne s'arrêtât pas auſſitôt qu'on le voudrait. 1672.

Il n'y eut pas juſqu'au corps des Nobles où le prince ne fît des changemens. Ils ſemblaient avoir prévu l'orage. Meſſieurs de Duivenvoord, le Maasdam, de Heenvliet, de Waſſenaar & de Zevender avaient ſigné enſemble une eſpèce de compromis où, ſous l'honneur & la parole de Gentilhomme, ils s'engageaient à ne pas permettre que durant quatre ans, de nouveaux membres fuſſent inſtallés, à l'ex- Changement dans le College des Nobles. *Wagen. XIV.* 216.

1672. ception des enfans des huit membres actuels. Mais l'élévation du Prince au Stathouderat les fit chanceler. Au mois de Février 1674, ils choisirent, à la sollicitation de Son Altesse, Wolfert de Brederode, Maurice de Nassau de la Lek & Frederic de Reede.

Amnistie Générale.

Ces changemens firent sortir de la Régence un grand nombre de personages de merite. Ils furent remplacés par quelques citoyens plein d'ambition, mais sans capacité, qui perdirent peu à peu leur crédit & leur influence. Le Prince s'apperçut de sa mépriſe; & voyant ceux qui pasfaient pour les plus zelés partisans des De Witt, prouver leur zele patriotique par un zele & des services réels, les rétablit peu à peu.

Mais ce qui couronna tous ces changemens, fut une amnistie générale. Les Républicains étaient obligés d'opiner pour la punition des séditieux, puisque la clémence ternisait leur reputation & achevait de les rendre suspects au Peuple. Cependant ils n'oserent paraître, & la crainte leur ferma la bouche. Les Conseillers Députés, consultés par leurs Nobles & Grandes Puissances sur cette affaire, repondirent, que la mesintelligence entre le Peuple & les Magistrats avait jetté de si profondes raçines qu'il se-

rait impossible de la déraciner entie- 1672.
rement sans une violence qui ferait beaucoup plus de mal que de bien. Il faut, disaient-ils, adoucir les esprits, si on veut rétablir la confiance. La douceur les fera rentrer peu à peu dans leur situation naturelle. La multitude armée respectera d'autant moins la justice & les Loix qu'on n'a point de troupes pour en soutenir l'exécution. On doit ménager le peu d'autorité qui nous reste, & ne point l'exposer à être foulée aux pieds par une Populace insolente. D'ailleurs la rigueur qu'on exercerait envers les coupables, dont le nombre est prodigieux, les obligerait, pour éviter le suplice qu'ils meritent, à se jetter entre les bras de l'ennemi qui est dans le sein de la Republique. Nous avouons qu'il y a de l'irregularité dans la voye de la douceur; mais nous n'en pouvons trouver une meilleure. Le seul remède que nous puissions imaginer, c'est de charger le Prince de faire les informations nécessaires, pour percer jusqu'à la source du mal, de le prier de représenter au Peuple l'injustice de son procédé, et de tacher de l'appaiser. Tel fut l'avis des conseillers-Députés. Les Républicains, n'ayant osé le contredire, & les Etats l'ayant aprouvé, l'Amnistie générale passa unanimement.

1672. Elle portait, que les Etats de Hollande & West-Frise, voyant avec douleur sa défiance, les haines, les murmures, & la discorde qui régnaient dans plusieurs de leurs Villes, tant entre les particuliers, qu'entre les peuples & leurs Magistrats, ainsi que les maux que ces Divisions avaient causés; d'un autre côté craignant que la continuation des desordres ne renversât la constitution du Gouvernement, & ne mît la République hors d'état de repousser les ennemis, Leurs Nobles & Grandes puissances n'ayant rien plus à cœur, que le rétablissement du repos, & de la tranquilité publique & voulant témoigner à leurs sujets leur affection paternelle, ordonnaient, après une mure Délibération, de l'avis & à la pressante recommandation du prince d'Orange, que tout ce qui s'était passé jusqu'ici par rapport à ces tumultes, de quel nature, qu'il put être, & quels qu'en fussent les Auteurs, fût entierement oublié, aboli, & pardonné, avec defense très-expresse, à tous juges & Magistrats, d'en faire jamais aucune information ou enquête. Mais, afin d'empêcher le peuple de retomber à l'avenir dans de pareils desordres, les Etats défendaient à tous leurs sujets de blesser en quelque maniere que ce

it le respect & l'obéissance qu'ils de- 1672.
aient à leurs Magistrats, Echevins,
fficiers, Juges, ou autres en quel-
u'employ qu'ils fussent, leur enjoi-
nant, au contraire, de porter à leurs
périeurs tout honneur & obéissance,
us peine d'être punis selon la ri-
ueur des Ordonnances. Ils défen-
aient à toutes personnes, de quel
ualité & conditions qu'elles fussent,
attenter par voye de Fait, par vio-
nce, de quelque maniere, & sous
étexte que ce fut contre la perſon-
, les biens ou l'honneur des Magis-
ats, même d'aucun Habitant de l'E-
t, *sous peine de la vie.* Voulant &
donnant Leurs Nobles & Grandes
uisances, que tous ceux qui seraient
ouvés coupables de désobéissance,
violence, ou d'attentat, fussent ir-
misiblement punis de mort, tant les
uteurs de ces violences que ceux
ui y auraient la moindre part, tant les
ommes que les Femmes, tant ceux
ui les auraient commises, que ceux
ui y auraient contribué de quelque
aniere que ce fût. Enfin elles or-
onnaient sous peine de *punition cor-
orelle*, à tous les Habitans de la Pro-
ince, non seulement de payer sans
ucune contradiction les subsides qu'on
ait déjà imposés, & ceux qu'on im-
oserait encore à l'avenir pour la de-

1672. fenſe de l'Etat; mais de prêter la main aux Reçeveurs de ces ſubſides, déclarant que quiconque les inſulterait par voye de fait, ſerait *puni de mort*.

Cette Amniſtie, qui n'exceptait point les Chefs de la ſédition, & qui accordait l'impunité aux plus coupables, fut desaprouvée non ſeulement des Républicains; mais de tous ceux, qui libres des préjuges du parti, conſervaient quelqu'amour pour la juſtice & pour les Loix. Auſſi ne coupa t-elle pas entierement la racine des troubles civils : pluſieurs villes furent encore le théatre de diſſenſions domeſtiques. d'écrits ſéditieux. Pluſieurs Magiſtrats furent attaqués; ſans qu'on oſât punir les Auteurs.

Voy Wagen. T. XIV. 307.

1672.

PERIL DE LA HOLLANDE OPERATION DES FRANCAIS.

ON attendait les ſuites les plus heureux de la révolution arrivée dans le gouvernement. Mais les Ennemis, au lieu d'en être alarmés, n'en concurent que de plus grandes espérances de ſubjuguer une République qu'ils voyaient en proie à des diſſenſions auſſi violentes, des révoltes auſſi dangereuſes, & priée de ſes meilleures têtes. Louis XIV lui même ne put s'empêcher de dire avec une eſpece d'indignation, que ce maſſacre déshonorait la nation hollandaiſe & qu'elle avait immolé les plus fideles & de ſes plus grands citoyens. Les Français eſpéraient que les glaces de l'hiver leur procureraient la facilité de ſubjuguer tout ce qui avait réſiſté juſqu'alors à leurs armes. On s'était principalement attaché à défendre la Hollande, comme le plus fort boulevard & la derniere reſſource de la République. On ſait que cette province eſt, de la Meuſe au Zuiderzée, coupée de rivieres & de canaux, qui ſont pourvus d'écluſes au moyen deſquelles on peut diminuer ou enfler les eaux contenues dans leurs lits ou les faire couler dans

Etat de défenſe de la Hollande. *Baſnage. II.* 333. 334.

1672. les campagnes. On sait encore que du côté de la terre on ne peut pénetrer en Hollande que le long des digues & chaussées. Mais quand la sécheresse de l'Eté occasionne des diminutions dans les eaux, on ne peut remplir le lit des rivieres qu'en ouvrant un passage aux eaux de la mer ou en perçant les digues dans certains endroits: mais comme ce dernier expédient cause de grands dommages, on n'y a recours que dans une extrême nécessité. On aurait bien voulu inonder le pays sans percer les principales digues. La partie de Hollande située sur la rive gauche de la Meuse avait été submergée, en levant l'Ecluse de Heusden. Du côté de Gorcum, on avait inondé la campagne en levant l'Ecluse de Dalhem; le Krimpenwaard pouvait l'être par celle de Schoonhoven sur le Lek; tout le pays entre le Rhin & l'Ysel & même au Nord du Rhin par deux Ecluses de l'Ysel, l'Amsterland & une partie du Gooiland par les Ecluses du Vegt. Les troupes des Etats qui occupaient alors les cinq principales avenues de la Hollande, gardaient aussi les digues de leurs postes respectifs; & tant qu'elles en restaient les maîtres, elles pouvaient inonder toute l'enceinte du pays interieur. Mais tou-

tes ces précautions n'écarterent pas entierement le danger. Car dans certains endroits on ne pouvait pas faire couler une assez grande quantité d'eau; dans d'autres les paysans s'opposaient à des inondations qui ruinaient leurs terres & dans quelques endroits les postes n'avaient pas une garde assez forte pour les défendre. On ne se croyait pas en sureté à la Haye; & dès le 18 du mois de juin, Messieurs De Duivenvoorde & De Maasdam avaient répréſenté dans l'assemblée des Etats qu'on ne pouvait voir sans frayeur l'état déplorable des postes; que les villes en proie aux séditions & à la défiance, chercheraient chacune à traiter avec la France. Il était donc fort à craindre que l'Ennemi ne se rendît maître des postes les plus faibles ou ne pénétrât dans le pays par les terres où l'inondation n'était pas assez haute. L'esprit entreprenant des troupes françaises augmentait les alarmes: mais, soit ignorance du véritable état du pays, soit ménagement pour la nation Anglaise, soit plûtôt encore nécesité de se porter sur le Rhin pour s'opposer aux mouvemens des armées qui se levaient en Allemagne, ils ne tenterent rien. On proposa souvent des plans pour augmenter la force des postes: mais on

1672.

Wagen. XIV. 229.

1672. ne put jamais les pourvoir d'une quantité suffisante d'hommes & de provisions. Le Comte de Koningsmark qui commandait Bodegrave, ayant même demandé au prince ce qu'il devait faire au cas que les Français profitassent des glaces pour l'attaquer; Son Altesse fut réduite à lui indiquer la ville de Leyde pour rétraite. Dans ce grand péril, il n'y avait que la ville d'Amsterdam qui ôsât se croire imprenable. On avait inondé tous les environs du côté du Diemermeer & du Bylemermeer; on avait profité du flux pour ouvrir les écluses: on avait percé les trois principales chaussées qui menent à la ville, celle de Haarlem, d'Amsterveen & de Muiden: & des redoutes avaient été distribuées sur les ouvertures. L'Amstel, l'Y, le Pampus & le Zuiderzee étaient défendus par des barques armées. Les arbres des environs avaient été coupés, les bois & les voiles des moulins à scier avaient été conduits dans la ville; ceux qui occupaient ces moulins avaient promis d'y mettre le feu, au cas que l'Ennemi vînt à franchir les obstacles qui l'arrêtaient. Seize cens matelots, bien armés, occupaient les principaux postes le long de la digue du Waterland. La ville regorgeait de provisions. En un mot Amsterdam fut comme une vaste for-

eresse au milieu des eaux, entourée 1672.
le vaisseaux armés qui la gardaient
le tous côtés. Il n'y manqua pas mê-
ne de l'eau douce; il en venait des flu-
es chargées pour suppleer à la disette
le l'eau causée par la longue séche-
esse.

Ce qui diminuait encore ces alar- Les Anglais échouent dans un projet de descente.
nes dans un tems de consternation
énérale, c'est l'état heureux de la
avigation & du commerce. Les An-
lais avaient projetté de faire une des-
ente au Texel. Leur flotte parut
même à la vuë de cette Isle: elle a-
ait à bord une armée d'Anglais, com-
nandés par le Comte Schomberg. Il
'y avait rien qui pût s'opposer à
eurs efforts; on n'attendait plus que
e retour de la marée pour passer les
oldats dans des chaloupes: mais un
ux de douze heures & par-là beau-
oup plus long que de coutume, ac-
ompagné d'ailleurs d'une violente
empête, fit échouer ce projet. Les
nglais se virent obligés de s'éloigner
e la côte, après avoir perdu trois de
eurs batimens & beaucoup de mon-
e; cet incident imprévu fit croire que
a providence s'interposait d'une ma-
ière extraordinaire pour sauver la Ré-
ublique du danger imminent où el-
e était exposée.

Les Anglais envoyerent alors une

1672. escadre vers l'embouchure de l'Eems, pour intercepter la flotte des Indes-Orientales qui avait pris la route du Nord pour échapper aux Ennemis. La proie était riche & attrayante: les Etats après bien des contestations ordonnerent à De Ruiter d'aller à sa rencontre; il réussit au delà de tout espoir & ramena les vaisseaux, au nombre de quatorze, évalués quatorze millions de Florins. C'est ainsi que ce grand-homme défendait & enrichissait sa patrie d'un côté; pendant qu'elle périssait de l'autre. Le commerce était toujours florisfant. Un jour qu'un Consul de France disait au Roi de Perse que Louis XIV avait conquis presque toute la Hollande: Comment cela peut-il être! repondit le monarque Persan; puisqu'il y a toujours au port d'Ormus vingt vaisseaux Hollandais contre un Français.

Etat Florisfant de la navigation.

Brandt vie de Ruiter.

Belle défense de Groningue.

Sur terre les Ennemis n'attaquaient plus avec la même ardeur. Le feu des Français prompt & impétueux au commencement de la campagne & dans l'ardeur des premiers succès, commençait à se ralentir. Louis XIV semblable à la nation qu'il gouvernait, était retourné en France; après avoir renouvellé son alliance avec le Roi d'Angleterre. L'Evêque de Munster secondé des troupes de Cologne, s'étant

nparé de Coeverden, était venu 1672.
iettre le siège devant Groningue le 11 juillet.
9 du mois de juillet. La ville avait
our Gouverneur Charles Rabenhaupt
aron de Sucha, Officier plein de brao-
oure & de talens, formé dans l'éco-
: de Frédéric-Henri. La garnison à
:s ordres n'était que de douze cens
ommes. Elle n'aurait pu résister long-
:ms; mais elle fut renforcée par les
ourgeois & les Etudians qui se for-
ierent en compagnies, résolus de se
éfendre jusqu'à la derniere extrémité.
s tinrent parole. L'Ennemi commen-
ı par foudroyer la ville par les bom-
es & des grenades: mais on avait pris
e si bonnes précautions, soit en gar-
isſant les toits de fumier & de cuves
'eau, soit en se portant partout avec
ctivité pour éteindre la flamme, qu'el-
: ne produisit aucun mauvais effet.
es assiégeans, voyant qu'on démontait
outes leurs batteries, qu'ils ne pou-
aient empêcher les Frisons de faire
ntrer des troupes dans la ville, &
ue leur armée diminuait à vuë d'œil
ar les sorties des assiégés, s'ennuye-
ent d'un siège qui durait depuis plus
e six semaines. Ils se retirerent le
6 aout après avoir perdu plus de deux
nille cinq cens hommes: cette retrai-
e fut comme le terme du succès des
leux prélats guerriers. On leur re-

1672. prit la plupart des forts dont ils s'étaient rendus maîtres en Frise & dans le pays de Groningue.

Mouvemens en Allemagne contre la France. *Voyez Wagenaer* VIV. 20.-30.

L'Approche des troupes de l'Empire n'en tribua pas peu à ce ralentissement qu'on remarqua dans les opérations des Ennemis de la République. Les autres nations envisageaient la conquête de la Hollande comme le prélude de leur propre esclavage. Elles se voyaient privées de toute espérance de se défendre au cas que des Provinces aussi riches vinssent renforcer le pouvoir déjà trop formidable de la France. Dès le commençement de l'année, les Etats avaient entamé une alliance avec l'Electeur de Brandebourg; & l'élévation du Prince d'Orange n'avait pas peu contribué à la déterminer: la ratification du Traité s'était faite au mois de juillet. A cette nouvelle & aux sollicitations de l'Electeur & des Etats, l'Empereur commença enfin à sortir de son assoupissement. La plupart des princes de l'Empire sentirent la nécessité de se déclarer. Ce ne fut partout que négociations & alliances secretes, en apparence pour le maintien de la paix de Westphalie, mais en effet contre les succès de la France: Ainsi fut applanie la route à un Traité entre l'Empereur et les Etats, signé à la Haye

e 25 du mois de juin. La ratifica- 1672.
on de ce traité fut cependant par
es intrigues du Commandeur de Gre-
ionville, Ambassadeur de France
rolongée jusqu'au mois d'octobre.
Iais cette prolongation n'empêcha ni
Empereur ni l'Electeur de Brande-
ourg de mettre des armées considé-
ables sur pied. Avant de quitter la
Iollande le Roi de France voulut fi-
naler son départ par un grand coup.
projetta de s'emparer de Bois-le-
uc.

Les garnisons Françaises de Creve- Entreprise de Louis XIV. sur Bois-le-Duc.
eur & d'Eyndhoven tenaient les pas-
ges fermés contre tout le secours
ie cette ville aurait pû reçevoir.
lais tandis que l'on préparait les cho-
s necessaires au siège, il tomba pen-
nt quatre ou cinq jours de suite des
uies si abondantes que tous les ma-
is qui environnent la ville, regorge-
nt d'eau comme les endroits les plus
is de la Hollande que la mer avait
ondés après la rupture des digues.
e Roi s'arrêta encore quelques jours
our voir si l'on pourrait saigner les
arais ou procurer quelqu'autre écou-
ment aux eaux qui entrerent jusques
ns son camp de Boxel à deux lieues
e la ville. Mais l'impossibilité de le
ire, jointe à la nouvelle de la mar-
ie de l'Electeur de Brandebourg qui

1672. venait au secours de la Hollande avec 25000 hommes, le détermina à partir dès le 25 de Juillet, laissant au Vicomte de Turenne le soin de s'opposer aux troupes de l'Electeur, & aux forces de l'Empire dont la France était menacée.

Accroissement du Crédit de Prince d'Orange. *Basnage II 856, 892.*

Ce fut alors que le Prince d'Orange commença à devenir le centre d'Union de toute l'Europe; comme il était devenu celui de la République. Ce nouveau Stathouder, voulant marcher sur les traces de ses illustres ancêtres, parut charmé de l'ambition d'être le chef & le libérateur d'une nation brave & libre. Il tourna tous ses efforts contre les Ennemis de la patrie. Il avait beaucoup contribué à faire rompre des négociations qui ne servaient qu'à affaiblir le courage de ses concitoyens & retarder les secours des Alliés. L'esprit du jeune Prince se répandit dans toute la République. Ceux qui semblaient prêts à courber la tête sous le joug, parurent déterminés à la résistance, & resolus de défendre jusqu'à la derniere extrémité ces restes de leur Patrie que les armes du vainqueur & l'inondation ne leur avaient pas encore enlevés. Si le terrein leur manquait pour combattre, loin de céder à la force, ils prirent la résolution de se retirer dans

irs Etablissemens des Indes, d'y ériger 1672.
nouvel Empire & de conserver,
ques dans les climats de l'esclava-
, cette precieuse liberté dont l'Eu-
e était indigne. Les mesures fu-
t, dit on, concertées d'avance pour
xécution de cet étrange projet ; &
un calcul aisé on jugea que les
sseaux, qui se trouvaient dans les
rts, pouvaient transporter deux cens
lle Habitans aux Indes-Orientales.
Cependant l'approche de l'hiver aug- Attaque de
ntait les alarmes de la République Naarden.
les espérances des Français. Maî- par le Prin
s de Naarden, ils pouvaient profi- ce d'Oran
de la gelée & faire des incursions ge.
qu'aux portes d'Amsterdam. Pour Ravage.
e échouer ce dessein, le Prince
Orange resolut d'attaquer une place
ne si grande importance. Les me-
es qu'il prit se trouverent si justes
'il parut devant la ville avant que
Français eussent rien appris de son
sein. La place devait être attaquée
mer & par terre. Les troupes
devaient agir par mer avaient de
nes batteries dressées sur de gran-
s barques plates & des bateaux pro-
s à faire une descente. Celles qui
devaient attaquer par terre étaient
à sur la digue de Muyden, ayant Voyez me-
leur tête le prince d'Orange, ac- moire tiré
mpagné du prince Maurice de Nas-

1672. fau, du jeune Rhingrave, du Marqu
fidel. sur la Holland. p. 18. de Louvigni & de beaucoup d'Off
ciers de marque. On n'attendait qu
le ſignal du côté de la mer pour en
trer en action. Mais la marée étai
fort baſſe cette nuit là & le ten
étant devenu calme tout à coup, le
vaiſſeaux partis d'Amſterdam à minu
furent arrêtés faute de vent, vers tro
heures du matin à la hauteur de Mu
den, ſans pouvoir avancer. Le pri
ce d'Orange & le Rhingrave, Col
nel de ſes Gardes, voulaient comme
cer l'attaque malgré cet inconvénien
Mais Louvigni & les autres Officie
plus experimentés arrêterent leur a
deur. Ils repréſenterent d'abord a
prince que cette place étant la pr
miere qu'il attaquait, il importait bea
coup pour fonder ſa réputation, qu
réuſſît dans ſon premier eſſay; qu
quoique la garniſon & les fort
fications de la place ne fuſſent pa
bien redoutables, le ſuccès ne laiſſa
pas d'être impoſſible, puiſqu'on n'a
vait rien à eſpérer du côté de la me
& beaucoup à craindre les ſecou
des Ennemis par terre. Le princ
d'Orange ſe rendit à ces raiſons, re
tira promptement ſes troupes, & le
reconduiſit à Bodegrave. Les Enne
mis ayant ſçu dès le matin le des
ſein des Hollandais ſur Naarden, ren

cerent la garniſon: & des troupes qu'on envoya d'Utrecht, ils formerent un rachement dont ils firent attaquer détruire les poſtes & les écluſes tifiés qui ſe trouverent à la droite à la gauche de leur route. 1672.

Le prince d'Orange forma alors un des n ſur Woerden, qu'il fit inveſtir le d'Octobre. Zuileſtein était à la e de l'entrepriſe. Il avait fortifié Quartier, d'un Fort de terre, pal- dé, & entouré d'eau, où il avait du canon; & à la tête était une iſon & un Moulin, qu'il avait fait cer & remplir de Soldats. Le Duc Luxembourg réſolut d'attaquer, en me tems la Maiſon & le Fort, pour- que l'inondation le permît. On la da & l'on entra immédiatement a- s dans l'eau, où le Duc fit un faux , qui fit crier les Français contre ntbas, qui lui ſervait de guide nme contre un Traître. La Mai- et le Moulin ne firent pas grande iſtance, mais le Fort ſe défendit ux. Cependant Zuyleſtein, en ſe ndant, reçut, à ce qu'on dit, dix- t bleſſures, ſans vouloir demander rtier, & tomba mort ſur la place. n'arrive guères qu'un homme, qui mande une partie de l'Armée, re- ve tant de bleſſures avant que de urir. On penſa que c'était une

Le Prince repouſſé devant Woerden.

1672. vengeance du Ciel, qui permettait qu'
des principaux, Auteurs du masfa
des Freres de Witt, eut ausſi le co
dechiré comme ils l'avaient eu. M
bas ſe vanta même, à ce qu'on dit,
l'avoir tué de ſa main. On dit au
qu'il fut d'abord bleſſé en pluſieu
endroits, & qu'enfin un ſergent
donna un coup de halebarde dans
poitrine, & le renverſa mort par t
re. Il fut enſuite foulé au pieds
ſoldats, & traîné dans la boue.
eut de la peine à le reconnaître. S
valet de chambre l'ayant diſtingué
autres cadavres, & obtenu du D
de Luxembourg la permiſſion de l'
terrer, le fit laver, porter
Swammerdam. Ses Charges fur
partagées à divers Officiers.
Gouvernement de Bréda fut donné
jeune Rhingrave Charles, qui était
jà Colonel des Gardes du Prince;
Comte de *Koningsmark* fut fait Gé
ral de l'infanterie, & George-Fre
ric de Waldek, Marechal de Ca
des troupes de l'Etat, ſous le Prin
d'Orange Généraliſſime.

Le prince continua d'attaquer
place avec beaucoup de vigueur:
y fit jetter une ſi grande quantité
Grenades, que la Garniſon fut obli
de les abandonner pour un peu
tems, & que les Hollandais en étai

presque maîtres. Mais une vigoureuse sortie de la Garnison Française les chassa. Les troupes du Prince les contraignirent de rentrer de nouveau, & les Français se hâtant de se mettre en sureté oublierent de fermer la porte, par la quelle ils étaient rentrés. Les Hollandais auraient pu entrer, pêle-mêle avec la Garnison; mais ils n'y prirent pas garde à tems, & la porte fut refermée. 1672

Quand le quartier de Zuyleſtein eût été emporté, les Français marcherent à celui du Comte de Hornes, où ils croyaient trouver les troupes Hollandaises, épouvantées. Mais quoiqu'elles visent les troupes du quartier venir à eux, toutes effrayées, à toutes jambes; le Comte tâcha de les arrêter & de les engager à tourner visage à l'ennemi. Il fit même tirer sur elles, mais il ne put les arrêter. Demi-heure après, l'ennemi parut devant son poste, & crut trouver les Hollandais prêts à se rendre. Quinze, ou vingt Officiers Français se presenterent le chapeau à la main, en criant: *Quartier, bon Quartier, Messieurs.* Le Comte de Hornes ne leur repondit qu'en leur offrant à son tour de leur accorder *Bon Quartier.* Il fit faire en même tems une décharge brusque qui tua beaucoup de Français. Le Comte

1672. s'était si bien retranché la nuit préc
dente que la garnison qui fit une so
tie, ne put pas forcer le retranch
ment, ni le secours qui venait, c
l'autre côté du canal, s'embarqu
pour entrer dans la Ville. Alors
Lieutenant Colonel Palm, voyant l
ennemis ébranlés, marcha l'épée à
main à ce secours, & le mit en d
route. Les ennemis repoussés de
sorte, furent obligés de se retirer da
le quartier de Zuylestein, qu'ils avaie
déjà occupé. Le Comte fit des dét
chemens, pour savoir de quel cô
l'ennemi s'était retiré, sans pouvoir
être informé. Cependant il délivra l
Officiers, qui avaient d'abord été pr
dans le quartier de Zuylestein, & que
ques Officiers Français; qui, à cau
de leurs blessures, n'avaient pû suiv
l'Armée.

Le Comte fit tirer vigoureusement s
la Ville, & même sommer la place
se rendre, au nom du prince; s
quoi le Major de la *Grange* sortit
la Ville, avec deux Officiers & d
que, puisque les plus anciennes tro
pes de France étaient dans la place
& qu'il y avait deux-mille homme
on ne pouvait attendre de capitulatio
qu'il n'y eût une brêche dans la mu
raille. Le Comte fit encore une fau
te, comme s'il voulait forcer la pla
ma

is enfin il se retira, avec quelques 1672.
apeaux des ennemis, & dix piéces
canon.

Ces entrepriſes, quoique malheureu-
, ne laiſaient pas de renforcer les
llandais, en les exerçant à la diſ-
line, en les ammmant d'un noble feu.
Prince d'Orange, loin de ſe lais-
abbatre, imagina de ſauver ſa pa-
, par un coup hardi & extraordi-
re. Il voulut, à l'imitation du jeu-
Scipion, porter la guerre chez l'en-
ni : pour tenir l'entrepriſe plus ſe-
te, il ne la communiqua pas même
Etats. Après avoir pris des pré-
tions pour aſsurer les poſtes de
llande, il s'avanca vers Maaſtricht,
is prétexte de garantir cette ville
inſultes des garniſons françaiſes,
olies dans les forts voiſins, il fit
marche rapide; & renforcé
dix mille hommes que le Comte de
ntry, Gouverneur des Pays-bas,
fit paſser, il traverſa la Meuſe,
a le Comte de Duras à ſe retirer
cipitamment, avec ſon camp volant
oli dans ce Pays-là, s'empara du
de Valkenbourg; & le 16 du mois
Decembre, il mit le ſiege devant
rleroi. Il avait d'autant plus d'eſ-
ance de s'en rendre maître, qu'il
avait dans la ville qu'une faible

Le Prince d'Orange aſsiége en vain Charleroi. *Wagen. XIV*, 228.

1672. gárnison & que le Gouverneur était absen
Mais le Comte de Montal. ce Gouverneu
étant, à force de courage & d'adresse, ver
à bout d'entrer dans la ville avec u
détachement, & les troupes Esp
gnoles s'étant comportées avec tr
de négligence & de mollesse, le pri
ce d'Orange se vit obligé de lever
siège. Il s'excusa sur la rigueur de
saison & sur la marche du Maréch
d'Humiéres, qui venait secourir la p
ce avec huit ou neuf mille homm
Mais le jeune Prince qui était Gér
ralissime des deux armées & chef
l'entreprise en conçut plus de déplai
que personne. Il parut plus s
sible à ce malheur qu'il n'avait fait
celui qui lui était arrivé devant Wo
den. Il se retira le desespoir dans le cœ
sans tomber néanmoins dans le déc
ragement; & continuant d'assister
République de son bras & de sa té
on eut pour lui plus de compas
que de mépris.

Avant que de rentrer dans le H
bant, il fit décharger une partie
son chagrin sur la bourgade de Bi
où il y avait près de trois cens
dats Français & Suisses en garni
Il envoya des troupes sous le M
quis *de Montpouillan* qui s'en re
maître le 22 de Decembre, &
livra au pillage ainsi que les

lages d'alentour qui furent brûlés, après que l'on eût permis tous les autres excès dont le soldat est capable. 1672.

Le malheureux succès de cette entreprise & l'absence du Prince d'Orange mirent la Hollande à deux doigts de sa perte. La gelée qui pouvait avoir contribué à la levée du siège de Charleroi, ouvrit, comme on aurait dû s'en douter, un chemin que les canaux & les inondations avaient fermé. Le Duc de Luxembourg, un des plus habiles & des plus actifs Généraux de ce siècle, gouvernait la Province d'Utrecht. Il vait fait approuver à la cour le plan le conquerir la Hollande à la faveur les glaces. Dès que la gelée commença à 'annoncer, il rassembla les garnisons oisines des villes & des provinces d'Utrecht & de Gueldre. Il fit dans le même tems faire une incursion jusqu'auprès de Kameryk non loin de Woerden; pour s'assurer de l'état du pays. Dès le 17 du mois de Decembre, la gelée fut si forte que la glace parut en peu de jours pouvoir porter les troupes dans tous les endroits: Une alarme générale se repandit; & comme on n'avait pas assez d'hommes pour défendre les postes; on donna partout des ordres pour rompre la gla-

Incursion des Français à Swammerdam & Bodegrave.

1672. ce. Les craintes augmenterent par le bruit que plusieurs Catholiques s'étaient chargés de servir de guide aux Français. Le Duc de Luxembourg se mit lui-même en marche pour cette expédition à la tête d'un corps de Troupes d'environ neuf mille hommes d'infanterie & de deux mille chevaux, tous gens d'élite & la fleur de la milice française. Il avait eu soin de les pourvoir de patins & de crampons, pour marcher sur la glace. Le 27 du mois, il s'avança entre Oudewater & Schoonhoven jusqu'à Woerden. La gelée avait été si forte qu'il était impossible de ruiner en plusieurs jours l'ouvrage d'une nuit. Cet accident jetta une si grande allarme dans les lieux qui étaient les plus exposés que l'effroy s'en répandit jusqu'à la Haye, qui étant sans murailles & sans défense, ne pouvait attendre que la désolation & la ruine, si les postes qui la couvraient, venaient à être forcés.

Le Duc de Luxembourg envoya d'abord un détachement de cavalerie aux ordres de Milac, pour sonder si la glace au sud du Rhin était assez forte pour porter des chevaux: mais comme elle ne se trouva pas telle, le Duc s'avança lui-même au nord du bras du Rhin, contre Bodegrave, que

le Comte de Koningsmark chargé de ce poste, abandonna, au premier bruit de l'approche des Français. Il se retira même jusqu'aux Ecluses de Gouda où il pouvait s'arrêter, suivant l'ordre des Etats. Ainsi les Français s'avancerent, sans opposition, jusqu'au village de Zwammerdam. Mais un dégel subit avait déjà ouvert les eaux du Rhin, & le pont était rompu. Quelques Français traverserent le canal avec des barques; mais ayant trouvé le village abandonné, non seulement de la plus grande partie des Habitans; mais encore de la petite troupe chargée de garder le passage, ils mirent le feu aux maisons. Ils livrerent également aux flammes toutes les barques qu'ils y trouverent, remplies de provisions. Mais le dégel & l'épaisseur de la neige qui fondait en tombant, rendant les chemins impraticable, pour pénétrer plus avant en Hollande, ils prirent une autre route & suivant la grande chaussée du Rhin il se rendirent à Bodegrave, où trouvant les maisons également désertes & vuides, ils y mirent le feu. Ce dégel heureux sauva Leide & la Haye d'une maniere inespérée, qu'on attribua à la faveur de la providence qui prenait la conservation de la Hollande sous sa protection parti- 1672.

1672. culiere. Les Français, en s'en retour-
Basnage II. 354. 355. nant, se trouverent même en un dan-
ger imminent de périr. Ils furent obligés, pour se rendre à Woerden, de prendre le long d'une digue étroite & fangeuse, où l'on pouvait à peine se traîner quatre de front. Pour arriver à cette digue, il fallait se rendre maître du fort de Nieuwerbrugge qu semblait imprenable sans artillerie Quand ce fort n'eût arrêté l'armé qu'un seul jour, elle serait morte d faim & de fatigue. Le péril était d'au tant plus grand, que les eaux se dé bordaient partout, & que dans bie des endroits, on ne pouvait distingue la digue du canal. Luxembourg s trouvait dans un extrême embarras Lui même dans l'eau, il séchait triste ment ses habits auprès du feu, rou lant dans sa tête mille projets divers & son expérience & son habileté n lui fournissaient aucune ressource pou échapper. Il était plongé dans u chagrin mortel; lorsqu'on vint lui ap prendre que le Colonel Pain-&-Vi qui commandait le fort avait abandon né son poste. C'est ainsi que les Fran çais racontent cette expédition; mai les Hollandais parlent du passage de Nieuwerbrugge, comme n'étant pas beaucoup près aussi difficile que le représente cette narration. Le dessein

du Général Français n'était pas, disent-ils, de faire des conquêtes, & de demeurer maître de quelque poste; mais seulement de voir par quel chemin on pourrait aller de la Province d'Utrecht en celle de Hollande. En effet, avec si peu de Troupes, il n'était pas possible de rien garder, dans un pays aussi coupé, & aussi plein de monde que la Hollande. Ils ajoutent que la nation entiere était irrité au dernier point, contre les Français, & prete à tout entreprendre contre eux; & qu'elle n'attendait que quelques Officiers qui la conduisissent; & qu'en effet il n'en manquait pas. Aussi, sous pretexte que toute communication était coupée avec le Comte de Koningsmark & que le quartier à l'opposition de Bodegrave, n'étant défendu que par une poignée de Cavaliers Frisons ne pouvait pas tenir, le Colonel Pain-&-vin suivit l'exemple de Koningsmark & se retira à Gouda, dont les Habitans alarmés le reçurent à bras ouverts. Mais comme il ne pouvait s'autoriser d'un ordre du Prince d'Orange, il paya cher cette rétraite. Il fut d'abord condamné à une prison perpétuelle; & le Prince d'Orange qui croyait l'extrême rigueur nécessaire pour rétablir la discipline militaire, jugea cette sentence trop 1672.

Coffens Histor. Berk 332. 337.

1672. douce. Il fit reviſer cette affaire p
le Conſeil de guerre; mais ce conſe
s'étant contenté d'y ajouter que l
bourreau lui paſserait l'épée ſur la têt
le Prince ne fut pas encore ſatisfait.
évoqua cette affaire devant un tribu
nal où il préſidait, aſſiſté de commi
ſaires tirés du haut-conſeil, de la cou
de Hollande & de Brabant; & l'info
tuné Pain-&-vin fut condamné à pe
dre la tête. La ſentence fut exécu
1673. tée le 23 janvier. Bien loin qu'elle
fût univerſellement approûvée, il
eût des gens qui ſoutinrent qu'e
abandonnant dans cette conjoncture u
poſte non tenable & des ouvrages cor
ſtruits à la hate, Pain-&-vin ava
mérité des éloges. Quant aux Fra
çais, ils arriverent le même jour
Woerden, d'où ils furent réparti
dans leurs garniſons reſpectives.

Tous les Hiſtoriens qui parlent d
l'affaire de Bodegrave & de Swammer
dam ſemblent avoir pris plaiſir à faire
une peinture auſſi affreuſe qu'exagé
rée des horreurs dont les Français ont
diſent-ils, ſouillé cette incurſion barba
re. Ils ne parlent de rien moins que
d'une ſcene générale de ſang & de
brutalité. Le Duc de Luxembourg
les aurait lui même exhortés à ces hor
reurs par ces paroles trop abſurdes
pour être vraies „ allez mes enfans,

leur aurait-il dit," pillez, tuez, vio- 1673.
„lez, & s'il se peut faire quelque
„chose de plus violent & de plus exé-
„crable, n'y manquez pas, afin que
„je voie que je ne suis point trompé au
„choix que j'ai fait de l'élite des trou-
„pes du Roi, & que vous repondiez à
„l'honneur que Sa Majesté vous fait
„de se servir de vous dans une guer-
„re qu'elle n'a entreprise que pour
„étendre sa gloire & sa puissance jus-
„qu'au bout du Monde."

S'il faut croire ces faiseurs de descriptions, les femmes furent violées en présence de leurs maris, les filles en présence de leurs Péres & Méres, & les enfans au berceau furent jettés impitoyablement dans le feu. En un mot le soldat furieux aurait exercé l'inhumanité dans toutes les especes, & les malheureux habitans auraient éprouvé sans distinction d'age, de sexe ni de condition, tout ce que la rage & la brutalité la plus excessive sont capables d'inspirer. Ils ajouent que ce n'est pas aux soldats seulement qu'on doit imputer ces énormités abominables & qu'à la honte éternelle d'une Nation qui se pique de surpasser toutes les autres en bonnes qualités, un grand nombres d'Officiers français y eurent autant de part que leurs soldats."

Mais d'autres diminuent de beau-

1673. coup l'atrocité de cette furie *Française*. Ils avouent que quelques paysans, mis nuds comme la main, furent chassés dans la campagne; qu'un maçon de Zwammerdam très-malade & sa femme furent inhumainement maltraités; que cette femme qui ne faisait que relever de couches, en mourut; enfin que deux à trois autres femmes furent violées, mais sans aucune de ces circonstances effrayantes si légérement rapportées, & non moins légérement crues.

De Groot, l'ancien Ambassadeur des Etats en France, écrivant quelques tems après à un de ses amis, nommait cette expédition des Français, une petite incursion dans la Hollande, & dans une autre Lettre il dit que „dans la campagne de 1673 en Allemagne il se passait journellement des choses qui ne différaient guères de ce qui était arrivé à Zwammerdam & à Bodegrave." Bernard Costerus, Sécretaire de la ville de Woerden, s'etant lui même rendu sur les lieux pour vérifier toutes les horreurs que l'on racontait & que l'on écrivait alors de la férocité des Français, rapporte „qu'il veut bien croire que les soldats d'un Roi qui se qualifie de Très Chrétien ne l'ont pas été assez eux-mêmes pour s'abstenir de violer quelques fem-

mes. L'on m'a rapporté, ajoute-t-il, 1673.
que deux ou trois femmes ont été forcées dans cette invasion; mais que la chose ait été aussi générale, & se soit passée comme l'ont écrit quelques-uns, c'est ce que je n'ai jamais appris des habitans de ces deux Villages. Que les habitans désarmés ayent été maltraités par la nation Française, je puis le croire; mais qu'on ait massacré, brulé, ou fait souffrir tous ces tourmens insurportables que racontent ces Ecrivains, c'est ce que je n'ai jamais pû vérifier, après les recherches les plus exactes. Que l'on ait dépouillé nues des personnes encore en vie, qu'après les avoir meurtries & froissées de coups on les ait chassées dans la campagne au milieu des glaces & des neiges, où elles seraient mortes misérablement, c'est ce qui est hors de toute croyance, à cause du voisinage de la Ville de Gouda, qui offrait une retraite facile & assurée aux Habitans de ces Villages, où plusieurs, & où même la plus grande partie d'entr'eux s'étaient retirés à tems. Moi-même j'ai vû conduire ces Prisonniers dans Woerden; quelques-uns avaient été dépouillés d'une partie de leurs vêtemens, d'autres point; mais je n'ai pû m'appercevoir qu'ils eussent été meurtris & froissés de coups."

1673. Nous avons, dit Le Clerc, ouï des Hollandais, gens sages & dignes de foi, qui avaient vécu en ce tems-là, & il y en a encore aujourd'hui; qui ne sont nullement amis de la nation Française, surtout au dépends de la leur, qui ont asſuré & qui asſurent, que la plus grande partie des cruautés & des brutalités qu'on attribue aux Français, sont de pures fictions inventées, pour rendre les Français plus odieux, mais qu'il est vrai qu'ils pillerent ces deux Bourgs, & qu'ils y mirent le feu. Le Pere Daniel, dans sa vie abregée de Louis XIV. se contente de dire, que Mr. de Luxembourg à la faveur des glaces, s'empara de Bodegrave & de Swammerdam, & que ses Soldats en rapporterent un riche butin; ce qui est vrai, quoiqu'on ne veuille pas nier qu'il ne se commît des brutallités dans ce pillage. Ce n'était pas de l'intérêt de Louis XIV ni de la prudence du Duc de Luxembourg, de se rendre plus odieux qu'ils ne l'étaient dans les Provinces-Unies, par des cruautés & brutalités inouies. Quelque soin, qu'on puisse apporter à tenir les Soldats en bride; on ne scaurait empêcher que ceux qui ont de l'avantage sur les autres, n'en abusent en quelque maniere. Les Habitans de Binck & de Marimont ne

se plaignaient guere moins des Soldats du Prince d'Orange, & du Comte de Monterei. 1673.

Cette même gelée qui avait fait manquer au Prince d'*Orange* son entrepriſe ſur *Charleroi* & qui avait, au moins en partie, favoriſé l'irruption des Français dans la Hollande, ne fut pas partout également fatale à la République. Une partie de la Garniſon de Groningue, profitant des glaces & d'un brouillard épais, marcha vers Koeverden qu'elle emporta ſans peine, à la faveur de quelques ponts de roſeaux par le moyen des quels elle monta ſur les remparts lorsque l'ennemi y penſait le moins. Cet heureux ſuccès qui adoucisſait un peu les maux qui accablaient la République de toutes parts, parut aſſez important aux Etats pour ordonner dans toute l'étendue des *Sept Provinces* un jour ſolemnel d'actions de graces. Les Munſtériens évacuèrent depuis pluſieurs autres places dans ces quartiers; mais faute de monde, les Etats ne purent les faire occuper par leurs troupes. Priſe de Coeverden.

Pendant que les affaires prenaient un aſpect ſi favorable ſur terre, elles furent ſur le point d'éprouver un changement terrible ſur mer, où les Etats avaient cependant lieu d'eſperer des ſuccès, ſi non auſſi avantageux, du moins Projet de Frazer ſur les vaiſſeaux d'Amſterdam échoué.

1673. plus brillans. Un Ecossais nommé *Jean Frazer*, entreprit de mettre le feu aux vaisseaux qui étaient dans le port d'Amsterdam. Il fut découvert, mis à la torture; &, sur l'aveu qu'il fit d'avoir lui-même composé les feux d'artifice dont il voulait se servir, il fut condamné à être étranglé & roué, le visage brûlé avec une poignée de paille allumée, & son cadavre exposé sur une roue.

Les Flottes entrent en Mer.

Ainsi le ministere Anglais qui était l'ame de ce lâche complot, n'avait pas abandonné ses desseins contre la République. Le parlement qui détestait cette guerre, avait même accordé de gros subsides pour mettre en mer une flotte formidable qui devait se joindre une seconde fois aux Français. Pour faire échouer ces desseins, la République fit un effort extraordinaire, & résolut même d'agir sur l'offensive. De Ruiter conserva le commandement; & l'Amiral Corneille Tromp qui, depuis l'an 1661, n'exerçait plus son emploi fut nommé par le Prince d'Orange pour remplir la place du Lieutenant-Amiral de Ghent : le Prince ne se contenta pas de le rétablir dans le service : pour reconnaître son dévouement à sa maison, pour écarter les suites de l'ancienne jalousie entre Tromp & de Ruiter il fit reconcilier ces deux illustres ri-

vaux en sa présence. Il se donna pour garand des promesses de De Ruiter envers Tromp. Ils se réconcilierent sincerement & cordialement ; & de leur ancienne animosité, il ne leur resta plus qu'une louable émulation contre les Ennemis de la patrie. De Ruiter, avant de se mettre en mer, voulut qu'on renouvellât les anciennes ordonnances, touchant la récompense des belles actions. Il fit spécifier celle des estropiés, de ceux qui auraient pris un vaisseau à l'ennemi, surtout de ceux qui seraient allés dans des chaloupes pour détourner ou ruiner les brûlôts des ennemis. Il assigna une double récompense à ceux qui feraient périr les vaisseaux que les ennemis auraient déjà pris. Les Etats-Généraux renouvellerent les ordonnances; & le Prince les signa. Il n'oublia rien de ce qui regardait la discipline militaire. Il prévit tout; & aucun ordre ne fut négligé. 1673.

La flotte fut en mer dès le mois de may, & dirigea sa route vers la Tamise pour en fermer le passage à la sortie des navires Anglais, en obstruant l'embouchure avec des batimens chargés. Mais une brume épaisse ayant fait échouer ce dessein, De Ruiter revint à Schoonfeld sur les côtes de Zéelande où la flotte fut renfor- Bataille navale de Schoonveld.

1673 cée de quelques vaisseaux de guerre. Il remit aussitôt en mer; & le 7 de juin, il découvrit les flottes ennemies de France & d'Angleterre, au nombre d'environ cent cinquante voiles dont environ quatre-vingt dix étaient de gros vaisseaux de guerre. La flotte des Etats n'était que de cent voiles, dont soixante-deux seulement étaient vaisseaux de guerre ou Frégates. De Ruiter, pour animer ses équipages leur fit lire une lettre du Prince qui fit le plus grand effet. Plusieurs Officiers en répétaient ces paroles: qu'il n'y „aurait point de postes plus dange„reux pour les lâches que les ports de „Hollande", en y ajoutant, qu'ils étaient résolus de vaincre ou de mourir. Les Anglais étaient commandés par le Prince Robert & les Français par le Comte d'Estrées. Les Français formaient l'Escadre blanche, & se trouvaient au milieu des Anglais qui formant l'avant-garde & l'arriere garde, les tenaient envéloppés, pour les forcer à n'être pas simples spectateurs du combat, comme l'année précédente. Au lieu de trente vaisseaux que les Français avaient alors fournis ils en avaient quarante, sans compter les brûlôts. Les Officiers avaient appris la manœuvre dans les derniers

combats. Avant ce tems, ils n'avaient pas ſû former une ligne de bataille navale. Leur expérience ſe bornait à faire battre un vaiſſeau contre un vaiſſeau. Ils n'avaient pas encore ſu en faire mouvoir pluſieurs de concert & imiter ſur mer les évolutions des armées de terre, dont les corps ſéparés ſe ſoutiennent & ſe ſecourent mutuellement. Louis XIV aſpirait à l'ambition d'avoir une marine formidable. Ce Monarque qui ſaiſiſſait toutes les idées de grandeur qu'il n'enfantait pas, avait fait paſſer dans l'ame de ſes ſujets la paſſion qui le dévorait. Les Français avaient fait à peu près comme les Romains qui, en une année, apprirent des Carthaginois l'art de combattre ſur mer & égalerent leurs maîtres. 1673.

Ce furent les Français qui commencerent la bataille de Schoonfeld. Le Comte d'Eſtrées attaqua l'Eſcadre de Tromp à une heure après midi: l'engagement fut ſi rude que Tromp fut obligé de changer quatre fois de vaiſſeau; & il était prêt de ſuccomber ſous le nombre. De Ruiter & Bankert était alors engagés dans un rude combat avec les deux eſcadres Anglaiſes. De Ruiter avait forcé pluſieurs de leurs vaiſſeaux à ſe ſéparer du gros de la flotte. Mais ayant ſu la détres-

1673. se de Tromp il accourut à son secours. Tromp en le voyant, s'écria dans l'effusion de la joie & le transport d'un renouvellement d'amitié; „Camarades voici le *bon pere* qui vient à nôtre secours. Aussi ne l'abondonnerai-jamais tant que je vivrai:" Partout où De Ruiter faisait avancer son vaisseau, on voyait les Ennemis s'écarter pour éviter ses bordées." Je suis charmé,„ disait-il, en plaisantant" que les Ennemis redoutent les *sept-Provinces;*" c'était le nom du vaisseau qu'il montait Il dégagea Tromp: le combat dura jusqu'au soir: Il n'y eut que l'obscurité de la nuit qui pût y mettre fin. Les Français & les Anglais eurent environ quatorze Vaisseaux coulés à fond ou brulés. Les Hollandais ne perdirent que quelques brûlôts. Il eurent peu de morts, au nombre desquels se trouverent cependant le Vice Amiral Schram & le chef d'Escadre Vlug. Il est incertain si du côté des Francais & des Anglais il y eut quelques Officiers-Généraux de tués mais les Anglais s'attribuerent la victoire, quoique la Flotte des États eût tenu la mer, & que le lendemain elle se trouvât encore au même lieu où s'était donné le combat. Il n'en est pas moins sûr que, quelque médiocre qu'eut été le succès de cette bataille

oute la gloire en demeurait aux Hol- 1673.
andais, qui du moins avaient empê-
ché les Flottes ennemies de faire sur
es côtes de la Hollande la descente
que l'on croit qu'ils avaient projettée.
Le lendemain de cette action le Lieu-
enant-Amiral Tromp écrivit à sa
œur la lettre suivante qui mérite d'être
onservée pour connaître le stile & la
ranchise d'un marin.

Très Chere Sœur!

„Hier nous avons commencé la dan-
„se, & grace à Dieu je me porte
„bien, nous nous en sommes donnés
„à cœur joie. Je suis sur mon
„quatrieme vaisseau, la comète; &
„j'espére recommencer aujourd'hui la
„danse de plus belle. Nous donnons
„si bien la chasse aux Français que
„pour mieux fuir, ils sont obligés de
„porter toutes leurs voiles; & si ce-
„la continue de même aujourd'hui,
„j'espère que nos amis seront exaucés
„& que nous serons affranchis de la
„tyrannie. Adieu! Courage! sur ma
„parole tout ira bien. Le 8. Juin
„1673."

Il n'est pas étonnant que les deux
partis s'attribuent ordinairement la vic-
oire dans les combats de mer. Ils sont

1673. naturellement accompagnés d'une con
fusion qui surpasse de beaucoup le dé
ordres ordinaires dans les combats d
terre ; soit que cet effet résulte de l'opéra
tion incertaine des vents & des ma
rées, soit de la fumée & des téné
bres où les différens partis sont en
veloppés. De là l'incertitude & le
contradictions qui se rencontrent dan
les différentes relations de ces sorte
de batailles ; surtout quand elles son
faites par les Ecrivains des nation
belligérantes, toujours aussi ardens
relever leurs propres succès qu'à ravale
ceux de l'Ennemi.

Il faut cependant avouer que les Hol
landais remportèrent un avantage par l
nombre des morts & par celui de
vaisseaux ennemis coulés à fond ; mai
cela ne suffisait pas pour réparer leu
perte, & pour leur donner la gloir
du triomphe. Cependant cet avanta
ge, quoique petit, devenait considéra
ble par le dessein qu'avaient les An
glais de faire une descente, ayant de
troupes à la main qui devaient être com
mandées par le Comte de Schomberg
que on avait debarquées à Yarmouth,
dans l'espérance de les faire passe
promptement, & plus commodément
après la victoire qu'on se promettait
Le succès du combat fit échouer ce
dessein, qui aurait été funeste à la Ré-

blique si la flotte avait été battue ; 1673.
ce fut à cet égard que De Ruiter &
romp, qui partagerent la gloire de
ction, sauverent l'Etat. Le Coura-
& la conduite qu'ils firent paraître
cette occasion, leur attira les louan-
s des ennemis même. Les réla-
ns des Français qui variaient sur les
constances de la bataille, s'accor-
ient toutes à rendre hommage au
rage héroïque de ces deux grands
mmes. „Je voudrais," disait le
nte d'Estrées, dans une rélation
'il envoya à M. Colbert, „ je vou-
rais de tout mon cœur payer de ma
ie la gloire d'avoir fait une si gran-
e action, & d'avoir marqué autant
e conduite, qu'en a témoigné de Rui-
er dans ce combat."

Comme les Hollandais étaient à la
ximité de leurs ports, ils eurent la
ilité de se réparer en peu de tems,
de recevoir des renforts ; & cinq
rs après le combat, ils se trouve-
it en état d'aller chercher les
ttes combinées. Le combat s'enga-
à peu près à la même hauteur le
de juin, à quatre heures après mi-
Tromp & Sprang se signalerent
plus par des prodiges de valeur
n contre l'autre. La plus grande
té tomba sur les Français, que les
glais, pleins de jalousie & de dé-

1673. fiance malgré l'alliance, eurent soin de les placer de façon à leur faire essuyer tout le feu des Hollandais. Le combat dura jusqu'à dix heures; & les deux partis s'attribuerent la victoire comme auparavant; quoiqu'il n'y eût aucun vaisseau pris de part & d'autre. Tromp se compromit encore cette fois en se livrant au torrent de sa bile noire. Il conservait depuis longtems une haine invéterée contre le Vice-Amiral Sweerts. Il accusa cet Officier de lacheté; mais cette accusation ayant été examinée, on reconnut que Sweerts ne s'était retiré que parce qu'il lui avait été impossible de tenir plus longtems la mer.

La flotte des Etats, n'ayant pas à remettre en mer au commencement du mois de juillet, De Ruiter parut devant les côtes d'Angleterre, près d'Harwich; & provoqua, mais inutilement, les Anglais au combat. Mais les maladies qui se déclarerent dans ses équipages, le forcerent à revenir; il entra dans la Meuse. Vers le milieu du mois de juillet, les flottes de France & d'Angleterre se montrerent à la vuë des côtes de Hollande, ayant un grand nombre de troupes à bord pour une descente. Elles s'avancerent jusqu'au près du Texel entre le Helder & le Kykduin. Il était à craindre

qu'elles n'interceptassent les flottes attendues des Indes & prêtes à revenir. De Ruiter recut ordre d'engager un nouveau combat, ou plus décisif, ou du moins suffisant pour les éloigner. La bataille commença sur les huit heures & demie du matin le 21 Aout. De Ruiter combattit l'Escadre rouge sous le Prince Robbert, Bankert l'Escadre blanche ou Française sous d'Estrées & Tromp son éternel Rival Spragge qui commandait l'arriere garde ou l'Escadre bleue. On se battit de part & d'autre, comme s'il n'y avait pas eu à choisir entre la mort & la victoire. D'Estrées vint cependant à bout de s'écarter de la mêlée: mais Martel son Contre Amiral, qui ne savait rien apparement des ordres secrets que d'Estrées pouvait avoir, soutint longtems le feu des Ennemis. Il tomba sous le canon de plusieurs vaisseaux dont un boulet mit le feu au sien, qu'il eut beaucoup de peine à éteindre; & ce ne fut que par un grand effort de courage qu'il se sauva parmi ceux de son Escadre. Sa valeur causa sa disgrace, il fut puni à son retour en France de la bravoure avec laquelle il avait combattu; & on le mit à la Bastille pour avoir trop bien fait. 1673.

La retraite politique des Francais,

1673. çais n'ôta rien à l'ardeur des Anglais. Le Prince Robert fit un effort qui jetta les Hollandais dans le désordre: deux brûlots qu'il lâcha au milieu d'eux, semblaient l'augmenter; & si les Français s'étaient approchés dans ces circonstances la victoire était aux Alliés; mais ils négligerent le signal; & le Prince, remarquant que le plus grand nombre de ses vaisseaux n'étaient plus en état de tenir la mer, ne pensa plus qu'à leur sureté en se retirant à petites voiles vers les côtes d'Angleterre. La victoire, dans cette bataille, fut aussi douteuse, que dans les autres actions maritimes de la guerre. Les Anglais y perdirent deux ou trois vaisseaux. Outre plusieurs de leurs Capitaines, ils eurent encore à regretter la mort du brave chevalier Eduard Spragge, qui, après avoir eu environ 400 morts & 300 blessés sur son bord, percé de toutes parts, se noya malheureusement, en voulant passer sur un autre Vaisseau dans une de ses chaloupes qui fut coulée à fond. Du coté des Hollandais la perte la plus sensible fut celle des Vice Amiraux Jean de Liefde & Iſack Sweerts, les Capitaines van Gelder, Sweerts, Visscher & quelques autres; mais ils ne perdirent pas un seul vaisseau. D'ailleurs la Flotte Anglaise avait tellement souffert,

fert, que la nuit même qui avait séparé les combattants, elle fut obligée de se retirer sur ses côtes pour se remettre de ses pertes. Cela n'empêcha pas Charles II de faire chanter le *Te Deum* dans Londres, & de donner au public un détail un peu exagéré des avantages qu'il prétendait avoir remportés sur les Hollandais, qui de leur côté remercierent en même tems le ciel de ceux qu'il leur avait accordés sur les Anglais. 1672.

Il suffisait pour la gloire de De Ruiter d'avoir pû tenir tête, sans un désavantage marqué, avec des forces inferieures à celles de la France & de l'Angleterre ; & c'était avoir assez vaincu, que d'avoir fait échouer le projet d'une descente en Zéelande, qui, joint à tant d'autres infortunes, était capable de renverser entierement la République. Le Prince Robert n'évita pas le soupçon d'avoir peu favorisé le double projet de subjuguer la Hollande, & d'aggrandir l'autorité de Charles sur la nation Anglaise. Il n'avait pas pressé l'ennemi avec toute la chaleur qu'on devait attendre de son courage. En effet, on ne peut remarquer sans étonnement, que les Anglais quoique fort supérieurs par leur alliance, ne purent obtenir le moindre avantage sur les Hollandais ; eux, qui

1672. dans la guerre précédente, quoique souvent plus faibles en nombre, avaient fait une héroïque défense, acquis beaucoup de réputation, & remporté quelquefois des Victoires signalées. Mais ils étaient mécontens des operations présentes, qu'ils jugeaient pernicieuses à leur Patrie; ils n'étaient pas persuadés de la justice de la querelle; & sur tout ils nourrissaient une jalousie perpétuelle contre leurs alliés qu'ils auraient détruits, s'ils en avaient eu la liberté, avec plus de joie que l'ennemi même.

1672.

PAIX AVEC L'ANGLETERRE, MUNSTER & COLOGNE.

LES Hollandais n'avaient pas d'al- Disposition de la nation Anglaise.
ès sur lesquels ils fisent plus de fond
le sur le Parlement d'Angleterre,
our l'engager à fournir aux subsides
: la Campagne présente, le Chance-
r s'était vu obligé de recourir aux
ifons les plus singulieres. Suivant
i les Hollandais étaient les ennemis
mmuns de toutes les Monarchies,
tout de celle de la Grande-Breta-
e, seul obstacle à leurs vues d'Em-
re universel, aussi vaste que celui
l'ancienne Rome ; que dans leurs
graces même, & dans leurs dan-
r présent, ils étaient ennivrés de
rs ambitieuses prétentions, jusqu'à
jetter tout offre de Traité & de
sation d'armes ; que dans la Guer-
actuelle, le Roi ne faisait que sui-
e les maximes qui avaient fait ap-
ouver la derniere au Parlement, &
'il pouvait dire par consequent que
était leur Guerre : que les Hollandais,
r intérêt & par inclination étaient les
ernels ennemis de l'Angleterre, le
rlement ayant jugés avec beaucoup
sagesse, qu'il était nécessaire de
s exterminer & établi pour ma-

1672. xime invariable, *Delenda est Carthago*, c'est à dire, qu'à tou e sorte de prix, cet odieux Gouvernement devait être enseveli sous ses ruines : enfin que la fierté Hollandaise portait sur la confiance que le Parlement n'accorderait point de subside au Roi mais qu'au contraire Sa Majesté comptait elle-même qu'ils seraient bientôt trompés, dans un espoir qui faisait leur unique ressource.

Charles II. descrie la paix. Les communes ne s'étaient cependant laissées gagner qu'avec bien de la peine; la conduite des Français dans la derniere bataille changea en horreur une répugnance déjà général contre cette guerre. Charles II commençait à craindre le refus sérieux de la nation. Les mouvemens qui fermentaient dans toute l'Europe en faveur des Provinces-unies, l'alarme générale des peuples à la vue du danger auquel la religion protestante était exposée, le dégouterent un peu de la guerre. Les ministres qui l'conseillaient commencerent eux-même à craindre d'être exposés à la fureur populaire. Ils furent les premiers conseiller à Charles de faire une paix particuliere avec les Etats. Ils désignerent même pour cette affaire le Chevalier Temple, ce ministre qui connu pour ami des Provinces-Unies & de la paix, ne manquerait pas de

eſcusciter la confiance générale. Mais, 1672.
our ne pas compromettre la majeſté-
Loyale & la ſupériorité de la nation,
s engagerent ſourdement les Etats
faire les premieres démarches. Les
tats qui brûlaient d'être débarasſés
'un Ennemi ſi puiſſant, écrivirent en
onſéquence au Roi d'Angleterre.

Après avoir déploré le malheur d'u- Lettre des Etats Généraux à Charles II.
e guerre arrivée par l'infraction des
Traités qui devaient unir éternelle-
nent les deux Nations, les Etats-
Généraux diſaient au Roi qu'ils a-
vaient ſupprimé la Médaille, dont il
vait témoigné d'être offenſé,
& qu'ils en avaient fait rompre
es coins, de crainte qu'on n'en fît
attre quelques-unes ſecretement; *Baſnage II.* 558.
qu'ils avaient accordé tout ce qu'on
eur avait demandé en faveur des Ha-
itans de Surinam; qu'ils avaient en-
voyé Mr. van Beuningen à Londres
our mettre la dernière main au Ré-
glement propoſé par l'Ambaſſadeur de
ſa Majeſté ſur les compagnies des In-
les Orientales des deux nations; qu'en-
core que le peu de ſuccès de la né-
gociation de ce Miniſtre leur eût
ôté l'eſpérance de réuſſir; elles n'a-
vaient pas laiſſé de lui donner ordre
de déclarer, que bienloin de faire un

1672. traité particulier avec la France; comme on le publiait contre la vérité & même contre la vraisemblance, la République, au contraire, était prête d'entrer avec l'Angleterre dans une nouvelle alliance plus étroite & plus avantageuse que les précédentes. A l'égard de l'affaire du Pavillon, nous croyons, ajoutaient les Etats, nous être comportés sur cet article avec tout le respect imaginable, & que notre reponse devait vous satisfaire. Elle nous paraît si raisonnable que nous voulons bien encore la soumettre au jugement de tout le monde; & si on y trouvait de l'obscurité, notre Ambassadeur extraordinaire avait ordre de donner tous les éclaircissements qu'on lui demanderait. Mais on ne lui donna d'audience qu'une heure après que le Conseil privé eût lû & approuvé la déclaration de guerre.

Tout cela, Sire, fait assez voir avec quel zèle & avec quelle applications nous avons travaillé à satisfaire Votre Majesté, afin d'éteindre dans son commencement un feu, capable de consumer toute l'Europe. Comme nous ne sommes entrés dans cette guerre que pour la nécessité indispensable de defendre & de protéger nos sujets, nous n'avons cessé depuis la rupture de rechercher autant qu'il nous a été possible, l'amitié de Votre Majesté, &

nous ne nous sommes point lassés de faire des ouvertures de paix en toutes les occasions. Nous vous envoyâmes pour cet effet dès le mois de Juin de l'année passée nos Députés-extraordinaire qu'on confina à Hamptoncourt, sans leur donner audience, & sans entendre ce qu'ils avaient à proposer de notre part. Un Ministre de l'Electeur de Brandebourg fit aussi, à notre prière, le voyage d'Angleterre pour représenter sérieusement à Votre Majesté l'ardent désir que nous avions de la voir dans un autre sentiment, & la disposition où nous étions de faire tout ce qui était en notre pouvoir pour obtenir l'honneur de son amitié." Nous avons refusé la suspense d'armes par terre, que les Médiateurs nous ont proposée, & nous vous l'avons offerte par mer pour une année, en quoi nous croyons vous avoir donné la plus grande marque de la forte passion que nous avions pour la paix." Les Ministres du Roi d'Espagne ont représenté de tems en tems les mêmes choses à votre Majesté & lui ont souvent réitéré leurs instances que nous avons faites en public; nous nous sommes encore servi d'un moyen que nous avons jugé plus efficace. Monsieur le Prince d'Orange, tant par la propre inclination, qu'en considération des prières que nous lui avons 1672.

1672. réitérées si souvent, a employé toutes les sollicitations imaginables, pour nous faire obtenir l'honneur des bonnes graces de Votre Majesté, & pour lui représenter l'avantage & la gloire qu'elle pouvait tirer, en retablissant le repos de la chrétienté, & en nous donnant la paix que nous désirons avec tant d'ardeur. Mais quoique nous eussions grand sujet d'espérer que les instances d'un Prince qui a l'honneur d'être si proche parent de Votre Majesté, & dont le merite est si connu d'un chacun, auraient enfin prévalu auprès d'elle contre ceux qui sont mal-affectionnés envers nous; Quoique nous eussions aussi de la peine à nous persuader, qu'après que les intérêts de Son Altesse & les nôtres étaient devenus communs, & n'avaient rien de séparés, Votre Majesté voulût continuer dans ses prémiers sentiments, & envelopper dans notre ruine un des plus illustres Prince de son sang; nous avons néanmoins vû avec beaucoup de douleur, que toutes ces raisons n'ont pû la persuader de relâcher la moindre chose de sa premiere rigueur, & qu'au lieu d'une réponse favorable aux ouvertures que nous avons faites, elle nous a fait déclarer à Cologne qu'il n'y avait point de paix à espérer pour nous, à moins que nous ne lui accordassions, non seulement à Elle & au

Roi de France, mais ausſi aux Evê- 1673.
ques de Cologne & de Munſter, des
conditions qu'on n'a jamais exigées d'un
peuple libre, & qui peuvent être ſi
peu propoſées pour des articles de
paix, qu'elles ne portent aucune cho-
ſe qu'une conquête abſolue de l'Etat,
& l'extirpation de la religion réformée
dont Votre Majeſté & les Rois ſes
prédeceſſeurs, ont toujours été le prin-
cipal appui & les défenſeurs. C'eſt
pourquoi, après nous être reſolus à une
défenſe néceſſaire, nous avons été
obligés de preſſer les puiſſances qui
s'intéreſſaient pour notre conſervation,
d'entrer dans une alliance plus étroite
avec nous, & nous avons été aſſez
heureux pour engager l'auguſte mai-
ſon d'Autriche à ſe déclarer en notre
faveur, pour porter le Roi d'Eſpagne
à conclure en particulier avec nous
une ligue offenſive & défenſive, en
vertu de la quelle il a déjà déclaré la
guerre à la France. Vous jugez faci-
lement des ſuites que pourront avoir
ces alliances ſi conſidérables; mais
avant que le mal ſoit ſans remede,
nous avons cru devoir faire un der-
nier effort auprès de Votre Majeſté,
en l'aſſurant que quelques changemens
favorables qui ſoyent arrivés à nos af-
faires, quelque puiſſans que ſoient nos

1672. alliés, notre respect & notre déférence pour Elle sont les mêmes, & que nous sommes toujours disposés à vous donner toute la satisfaction que vous pouvez raisonnablement prétendre de nous. Nos alliés, qui sont dans les mêmes sentimens, joindront leur intercession à nos prières, & nous espérons, Sire, que Votre Majesté se laissera enfin fléchir, & qu'elle accordera à nos instances & aux leurs, ce qu'elle nous a refusé jusqu'à présent. Et comme le traité général souffrirait des difficultés qui pourraient contribuer à la continuation de la guerre, nous souhaiterions terminer promptement avec Votre Majesté. Nous nous estimerions heureux, si quelques unes de ces considérations pouvaient faire impression sur elle, & la disposer à rentrer dans les sentimens où nous l'avons vûe ci-devant."

Cette lettre qui exposait fortement aux yeux des Anglais la conduite que les États avaient tenue envers Sa Majesté Britannique, & les démarches, qu'ils avaient faites pour prévenir une rupture entre les deux nations, fut repandue en Angleterre dans le tems que le parlement s'assemblait. Elle intimida le Ministere, & anima le par-

lement à faire au Roi des demandes fort desagréables. 1672.

On avait déjà ouvert un Congrès à Cologne sous la médiation du Roi de Suede. Les Ambassadeurs de ce Monarque s'étant rendus à la Haye au commencement de l'année 1673 représentérent aux Etats Généraux „ que les Rois de France & de la Grande Brétagne voulaient bien faire la paix, qu'ils proposaient Dunkerke pour le lieu des Négociations, & que tandisque l'on y traiterait, le Roi de la Grande-Bretagne consentait à conclure pour trois mois une suspension d'armes avec les Etats." Ceux-ci répondirent qu'ils étaient également portés à la paix: mais ils rejetterent Dunkerque pour le lieu des conférences, & réfuserent la suspension d'armes, n'ayant pû l'obtenir sur le pié proposé par le Prince d'Orange. L'on convint cependant d'entamer les négociations de paix à Cologne, en même tems que l'on pousserait la guerre avec vigueur. En effet les Médiateurs suedois firent quelques propositions; mais elles parurent si dures aux Etats qu'après avoir pris l'avis de Son Altesse, ils déclarerent ne pouvoir les accepter. Les négociations, cependant, furent prolongées jusqu'au printems de l'année suivante. Congrès de Cologne.

1672. Les Etats commençaient à reprendre un ton de hauteur, conforme au rétablissement de leurs affaires. Louis XIV, après avoir longtems endormi l'Europe par ses négociations, l'avait forcée de se reveiller en abusant de ses victoires. Christian V, Roi de Danemark fit alliance avec les Etats; & le traité fut signé le 20 du mois de may. Les deux partis s'engageaient à se secourir mutuellement, en cas d'attaque, de dix mille hommes & de quarante vaisseaux de guerre, qui, en cas de nécessité, pourraient être augmentés jusqu'à vingt mille hommes & de toutes ses forces navales. Le cas de l'alliance devait écheoir, si les Hollandais venaient à éprouver d'autres revers ou être attaqués par un nouvel Ennemi. Cette alliance était, comme on le voit, dirigée contre la Suede. Peu de tems après les Etats conclurent une alliance encore plus avantageuse avec l'Espagne. Elle s'engageait non seulement à faire la guerre à la France pour la forcer à renoncer à ses conquêtes; mais encore à l'Angleterre; au cas qu'elle refusât de faire la paix à des conditions raisonnables. L'alliance avec l'Empereur fut la plus importante. Elle fut signée le 30 Aout. Leopold promettait d'envoyer trente mille hommes sur le Rhin

Alliance des Etats avec le Danemark.

Dumont Corps deplom. VII. p. I. 223.

pour le service de la cause commune. Ainsi les Hollandais devinrent les alliés naturels de cette maison d'Autriche dont ils avaient commencé à sapper la grandeur. 1672.

Le Roi de France voyant ses grands projets renversés du côté de la mer, commença à concevoir de la méfiance des démarches des Anglais, s'imaginant mal à propos qu'ils n'avaient pas fait tout ce qu'ils avaient pû faire. Il semblait avoir renoncé dèslors à la conquête entiere de la Hollande qui lui avait paru d'abord si facile. Le Monarque n'eut pas plûtôt reparé les fortifications de Maſtricht, qu'au lieu de porter ses armes sur les autres Villes du Brabant des Etats, il fit changer les premieres routes qu'il avait tracées à son armée, sous prétexte que tout était sous l'eau depuis Bois le Duc jusqu'à Berg op Zoom; mais en effet par ce qu'il ne comptait plus sur la puissante diversion que Sa Majesté Britanique lui avait fait espérer par une prompte descente en Hollande ou en Zéelande. D'ailleurs le Prince d'Orange n'ayant pas besoin d'envoyer des troupes sur les côtes, comme il y aurait necessairement été obligé, si les ennemis ne s'étaient pas retirés dans la France, il ne dégarnit point les postes qui défendaient l'entrée de la Hol- Les François abandonnent la Hollande

1672. lande, ce qui fit prendre à Louis la résolution de quitter les Pays-bas, lorsqu'il vit que le Prince de Condé & le Duc de Luxembourg désespéraient de rien entreprendre qui pût avancer ses desseins, tant qu'on ne ferait pas une diversion du côté de la mer pour obliger le prince d'Orange d'affaiblir les corps qui gardaient les postes; que les Etrangers commençaient à avoir meilleure opinion des Hollandais qu'ils n'avaient au paravant; & qu'avec des forces inférieures ils avaient été capables de résister & même de remporter quelque avantage sur les flottes unies des deux plus puisans Rois de la Chrétienté. Comme rien ne contribue davantage à l'avancement des grands desseins que la réputation qu'on acquiert par quelque coup d'éclat, l'idée que ces Etrangers conçurent de la puissance des Etats sur mer, & de la capacité du Prince d'Orange qui avait mis si bon ordre à tout sur terre rendit plusieurs princes Allemands plus faciles à écouter les propositions qu'on leur faisait de s'unir pour s'opposer aux desseins d'un Prince ambitieux, contre le quel ils n'avaient osé se déclarer de peur d'attirer sur eux une ruine certaine, en faisant alliance avec

une République, qu'ils croyaient sans force & sans vigueur. 1672.

Ces heureuses dispositions hâterent beaucoup l'accommodement des Etats avec le Roi d'Angleterre. Ce monarque, sur la lettre des Etats, avait d'abord exigé des conditions rigoureuses; mais il fut intimidé par son parlement qui l'avait ménacé de ne plus lui fournir de subside. Après des négociations que l'ardeur des deux parties pour un accomodement rendit très faciles, les conditions furent arrangées. La France tenta vainement d'empêcher cet accomodement: la paix séparée fut conclue entre l'Angleterre & les Etats-Généraux à Westminster le 19 Fevrier 1674. *Basnage.* II. 460. &c. Accomodement particulier des Etats avec l'Angleterre.

On rétablit en son entier le traité conclu à Bréda en 1667 & celui de marine fait à la Haye en 1668. L'article du pavillon fut réglé à l'entiere satisfaction de l'Angleterre. Les Etats-Généraux reconnaissaient les droits que Sa Majesté Britannique avait d'exiger qu'on rendît à son pavillon l'honneur qui lui est dû depuis le Cap de Finistere jusqu'au milieu de la pointe nommée Statenlandt en Norwege, & déclaraient que toutes sortes de navires & de vaisseaux appartenant au Roi d'Angleterre, soit que ces navires fussent en compagnie, ou à part, soit Traité entre les Etats & l'Angleterre.

1673 qu'ils portassent la banderole, ou l'étandard de Sa Majesté nommé Jac, qu'ils devaient baisser la grande voile & faire aux vaisseaux de sa Majesté Britannique le même honneur, que les vaisseaux des Provinces-Unies ont fait de tout tems & en tous lieux aux navires de ses ancêtres. L'article du Commerce des Indes-Orientales fut renvoyé à des Commissaires qu'on devait nommer de part & d'autre au nombre de six, trois mois après la publication du présent traité. Si trois mois après la premiere entrevue les commissaires ne pouvaient parvenir à une conclusion, les points en dispute seraient remis à l'arbitrage de la Reine d'Espagne. Les Etats-Généraux s'engageaient de payer à Sa Majesté Britannique huit cens mille patacons en quatre payemens égaux. A l'égard des troupes Anglaises qui servaient en France, il fut accordé par un traité particulier, qu'on n'y enverrait plus des recrues. Il y avait une collusion toute visible sur ce dernier article; car les Officiers Anglais qui passaient la mer trouvaient beaucoup de facilité dans les nouvelles levées. Enfin, on s'engageait mutuellement par un article secret inséré à la fin du traité, à ne donner aux

ennemis de l'une des deux parties au- 1673.
cuns ſecours ni directement ni indirec-
ement, ſoit par mer ſoit par terre ou
ar eaux douces. Les Miniſtres d'Eſ-
agne eurent l'adreſſe d'empêcher qu'il
ût parlé de la pêche dans ce traité,
& Leurs Hautes Puiſſances, pour re-
onnaître les ſervices qu'ils avaient
endus dans cette affaire, firent un pré-
ent de ſeize mille florins à Dom Bernan-
o de Salinas qui avait ménagé ce trai-
é.

Les Hollandais faiſaient un coup d'é-
at par cette paix, en ſe delivrant
l'un ennemi auſſi redoutable que l'é-
ait le Roi d'Angleterre; & en cou-
ant pour ainſi dire, le bras droit au
Roi de France. Ainſi la guerre, à
aquelle ce traité mettait fin, fut com-
nencée par les Anglais, qui prirent
a flotte de Smirne ſans aucune d'é-
laration préalable, & elle finit par
a rupture de l'alliance qu'ils avaient
ontractée avec la France. La guer-
e commença par un Acte d'hoſtilité
mprévu pour la République, & la
aix ne ſurprit pas moins la France.

Cette paix qui devait rompre les
iens de l'union qui regnait entre les
leux Rois, en fit naître une plus in-
ime, mais ſécrete. Charles s'excuſa
nvers Louis XIV, en lui répréſen-
ant les embarras trop réels qu'il a-

1673. vait avec son Parlement & Louis se voulut bien admettre avec complaisance & de bonne humeur des excuses aussi valides. Charles, qui n'avait quitté qu'à regret le parti de Louis, conserva toujours pour ce Monarque les mêmes sentimens qu'il avait eus pour lui, lorsqu'ils étaient le plus étroitement alliés ensemble. Les Duchesses de Cleveland & de Portsmouth, qui pouvaient tout sur son esprit & sur son cœur, l'entretenaient dans ces sentimens; & la France, à laquelle elles étaient entierement dévouées, reconnaissait généreusement les services qu'elles lui rendaient. Le Roi de la Grande Bretagne, pour plaire à Louis, qui voulait mettre sa marine sur un pied où elle n'était jamais montée, envoya à Rouen des vaisseaux de fabrique Anglaise qui pouvaient servir de modele, & des Charpentiers Anglais capables de montrer à en construire de semblables.

A peine les Etats se furent raccommodés avec l'Angleterre, que les negociations entamées à Cologne furent brusquement rompues. L'une des causes fut, que se voyant un puissant ennemi de moins sur les bras, la République en était aussi moins portée à accorder les conditions proposées par la France. La principale raison cepen-

dant fut l'enlevement du Prince Guillaume de Furſtenberg, regardé pour le principal moteur de cette guerre, & que l'Empereur Léopold fit enlever à Cologne, & transporter à Bonne où il fut étroitement gardé. Louis XIV regarda cette violence, commiſe contre la perſonne du Plénipotentiaire de l'Electeur de Cologne, & dans le lieu même des Conférences, comme une violation manifeſte du droit des gens; & pour témoigner ouvertement combien il en était offenſé, de même que de quelques autres démarches de l'Empereur, il ordonna à ſes Ambaſſadeurs de rompre les négociations juſqu'à ce que le Prince Guillaume de Furſtenberg eut été relaché. Leopold ayant refuſé de mettre en liberté un Prince, Vaſal de l'Empire, & qu'il diſait s'être rendu coupable du crime de Léze Majeſté, les Ambaſſadeurs de France eurent ordre de ſortir de Cologne & de retourner à Paris. Avant leur départ ils livrerent aux Médiateurs Suedois un Mémoire par lequel ils attribuaient toute la faute de la rupture des négociations à l'enlevement du Prince Guillaume. Les Plénipotentiaires des Etats de leur côté remirent aux mêmes Médiateurs un contre-Mémoire par lequel ils déclaraient en premier lieu, n'avoir eu aucune part 1673.

1673. à ce qui s'était fait contre la personne du Prince de Furstenberg ; & soutenaient d'ailleurs que ce n'était pas là une raison suffisante pour engager les Français à rompre les négociations & à se retirer. Mais le Ministère de France l'entendait autrement, & la paix générale fut plus éloignée que jamais.

Quoique le départ des Ambassadeurs Français eût rompu toutes les mesures qui auraient pû rendre la paix à toutes les Puissances belligérantes, les Etats n'en parvinrent pas moins à traiter séparément avec l'Evêque de Munster & l'Electeur de Cologne. Ils renouvellerent aussi leurs alliances avec le Roi de Danemarc, l'Electeur de Brandebourg & le Duc de Brunswick. Ainsi débarrassés de trois ennemis, & sûrs des secours de leurs nouveaux Alliés, les Etats se trouverent plus en état de faire tête au Roi de France, qui de son côté désespérant de pouvoir conserver toutes ses conquêtes dans les Pays-Bas, ordonna à ses troupes d'évacuer toutes celles qu'elles occupaient encore, à l'exception cependant des villes de Maastricht & de Grave.

Alliance des Etats avec l'Empereur, le

Jamais tems ne fut plus fécond en alliances particulieres & générales. Les Etats qui se voyaient délivrés de

trois ennemis, chercherent à se renforcer encore par de nouveaux amis & à les renforcer entr'eux par des alliances communes. Ils eurent l'adresse d'entrer dans une espece de confédération ménagé avec l'Empereur, l'Espagne, & les deux Ducs de Brunswyk-Lunebourg. Les deux derniers promirent de fournir dans six mois treize mille hommes, dont six mille seraient entretenus à leurs frais & le reste aux frais des Etats. Quelques mois après l'Evêque d'Osnabrug leur promit un secours de 1500 chevaux & de 3000 hommes de pied. L'Electeur de Brandenbourg était celui dont on avait toujours attendu les secours les plus avantageux & les plus prompts. Il avait même paru le premier en campagne pour voler à leur secours: mais la crainte de voir ses pays de Cleves tomber pour toujours au pouvoir des Français & le ressentiment que les Impériaux ne fussent pas venus assez tôt à son secours l'année précédente, que les Etats ne lui faisaient pas toucher les subsides promis, ralentirent sa marche. Il s'était même, dans un traité avec la France, engagé de rester neutre. Mais voyant tous les Princes de l'Empire ou se raccomoder avec les Etats ou prendre un parti décisif en leur faveur, il revint aux erremens qu'il avait

1673. Roi d'Espagne & le Duc de Brunswyk Lunenbourg.

Pufend. Lib. XIV. S. 13. 20. 30 34. 86. 87. *Dument.* VII. *p.* I. 246. 267. 196. 285.

1673. abandonnés. Il fit le premier Juillet une alliance avec l'Empereur, l'Espagne & les Etats, pour l'acquisition d'une paix bonne, solide & générale. Mais le plus essentiel fut la promesse de mettre seize mille hommes en campagne, dont la moitié serait entretenue à ses frais & le reste aux frais de l'Espagne & des Etats. Il promit de les faire agir au cas qu'il l'attaquât dans une de ses possessions. Enfin le 12 du mois de juillet l'Empereur, le Roi d'Espagne & les Etats firent avec le Roi de Danemark un traité plus important que le premier. Le Roi promit de les aider d'un secours de seize mille hommes, moyennant un subside de quatorze mille risdahles par mois. Les différentes confédérations suivies de la marche effective & rapide des troupes de l'Empereur déconcertèrent tous les projets des Français. Le Comte de Montecuculli qui les commandait, s'avança vers le Bas-Rhin; & Turenne pour l'empêcher de venir se joindre au Prince d'Orange fut obligé d'aller à sa rencontre avec l'élite de ses troupes. La nécessité de cette diversion fut le salut de la Hollande. Les Français furent obligés de dégarnir les places qu'ils avaient dans les Provinces Unies. Le Prince d'Orange releva d'abord le

Voyez Le Clerc. II. 320. 332.

Dumont ibid 296.

Prise de Naarden par le Prince d'Orange.

Voy Wagen. XIV. 272.

espérances de la République en s'em- 1673.
parant de Naarden. Sa conduite de-
vint un objet d'admiration; lorsque se
dérobant aux armées Françaises, il al-
la joindre Montecucully devant Bonne.

La conquête rapide de cette ville, & de plusieurs places de l'Electorat de Cologne, ayant coupé toute communication entre la France & les Provinces Unies, les Français furent obligés d'abandonner leurs conquêtes avec plus de rapidité encore qu'ils ne les avaient faites. Ce ne fut pas sans les voir rançonnées: l'intendant Robert tira de la seule Province d'Utrecht en un an seize cent soixante & huit mille florins. On était si pressé d'évacuer le pays que vingt-huit mille prisonniers furent rendus pour un écu par soldat. L'arc de triomphe de la porte Saint Denis & les autres monumens de la conquête, étaient à peine achevés, que ce triomphe était déjà abandonnée. Les Hollandais, dans le cours de cette invasion, eurent la gloire de disputer l'empire de la mer, & l'adresse de transporter sur terre le théâtre de la guerre hors de leur Pays. Louis XIV passa dans l'Europe pour voir joui, avec trop de precipitation & de fierté, de l'éclat d'un triomphe passager. Le fruit de cette entreprise fut d'avoir une guerre san-

Rançonnement des places évacués par les Français.

Voy Wagen. XIV. 269. 280. 307.

1673. glante à soutenir contre l'Espagne, l'Empire & la Hollande réunies, d'être abandonné de l'Angleterre, & enfin de Munster, de Cologne même, & de laisser dans le pays qu'il avait envahi & quitté, plus de haine que d'admiration pour lui.

On dit que les Catholiques Romains de Gueldre avaient demandé avec beaucoup d'instances, au Prince de Condé les Eglises publiques des Réformés; & qu'il leur répondit sagement „que, si le Roi devenait maître de „toutes les Provinces, ils auraient assez d'Eglises; mais que s'il était obligé de les abandonner, la grace qu'ils „demandaient, leur serait inutile & „même nuisible." Aquoi il ajouta „qu'il n'avait point d'ordre là-dessus „& qu'il ne voulait pas décider, de „lui-même, une chose de cette nature" En effet cela n'aurait fait qu'irriter les Protestans, qui l'étaient déjà assez; & le Prince sentait peut être la difficulté de se rendre maître de la Hollande sans laquelle la France ne pouvait nullement garder le reste.

On rapporte qu'un des plénipotentiaires de Suede, qui etait à Cologne où l'on avait commencé à avoir des conférences, pour chercher quelque moyen de finir cette guerre; alla de cette ville au Camp de Louis XIV & quo

quoiqu'ami d'ailleurs de la France, il dit au Roi que ſes conquêtes allarmaient non ſeulement l'Empire Germanique, mais encore les Puiſſances du Nord, & qu'on ſerait obligé de prendre d'autres meſures, s'il n'y voulait pas mettre des bornes. Le Roi lui demanda, ſi le Roi de Suede voulait lui faire la guerre? L'Ambaſſadeur répliqua, qu'il voulait dire ſeulement que la Suede romprait avec l'Angleterre, ſi elle ne ceſſait pas d'entretenir la guerre." 1673.

Telles furent les heureuſes ſuites des alliances formées contre la France. La République eut le bonheur de voir bientôt le théatre de la guerre entierement éloigné de ſon territoire. Le Prince d'Orange ne contribuait pas peu à ſeconder, par ſon courage & ſa conduite, l'heureux tour que prenaient les affaires. Il commençait à goûter les douceurs du commandement. Il y était d'autant plus ſenſible, que ſes premiers projets lui avaient attiré l'amour & les ſuffrages du peuple: & comme une paix trop prompte lui auraient fait perdre ces avantages, il croyait qu'il était de ſon intérêt de la reculer. Il ſe flattait que le tems qui répare les affaires les plus deſeſpérées, rétablirait celles des Provinces-Unies, comme il avait rétabli les ſiennes. Mais les ſuccès Eſpérances de la République 1674.

1674. militaires ne répondirent pas aux espérances qu'on s'était formées.

Bataille de Senef. La guerre fut alors transportée dans l'Allemagne & les Pays-bas Espagnols. Les Etats obligés de secourir comme alliés ceux qui les avaient délivrés du funeste inconvénient d'être les principaux intéressés dans cette guerre, firent des efforts extraordinaires pour remplir les devoirs d'une juste reconnaissance. Ils mirent sur pied une armée considérable. Pour arrêter les suites de la jalousie du commandement & lui donner une marque d'estime & de confiance, le Roi d'Espagne nomma le prince d'Orange Généralissime de ses troupes dans les Pays-bas. Révolution étonnante que Philippe II. n'aurait jamais prévue. Le prince d'Orange rassembla ses troupes auprès de Berg-op-Zoom, au milieu du mois de May & se rendit à Duffel près de Malines, pour y prendre les troupes Espagnoles aux ordres du Gouverneur le Comte de Monterey. Un détachement de l'armée Impériale commandée par le Comte de Souches soldat de fortune, ayant, par une marche savante, trompé les Français dispersés sur la frontiere, vint encore le joindre auprès de Louvain. Le prince d'Orange, à la tête de ces trois corps qui formaient une armée d'environ soixante quatre mille hommes, s'abandonna au plus brillant espoir.

Il crut pouvoir pénétrer en France & 1674.
porter par une frontiere ausſi faible
es ravages qu'elle avait faits dans ſa
atrie. Il fut d'avis de frapper un
rand coup, en allant attaquer le prince
le Condé pour le chaſſer d'un poſte
vantageux qu'il occupait près de Char-
eroi, ſur un ruiſſeau nommé Pieton,
vec une armée qui n'était gueres
ue de cinquante mille hom-
ies. La marche étant fort périlleuſe
cauſe des défilés étroits qu'il fallait
averſer, le ſuccès paraiſſait encore
outeux. Les alliés avaient pour
ux la ſupériorité du nombre: les
rançais avaient des troupes plus ex-
érimentées: ici le reſſentiment des
ertes & de ſanglantes injures à van-
r, là la gloire des exploits récens
ſoutenir. Les trois alliés avaient
vantage que donne la reunion; mais
nconvénient qui réſultait de cette
nion même par la difficulté de l'har-
onie & de l'accord. Le général
rançais au contraire, n'ayant à diri-
r que ſes propres forces, avait l'a-
ntage de l'unité dans le deſſein &
plus d'activité dans l'exécution.
lr de l'obéiſſance de ſes troupes par
clat de ſa naiſſance & de ſes talens,
était encore très redoutable, malgré
nfériorité de ſes forces. Informé des
ſeins de ſes ennemis par la facilité

1674. d'avoir des espions dans des armées composées de nations différentes, il résolut de les prévenir. Monté sur une éminence, les ayant découverts qui traversaient le défilé de Senef, entre Marimont & Binch, il laissa passer l'avant-garde & le corps de bataille & fit attaquer l'arriere-garde composée d'Espagnols: l'attaque fut si vive & si meurtriere, que les Espagnols furent enfoncés avec un horrible carnage, jettés dans la derniere confusion, & tout leur bagage enlevé. Le Prince d'Orange ne perdit pas la tête dans ce désordre; il fit dire aux impériaux qui composaient l'avant-garde de rebrousser pour voler au secours des Espagnols: mais comme leur général ne s'avançait qu'avec une extrême lenteur dans le dessein, sans doute, d'épargner ses troupes; le prince d'Orange detacha trois bataillons des Etats, mais ils furent, ou tués, ou faits prisonniers ou dispersés. Condé enorgueilli de cet avantage & mepriſant les troupes des Etats, crut qu'il en aurait bon marché. Cette premiere attaque ne lui avait pas couté plus de cent hommes. L'arriere garde en déroute lui persuada que le Corps de bataille étonné & déjà fort affaibli par un gros détachement plierait sous les premiers efforts. La terreur re-

pandue dans une Armée par la defaite d'une partie des troupes eſt un préſage presque certain d'une déroute totale. D'ailleurs on ne devait pas s'attendre que le Prince d'Orange qui n'avait encore fait que trois campagnes joignît dès ce tems-là une fermeté inébranlable à la valeur d'un jeune Guerrier. 1674.

Mais le Prince, ayant pris un poste avantageux ſur une hauteur du village de St. Nicolas, avait donné des ordres ſi juſtes, executés avec tant d'activité, qu'il fut en état de ſoutenir toute l'impétuoſité d'une armée Françaiſe & victorieuſe.

Pendant ces entrefaites les impériaux arriverent; & Guillaume ayant recueilli ſes troupes fugitives, engagea une attaque qui rendit l'action générale. Il changea alors l'ordre de la bataille, donna la gauche aux Allemands, & ſe mit à la tête des Hollandais qui étaient à la droite, d'où il examinait avec attention les mouvemens du Prince de Condé, afin de régler les ſiens. Ces deux Généraux portaient la terreur & l'effroi partout où ils paraiſſaient. On voyait les bataillons plier. & revenir à la charge tour à tour, la victoire changer à toute heure de parti, & la mort ſeule triompher. Le village du Fay était fortifié d'un bon Chateau &

1674. environné de hayes auxquelles on ne pouvait aller ni par la gauche, ni par la droite; parceque d'un côté il y avait un bois, où le Prince d'Orange avait jetté de l'infanterie, & de l'autre un marais impraticable. Le Duc de Luxembourg eut ordre d'attaquer du côté du bois où il perdit presque tout son monde, & fut obligé de se retirer par le défaut des combattans. Le Prince de Condé qui ne ménageait plus rien, parce qu'il était trop échaufé, attaqua le village de front; & ayant rompu deux bataillons qui étaient sur le bord de la riviere, & passé sur le ventre à quelques escadrons qui le soutenaient, il ne douta plus du succès. Il se jetta au milieu des bataillons Hollandais d'où les Officiers qui le suivaient furent obligés de le retirer plusieurs fois. Le prince d'Orange qui ne combattait pas avec moins d'ardeur, s'avança si avant qu'il se trouva à la tête d'un escadron Français. Un Officier lui porta le pistolet à la poitrine; mais Ouwerkerk, Capitaine de ses Gardes, vint se mettre entre deux & tua celui qui allait terminer la bataille, par la mort du Général qui en faisait l'ame. Le jeune Prince de Frise, qui n'avait que vingt ans, combattit toujours à ses côtés, & ne le quitta jamais. Le vieux Prince Maurice,

âgé de soixante & seize ans & nouvellement relevé d'une grande maladie, chercha l'occasion de mourir au lit d'honneur & ne put la trouver dans une action si sanglante. La boucherie continua par l'acharnement des Généraux, des Officiers & des Soldats : le coucher du soleil ne suffit point pour separer les combattans, le lever de la Lune qui répandit une faible lumiere jusqu'à onze heures du soir, les ranima. Il n'y eut que la lassitude, & l'impossibilité d'emporter le village du Fay, qui obligea les Français à finir leurs attaques. Les uns & les autres aimerent mieux coucher au milieu de leurs morts, que de laisser à l'ennemi la gloire de s'être emparés du champ de bataille. 1674.

Chaque parti s'attribua la victoire; mais avec aussi peu de raison l'un que l'autre. On en rendit également graces à Dieu en Allemagne, en Espagne, en Hollande, & en Flandres. Les Français avaient battu l'arriere-garde & le corps de bataille des Alliés; mais le reste de l'armée unie à l'avant garde les avait arretés, & le village du Fay, dont dependait le dernier acte du triomphe ne put être emporté. Ils tuerent beaucoup de monde dans les deux premieres actions qui se pasterent au village de Senef & à

1674. St. Nicolas aux bois; & ce fut dans ces deux actions qu'ils firent ce grand nombre de prisonniers, qui fut le seul avantage qu'ils conserverent. Mais les Alliés eurent leur revanche au troisieme combat que les Français leur livrerent dans le village du Fay. Ce fut là où le Prince de Condé vit bien qu'il avait besoin de troupes, & qu'il était defait & sans ressources, si on tardait de venir à son secours. Le carnage avait été si grand, qu'ayant voulu faire jetter dans une petite Ravine, où était le gros de l'infanterie des Alliés, deux bataillons de Gardes Suisses, ils ne firent que plier les épaules sans s'avancer, se laissant tuer comme des gens qui ont peur. La nuit vint, & Condé ordonna qu'on fît avancer des bataillons nouveaux, & qu'on allât chercher du canon, pour attaquer les Alliés à la pointe du jour. Tous ceux qui entendirent cette proposition en frémirent, & il parut visiblement qu'il n'y avait que lui qui eût envie de se battre encore. Il avait mis pied à terre, & tout était dans un grand calme des deux côtés, quand sur les onze heures il se fit de part & d'autres une décharge terrible. Presque toute la cavalerie s'enfuit, & le Comte d'Ostain, son premier Ecuyer, Homme d'un grand courage eut

bien de la peine à le mettre à cheval. Cette épouvante lui fit changer le dessein de rattaquer les Alliés en ce lui de se retirer dans ce moment. Les deux armées, après avoir couché sur le champ de bataille, avaient une frayeur presque égale d'être obligées d'en venir aux mains. On avait perdu plus de vingt cinq mille hommes de part & d'autre, tant morts ou blessés que prisonniers. Le Prince de Condé écrivit au Roi après la bataille, qu'il avait perdu sa meilleure infanterie & une bonne partie de la cavalerie La maison du Roi fut presque détruite, & on compta entre les morts sept cens gardes Suisses. 1674.

Il importe tant de donner de la reputation à ses armes, que le Prince d'Orange, pour faire croire qu'il avait eû la victoire, assiegea Oudenarde; mais le Prince de Condé prouva qu'il n'avait pas perdu la bataille, en faisant aussitôt lever le siége & en poursuivant le Prince d'Orange.

Quoiqu'il en soit, les deux princes acquirent beaucoup de gloire dans cette bataille. Le prince d'Orange, dit le chevalier Temple, pendant toute cette action, donna tous les ordres nécessaires, avec une prudence admirable. Il ne negligea aucun avantage

1674. & chargea plusieurs fois les ennemis à la tête de son escadron, avec beaucoup de bravoure. Il fit ferme, aussi bien contre ses gens rompus, qui se renversaient sur lui, que sur les ennemis, qui poursuivaient leur victoire avec beaucoup de vigueur, & demeura engagé, pendant plus de six heures, dans la chaleur du combat, jusqu'à ce qu'il fût emporté par les fuyards. Il les rallia plusieurs fois, & les ramena au combat. Le Comte de Souches, dans la lettre qu'il écrivit aux Etats à ce sujet, dit que pendant toute l'action, ce Prince avait témoigné la conduite d'un général experimenté, & la valeur d'un César. Le plus glorieux témoignage fut celui du Prince de Condé, qui dit que le prince d'Orange avait agi en tout en vieux Capitaine, mais qu'en s'exposant trop au danger, il avait agi en jeune homme. Cependant ce vieux général s'était exposé lui-même, autant qu'un jeune Cavalier; lorsqu'il vit que la bataille était si sanglante, & qu'il s'agissait de tout perdre ou de tout gagner.

On a reproché au Prince de Condé de n'être pas toujours maître de lui-même dans la chaleur du combat. A la journée de Senef, il commanda au chevalier de Fourilles, lieutenant-Gé-

néral, d'aller attaquer le Prince d'Orange qui s'était très avantageusement posté. Cet Officier répréſenta au prince que l'on perdrait beaucoup de monde, pour attaquer les ennemis. „Je ne vous demande point de conſeil repliqua le prince, mais de l'obéiſsance. Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que j'ai remarqué que vous aimiez mieux raiſonner que vous battre.“ Fourilles regarda fierement le prince, en lui diſant qu'il allait lui prouver le contraire. Il marche droit à l'ennemi qui attendait les Français, & y fut tué avec la plupart de ſes Officiers. 1674.

Mémoire de Gourville. II. 193.

Le Comte de Stahremberg, étant à table avec le Prince d'Orange au commençement de la campagne, & trouvant le vin mauvais, le Prince lui promit de lui en faire boire de meilleur, avant la fin de l'année en Champagne. Stahremberg pria le Prince de ſe ſouvenir de ſa parole. Il fut pris à la bataille de Senef, & mêné à Rheims, avec un grand nombre d'Officiers des trois armées. Il y trouva le vin excellent, & buvant à la ſanté du prince d'Orange,“ j'aurai dit-il toujours la plus grande foi à ſes promeſſes. Il n'a pas manqué à la parole qu'il m'avait donnée de me faire boire, avant la fin de l'été, du bon vin de Champagne, en Champagne même.“

1674. Le prince d'Orange ne se laissa pas décourager par ce mauvais succès. Il tenta sur la ville de Grave une entreprise qui fut plus heureuse. Mais la fortune n'abandonna pas le Roi de France. Il s'empara de la Franche Comté qui depuis ce tems là est toujours resté annexée à la France. Les armées des alliés se séparerent à l'entrée de l'hiver, toutes également mécontentes les unes des autres & témoignant leur mécontentement par des plaintes; & peut-être ayant tous raison.

Grande prise par le Prince d'Orange & la Franche Comté par les Français.

Les alliés ne furent pas heureux en Allemagne. Turenne qui défendait l'Alsace contre une armée supérieure ne se borna pas à rendre tous leurs efforts inutiles: par une marche subite & forcée, il attaqua & battit à Sintheim le Duc de Lorraine & Caprara, Général des Impériaux. Soixante mille Allemands, ayant pénétré dans l'Alsace, Turenne qui s'était retiré en Lorraine, vint les surprendre à l'improviste. Il les attaqua & les défit à Mulhausen. Il chassa de Colmar l'Electeur de Brandebourg qui commandait les troupes Allemandes. Il gagna un autre avantage à Turkheim. Enfin ayant partout chassé les Alliés, il les obligea de repasser le Rhin; cou-

Succès de Turenne en Allemagne.

vert de honte de leurs défaites multipliées & se faisant des reproches amers les uns aux autres. 1674.

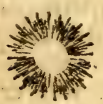

1674.

REUNION DES SEPT PROVINCES.

PROGRES DU STATHOUDERAT.

LE Prince d'Orange, rétabli dans un tems où la République était sur le penchant de sa ruine, d'où elle ne tarda pas à se relever, fut régardé comme le sauveur de la nation. Le peuple qui n'était pas en état d'approfondir les autres causes qui avaient, plus encore que cette élévation, forcé les Français à abandonner leurs conquêtes, n'avait les yeux fixés que sur le prince d'Orange. Le peuple, d'ailleurs, regardait le nouveau Stathouder comme l'ouvrage de ses mains, & flatté de l'idée d'avoir opéré cette révolution, lui attribuait tous les succès. La retraite des Français des trois provinces subjuguées, ne manqua pas de lui offrir une occasion favorable d'augmenter son autorité. Il est important de montrer, dans un tableau détaché, quelle influence cette retraite & le crédit du prince d'Orange eurent sur le Gouvernement particulier de ces trois provinces.

A peine les Français eurent mis le pied hors des murs d'Utrecht que la

Régence en fit fermer les portes. On arbora partout les pavillons Orange à la place des drapeaux de Lys. Le peuple se livra à des transports d'une joye immodérée; il se jetta en foule dans les Eglises, en ôta les Croix, les images, & les autres objets de la vénération des Catholiques, dépouilla les Autels des ornemens qu'on y avait laissés; & l'on vit un Pasteur Protestant prêcher l'après midi dans le même lieu où l'on avait dit la Messe le matin. Les Catholiques, surpris d'une retraite qui les laissait exposés au ressentiment de ceux qu'ils avaient insultés pendant leur Triomphe, auraient été la victime de la vengeance d'une populace animée d'un zèle indiscret pour sa Réligion: mais les Bourgeois, craignant de voir retomber la ville dans un plus grand malheur que celui dont elle venait d'être délivrée, s'étaient mis sous les Armes pour arrêter cette fureur. Sur le soir le Comte de Hoorne fit entrer dans la ville, un garnison des Etats Géneraux, qui ne fit aucun serment aux Etats de la Province. Deux jours après il fit assembler le Conseil de la ville, & lui annonça, qu'en conséquence d'une requête de la Bourgeoisie, pour prévenir un soulevement il suspendait de leurs fonctions tous 1674.

1674. les membres de la Régence. Quelques uns surpris d'un pareil ordre lui demanderent, *comment quarante ou cinquante personnes pouvaient représenter la Bourgeoisie?* Le Comte, pour toute réponse, réitera ses ordres, & sortit, faisant ensuite dire au conseil qui était resté assemblé, *qu'il voulait que chacun d'eux se rétirât chez soi.* Le même jour se rendirent à Utrecht cinq Députés des Etats Généraux, qui confirmerent la suspension ordonnée par le Comte de Hoorn Un procédé aussi rigoureux de la part des Etats-Generaux étonna bien de gens; & quelques-uns douterent même qu'ils fussent autorisés à en agir ainsi, d'autant qu'ils ne s'étaient point armés pour defendre Utrecht; lorsque l'ennemi s'était présenté à ses portes, & qu'ensuite ils n'avaient point reconquis cette Ville à main armée. Enfin les Etats de cette Province élurent le prince d'Orange pour leur Stathouder.

Délibération sur la rentrée des trois Provinces conquises dans l'Union. *Valkeu.* II. 721. *Barn.* II. 476.

On fut en effet longtems avant de se déterminer à reçevoir les trois Provinces dans la confédération dont la violence les avait séparées. D'après l'avis de la Hollande on avait peu à peu écarté leurs Députés des Etats-Généraux; & cette Auguste assemblée n'était plus sur la fin composée que d'environ quatorze Députés des qua-

tre Provinces reſtantes. Les Etats de Hollande profiterent habilement des circonſtances, continuerent d'agiter dans leur aſſemblée des queſtions que le discrédit où étaient tombés les Etats Généraux faiſait régarder comme au deſſus de leur compétence. Dès que les trois Provinces furent evacuées les premieres déliberations de cette aſſemblée roulerent ſur leur rentrée dans l'Union, & ſur le rang qu'elles y tiendraient. Les debats furent vifs & longs dans l'une & l'autre aſſemblée des Etats Généraux & des Etats de Hollande. Il n'était queſtion de rien moins que de profiter des circonſtances pour morceler une partie de ces Provinces, de donner à la Friſe la préſéance ſur la Province d'Utrecht & d'annexer une partie de cette infortunée province à celle de Hollande. La Friſe & la province d'Utrecht s'étaient disputé le rang de la naiſſance de la République. La Friſe s'appuyait ſur des titres de préférence que Charle-Quint & Philippe II. lui avaient donnés. Utrecht diſait que ſes Evêques ayant étendu leur Jurisdiction ſur la Friſe, les Etats qui avaient ſuccédé à la Souveraineté de ces Evêques, & qui étaient entrés dans tous leurs droits devaient conſerver leur prééminence. La diſpute avait été terminée par le ſort en faveur d'Utrecht; mais cette

1674.

Voy Wagen. XIV. 310.

Voy Wagen. XIV. 818.

1674. province s étant soumise à la France, & ayant été séparée de l'Union, la Frise prétendait qu'elle était par là déchuë de son droit de préséance. Toutes ces contestations furent terminées par une Résolution des Etats-Généraux qui admettaient dans leur Corps les provinces séparées sous certaines conditions, qu'on a adoucies dans la suite. Voici ce Réglement.

La contestation entre les provinces d'Utrecht & de Frise, sur le rang & la préséance dans les Etats-Généraux, sera remise au jugement du Prince d'Orange, & de Henri-Casimir de Nassau, Stathouder de Frise; Ces deux provinces produiront dans l'espace de quatre mois toutes les pièces qu'elles jugeront propres à justifier leurs pretentions: deux mois après la production de leurs pièces, elles pourront y ajouter une Deduction, & deux mois après que cette Deduction aura été fournie, le procès sera décidé par les deux Princes, à la sentence desquels on sera obligé de se soumettre. En attendant la décision, les deux provinces auront tour à tour la préséance de mois en mois, & tireront au sort pour savoir laquelle prendra la prémiere fois la préséance. Enfin si l'une

des provinces refusait de produire ses pièces, elle serait privée du Droit alternatif de préséance jusqu'à la décision entiere." 1674.

II.

Les provinces de Gueldre, d'Utrecht & d'Over-Ysel seront obligées de prêter un nouveau serment à l'Union avant que d'être admises dans les Etats-Généraux, & tant lesdites provinces qui avaient été acquises, que les quatres autres qui ne l'avaient point été supprimeraient réciproquement tous les nouveaux Droits qu'elles avaient mis sur les vivres, denrées & marchandises qui se transportent d'une Province dans l'autre, & elles n'en imposeraient plus à l'avenir.

III.

On restituera aux trois Provinces toutes les Places qui leur ont appartenues, avec cette clause néanmoins, que la Hollande rétiendra le Fort qu'elle a construit pour sa défense particulière, qu'on ne pourra bâtir qu'à cent toises de ces Forts, sous peine de démolition, qu'elle conservera le droit d'inonder les terres de Gueldre & d'Utrecht, lorsque cela sera nécessaire pour sa conservation, que l'Ecluse qu'on a mise à Muyden, au lieu de la Digue du Vecht, y demeurera, &

1674. que la Province d'Utrecht ne pourra y rétablir aucune autre Digue.

IV.

Les provinces de Frise & de Groningue auront le droit de bâtir à leurs dépens un Fort à Roeven, & la Souveraineté du Territoir sur lequel ce fort sera bâti, appartiendra à ces deux provinces, qui seront chargées des frais de la réparation, & la même régle aura lieu pour les forts que la Hollande peut avoir bâtis dans les provinces de Gueldre & d'Utrecht.

V.

Les différens qui pourront naître à l'occasion des *Polders*, *Dykgraafschappen*, *& Waterschappen* entre les provinces de Hollande & d'Utrecht seront jugés par la Cour de Hollande.

VI.

La Gueldre & l'Over-Ysfel ne troubleront plus la Hollande dans la Pêche qu'elle a toujours eu le droit de faire dans le Zuyderzée & au Swartwater & elles leveront tous les obstacles qu'elles y ont apportés depuis peu.

VII.

La sûreté de la République dépendant de la profondeur des Rivieres & des Marais, qui rendent le passage impraticable aux ennemis, les provinces de Gueldre, d'Utrecht;

& d'Over-Ysfel n'empêcheront point 1674.
de rendre le Bas-Rhin & l'Ysfel plus profonds, en mettant sous l'eau les Marais de l'Over-Ysfel. Pour cet effet les autres Provinces députeront tous les ans quelques Membres au Conseil d'Etat, qui auront l'inspection sur ces Rivieres & sur ces Marais, qui dresseront un procès Verbal de l'Etat où ils les auront trouvés, & qui répondront en leurs personnes & en leurs biens des négligences commises pendant le tems de leur inspection.

VIII.

Deux ans après la fin de la Guerre, les Sept Provinces se donneront reciproquement l'une à l'autre un état exact & fidele de leurs finances de leurs Revenus, de leurs taxes, &c. afin que six mois après les Etats-Généraux puissent faire une répartition équitable de ce que chaque province doit contribuer à l'Union. Et en cas qu'une province crût être trop chargée, on en remettra la décision au prince d'Orange, à laquelle on sera obligé de se soumettre. On laisse aussi, a Son Altesse, la détermination des tems & des moyens, qu'on pourra employer pour les payemens des arrérages que les trois provinces conquises doivent aux Amirautés pour leur

1674. part des frais de la guerre par mer.

IX.

En considération des services que la province a rendus à la Republique par une vigoureuse défense, on lui accorde une seconde place dans le Conseil d'Etat, & la Gueldre, qui y avait eu ci-devant deux Députés, n'y en aura plus qu'un seul.

X.

Son Altesse aura le pouvoir d'élire, de changer, & de déposer les Magistrats dans les trois provinces, sous cette clause toute fois, que d'un côté la déposition ne fera aucun tort à la reputation de ceux qui auront exercé leur charge avec honneur, & que de l'autre elle ne garantira point des peines portées par les placards contre ceux qui n'auront pas rempli leur devoir dans l'Administration de la police & de la justice. Ainsi la déposition n'était ni une peine infamante pour les uns, ni un remede contre le crime que les autres avaient commis. Enfin les Etats declaraient, qu'ils ne revêtaient le prince d'une si grande autorité que pour cette fois seulement, *voor deze ryze*, sans tirer à conséquence & sans vouloir donner aucune atteinte aux droits ni aux privilèges tant des provinces que des Villes & des personnes qui les composaient.

Tel fut le rétablissement de l'Union dont nous avons rapporté les nouveaux Réglemens tirés des Registres de l'Etat pour en donner une juste idée. Le rang qui était en dispute entre les Provinces d'Utrecht & de Frise, fut décidé en faveur de la premiere, & les articles qui regardaient les Forts ne furent pas exécutés. On aima mieux les raser que de laisser subsister des sujets de contestation. La Hollande n'a pourtant pas laissé de prendre depuis le parti de fortifier Woerden dans les formes; ce qui causa de l'alarme à Utrecht, comme si on avait dessein de se mettre à couvert, en l'abandonnant comme une province ouverte & plus expolée. C'est ainsi que le Prince d'Orange acquit dans ces trois provinces une autorité plus grande que ses prédecesseurs n'en avaient jamais eue. 1674.

Mais dans le même tems on agitait dans les Etats de Hollande de lui conferer une marque non moins éclatante de zele & de dévoument. Come le parti Républicain paraissait éteint dans la province d'Hollande, & que le prince avait plus d'autorité que jamais; ceux qui s'étaient déclarés pour lui pensérent à la perpétuer non seulement pendant sa vie, mais à la transmettre à sa postérité, s'il venait à en avoir. On

Le Stathouderat declaré héréditaire.

Voy Wagen. XIV. 212.

1674. ne doutait pas qu'il ne se mariât bientôt. Les Députés de la ville de Harlem mirent cette affaire sur le tapis, le 23 de Janvier de cette année. Ils étalerent les grands services, que les prédecesseurs du prince avaient rendus à la Republique. On ne pouvait pas les désavouer, comme personne ne pouvait douter non plus de la reconnaissance de la République, pour cette illustre Maison; qui en acquit beaucoup plus de lustre, qu'elle n'en avait auparavant. On pouvait encore dire, si l'on avait osé, ce que les Etats de Hollande avaient exposé dans leur déduction, en MDCLIV.

On supposa que l'Etat devait être gouverné, comme une République Souveraine & indépendante, mais sous la direction du Prince d'Orange, & que la charge de Stathouder était essentielle à ce Gouvernement; comme les Doges le sont aux Républiques de Venise & de Gênes, & comme l'avait été en Angleterre, pendant la vie d'Olivier Cromwel, & quelques mois sous son Fils, celle de Protecteur.

Les comparaisons de ces Charges n'étaient néanmoins pas tout-à-fait justes. Les Doges d'Italie sont proprement les présidens des Suprêmes Conseils, & ces Dignités ne sont pas héréditaires dans une certaine Famille,

Famille, mais seulement à vie; & elles sont remplies, par ceux qui sont élus, après leur mort. Le nom de Protecteur fut un titre que les seuls Olivier & Richard Cromwel son Fils porterent; ce furent proprement des Chefs d'une faction qui gouvernait par force. Mais le Stathouder était originairement le Lieutenant du Comte, qui n'agissait qu'au nom de ce Comte, & dont l'autorité cessait quand il était présent. Mais depuis que la maison d'Orange était entrée dans cette charge, les Stathouders se firent bien plus respecter des Assemblées souveraines, qu'ils ne les respectaient eux-mêmes. 1674.

Il fut dit que tout l'Etat avait été affligé depuis vingt-cinq ans, de divers maux, à cause de la dureté, dont on s'était opposé à l'élevation de S. A. aux charges de ses prédécesseurs. Si l'on eût dit après la campagne de cette année, que ce Prince méritait d'être mis à la tête des Armées de l'Etat, personne ne s'y serait opposé, au moins avec succès; mais représenter le Ciel comme irrité contre la République, de ce qu'elle n'avait pas pris pour Gouverneur un enfant au berceau, ou dans sa premiere enfance, c'était assurement outrer l'adulation.

Ceux qui parlaient de la sorte, con-

1674. sultaient moins le bien de l'Etat, qu'ils ne cherchaient à flatter un jeune guerrier, afin d'avoir part à ses faveurs, quand l'occasion s'en présenterait. Quelques-uns parlerent même de le marier, & de pourvoir à la tutele de ses Enfans, en cas qu'il en eût.

Enfin, il fut résolu de déclarer ses descendants, s'il en avait, héritiers de ses charges à perpétuité; comme s'il ne pouvait pas arriver des incidens qui ne permettraient pas qu'on leur conferât ces dignités; qui demandent de la prudence & de la conduite, & de l'amour pour la République, du respect pour les loix. Cependant on passa outre le même jour (23 de Janvier) dans les Etats de Hollande & de Zélande.

On alla plus avant: on résolut de décharger le prince d'une dette de deux millions que son pere avait autrefois contractée, à condition que les Etats de Hollande s'en chargeassent.

Dans le meme tems, la Compagnie des Indes orientales fit présent au prince de la trente troisieme partie de ce que les autres intéressés ont à cette compagnie pour lui & sa postérité, s'il en avait. Comme cela avait été fait par les Directeurs qui au nombre de dix-sept sont le Conseil de la Compagnie, sans le communiquer aux interessés, ils

demanderent aux Etats d'être autorisés pour cela, de peur qu'ils ne fussent recherchés quelque jour pour cette libéralité; & ils obtinrent ce qu'ils demandaient. 1674.

Cet aggrandissement d'autorité ne parut pas encore satisfaire l'ambition qui dévorait le cœur du jeune Prince d'Orange. Il crut qu'il n'y avait rien qu'il ne pût obtenir des bonnes dispositions des peuples en sa faveur, aidé surtout des avis & de l'adresse du Grand-Pensionaire Fagel. Celui-ci avait dans la Régence de Nimegue un frere & un beau-frere, le premier appelé Nicolas Fagel & le second Guillaume van Hoekelom, jouissant l'un & l'autre d'un grand crédit dans la ville. Conrad Clerk, Gendre de Van Hoekelom était Secrétaire des Etats du Quartier de Nimégue. Il passait pour un homme d'esprit, adroit, éloquent, & très considéré Ces trois personnages, s'étant concertés avec le Grand-pensionaire, conçurent le projet le plus dangereux pour la liberté de la patrie. Clerk représenta aux nobles du Quartier le mauvais état des Finances, l'impossibilité où était la province de payer son contingent à l'Union, & les avantages qu'ils tireraient de la protection de Son Altesse, s'ils pouvaient la faire résoudre à accepter la Souverai- 1675.

La Gueldre offre la Souveraineté au Prince d'Orange.

Voy Wagenar. XIV. 345. Voy Basnage. 565.

1675 neté de la province. Il disait à l'oreille de ceux qui avaient le plus d'autorité, & comme en confidence, qu'il était bien avéré, que si la Gueldre ne se hâtait, elle serait bientôt prévenue par la Hollande. Les autres Emissaires du prince faisaient le même manege dans les Quartiers de Zutphen & d'Arnhem. Mais comme les Députés des trois Quartiers ne pouvaient s'assembler sans la permission de Son Altesse, ils la lui demanderent; ils s'assemblerent en petit nombre à Nimegue, où ayant résolu entr'eux de déférer au prince la Souveraineté de la province, & d'y faire consentir les autres quartiers, ils se rendirent promptement à Arnhem, afin de demander à la Cour de justice, selon l'usage, l'Assemblée des Etats. Le président surpris leur représenta que l'affaire était trop importante, pour y procéder avec tant de promptitude, & qu'ils étaient en trop petit nombre pour prendre une Résolution qui regardait toute la province. Ils répliquerent que c'était justement à cause que cette affaire était si importante, qu'il fallait la conclure avec toute la diligence possible, & que si on ne se hâtait de prévenir le prince, il était à craindre qu'il ne se servît de l'autorité qui lui avait été donnée par les Etats Géné-

raux, pour établir une forme de Gou- 1675.
vernement beaucoup moins avantageu-
se à la Province, que ne le ſerait la
Souveraineté qu'ils voulaient lui déférer.
Ils ajouterent qu'ils étaient aſſurés du
Quartier de Zutphen, & témoigne-
raient leur chagrin de l'oppoſition
qu'ils trouvaient dans celui d'Arnhem.
Le Préſident ne ſe rendit point à ces
raiſons; mais, ſans s'embaraſſer de la
réſiſtance qu'ils trouvaient dans ſon
eſprit, ils cabalerent tellement dans
Arnhem, qu'ayant gagné les uns par
promeſſe & les autres par les menaces, ils
obtinrent enfin ce qu'ils demandaient.
Les trois Quartiers ſe réunirent pour
offrir la Souveraineté au prince d'Oran-
ge & ayant appris qu'il était en che-
min pour ſe rendre dans leur Provin-
ce, ils lui envoyerent leurs Députés
pour lui communiquer la réſolution
de lui offrir la Souveraineté du
Duché de Gueldre, & du Comté de
Zutphen. Quelqu'agréable que dût
être une propoſition, à laquel-
le il était peut-être préparé, il ré-
pondit aux Gueldrois qu'il ne pou-
vait leur répondre poſitivement ſur une
affaire d'une auſſi grande conſéquence,
qu'il n'eût premierement conſulté les
autres Provinces. En effet, le Prince
en écrivit auſſitôt aux Etats de Hol-
lande, de Zélande & d'Utrecht. Dans

1675. la premiere de ces provinces les sentimens furent tellement partagés & si différents, que plusieurs des villes, qui auparavant avaient le plus pressé l'élévation du prince, lui déconseillérent sérieusement d'accepter la souveraineté proposée. Du nombre de ces Villes étaient Harlem, Delft, Leyden, Amsterdam, Gorinchem, Enkhuizen & Munnikendam. Le Corps des Nobles, au contraire, Gouda, Rotterdam, Schiedam, Schoonhoven, la Brille, Hoorn, Edam & Medenblik, conseillaient au prince d'accepter. Deux Villes, Alkmaar, & Purmerende, sans donner un avis decisif, dirent qu'elles accéderaient à la pluralité, ou se rangeraient au choix que voudrait bien faire le prince, qui sur toute cette affaire affectait la plus grande indifférence. Toute la province d'Utrecht crut que le Prince ne pouvait mieux faire que d'accepter l'offre qu'on lui faisait; mais en Zélande l'on pesa mûrement les raisons pour & contre; & le résultat fut que Middelbourg ne voulut pas répondre positivement; que Zierikzée & Goes se servirent des motifs les plus forts & les plus convaincants pour prouver à Son Altesse qu'il n'était pas de son intérêt réel d'accepter la Souveraineté proposée, & que les Magistrats de Veere, en protestant qu'ils étaient prêts de sacrifier leurs jours pour le prince, lui

déconſeillaient de ſe prêter aux offres, plus brillantes que ſolides, qui lui étaient faites. Tholen & Flisſingue étaient du ſentiment contraire; ces villes croyaient que l'on pouvait conſeiller au Prince d'accepter le Duché de Gueldre, & le Comté de Zutphen; Flisſingue même alla encore plus loin; elle voulait non-ſeulement qu'on conſeillât à Son Alteſſe, mais même qu'on la priât de ne point refuſer l'offre que lui faiſaient les Gueldrois. 1675.

Le Prince, s'apperçevant qu'en Zéelande la pluralité & les principales Villes en Hollande ne verraient point d'un œil indifférent ou tranquille, qu'il acceptât un honneur, qui pouvait être régarde comme le premier pas vers une Souveraineté plus étendue, trouva à propos de couper racine à tous les ſoupçons, en refuſant la dignité de Duc de Gueldre & de Comte de Zutphen dont il fut cependant élu dès le lendemain, Stathouder Héréditaire, Capitaine & Amiral-Général. Alors il rétablit le gouvernement de cette Province comme quelque tems auparavant il avait rétabli ou plutôt changé celui de la Province d'Utrecht.

Guillaume III. fut très-piqué de la maniere dont les Zélandais avaient traité cette affaire. Les Etats de cette Province, en lui faiſant re-

1675. mettre une copie des avis des différents membres, y avaient joint une lettre très respectueuse, dans laquelle ils se servaient entr'autres de l'exemple de Gédéon, Juge des Israelites, pour engager Son Altesse à refuser les offres qui lui étaient faites par ceux de Gueldre. Guillaume, qui avait remercié les Etats d'Utrecht des marques d'estime qu'il en avait reçues dans cette affaire, fit à ceux de Zélande une réponse très longue, très forte, & même un peu piquante. Il s'y plaignait des sinistres impressions que l'on avait voulu donner de ses vues, comme s'il n'avait voulu se servir des offres des Etats de Gueldre que pour attirer à lui la Souveraineté de tout l'Etat, & le priver par conséquent de sa liberté, en bannir tout commerce, dissoudre les compagnies des deux Indes, violer la sureté des Banques publiques, annuller les obligations à la charge du pays, & enfin introduire un changement universel &c. Il ne croyait point avoir jamais donné aucun sujet à un soupçon si mauvais & si odieux. On n'a point fait de difficulté, continuait-il, de désigner du nom de Liberté & de conservation de Privileges, tout ce qu'on faisait pour l'opprimer & l'abbattre. Il ne savait pas si l'exemple de Gédéon, allégué par les Zélandais,

était fort applicable à son égard. 1675.
Mais il y avait bien plus sujet de craindre ce que la parole de Dieu remarque avec tant de force touchant la maison de Gédéon, savoir, que les Enfans d'Israel ne se souvinrent plus de l'Eternel leur Dieu qui les avait délivrés de la main de tous leurs ennemis d'alentour, & qu'ils n'useront point de réconnaissance envers la maison de Jérubahal, après tout le bien qu'il avait fait à Israel. Le Prince terminait sa longue Lettre par ces lignes: „Nous nous sommes trouvés obligés de nous étendre un peu plus amplement sur cette matiere, parce que nous voyons que non seulement la Lettre qu'il vous a plu nous envoyer, mais aussi la Résolution contenant les avis particuliers des membres de votre Assemblée, ont été imprimées, & se vendent partout; non pas tant afin que nous puissions être informés de votre intention, à quoi néanmoins elle doit servir uniquement, qu'afin que par là on pût donner matière & occasion à ceux qui nous sont mal-affectionnés pour nos services rendus à l'Etat, de donner de mauvaises impressions contre nous, aux Habitans qui le composent, & leur donner d'autant plus de force en alléguant que même quelques-uns de ceux qui ont

1675. part au Gouvernement, ont de mauvais soupçons de notre procédé; par où nous sommes d'autant plus fortement obligés de croire que plusieurs malintentionés voulu seulement se servir de cette occasion, où néanmoins nous avons fait paraître trop de candeur & de sincérité pour rendre nos procédures suspectes ou odieuses, quoiqu'il n'y eût pas la moindre apparence de raison pour cet effet."

Bientôt la réponse du Prince fut aussi imprimée & publiquement vendue partout; mais elle produisit sur plusieurs un effet tout contraire à celui auquel s'étaient attendus son Altesse & ses partisans. Loin d'y reconnaître l'indifférence de Guillaume pour les titres de Duc & de Comte Souverain, l'on se confirma dans l'idée que son desintéressement n'était qu'affecté, & que réellement il avait cherché par l'offre des Gueldrois à se frayer un chemin à la Souveraineté de l'Etat. Ceux qui suspectaient les vues du Prince ne se contenterent pas d'en faire l'objet de leurs conversations, ils porterent l'indiscrétion jusqu'à répandre leurs sentimens dans les Ecrits publics, qui lus avec avidité, inspiraient au peuple des soupçons que peut-être il n'eût jamais pris de lui-même. Les Etats de Hollande, jugeant que ces bruits injurieux tendaient à soulever les peuples, & à rendre plus

difficile l'impoſition des charges publiques, défendirent très-ſérieuſement & même ſous peine de mort, de dire ou d'écrire que Son Alteſſe aſpirait à la ſouveraineté; défenſe qui ſuffit pour fermer la bouche à ceux que l'on nommait alors les mal-intentionnés. 1675.

Pour ne rien laiſſer ignorer au Lecteur de tout ce qui s'eſt dit ſur cette affaire, nous transcrirons ici un paſſage du Chevalier Temple, également rapporté, du moins en partie, par Mr. Wagenaar. „Il ne s'eſt peut-être rien paſſé dans tout ce tems-là, dit ce grand miniſtre, qui était alors à la Haye, qui ait tant tourmenté la cervelle des politiques, que cette affaire. Quelques-uns l'attribuerent à l'ambition du prince & la regarderent comme un préſage du deſſein qu'il méditait ſur les autres provinces. D'autres en accuſerent quelques uns de ſes jeunes Conſeillers; d'autres prétendirent qu'il avait ſeulement deſſein de ſonder l'humeur des provinces, & qu'il voulait avoir la gloire de refuſer cette ſouveraineté, après que toutes lui auraient conſeillé de l'accepter, ce qu'on ne doutait point qu'elles ne fiſſent. Pour moi je ne puis rien dire là-deſſus de certain, n'ayant jamais vu le prince pendant qu'il fût dans cette conjoncture, & n'ayant jamais parlé avec lui

1675. sur ce sujet, avant ni après. Mais, si l'ambition du prince avait en vue la souveraineté des autres provinces, aussi bien que de la Gueldre, c'était assurément un dessein fort différent de tout ce qu'il avait témoigné pendant la guerre, & particulierement lorsque la France la lui avait offerte avec tous les avantages capables de l'y maintenir. D'ailleurs, cela était encore fort opposé à ce qu'on lui avait fait connaître, & dont il était aussi fortement persuadé que qui que ce soit; que si la Hollande dépendait d'un Prince souverain, son commerce serait infailliblement ruiné dans peu de tems, & par conséquent les richesses & la grandeur de cet Etat, & qu'ainsi ce Prince demeurerait sans pouvoir & sans considération dans le monde. Au-lieu que les Princes d'Orange, par les postes qu'ils y occupaient depuis quatre générations, avaient eu autant de poids dans la guerre & dans les traités, que la plupart des Rois de la chrétienté. A l'égard des jeunes Conseillers qu'on soupçonnait d'avoir engagé le Prince dans ce dessein, je n'en saurais parler avec plus de certitude que du dessein même. Mais je suis sûr que, s'il y en a eu, ils n'étaient pas tous jeunes; car personne ne doute que Mr. Fagel

ne fût de ce sentiment; & Mr. Beverning, qui passait pour un des hommes les plus zélés pour sa patrie, me dit qu'il avait conseillé au Prince d'accepter l'offre qu'on lui faisait, ce que je ne pense pas qu'il eût voulu faire, s'il avait prévu quelque danger pour son pays. Que le Prince ou ses amis eussent dans à la premiere ouverture qui en fut faite, ou non; il est certain que l'intérêt des Députés, des Magistrats & des Nobles de Gueldre, y en eut beaucoup. Cette Province est la premiere qui s'engagea dans l'union; & elle a seule plus de Noblesse que toutes les autres ensemble; cependant à cause de sa pauvreté, causée par un terroir stérile, & par manque de commerce, elle est beaucoup moins considérable que plusieurs des autres Provinces; & sa voix est presqu'engloutie par celle de la Hollande, qui par son négoce & ses richesses a beaucoup de pouvoir sur les Habitans de Gueldre. Les Députés de cette province voyant qu'ils étaient encore beaucoup moins considérés, qu'ils n'étaient avant la guerre, par ce que leur pays avait été presqu'entiérement ruiné pendant les conquêtes de la France, crurent qu'il n'y avait point d'autre moyen pour recouvrer leur autori- 1675.

1675. té, suivant le rang qu'ils tenaient, que de se dépouiller de la Souveraineté de leur province en faveur du prince d'Orange. D'ailleurs, plusieurs Nobles, afin d'acquérir des emplois dans la guerre pour eux ou pour leurs amis, crurent en avançant cette proposition, faire leur cour au prince, de qui ces emplois dépendaient. Il est certain que ces considérations eurent grande part dans cette résolution; mais je ne saurais dire si le prince la laissa tomber, ou bien si lui & ses Amis l'appuyerent, & ainsi je la laisse & la considere comme un champignon qui crût dans un moment, & qui dans un moment sécha & disparut, sans laisser seulement la trace du lieu où il était. Aussi, ni en Gueldre, ni dans aucune des autres provinces, l'on ne parla plus de transférer la Souveraineté au Prince d'Orange.

GUERRE AVEC LA FRANCE & LA SUEDE: NEGOCIATIONS & PAIX DE NIMEGUE.

Louis XIV voyant tant d'ennemis conjurés & ligués contre lui, la Hollande, l'Espagne, la plus grande partie de l'Empire & le Danemark, & & surtout la nécessité d'abandonner ses plus riches conquêtes, commençait à en sentir le poids & le danger des Il eut recours à des négociations sourdes pour sonder les États, regardés toujours comme les principaux intéressés dans cette guerre. Il indiqua même la ville de Breda pour le lieu d'un congrès futur. Le Grand-pensionaire Fagel ne manqua pas d'en donner avis au prince d'Orange, qui s'y montra disposé dans le cas où le Monarque français rendrait toutes ses conquêtes dans le Pais bas, & même celles antérieures à la paix d'Aix la-Chapelle, & ferait un présent de deux cens mille livres sterlings au Roi d'Angleterre. Il n'avait sans doute imaginé ce plan, que pour empêcher la fin d'une guerre conforme à ses interêts, à son penchant & à sa gloire.

Disposition de la France à la paix.

Fenquier. mem. Hist. & Milit. 27.

Temps mém. 363.

La France, réduite à gémir sur ses propres succès, ne se rebuta pas. La

1675. nation, ne pouvant supporter le poids des impôts necessaires pour le soutien d'une guerre si étendue & par conséquent si dispendieuse, éclatait en murmures: les peuples de la Guyenne, du Dauphiné & de la Provence, cherchaient à se révolter; ils étaient même entrés en confédération avec les Etats & l'Espagne pour le rétablissement de leurs privileges. Quoique la rigueur & l'autorité eussent bientôt étouffé ces séditions, elles ne laisserent pas de divifer les forces de Louis. Ce Monarque voyant les germes du mécontentement éclater dans plusieurs autres places de son royaume, malgré les punitions les plus sévéres persista dans l'idée d'une négociation pacifique & la ville de Nimegue fut choisie pour le lieu des conférences sous la médiation de l'Angleterre. La France, disposée à négocier sous une influence aussi favorable, accepta volontiers cette médiation; mais les autres alliés regarderent en général le Monarque Anglais comme trop partial. Louis XIV refusa cependant d'y envoyer ses Ambassadeurs, jusqu'à ce qu'on eût rélâché le Prince Guillaume de Furstemberg, & rendu l'argent que l'Empereur avait fait saisir à Cologne, dans le même tems à peu près de l'enlévement de ce Prince. D'un autre côté le Monarque Français & les Médiateurs Suédois in-

Basn. II. 583. 514.

Tienjarig. geschied. 575 583. 509. 777.

Voy nouvel 289. *Voy Wagen.* XIV. 384.

sistaient fortement à ce que l'on convînt, en attendant, d'une suspension d'armes, mais les Alliés n'ayant voulu consentir à aucun de ces points, les négociations restèrent suspendues tandis que de part & d'autre l'on se préparait cependant à entrer en campagne le plûtôt possible 1675.

Pour se procurer des conditions plus avantageuses, chaque parti se proposait, en effet, de pousser la guerre avec la derniere vigueur, lorsqu'on apprit que les Suédois, alors gouvernés, sous un Roi mineur, par un Sénat vendu à la France, avaient fait une irruption dans les Etats de l'Electeur de Brandebourg. Les Suédois accusaient les Etats-Généraux d'ingratitude & reprochaient à l'Electeur de Brandebourg, d'avoir violé le traité qu'il avait fait avec la Suede pour la conservation du repos de l'Empire. L'Electeur répondit aux Suédois en volant dans ses Etats avec une armée. Le succès couronna sa valeur & son activité. Il les battit dans le combat de Ferhbelles, reprit leurs conquêtes & leur enleva même plusieurs places dans la partie de la Pomeraine qui leur appartenaient. A son instigation les Etats déclarerent la guerre à la Suede, & envoyerent un secours de vaisseaux au Danemark, qui avait imité cet exem- *Basnage II. 593. 602.*

1675. ple, ainſi que l'Eſpagne : c'eſt ainſi te que s'alluma une nouvelle guerre dans le nord ; & la plus grande partie de l'Europe s'y trouva enveloppée. Ce qu'il y eut de ſingulier dans cette guerre avec la Suede, c'eſt que les Etats ayant l'an 1675 fait un traité de commerce avec elle, obtinrent dans un nouveau traité particulier que la guerre préſente n'empêcherait point l'obſervation des articles.

Campagne de 1675. Mais le plus fort de la guerre fut dans les Pays-bas, l'Allemagne & ſur mer. La campagne de cette année fut plus heureuſe pour les Confédérés, qu'elle ne le fut & pendant tout le cours de cette guerre. Les Français ouvrirent la campagne en Hollande avec une armée nombreuſe. Le Comte d'Eſtrade, emporta le chateau de Liege ; Crequi ſe rendit maître de Dinant, & le marquis de Rochefort de Hui. Une partie de la grande armée, commandée par le Prince de Condé, avait cépandant aſſiégé Limbourg. Le Prince d'Orange marcha auſſitôt pour forcer les Français à lever le ſiege, & il s'était déjà avancé juſqu'à Mulheim au delà du Roer, lorſqu'il apprit que la Ville, après ſix jours de tranchée ouverte, s'etait rendue au Duc d'Enguien, qui, ayant rejoint le Prince de Condé, pénétrait avec

lui dans le Brabant. Le Prince eut cependant la gloire d'arrêter tous les mouvemens de cette armée, & aucune des deux parts ne parut disposée à risquer un engagement général qui pouvait être suivi d'un côté, de la perte entiere des pays-bas & de l'autre de l'invasion de la France. 1675.

Les Français furent moins heureux en Allemagne. Le fameux Turenne, après avoir, l'année précédente, tenu les princes de l'Empire en échec battit leurs armées en détail, & conservé l'Alsace à la France, était venu camper à Salsbach, pour empêcher Montecucully d'assiéger Philisbourg. Il se croyait à la veille de ruiner ses Ennemis, lorsqu'étant allé reconnaître une hauteur sur laquelle il voulait poser une batterie, il fut frappé d'un boulet de canon qui le renversa sur la place & termina sa glorieuse vie. Cette perte fut une calamité publique pour la France. La douleur qu'elle causa dans toute la nation ne saurait être comparée qu'à celle que fit éclater le peuple Romain à la mort de Germanicus. La consternation de l'armée ne peut s'exprimer. Les troupes françaises déjà sûres de la victoire, se crurent dès lors vaincues; & les Impériaux qui auraient composé pour un retraite sûre, porterent la confiance jusqu'à espérer

Mort de Turenne.

1675. de ruiner toute l'armée Françaiſe. Mais De Lorges, neveu de Turenne & ſon ſucceſſeur au commandement, mit les Français en état de repaſſer le Rhin; & cette retraite fut jugée valoir une victoire. Mais le Prince de Condé ayant laiſſé le commandement des armées des Pays-bas au Duc de Luxembourg, alla ſuccéder à Turenne. Il força les Allemands de lever le ſiege de Haguenau & de Saverne. Il les força même à repaſſer le Rhin & à établir leurs quartiers dans leur propre Pays. Mais l'armée des confédérés réuſſit à ſurprendre le Maréchal de Créqui devant Trèves où il fut battu & réduit à ſe retirer dans la ville qu'il fut bientôt obligé de rendre. On remarque que c'eſt preſque la ſeule bataille que les Français aient perdue dans le cours de leur brillante proſpérité pendant 60 ans à compter depuis la bataille de Rocroi juſqu'à celle de Blenheim ou Hochſtet. Telle était alors la vigueur & la bonne conduite de cette Monarchie! Telles furent auſſi ſes reſſources & la politique rafinée des autres nations qu'elles furent toujours en état de réparer leurs pertes & de contenir cette puiſſance formidable à peu près dans ſes anciennes limites! La cinquieme partie de ces ſuccès aurait, dans d'autres tems, ſuffi à la

France pour subjuguer toute l'Europe. 1675.
C'est principalement sur mer où l'on s'était flatté de remporter de grands succès. Mais par une fatalité extraordinaire la plupart des entreprises tentées sur cet élément réussirent aux Français & furent funestes aux Hollandais. De Ruiter fut envoyé en 1674 en Amérique pour attaquer les Isles Françaises. Mais ayant tenté une descente à la Martinique, il fut si vigoureusement repoussé, qu'il ne fut pas même en état d'aller attaquer les autres Isles. Tromp, chargé dans le même tems de tenter une descente à Belle-Isle sur les côtes de Bretagne & de faire soulever la Normandie par le moyen d'une intelligence secrete, fut obligé de revenir après une perte considérable.

Expedition & mort de De Ruiter en Sicile.

Mais les plus grands coups furent frappés dans la méditerranée. Les Siciliens s'étaient révoltés contre la tyrannie Espagnole: La France s'était empressée de leur envoyer des secours: L'Espagne & les Etats qui avaient saisi l'occasion de fomenter la révolte des peuples opprimés en France, se liguerent alors pour éteindre une rébellion, produite par les mêmes causes en Sicile. L'Espagne incapable de reduire les mutins faute de marine, eut recours aux Etats-Généraux qui réso-

Basnage II. 547. 548. 628. 629. Brandt vie de Ruiter.

1676. Ilurent d'assister un Allié qui s'immolait pour eux & commençait même à être la victime de sa déclaration en leur faveur. Ils se déterminerent à envoyer en Sicile De Ruiter à la tête d'une flotte de dix-huit vaisseaux de Ligne, de six frégates & de quelque brûlots. De Ruiter montra beaucoup de répugnance contre cette expédition. Il trouva la flotte bien faible. Il dit qu'il était prêt d'obéir, qu'il hazarderait toujours avec le même courage sa vie pour la patrie; mais qu'il était fâché qu'on exposât ainsi le pavillon de l'Etat. Quelques magistrats le prierent de vaincre sa répugnance. Ce n'est pas, dit il aux ministres de l'Etat à me prier, mais à me commander. Quand on m'ordonnerait d'aller en mer avec un seul vaisseau, je ne balancerais pas, & je ferais toujours prêt à hazarder ma vie où l'Etat voudrait hazarder sa banniere. Les adieux qu'il fit à sa famille furent tristes & n'avaient rien d'un heros qui va à la gloire. Il essuya des contre-tems dans la route. Ses mats étaient rompus; ses cordages & ses voiles étaient à demi-pourris. Il fut agité par les tempêtes. Le plus grand bonheur dont il jouit fut de délivrer du consentement du Vice-Roi de Sicile, vingt trois ministres

protestans que l'intolérance Espagnole avait condamnés aux galeres. 1676.

De Ruiter reçut ordre du Vice-Roi d'arrêter les vaisseaux qui feraient voile à Messine. Les Espagnols avaient dit à l'Amiral que la flotte des Français ne serait que de douze vaisseaux; elle se trouva de trente sous le commandement du fameux Duquesne. Les flottes resterent quelque tems en présence. Le combat fut terrible. Le Chevalier de Tourville eut ordre de conduire & d'attacher un brulot à l'Amiral Hollandais. De Ruiter l'apperçut & contraignit le capitaine à y mettre le feu. Deux brûlôts eurent le meme sort. Un grand bâtiment français fut coulé à fond, & ce combat fut bientot suivi d'un second. Dans l'intervalle les Français reçurent un renfort; & leur flotte se trouva de quarante vaisseaux. Celle des Etats était réduite à douze & à cinq frégates & celle des Espagnols à quatre vaisseaux de guerre & cinq frégates: ainsi les Français étaient supérieurs de plus de la moitié. Le combat fut cependant terrible. De Ruiter qui était sur l'endroit le plus élevé du vaisseau pour donner ses ordres fut frappé d'un boulet de canon qui lui emporta la plus grande partie du pied gauche, du côté des doigts & lui cassa les deux os de la jambe droi-

1676. te, un peu au-dessus de la cheville. Il tomba de la hauteur de sept pieds & ne se blessa qu'un peu derriere la tête. Il mourut de cette blessure quelques jours après. Tous les historiens se réunissent à faire les éloges de De Ruiter. Son corps fut embaumé à Syracuse & envoyé à Amsterdam. Les Ecclésiastiques Italiens refuserent la sépulture à ses entrailles: mais les Magistrats de Syracuse les enterrerent à l'hotel de Ville, avec une inscription digne de ce grand homme. Malgré la supériorité des Français, la victoire resta indécise. Cette perte valait une victoire aux Français. Mais dans un troisieme combat, le Duc de Vivonne remporta une victoire complete sur les flottes Hollandaise & Espagnole. Ainsi la France qui, douze ans auparavant, comptait à peine un vaisseau de guerre dans ses ports, était, à force de constance & de génie, une des premieres puissances maritimes, si non en ressources, du moins en forces. En se joignant aux Hollandais contre l'Angleterre, les Français avaient appris les premiers élémens de l'art difficile de la construction navale. En se joignant ensuite aux Anglais contre les Hollandais, ils apprirent la méthode des signaux & des en-

Hem.

engagemens navals. On dit même que le Roi d'Angleterre était si jaloux d'avancer les progrès de la marine Française, qu'il leur enseigna plusieurs méthodes usitées dans son Royaume. 1676.

La perte de De Ruiter fut pour les Etats comme celle de Turenne avait été pour les Français. La campagne de terre dans les Pays-bas ne fut plus favorable à la République. Le Roi de France avait mis dans la plupart des villes conquises des avanturiers, distingués par de longs services, dont la gloire & la fortune dépendaient d'une heureuse audace. Ils se signalaient par des courses dans le Pays ennemi: les actions étaient d'autant plus meurtrieres qu'on s'approchait de plus près que dans les grandes batailles, où le grand nombre rend une partie de l'armée inutile. Les garnisons Espagnoles suivaient le même exemple. Les Français avaient en général le dessus; & cette bonne fortune n'était pas tout à-fait le fruit du hazard. Ils étaient soumis à la plus severe discipline. Ils avaient toujours des magasins bien pourvus de provisions & de munitions: ils pouvaient se mettre les premiers en campagne sans attendre l'herbe pour leur cavalerie ni craindre la rigueur du tems pour leur infanterie. Les troupes Espagnoles au contraire, faute de Campagne en Flandre Basnage. 1671.

1676. prévoyance & de concorde, étaient dans un état si déplorable, qu'elles ne pouvaient tenter aucune entreprise subite ni fournir des secours à ceux qui venaient à leur secours. Leurs places, quoique fortes, étaient mal gardées & encore defendues plus mal en présence de l'ennemi.

Dès le mois d'Avril Louis XIV fit l'ouverture de la Campagne, en assiégeant la ville de Condé en Hainaut, qui ne résista que quatre jours à l'impétuosité des Français, combattant sous les yeux de leur Roi. Cette conquête facilita celle de Bouchain qui fut prise par le Duc d'Orléans. On accusa Louis XIV à ce siege d'avoir craint de combattre le Prince d'Orange, qui vint se présenter devant lui avec cinquante mille hommes, pour tenter de jetter du secours dans la place. On reproche aussi au Prince d'Orange, d'avoir pu donner bataille à Louis XIV & de ne l'avoir pas fait. Car tel est le sort des Rois & des Généraux qu'on les blâme toujours de ce qu'ils font & de ce qu'ils ne font pas; mais ni lui ni le Prince d'Orange n'étaient blâmables. Le Prince ne donna point la bataille quoiqu'il le voulût, parceque Monterei, Gouverneur des Pays-bas, qui était dans son armée, ne voulut pas exposer son Gouvernement au hazard d'un événement décisif; & la gloire de

la campagne demeura au Roi, puisqu'il fit ce qu'il voulut & qu'il prit une ville en présence de son ennemi. 1676.

Le Prince d'Orange qui avait eu la douleur de voir enlever ces places sous ses yeux, crut pouvoir se dédommager en leur prenant Maastricht. Le 6 du mois de juillet la ville fut investie; & quelques jours après la tranchée ayant été ouverte, le Prince fit faire un feu continuel sur la place & livrer plusieurs assauts. Mais si elle était attaquée avec courage, elle était défendue avec bravoure, & le brave de Calvo, qui y commandait à la place du Maréchal comte d'Estrades, opposant sans cesse de nouveaux ouvrages à ceux qui étaient emportés par les assiégans, ceux-ci désespererent bientôt de se rendre maîtres de cette importante Ville, la seule qui fût restée aux Français de toutes leurs conquêtes sur les Etats-Généraux. En effet l'armée des alliés ayant été attaquée d'une maladie qui fut bien plus meurtriere que n'avait été le siége, le Prince d'Orange n'osa, avec le peu de monde qui lui restait, attendre le Maréchal de Schomberg qui, après avoir fait prendre Aire par le Maréchal d'Humieres, s'avançait à grands pas vers Maastricht. Ainsi malgré la valeur de ses troupes & le feu continuel

Le Prince d'Orange échoue devant Maastricht.

1676. dont il la foudroya jusqu'au 26 d'Août, il fut obligé d'en lever le siége après bien du sang répandu de part & d'autre. Les Etats y perdirent entre autres le jeune Rhingrave à qui le Gouvernement de la place avait été promis ; il mourut d'une blessure reçue dans une des attaques où il était toujours des premiers avec le Prince d'Orange lui même, qui dans une pareille occasion avait été légerement blessé au bras. La levée du siége de Mastricht fut un coup de partie pour les Français, qui craignaient fort que le Prince ne s'en rendît maître. Si les Etats prennent Maastricht, écrivaient à Mr. de Pompone les Ambassadeurs du Roi à Nimegue, ils en déviendront plus intraitables, & ne se soucieront plus de pousser les négociations, à moins que ce ne soit pour faire rendre aux Espagnols ce qu'ils ont perdu pendant la guerre. La lettre où ils s'exprimaient ainsi, était du 21 d'Aout ; & le 28 du même mois, avant qu'ils pussent être informés de la levée du siége ils écrivaient au même Ministre : Si Mr. le Prince d'Orange manque son coup, son crédit en diminuera dans les Provinces-Unies, & il ne pourra plus s'opposer aux progrès des négociations, aussi fortement qu'il l'a fait jusqu'ici. Mais Guillaume

avait un caractere que les obſtacles ou l'adverſité ne faiſaient qu'irriter. La campagne fut plus heureuſe en Allemagne où les Impériaux prirent Philipsbourg, ſans compter les conquêtes faites ſur les Suédois. 1676.

Les États ne virent leurs projets réuſſir que dans les mers du Nord contre des Ennemis dont les revers pouvaient le moins influer ſur leurs affaires. Tromp s'étant joint avec ſon Eſcadre à la flotte des Danois, les aida à s'emparer de pluſieurs vaiſſeaux Suédois & de l'Iſle de Gothland; les flottes étaient commandés par le Senateur Kreus: la premiere action ſe termina ſans beaucoup de perte ni d'avantage de part & d'autre: mais dans la ſeconde ils furent totalement défaits. Tromp s'étant enſuite emparé d'Uſtadie Roi de Dinemark pour récompenſer cet important ſervice l'éleva à la dignité de Comte & le décora de l'ordre de l'Eléphant. Il livra une autre bataille navale la même année aux Suedois, dont le ſuccès fut moins déciſif. Les revers furent, comme il arrive toujours, plus funeſtes aux Suédois. Ils perdirent tout ce qu'ils poſſedaient en Pomeranie & dans le Duché de Brême. L'année ſuivante, Tromp aida encore les Danois à gagner ſur les Suedois deux batailles navales, qui furent ſuivies

Expédition dans le Nord contre les Suedois.

Baſnage II. 717. 718. 719. 723. 820. 871. 894.

11 *juin.*

719.

1676. de la conquête de l'Isle de Rugen qui fut ensuite reprise. Tromp ne revint que l'année 1678. Le Roi de Danemark le renvoya comblé d'honneurs, croyant pouvoir se passer des Flottes des Etats.

Intérêts des divers puissances au Congrès de Nimegue.

L'inconstance des événemens de cette campagne eut une influence marquée sur les négociations de Nimégue. L'Empereur & l'Espagne retardaient le départ de leurs Plénipotentiaires, au lieu de le hâter. Le Prince d'Orange, qui commençait à se défier des démarches de ses alliés, était incertain; mais dans l'incertitude il penchait du côté de la guerre, espérant donner une bataille qui déciderait de son sort & de celui de la République. Le Roi d'Angleterre, devenu Médiateur, avait plus d'intérêt à finir la guerre que ceux qui s'y étaient engagés. Il ne pouvait tirer aucun avantage du sort des Armes, & la Nation lui demandait non-seulement la paix, mais la guerre contre la France. Louis XIV. envoya à Londres Mr. Courtin, Ministre rompu dans les affaires par une longue expérience, & qui avait étudié la Politique dans les meilleures sources. Les Impériaux, qui ont toujours de hautes idées de leurs troupes, espéraient de grands succès, & croyaient qu'il était de l'intérêt de l'Empire de traîner la

Temple mem.

négociation jusqu'à la fin de la campagne. Les Espagnols espéraient gagner beaucoup, bien loin de vouloir céder ce qu'ils avaient déjà perdu. Le Roi de France s'imaginait que, profitant de ses délais, il pourrait d'autant plus facilement faire une paix particulière avec la République, qu'elle était lasse d'une guerre qui ruinait ses provinces, épuisait ses finances. Il entrait dans les Pays-bas avec une armée supérieure à celle des alliés; il se flattait d'une révolution avantageuse en Sicile & peut-être dans le Royaume de Naples. Les Hollandais qui souhaitaient avec ardeur la paix, dont ils avaient plus de besoin qu'aucun de leurs alliés, affectaient d'avoir beaucoup de froideur à cet égard. Les Ambassadeurs de Hollande, disaient les Plénipotentiaires Français à sa Majesté très-Chrétienne, ne font aucune démarche qui témoigne quelque empressement d'avancer la négociation de la paix; & comme nous ne croyons pas devoir négliger les occasions qui se présentent de conférer avec eux, nous estimons aussi qu'il serait préjudiciable au service de votre Majesté de les rechercher avec trop de soin, & qu'ils en tireraient des conséquences bien contraires à la vérité & au bon état des affaires de votre Majesté." 1676.

1677. Les Etats avaient promis à l'Espagne, de ne jamais consentir à un accomodement, à moins que les affaires des Pays-bas ne fussent rétablies sur le même pied où ils étaient à la paix des Pyrenées. L'Empereur avait de grandes prétentions sur l'Alsace; & comme la plus grande partie de l'Empire avait épousé la même cause, on avait espéré de réduire la France par la supériorité des forces. Les Etats accablés sous le poids des impôts, & traversés considérablement dans leur commerce, soupiraient, il est vrai, pour la paix: & gagnés par les propositions de la France, ils n'avaient, il est vrai, aucune prétention qui les arrêtât pour sa conclusion; mais les sentimens de la reconnaissance, les principes même de la saine politique ne leur permettaient pas d'abandonner les alliés auxquels ils étaient redevables de leur salut. Le Prince d'Orange qui avait la plus grande influence dans les délibérations de l'Etat, brûlait de la soif de la gloire militaire, & se voyait avec un orgueilleuse complaisance à la tête de tant d'armées dont on espérait de brillants succès. Sous divers prétextes, il éluda, pendant toute la campagne, de se trouver avec le Chevalier Temple; & lorsque les troupes étaient retirées

dans leurs quartiers d'hiver, il dit dans sa premiere conférence avec ce ministre, que tant qu'on n'aurait pas frappé de plus grands coups sur la France, on espérerait en vain d'en obtenir des conditions raisonnables & qu'ainsi les négociations étaient inutiles. 1677.

Il est vrai que pour obtenir des conclusions favorables de la France, il fallait avoir humilié son orgueil & abaissé sa puissance; mais les confédérés auraient dû mieux s'accorder pour obtenir ce succès. Ainsi, quoiqu'ils ne pussent refuser une médiation, d'ailleurs suspecte, la négociation n'avançait gueres, par la mauvaise disposition des puissances médiatrices. Lord Berkelei, Sir William Temple & Sir Lionel Jenkins furent les ministres de l'Angleterre. Les Hollandais qui soupiraient pour la paix ne se firent guere attendre. Louis qui espérait de diviser les Alliés & savait bien qu'on ne pouvait ni les séduire ni leur donner la loi, envoya des Ambassadeurs. La Suede qui espérait recouvrer par des traités ce qu'elle avait perdu par les armes, pressait aussi la négociation. Mais comme ces puissances ne pouvaient seules forme une pacification générale, le congrès ne servit de rien.

C'était par les événemens de la guerre, plutôt que par les conférences

1677. des négociateurs que les articles de la paix devaient être déterminés: & c'eſt par là que les Français conſervaient leurs avantages. Vers le milieu de l'hiver, le congrès de Nimégue fut à peu près complet, & les plénipotentiaires de l'Empereur & de l'Eſpagne parurent alors. Ils ne vinrent, cependant, qu'à contre cœur, intimidés par les menaces des Etats qui déclaraient, au cas de plus long delai, qu'ils étaient diſpoſés à faire une paix particuliere avec la France. Le fardeau de la guerre devenait tous les jours plus accablant pour la République. Son commerce en éprouvait des dommages énormes; & ce qui ne chagrinait pas moins une nation toute commerçante, c'était de voir que celui des Anglais floriſſait à proportion, à l'ombre de la neutralité. On ne ſentait que trop que ces avantages une fois perdus ne ſe recupéreraient plus. Elle n'avait d'autres motifs de pourſuivre la guerre que d'obtenir une bonne barriere dans les Pays-bas: mais l'Eſpagne, outre la faibleſſe irréparable où ſe trouvait cette monarchie, était agitée de diviſions inteſtines entre le parti de la Reine Régente & celui de Don Juan, frere naturel du Roi mineur. Quoiqu'elle ne fût pas en état de protéger ſes poſſeſſions des Pays-bas, elle était ré-

solue de ne pas conclure de paix qui les laisseraient exposées aux insultes & aux attaques d'un voisin ambitieux & puissant. Elle tournait principalement les yeux sur l'Angleterre, qui ne pouvait permettre une conquête qui ne manquerait pas d'entraîner celle des Provinces-Unies & d'exposer l'Angleterre. Cette politique était saine, si Charles eût suivi ses vrais interêts; rien surtout n'épouvanta plus les Anglais que les succès continus des Français. 1677.

La fortune des Français ne contribua pas peu à accélérer la lenteur ordinaire des négociations de paix où les intérêts étaient si différens. Le Roi de France s'étant apperçu qu'il ne pouvait vaincre l'obstination des divers alliés qu'à force de succès & que ces succès dépendaient de la promptitude, avait ouvert la campagne dès le mois de Mars par le siège de Valenciennes: cette ville fut prise d'assaut par un de ces événemens singuliers qui caractérisent le courage impetueux de la nation. Nouveaux succès des Français dans les Pays-bas.

Le Roi faisait ce siege, ayant avec lui son frere & cinq Maréchaux de France, d'Humieres, Schomberg, la Feuillade, Luxembourg & de Lorges. Les Maréchaux commandaient chacun leur jour, l'un après l'autre. Vauban dirigeait toutes les opérations. Prise de Valenciennes par les Français. *Voltaire siecle de Louis XIV.*

1677. On n'avait pris encore aucun des dehors de la place: il fallait d'abord attaquer deux demi lunes. Derriere ces demi-lunes était un grand ouvrage couronné, palisfadé & fraisé, entouré d'un fossé, coupé de plusieurs traverses. Dans cet ouvrage couronné était encore un autre ouvrage, entouré d'un autre fossé. Il fallait, après s'être rendu maître de tous ces retranchemens, franchir un bras de l'Escaut. Ce bras franchi, on trouvait encore un autre ouvrage, qu'on nommait pâté. Derriere ce pâté coulait le grand cours de l'escaut profond & rapide, qui sert de fossé à la muraille. Enfin la muraille était soutenue par de larges remparts. Tous ces ouvrages étaient couverts de canons. Une garnison de trois mille hommes préparait une longue résistance.

Le Roi tint un conseil de guerre, pour attaquer les ouvrages du dehors. C'était l'usage que ces attaques se fisent toujours pendant la nuit, à fin de marcher aux ennemis sans être apperçu & d'épargner le sang du soldat. Vauban proposa de faire l'attaque en plein jour. Tous les Maréchaux de France se récrierent contre cette proposition. Louvois la condamna. Vauban tint ferme, avec la confiance d'un homme certain de ce qu'il avance."

„Vous voulez, dit-il, épargner le

sang du soldat: vous l'épargnerez bien davantage, quand il combattra de jour, sans confusion & sans tumulte, sans craindre qu'une partie de nos gens tire sur l'autre, comme il n'arrive que trop souvent. Il s'agit de surprendre l'ennemi; il s'attend toujours aux attaques de nuit: nous le surprendrons en effet, lorsqu'il faudra qu'épuisé des fatigues d'une veille, il soutienne les efforts de nos troupes fraîches. Ajoutez à cette raison, que s'il y a dans cette armée des soldats de peu de courage, la nuit favorise leur timidité; mais pendant le jour l'œil du maître inspire la valeur & éleve les hommes au-dessus d'eux-mêmes. Ce conseil eut l'effet désiré; & Valenciennes fut prise d'assaut, & la garnison faite prisonniere. 1677.

Prise de Cambrai & de St. Omer par les Français.

La ville de Cambrai se porta de là sur Cambrai, dont il s'empara après neuf jours de tranchée ouverte; il avait détaché le Duc d'Orléans son frere qui fut détaché avec une partie de son armée pour s'emparer de St. Omer; mais le prince d'Orange qui sentait la conséquence des conquêtes françaises sur une paix dont il voulait éloigner la conclusion, résolut de tenter un coup d'éclat. Il s'avança à grandes journées pour forcer le Duc à lever le siege. Mais le Duc, informé de cette

1677. marche ne l'attendit pas. Il vole à sa rencontre, & renforcé par le Duc de Luxembourg avec un détachement considérable de l'armée du Roi, il livre bataille au Prince d'Orange près du mont-Cassel. On combattait avec bravoure de part & d'autre; mais après un vigoureux choc les premiers Régimens de l'infanterie du Prince commençerent à plier. Il y courut, les rallia plusieurs fois, les ramena à la charge; mais enfin il se vit entraîné lui même par les fuyards. Il ne put alors moderer sa colere; il fut si outré qu'il coupa le visage à l'un de ces lâches, en lui disant: *Traitre au moins je te marquerai, afin de te faire pendre*, paroles, menaces, épée, rien ne fut capable de rendre le courage à des gens qui l'avaient perdu. Le Prince se vit obligé de céder au torrent & de se laisser emporter vers le reste des troupes qui était resté ferme. Il fit alors une retraite qui, de l'aveu même des ennemis, ne fut guere moins honorable que s'il eût remporté la victoire.

Temple Mémoires.

Défaite de Mont-Cassel.

Le Commandeur Jean Binkes, qu'on avait envoyé pour attaquer les Isles Françaises dans les Indes-Occidentales s'était d'abord emparé de celles de Cayenne. Mais à peine Louis XIV eut appris cette nouvelle, qu'il envoya

le Comte d'Estrades pour la reprendre. Il reprit non seulement cette conquête aux Hollandais: mais s'étant avancé vers l'Isle de Tabago, il livra bataille à Binkes: & le premier engagement ayant été également funeste aux deux flottes sans amener rien de décisif, il livra une seconde bataille, où les Hollandais furent battus, le commandeur tué & l'Isle de Tabago prise. Les Français enlevèrent plusieurs autres places aux Etats dans l'Amérique. Leurs pirates surtout firent des prises considérables sur les bâtimens de la pêche du Groënland. 1677.

L'on travaillait toujours à Nimegue à concilier les différens interêts des puissances belligérantes; mais rien n'intrigua si fort les politiques, que le voyage subit du Prince d'Orange en Angleterre. Le Roi Charles, qui le craignait à cause de ses relations avec les mécontens, le vit arriver avec plaisir, résolu d'en tirer avantage pour dissiper les soupçons & le mécontentement de la nation. Il crut avoir moyen de l'attacher irrévocablement à ses intérêts. C'était de lui donner en mariage la fille ainée du Duc d'York héritier présomptif de la Couronne, son pere n'ayant point alors d'enfans mâles. La jeune Princesse avait été élevée dans la religion protestante. Le Prin- Voyage du Prince d'Orange & son mariage en Angleterre.

1677 ce d'Orange fut d'abord enchanté de ses graces & de ses bonnes qualités. Charles crut l'avoir enchaîné par les doubles liens de l'amour & de la reconnaissance; mais sa surprise fut extrême lorsque voulant conférer avec lui sur ses intérêts politiques & sur ceux de la France, le Prince éluda de s'ouvrir sur ces sortes d'affaires, avant que le mariage eût été conclu. Charles crut pouvoir le gagner, en retardant sous différens prétextes, le tems assigné pour les nôces. Mais Temple étant venu voir le Prince, le trouva de mauvaise humeur, se repentant d'avoir fait le voyage l'Angleterre & résolu de la quitter en peu de jours. Avant cependant de partir, il voulait dit il, proposer les conditions auxquelles ils vivraient ensemble à l'avenir, c'est à dire comme les plus grands amis ou les plus grands ennemis. Charles, frappé de cette menace, craignit l'impression que le départ du Prince causerait à la nation Anglaise. Il accorda le mariage. Aucun événement tout le cours de ce regne, qui plut tant aux Anglais. Tous les partis s'unirent à l'envi pour y applaudir. Arlington, qui n'avait pas été dans le secret, ne put s'empêcher de témoigner son approbation par des expressions extraordinaires. Il y avait, dit-il, des choses bonnes en el-

les-mêmes, mais que l'on gâtait par la maniere de les faire, comme il y avait des choſes mauvaiſes que l'on rendait par là : mais il était obligé d'avoue que cette alliance était une choſe ſi bonne en elle-même, que la maniere de la faire ne pouvait la gâter. On remarque que le Prince demanda aux Etats-Généraux leur conſentement ſur ce mariage, & qu'ils l'accorderent avec des formalités particulieres à leur gouvernement. Mais ce mariage ſurprit ſingulierement Louis XIV qui, accoutumé à tout régler dans la cour de Londres, fut frappé d'apprendre qu'une demarche de ſi grande importance y eût été priſe ſans ſon avis, & meme à ſon inſçu. 1677.

Accommodement particulier entre la France & les Etats.

Louis XIV, déſirant ſincerement la paix, mais ne déſirant pas moins de garder ſes conquêtes, réſolut d'intimider les puiſſances médiatrices par de nouvelles conquêtes. Les Français entrerent en campagne dès le mois de Mars & s'emparerent de Gand, d'Ypres & de Louvain. Les Etats-Généraux, éblouis des offres avantageuſes que Louis XIV leur faiſait, pour les attirer à une paix particuliere, ſe montrerent de plus en plus diſpoſés à les accepter. Ils avaient d'abord commencé par faire avec la France une eſpèce de traité éventuel, où il fut ſti-

1677. pulé que tous les différens entre les deux puissances étaient décidés, au cas que les alliés de part & d'autre pussent être contents. Cette satisfaction ne paraissait gueres vraisemblable, mais elle fut beaucoup accélérée par la suite des mauvais succès des confédérés & par la grande impatience des États. Mais les Français refusaient de rendre les places conquises dans les Pays-bas Espagnols, à moins que la Suede ne fût comprise dans la paix. On vit l'instant où la guerre allait recommencer avec plus de fureur que jamais. Dans cette circonstance, les États firent une alliance avec l'Angleterre où il fut stipulé que si les Français se refusaient à
1678 la paix dans le terme de 15 jours, l'Angleterre joindrait ses armées à celles des États. Cette déclaration fit tant d'impression sur les Français que le 10 Août fut signée à Nimegue la fameuse paix dont voici les articles.

I.

Il y aura à l'avenir entre Sa Majesté très-Chrétienne & ses Successeurs Rois de France & de Navarre & ses Royaumes, d'une part; & les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, d'autre, une paix bonne, ferme, fidele & inviolable, & ce sferont ensuite, & seront délaissés

tout actes d'hoſtilité, de quelque façon qu'ils ſoient entre ledit Seigneur Roi, & leſdits Seigneurs Etats-Généraux tant par mer, & autres Eaux que par terre, en tous les Royaumes, Pays, Terres, Provinces, & Seigneuries, & pour tous leurs ſujets, & Habitans de quelques qualités ou conditions qu'ils ſoient, ſans exception de lieux ou de Perſonnes. 1678.

II.

Et ſi quelques priſes ſe font de part ou d'autre dans la mer Baltique, ou celle du Nord depuis Terneuſe juſqu'au bout de la Manche dans l'eſpace de quatre ſemaines, ou du bout de ladite Manche juſqu'au Cap de St. Vincent dans l'eſpace de ſix ſemaines & de là dans la mer Mediterranée & juſqu'à la Ligne dans l'eſpace de dix ſemaines, & au-delà de la Ligne, & en tous les autres endroits du monde dans l'eſpace de huit mois à compter du jour que ſe fera la publication de la Paix à Paris & à la Haye, leſdites priſes & les domages qui ſe feront de part ou d'autres après les termes préfix ſeront portés en compte & tout ce qui aura été pris ſera rendu avec compenſation de tous les domages qui en ſeront provenus.

III.

Il y aura de plus entre le dit Sei-

1678. gneur Roi, & lesdits Seigneurs Etats-Généraux, & leurs sujets & Habitans réciproquement une sincere, ferme, & perpétuelle amitié & bonne correspondance, tant par Mer que par terre en tout & partout, tant en dedans, que dehors de l'Europe, sans se ressentir des offenses ou dommages qu'ils ont reçus, tant par le passé qu'à l'occasion desdites Guerres.

IV.

En vertu de cette amitié & correspondance, tant Sa Majesté que les Seigneurs Etats Généraux, procureront & avanceront fidelement le bien & la prospérité l'un de l'autre par tout support, aide, conseil, & assistance réelles en toutes occasions & en tous tems, & ne consentiront à l'avenir à aucun Traité ou Négociation qui pourraient apporter du domage à l'un ou à l'autre, mais les rompront & en donneront les avis réciproquement avec soin & sincerité aussi-tôt qu'ils en auront connaissance.

V.

Ceux sur lesquels quelques biens ont été saisis & confisqués à l'occasion de ladite Guerre, leurs Héritiers ou ayant cause, de quelle condition ou Religion qu'ils puissent être, jouiront d'iceux biens, & en prendront la possession de leur autorité privée, & en vertu

du présent Traité, sans qu'il leur soit besoin d'avoir recours à la Justice, nonobstant toutes incorporations au fisc engagement, dons en faits, sentences préparatoires ou définitives données par défaut & contumace en l'absence des parties & icelles non ouïes Traités, & Accords & Transactions, quelques rénonciations qui aient été mises lèsdites Transactions pour exclure de partie les Biens, ceux à qui ils doivent appartenir, & tous & chaque Biens & Droits qui conformément au présent Traité seront restitués, ou doivent être restitués reciproquement aux premiers Proprietaires, leurs floirs & ayant cause, pourront être vendus par lesdits propriétaires, sans qu'il soit besoin d'impetrer pour ce consentement particulier; & ensuite les proprietaires des Rentes qui de la part des fiscs seront constitués en lieu des Biens vendus; comme aussi des rentes & Actions étant à la charge des fiscs, respectivement pourront disposer de l proprieté d'icelles par vente ou autrement comme de leurs autres propres Biens. 1678.

VI.

Et comme le Marquisat de Berg op Zoom avec tous les droits & revenus qui en dependant & généralement toutes les terres & biens appartenants à

1678. Monsieur le Comte d'Auvergne, Colonel Général de la Cavalerie-Legere de France, & qui sont sous le pouvoir desdits Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, ont été saisis & confisqués à l'occasion de la Guerre à laquelle le présent Traité doit mettre une heureuse fin, il a été accordé que ledit Sieur Comte d'Auvergne sera remis dans la possession dudit Marquisat de Berg op-Zoom, ses appertenances & dépendances; comme aussi droits, Actions, Privileges, Usances & Prérogatives dont il jouissait lors de la déclaration de la Guerre.

VII.

Chacun demeurera saisi, & jouira effectivement des Pays, Villes & Places, Terres, Isles & Seigneuries, tant au dedans qu'au dehors de l'Europe, qu'il tient & possede à present, sans être troublé ni inquieté directement ni indirectement de quelque façon que ce soit.

VIII.

Mais Sa Majesté Très-Chrétienne voulant rendre aux Seigneurs Etats-Généraux sa premiere amitié, & leur en donner une preuve particuliere dans cette occasion, les remettra immédiatement après l'échange des Ratifications, dans la possession de la ville de Maastricht, avec le Comté de Vronof

& les Comtés & Pays de Fauquemont, Dalhem & Rolleduc d'Outremeuse, avec les Villages de Redemption Banc de S. Servais, & tout ce qui dépend de la ditte Ville. 1678.

IX.

Lesdits Seigneurs États Généraux promettent, que toutes choses qui concernent l'exercice de la Religion Catholique Romaine, & la jouïssance des Biens de ceux qui en font profession, seront rétablies & maintenues sans aucune exception de ladite ville de Maastricht & ses dépendances, en l'état & comme elles étaient réglées par la Capitulation de 1632 & que ceux qui auront été pourvus de quelques Biens ecclésiastiques, Canonicats, Personnats, Prévotés, & autre Bénéfices, y demeureront établis, & en jouiront sans aucune contradiction.

X.

Sa Majesté rendant auxdits Seigneurs Etats Généraux la ville de Maastricht & Pays en dependant, en pourra faire retirer & emporter toute l'Artillerie, Poudres, Boulets, vivres, & autres Munitions de Guerre qui se trouveront au tems de la remise ou restitution d'icelle, & ceux qu'elle aura commis à cet effet, se serviront, si bon leur semble, pendant deux mois, des Charrois & Batteaux du Pays; auront le

1678. pasſage libre tant par eau que par Terre, pour la retraite desdite Munitions; & leur ſera donné par les Gouverneurs, Commandans, Officiers, ou Magiſtrats de ladite ville, toute les facilités qui dépendent deux, pour la voiture & conduite desdites Artilleries & Munitions. Pourront auſſi les Officiers, Soldats, Gens de Guerre & autres qui ſortiront de ladite Place, en tirer, emporter les Biens Meubles à eux appartenans ſans qu'il leur ſoit loiſible d'exiger aucune choſe des Habitans de ladite vllle de Maaſtricht & des environs ni endommager les maiſons ou emporter aucune choſe appartenant aux dits Habitans.

XI.

Tous Priſonniers de Guerre ſeront délivrés d'une part & d'autre, ſans diſtinction ou réſerve, & ſans payer aucune rançon.

XII.

La lévée de contributions demandée par l'Intendant de la ville de Maaſtricht aux pays qui y ſont ſoumis, ſera continuée pour tout ce qui reſtera à échoir juſques à la Ratification du préſent Traité; & les arrérages qui reſteront ſeront payés dans l'espace de trois mois après le terme ſusdit dans des termes convenable & reſidente

te dans une des villes de la domination de Sa Majesté. 1678.

XIII.

Les Seigneurs Etats-Généraux ont promis & promettent nonseulement de demeurer dans une exacte Neutralité, sans pouvoir assister directement ni indirectement les Ennemis de la France & de ses Alliés; mais aussi de garentir toutes les Obligations dans les quelles l'Espagne entrera par le traité qui interviendra entre leurs Majestés Très-Chrétienne & Catholique, & principalement celle par laquelle ledit Seigneur Roi Catholique sera tenu de garder cette même Neutralité.

XIV.

Si par inadvertance, ou autrement il survenait quelque inobservation ou inconvenient au présent Traité de la part de sa dite Majesté ou desdits Seigneurs Etats-Généraux, & leurs Successeurs, cette Paix & Alliance ne laissera pas de subsister en toute sa force, sans que pour cela on en vienne à la rupture de l'Amitié, & de la bonne correspondance: mais on reparera promptement lesdites contraventions & si elle procedent de la faute de quelques particuliers sujets, ils en seront seuls punis, & châtiés.

XV.

Et pour mieux assurer à l'avenir le

1678. Commerce & l'amitié entre les ſujets du dit Seigneur Roi, & ceux desdits Seigneurs Etats-Généraux des Provinces Unies des Pays-bas, il a été accordé & convenu, qu'arrivant cy-après quelque interruption d'amitié, ou rupture entre la Couronne de France, & les dits Seigneurs Etats-Généraux des dits Provinces Unies (ce qu'à Dieu ne plaiſe) il ſera toujours donné ſix mois de tems après la dite rupture au ſujet de part & d'autre, pour ſe rétirer avec leurs effets, & les transporter ou bon leur ſemblera, ce qui leur ſera permis de faire. Comme auſſi de vendre ou tranſporter leurs Biens & meubles en toute liberté, ſans qu'on leur puiſſe donner aucun empêchement, ni proceder pendant ledit tems de ſix mois à aucune ſaiſit de leurs effets, moins encore à l'arrêt de leurs perſonnes.

XVI.

Touchant les prétentions & intérêt qui concernent Monſieur le Prince d'Orange, dont il a été traité & convenu ſéparément, par Acte ſigné ce jourd'hui, ledit écrit & tout le contenu d'icelui ſortira ſon effet, & ſera confirmé, accompli, & executé ſelon ſa forme & teneur, ni plus ni moins que ſi tous leſdits points en général,

ou chacun d'eux en particulier, étaient de mot à mot inserés en ce présent Traité. 1678.

XVII.

Et comme Sa Majesté & les Seigneurs Etats-Généraux reconnaissent les puissants Offices que le Roi de la Grande Bretagne a contribué incesſament par ſes conſeils & bons avertiſſemens au ſalut & au repos public, il a été convenu de part & d'autre, que ſadite Majeſté Britanique, avec ſes Royaumes ſoit compris nommément dans le préſent Traité, de la meilleure forme que faire ſe peut.

XVIII.

En ce preſent Traité de Paix & d'Alliance ſeront compris de la part du dit Seigneur Roi Très Chrétien, le Roi de Suede; le Duc d'Holſtein, l'Evêque de Strasbourg, & le Prince Guillaume de Furſtemberg; comme intéreſſés dans la preſente Guerre. En outre ſeront compris, ſi compris ils veulent être, le Prince & la Couronne de Portugal, le Doge & la ſeigneurie de Veniſe, le Duc de Savoye les treize Cantons des Ligues Suiſſes & leurs Alliés; l'Electeur de Baviere, le Duc Jean Frederic de Brunswik Hanover, & tous Rois, Proteſtants, Princes, & Etats, villes & perſonnes particulieres, à qui Sa Majeſté Très-

1678. Chrétienne, sur la requisition qu'ils lui en feront, accordera de sa part d'être compromis dans ce Traité.

XIX.

Et de la part des Seigneurs Etats-Généraux, le Roi d'Espagne, & tous les autres Alliés, qui dans le tems de six semaines, à compter depuis le change des Ratifications, se déclareront d'accepter la paix, comme aussi les treize louables Cantons des Ligues Suisses, & leurs Alliés Confédérés, la Ville d'Embden, & de plus tous Rois, princes, & Etats, Villes & personnes particulieres à qui les Seigneurs Etats Généraux, sur la requisition qui leur en sera faite, accorderont de leur part d'y être compris.

XX.

Ledit Seigneur Roi, & lesdits Seigneurs Etats-Généraux consentent que le Roi de la Grande Brétagne, comme Médiateur, & tous autres potentats et princes qui voudront bien entrer en un pareil engagement, puissent donner à Sa Majesté, auxdits Seigneurs Etats Généraux leurs promesse et obligations de Garantie de l'execution de tout le contenu au present Traité.

XXI.

Le present Traité sera ratifié et approuvé par le dit Seigneur Roi, et

lesdits Seigneurs Etats Généraux, et les Lettres de Ratification seront delivrées de l'un & de l'autre en bonne & deuë forme dans le terme de six semaines; ou plutôt si faire se peut à compter du jour de la signature. 1678.

Quatre jours après que ce traité fut signé le Prince d'Orange fit voir à quel point il portait ou la fureur de la gloire, ou le desir de faire la paix, ou le mépris se ses semblables. Il était campé près de l'Abbaye de St. Denis; non loins vis à vis de l'armée française qui tenait encore bloquée la ville de Mons en Hainaut jusqu'à ce que les confedérés eussent donné satisfaction au Roi de Suede. Le Duc de Luxembourg qui la commandait se reposait sur la signature du traité, lorsqu'il apprend que son quartier est attaqué par toute les troupes du Prince d'Orange. Il vole à ce moment donner les ordres; & quoique une attaque aussi imprévue eût d'abord causé une extrême confusion, peu à peu il vient à bout de retablir les rangs; le combat devient alors des plus meurtrieres. Le Prince d'Orange courut lui-même un très grand danger de sa vie. Un cavalier Français était prêt à décharger son pistolet sur lui; Henri de Nassau Seigneur d'Ou- Bataille de St. Denis. *Basnage* II. 941.

1678. werkerk s'en apperçut assez à tems pour renverser le Cavalier mort à ses pieds. La nuit seule sépara les deux armées, l'Infanterie du Prince d'Orange resta maîtresse du terrein: mais cet engagement coûta la vie à plusieurs milliers de braves gens de part & d'autre. Je ne sais pas comment nos gens prendront la bataille d'hier, écrivait le prince au grand pensionaire Fagel; mais je puis vous assurer devant Dieu que je n'ai su qu'aujourd'hui par votre lettre du 31 que la paix était conclue. Mais, outre qu'il n'y avait pas d'apparence que les Etats eussent négligé de lui donner avis d'une affaire aussi importante, le prince avoua depuis au Sieur de Gourville qu'il savait à la vérité que la paix était faite, mais qu'il avait cru que ce pouvait être une raison, pour que Mr. De Luxembourg ne fut plus sûr de ses paroles & qu'il avait considéré que „la perte de quelque monde ne se„rait d'aucune conséquence; puisqu'aus„si bien il fallait en reformer." Ces paroles atroces n'ont pas besoin de commentaire.

Memoire de Gourville.